Première Année. | Ottawa, (H.C.) Mercredi matin, 4 Septembre 1861. | Vol. 1. No. XXIII.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANDAIENS DU CANADA CENTRAL.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.

(*Les Peuples se déplacent quelquefois, mais ne s'anéantissent jamais.*)

J. G. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaître ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été tranmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goître ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complètement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goître et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant;—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinion de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douleureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement detruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Revd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifie mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspésie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérison de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connaît les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—sm.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction du notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriéaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt.

Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'Américan House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

Soulagement en Dix Minutes.

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRAYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer

Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerister Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criarde*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage dû

Baume de Cerister Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage du

Baume de Cerister Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asmthe*, l'*Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Pour guérir l'*Asthme*, l'*Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOYDEN,

Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et à toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Porland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulaire à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaître au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Collèges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE 10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remercîments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, diners ou soupers de soirées,

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

TROISIÈME PATRIE.

III.—*La promenade.*

(*Suite.*)

Messire Olivier montait un magnifique cheval noir sans taches. Au début de la promenade, Aubry, suivant à la rigueur les leçons du bon écuyer Jeannin, se tenait droit en selle et semblait continuer son cours d'équitation. Il avait espéré un compliment de messire Olivier. Celui-ci, cavalier accompli, mais capricieux en sa méthode, se laissait aller nonchalamment aux mouvements du cheval. Aubry, voyant qu'on ne voulait point remarquer son irréprochable tenue, étudia la pose de son compagnon. Incontinent il admira cette mollesse fière et gracieuse que le bon Jeannin n'avait pu lui enseigner; il se tint en arrière; il tâcha de copier: comme il était jeune et bien exercé, il réussit à peu près. Dès qu'il se crut en mesure, il poussa son cheval et prit les devants, afin de s'abandonner sur la selle à son tour et de se balancer paresseusement. Messire Olivier eut un sourir qu'Aubry ne vit point.

"Vous avez une façon particulière de gouverner votre monture, dit-il; j'ai vu bien des cavaliers depuis que me voici de retour en Europe, je n'en ai point rencontré de plus parfaits que vous."

Aubry se rengorgea.

"Vous trouvez, mon cher sire? fit-il négligemment.

—Les dames sont de mon opinion, à ce qu'il paraît, poursuivit Olivier; j'ai surpris hier plus d'un regard....

—Fi! interrompit Aubry déjà rouge de plaisir vous voulez me railler, mon cher sire!

—Et pourquoi cela? Vous êtes jeune, noble, vaillant.... Vous avez la beauté du corps et du visage, qui vaut mieux à elle seule que vaillance et noblesse réunies.... Mon compagnon, vous avez dû vaincre déjà bien des fois au gentil tournoi d'amour?

—Point, mon cher sire, répliqua Aubry dont l'orgueil triomphant daignait faire de la modestie; je vis près de ma mère honorée, au manoir du Roz. Si j'avais, comme vous, parcouru le monde....

—Vous êtes discret, je vois cela. C'est encore une vertu que les dames apprécient. Moi, je suis clairvoyant; ce que vous ne voulez point dire, je l'ai deviné.

—Qu'avez-vous deviné, mon compagnon?

—Pourquoi courir au loin quand le bonheur est là tout près? Le papillon inconstant et heureux vit et meure dans le même parterre. Vous êtes ici au pays breton, dans un parterre de beautés. Vous avez choisi les deux plus charmantes fleurs....

—L'une des deux au moins m'a choisi d'elle-même, murmurra Aubry en qui s'exaltait la fatuité implacable des dix-huit ans.

—Vrai! s'écria le baron d'Harmoy; laquelle?"

Aubry garda le silence.

"La brune ou la blonde? La fillette ou la demoiselle?

—Vous savez donc tout, messire! fit Aubry enchanté; je ne vous ai pourtant rien dit."

Voyez la gloire! Le héro du salon, le roi de la fête, le demi-dieu pour qui seul les nobles dames de l'hôtel du Dayron avaient eu des regards, messire Olivier avait daigné l'espionner. Aubry eut un instant l'espoir enivrant de faire ombrage à messire Olivier.

Celui-ci l'examinait curieusement et en dessous. Il attendait peut-être un démenti.

"Puisque vous savez tout, reprit Aubry, je dois capituler. Vous qui comptez sans doute vos aventures par centaines, vous riez de ma penurie. Mais Berthe et Jeannine sont les plus belles jeunes filles de la contrée."

Olivier lui tendit la main bonnement.

"Pourquoi je vous affectionne, mon jeune sire, dit-il tout à coup, je n'en sais rien. Je m'étais fait serment à moi-même de ne jamais plus prendre la peine de combattre l'erreur, ce cauchemar qui étouffe l'homme aveugle et timide. Mais vous voici devant moi si jeune, si beau, si fier, que ma résolution faiblit encore une fois. Il faut que vous m'écoutiez: l'heure me presse, mes paroles seront comptées."

Tout en parlant il semblait s'orienter au bruit lointain de la mer. Les chevaux marchaient sur ce terrain marneux, coupé de flaques d'eau salée, qui sépare la terre ferme des sables de la grande grève.

Aubry le regarda. Un instant il eut la pensée de fuir: c'était son bon ange qui lui soufflait cette pensée.

Mais la voix de messire Olivier pénétrait au vif en lui comme eût fait le tranchant d'un glaive. Les yeux ardents de messire Olivier le brûlaient. Aubry voyait cet homme à travers la brume lumineuse des grèves qui environnait sa beauté d'une sorte d'auréole.

Le bon ange se tut. Aubry, subjugué, dit: "j'écoute!"

\- - - - - - -

Messire Olivier parla longtemps. Quand il s'arrêta, Aubry eut pour la seconde fois l'idée de fuir, mais la honte le retint.

"Ah! dit messire Olivier le sarcasme à la bouche, vous avez peur!"

Ce fut comme un coup d'éperon aux flancs du poulain ombrageux.

"Par le ciel! s'écria Aubry, je veux voir!"

Messire Olivier se dressa sur ses étriers. Aubry pensa qu'il avait en ce moment deux fois la taille d'un homme. Messire Olivier, debout sur son cheval immobile, étendit la main vers la mer, dans l'attitude du commandement.

"Airam! prononça-t-il d'une voix impérieuse, où est Hélion?"

Un bruit sourd et profond se fit. Le brouillard déchira ses voiles avec lenteur. La mer se montra, unie comme une glace. Et dans ce miroir immense une plage enchantée se réfléta, déroulant ses pelouses fleuries, ses bosquets ombreux, ses villas de marbre, cachées à demi derrière le feuillage.

Aubry poussa un cri d'admiration et mit sa main au-devant de ses yeux éblouis.

Messire Olivier dit:

"Tout ceci appartient à ceux qui ont le cœur assez grand pour contenir deux amours!"

IV.—*Conseil ducal.*

Le duc François était à boire. Il aimait cela, le père de la reine Ane. Quand il avait bu assez, mais pas trop, c'était un prince sage et de bon conseil. La veille, nous n'avons vu que sa tente ducale sur la rive gauche du Couesnon, mais la nuit avait été bien employée. Au matin, nous trouvons tout un petit camp autour de la tente principale: le voisinage de Louis XI avait donné à réfléchir à François de Bretagne.

Du reste, quelque chose d'analogue s'était passé sur la rive normande. Le roi de France aussi avait pris frayeur du voisinage de son puissant vassal, car une douzaine de tentes entouraient maintenant la sienne. En somme, c'était la moindre suite que pût avoir Louis de Valois, et personne assurément ne pouvait s'étonner de ce surcroît.

Le duc François tenait table et conseil avec le sire de Goulaine, son sénéchal, Aymeri de Rieux, seigneur d'Ouessant, Jean de Plœuc, capitaine de la garde nantaise, M. Tanneguy du Chastel, le sire de Coëtquen, Guéneuc de Bruc, René de Châteaubriant, René de Coëtlogon et Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois.

Le duc François était jeune. Autour de lui, Tanneguy du Chastel et Dunois avaient seuls la barbe grise.

Les autres, Goulaine, Coëtlogon, Rieux, de Bruc et de Plœuc, Coëtquen et Châteaubriant, étaient de brillants soldats, orgueil de cette cour galante et riche qui n'avait alors de rivale que la cour de Charles de Bourgogne: de Plœuc surtout, beau, fier, vaillant comme tous ceux de sa race, eût cherché vainement sous les tentes françaises un chevalier qui pût lui disputer le cœur des dames.

Louis XI savait à l'occasion déployer un faste royal, et les historiens sages lui reprochent amèrement le luxe de ses représentations diplomatiques; mais partout où il était de sa personne le luxe et la lumière manquaient. C'était un prince de demi-jour comme les coquettes qui prennent de l'âge, et, malgré ses dépenses excessives, n'était, quand l'orgueil ou l'intérêt ne le talonnait point, un roi de bouts de chandelles. Ces rois n'ont pas de cour.

"Ce Jeannin n'était-il pas écuyer de Kergariou? demanda François à Coëtquen, qui venait de parler.

—S'il vous plaît, monseigneur, répondit Coëtquen, ce Jeannin est encore écuyer de Mme Reine, veuve de notre noble compagnon et frère d'armes Aubry, mort en défendant la bannière d'hermine.

—Je me souviens de cet Aubry, belle lance!..... mais je me souviens aussi de Jeannin, que je vis plus d'une fois en mon château de Nantes. Il faut avoir foi en ses paroles, d'autant qu'elles incriminent la loyauté de notre sire le roi de France, loyauté qu'on ne peut dire suspecte à moins d'outrer la courtoisie. A-t-il quelque renseignement nouveau sur le maléfice que doit nous jeter l'Ogre des îles?

—Le maléfice, répliqua Coëtquen, pourrait bien consister en quelques gouttes de poison, versées adroitement dans votre verre."

Le duc but une large rasade.

"Ou bien, poursuivit Coëtquen, en un coup de dague porté au défaut de votre cuirasse."

Le duc de Guyenne n'avait pas encore mangé la pêche empoisonnée dont Louis XI lui fit présent et qui causa sa mort. On ne pouvait deviner ce genre de maléfice.

"Vous êtes autour de moi, messire mes fidèles amis, dit le duc, je ne crains que la volonté de Dieu.

—Monseigneur, reprit Coëtquen, ce Jeannin est dans ma tente. Il attend des nouvelles; quand ces nouvelles seront venues pourra-t-il être introduit auprès de votre Altesse?

—Tout le monde ici l'a vu à la bataille, répondit le duc; on l'introduira.... Continuons, je vous prie, à raisonner sur les événements. J'ai refusé l'ordre de Saint-Michel parce que les statuts limitent mon droit souverain et enchaînent mon libre vouloir. Le roi se vengera. Voyons les choses au pis, comme il le faut faire avant d'avoir sur les yeux le bandeau de l'agonie. Supposons que la Bretagne chancelante ait à tomber.... De par Dieu! messires, je me sens ferme sur mes jambes et ne parle que par hypothèse.... De quel côté, pour le bien de nos peuples, faudrait-il diriger sa chute?"

Châteaubriant, de Plœuc, Goulaine, tous les jeunes gens gardèrent le silence avec un orgueilleux sourire. Ils n'admettaient pas l'hypothèse. Pourquoi prévoir la chute? Le duc Pierre ou le duc Jean ne se seraient point demandé d'avance s'il faudrait tomber à droite ou à gauche. Il n'y a qu'une manière de tomber pour un duc: face à l'ennemi, droit et mort!

Les jeunes gens avaient raison et tort; raison en principe, tort par le fait. Etant donné par le duc François, il fallait songer à la chute possible.

A gauche l'Anglais, à droite la France: deux grands pays entre lesquels la petite Bretagne, pressée, ne se défendait guère que par la loi de l'équilibre.

Le vieux Tanneguy du Chastel attachait sur son souverain un regard triste et calme.

"Il fut un temps où la Bretagne et la France ne formaient qu'une seule et même contrée, dit-il. Je ne sais si cela était bon; je sais que ce qui a été peut-être. Ce qui ne se peut, c'est la Bretagne anglaise: on ne jette pas un pont sur l'Océan.

—Le vassal gardé contre son maître par l'Océan est un vassal heureux, objecta le bâtard d'Orléans, qui tenait rancune à la France. Vos frères sont au pays de Galles. Le roi Edouard a des millions de sujets qui ont votre langue, vos jeux, votre origine. Ne vous donnez jamais au roi Louis justement parce que le Couesnon est guéable.

—Ne vous donnez à personne, monseigneur! s'écria Jean de Plœuc; M. Tanneguy, notre glorieux modèle, et Dunois, le miroir de la chevalerie, ont été jeunes. M. Tanneguy a vu souvent si nos lances de Bretagne sont moins longues que les lances normandes ou poitevines. Dunois a-t-il oublié Paris, Orléans et le bûcher de la Pucelle? Dunois ne se souvient-il plus des grands coups d'épée qui le feront vivre dans l'histoire? Ni M. Tanneguy ni Dunois n'eussent parlé de la sorte avant d'avoir la tête blanche."

Le duc François but un grand verre pour ponctuer d'autant le discours de Jean de Plœuc, qui était sont favori.

"Il y a du bon pourtant, murmura-t-il, dans ce qu'a dit le sire du Chastel et dans ce qu'a dit notre cousin Dunois."

Ceux-ci avaient tendu la main tous les deux à Jean de Plœuc.

"Tu as bien parlé, mon neveu, fit le vieux Tanneguy; s'il reste beaucoup de Bretons comme toi, que monseigneur le duc suive ton conseil.

—Et, de par Notre-Dame! ajouta Dunois, nous l'y aiderons de notre mieux!

—Sans se donner, opina Coëtquen, on peut contracter alliance, le cas échéant, avec l'Anglais contre le Français, avec le Français contre l'Anglais."

Coëtquen était seigneur de Combourg; Combourg est tout près des frontières de Normandie.

Dunois secoua la tête.

"Il y avait une fois, dit-il, deux voisins qui volontiers bataillaient. Leurs portes se touchaient, en la ville d'Etampes. Entre leurs portes était un vert bâton de houx pour chasser les vagabonds pillards et les chiens errants, suspects de male rage. Quand les deux voisins en venaient aux mains, le bâton servait tantôt à Jacques, tantôt à Pierre: Pierre et Jacques portaient tous deux de ses marques sur le corps. Un beau jour, ils burent ensemble au coin du feu. Savez-vous ce qu'on prit pour allumer la flambée? Ce fut le bâton de houx.

—Et vous pensez, mon cousin, demanda le duc François, sans oublier de boire un coup, que l'Anglais et le Français, réconciliés par fortune, nous garderaient le sort du méchant bâton de houx?

—Je le pense, répliqua Dunois.

—Eh bien! reprit Jean de Plœuc, si nous sommes trop petits, grandissons! Nous sommes les Celtes, refaisons la Gaule celtique et repoussons les France jusqu'à leur Ile-de-France, où leur roi s'appellera encore une fois le roi de Paris! Prenons la Normandie jusqu'au cours de la Seine, le Maine, l'Anjou; passons la Loire, bretonne par son embouchure; envahissons le Poitou et l'Angoumois jusqu'aux rives de la Charente! l'Anglais sera notre voisin en Guyenne. Vers l'est, traçons nos frontières au travers des pays de Chartres, d'Orléans et de Bourges. Le roi Grallon eût conquis ces pays sans le crime de sa fille: que notre duc ferme sa couronne élargie et qu'il soit roi entre deux roi!"

François ne put moins faire que de boire. M. Tanneguy et Dunois souriaient. Châteaubriant, Coëtlogon, Rieux, Bruc et Goulaine avaient leurs épées qui les démangeaient.

La draperie qui fermait la tente se souleva et Laënnec, le sergent d'armes, annonça que maître Jeannin, écuyer de Kergariou, avait reçu le message qu'il attendait.

"Qu'il entre! s'écria le duc.

—C'est que, dit Laënnec, il n'est pas seul. Le nain Fier-à-Bras, fou du sire de Coëtquen, est ici présent....

—Ah! ah! fit Coëtquen, voici deux jours entiers que je n'ai vu mons l'Araignoire! Il ne sera pas fouetté, puisqu'il agissaient à ce que je vois, pour le service de monseigneur le duc.

—Que le fou entre avec l'écuyer," ordonna le duc, qui ne perdit point cette bonne occasion de boire une moyenne rasade.

Jeannin fut introduit. Il tenait par la main Fier-à-Bras l'Araignoire, et le nain lui disait:

"Ne sois pas interdit, mon oncle! tu vaux ces gens là, je te l'affirme, et d'ailleurs tu es avec un gentilhomme!"

V.—*Conseil royal.*

Le roi ne buvait pas. Le roi s'était levé de meilleure heure encore que le duc, et pareillement il tenait conseil. Mais le roi n'avait point autour de lui cette foule de seigneurs qui regardaient boire le duc. On ne voyait dans sa retraite ni Bourbon, ni Bouillon, ni Montmorency, ni La Marche, ni Saint-Paul: le roi n'aimait pas beaucoup plus à discuter qu'à boire.

Il n'y avait dans sa tente, meublée avec une extrême simplicité, qu'un seul homme. Au moment où nous violons le secret du tête-à-tête, cet homme essuyait ses razoirs et les enfermait dans une petite boîte de chagrin brun, à coulisse. C'était maître Olivier le Dain, qui venait de faire la barbe au roi.

Le véritable Olivier le dain, cette fois.

On dit que les coquillages prennent l'aspect et la couleur du rocher où ils végètent; les chenilles ont presque toujours la nuance de l'arbre qu'elles rongent; le gibier enfin se confond par sa robe ou son plumage avec le terrain au dépens duquel il vit. Ceux qui ne voient point là un mystère providentiel, affirment que chaque milieu déteint sur son habitant. Olivier le Dain et Louis de Valois vivaient rigoureusement dans le même milieu; ils se ressemblaient comme deux hiboux abrités dans le même creux de vieux mur.

Ceci, tant qu'ils restaient dans le creux du vieux mur. Quand Louis XI mettait par hazard le casque couronné en tête ou qu'il revêtait le manteau d'azur, semé de fleurs de lis d'or, il ne ressemblait plus à Olivier le Dain. Et quand Olivier le Dain, qui était un vert galant, s'en allait voir sa dame en chausses de satin, en pourpoint de velours, la toque sur l'oreille, la poulaine rattachée au genou, il ne ressemblait point au roi Louis XI.

Louis XI et son barbier étaient accoutrés à peu près de la même sorte: surcot de nuance neutre, chausses sombres ayant déjà de l'âge. Louis XI avait de plus que maître le Dain son fameux chapeau à images de plomb et la figure de St. Michel suspendue à son cou par une chainette de fer. Il était assis auprès d'une grande table couverte de parchemins épars. Sur cette table, il y avait une gigantesque et splendide pièce d'orfèvrerie qui faisait contraste avec la simplicité des tentures et de l'ameublement. C'était une de ces boîtes à compartiments qu'on appelait poivrières et qui figuraient, en général, un édifice de style gothique. On y mettait toutes sortes d'épices et de conserves; le milieu était aménagé pour donner asile à quelque maîtresse portion de venaison ou de boucherie, car c'était un meuble de festin. La poivrière du roi Louis XI était l'œuvre du fameux Morellet, de Tours, qui tailla de son temps des vases sacrés et des gardes d'épée que Cellini n'eût point désavoués plus tard. Elle contenait, outre les cases à épices et la grand'chambre centrale, un benitier à gauche, une écritoire à droite; entre l'écritoire et le bénitier, une galerie pour les livres d'heures et un tiroir pour les titres et parchemins.

Le roi écrivait. De temps à autre, il s'arrêtait pour parler.

"Voici la dixième fois, dit-il en s'interrompant, que je transcris cet article premier des constitutions de mon nouvel ordre de chevalerie. Je n'y puis tout mettre, Olivier, mon ami.

—Gardez quelque chose pour les autres, sire, répliqua le barbier.

—Les autres ont leur plein.... Ecoute attentivement ce premier article et dis-m'en ton avis."

Le roi lut:

"En ce présent ordre* y aura trente-six
"chevaliers, gentilshommes de noms et
"d'armes, sans reproche, dont nous serons
"leur chef et souverain en notre vie, et après,
"nos successeurs, rois de France. Et lesquels frères et compagnons de lordre, à l'entrée d'icelui, seront tenus et délaisser et
"délaisseront tout autre, si aucun en
"avaient, soit de princes ou de compagnie,
"excepté empereurs, roi ou ducs, qui avec
"ce présent ordre, pourront porter l'ordre
"dont ils sont chefs, moyennant le gré et
"consentement de nous ou de nos succes-
"seurs souverains et des frères d'icelui
"ordre. Et en cas semblable, nous et nos
"successeurs, souverains du dit ordre, pour-
"ront porter l'ordre de l'un des susdits em-
"pereurs, rois ou ducs avec le nôtre, pour
"plus grande demontrance de vraie amour
"l'un à l'autre et pour l'espérance du bien
"qui en pourra abvenir."

Le Dain avait mis la boîte à rasoirs sous son bras.

"Votre Majesté n'y voyait point de mal, dit-il, j'aimerais à lire l'article moi-même."

Louis XI lui tendit le parchemin et maître le Dain lut bien attentivement.

"Pourquoi mettre les ducs au rang des empereurs et des rois? dit-il.

—Pour que les ducs acceptent ma chaine d'or, répliqua Louis XI; l'or est plus lourd que le fer.

—Le duc de Bretagne, qui a refusé votre chaine, dit encore le Dain, vient d'accepter la Toison d'Espagne...

—Es-tu sûr de cela? demanda Louis vivement.

—Aussi sûr que de mon respect pour Votre Majesté."

Le roi se leva et fit un tour de table à pas précipités. Puis il arracha le parchemin au barbier, trempa sa plume dans l'encre et la tint un instant suspendue au-dessus du mot *ducs*. Mais il n'effaça pas.

—L'article est bon, dit-il en se parlant à lui-même: le duc de Bretagne n'étant point, que je sache, chef de l'ordre de la Toison d'Or, n'a pas le droit d'en porter le coilier.... As-tu d'autres objections?

—Aucune, sire.

—Je lis donc l'article II, qui est écrit de vieille date: "*Item*, pour ce que nous dési-
"rons que, en ce présent ordre, ait des plus
"grands, mieux renommés, plus vertueux
"et notables chevaliers dont nous ayons
"connaissance, tant de ceux de notre sang
"et lignage que autres de notre royaume et
"de dehors, nous, bien informées des bons
"sens, vaillances, prud'homies et autres
"grandes et louables vertus étant ès per-
"sonnes des chevaliers ci-dessous écrits,
"et, par ce, confiant pleinement de leur
"grande et entière royauté, et espérant la
"continuation et persévérance d'iceux de
"bien en mieux en toutes autres, digne et
"vertueuses œuvres, iceux avons nom-
"més et nommons en nos frères et compa-
"gnons dudit ordre duquel nous et nos suc-
"cesseurs, roi de France, serons souverains
"comme dessus est dit, c'est assavoir:
"1o. Notre très-cher et très-aimé frère
"Charles, duc de Guyenne...."

Maître le Dain sourit et dit:

"A tout seigneur tout honneur!"

Le roi sourit aussi, mais sans relever l'interruption, il poursuivit:

"2o. Notre très-cher et aimé frère et cou-
"sin, Jean, duc de Bourbon et d'Auvergne;
"3o. Notre très-cher et aimé frère et cou-
"sin Louis de Luxembourg, comte de Saint-
"Paul, connétable de France;
"4o. André de Laval, seigneur de Lohéac,
"maréchal de France;
"5o. Jean, comte de Sancerre, seigneur
"du Bueil;
"6o. Louis de Beaumont, seigneur de la
"Forest et du Pessis-Macé;
"7o. Jean d'Estouteville, seigneur de Tor-
"cy;
"8o. Louis de Laval, sieur de Châtillon;
"9o. Louis, bâtard de Bourbon, comte de
"Roussillon, amiral de France;
"10o. Antoine de Chambannes, comte de
"Dammartin, grand maître d'hôtel de
"France;
"11o. Jean, bâtard d'Amagnac, comte de
"Comminges, maréchal de France, gouver-
"neur du Dauphiné;
"12o. Georges de La Tremoille, seigneur
"de La Tremoille et de Craon;
"13o. Gilbert de Chabannes, seigneur
"de Curton, sénéchal de Guyenne;
"14o. Louis, seigneur de Crussol, séné-
"chal de Poitou...."

Le roi s'interrompit.

"Ici, dit-il, était la place de mon très-cher et aimé frère et cousin, François II, duc de Bretagne.

—Méchante place! fit observer le Dain, après Crussol, l'obscur sénéchal, après deux bâtards et trois ou quatre petits seigneur!...

Remarquez que le roi Louis XI était un peu dans la position de ces bourgeois enrichis qui se disent un matin: "Je vais donner un grand bal," et qui travaillent, et qui s'efforcent durant un hiver tout entier, courant après ce qu'il faut d'invités pour remplir leur salons trop larges. On cherche, on furete, on s'informe. Comment donc font les gens heureux qui ont foule à leur fêtes? On se dépite, on se décourage; le fretin se trouve encore; les anciens commis et les fils des ex-clients de province qui font leur droit à Paris. Mais se monde, le vrai monde fuit comme une anguille. Il ne s'encanaille que par caprice, le monde.

Dans le préambule de son règlement, Louis XI parlait bien haut d'empereurs et de rois. Il leur faisait en vérité, des conditions fort rudes à ces rois et à ces empereurs. En fait de rois, il n'y avait encore personne; le bruit courait qu'ils avaient tous refusé. Quand aux empereurs, néant! Restaient donc les ducs; Louis XI en avait deux: Charles de Guyenne, qui était à sa merci, et Jean de Bourbon, qui était à tout le monde. Valois et Bourbon! Deux bonnes maisons assurément, mais, au point de vue politique, Charles et Jean ne comptaient guère, Bretagne et Bourgogne, voilà des ducs! Louis XI n'avait ni l'un ni l'autre.

"Pour sa peine, dit-il, répondant à l'observation de le Dain, il ne sera que le seizième.

—Le quinzième est nommé? demanda le Dain.

—Oui, bien, répliqua le roi qui sourit dans ses rides précoces. Voici les noms et titres du quinzième: Tanneguy du Chastel, gouverneur des pays de Rousillon et de Sardaigne.

—Acceptera-t-il? murmura le barbier.

On ne peut dire si le poisson sera pris avant d'avoir paré l'hameçon, mon compère. S'il accepte, notre bon cousin François sera plus penaud que le renaud au regret de sa queue. S'il refuse, j'ai un autre chevalier tout prêt, et notre bon cousin François sera toujours le seizième sur ma liste.

—Et puis-je savoir le nom du nouveau chevalier?" demanda maître Olivier le Dain.

Avant que le roi ne fit réponse, un page souleva la portière de la tente et annonça:

"Otto, comte Béringhem, seigneur de Chausey et autres lieux!"

Maître le Dain bondit sur son tabouret et devin plus blême qu'un agonisant. On entendit les pieds de son siége battre un roulement sur le sol. La voix du page qui avait prononcé le nom de l'Homme de Fer, grelottait dans sa gorge. Il se fit dans la tente un silence solennel et profond, devant lequel on put ouï l'énorme poivrière sculptée rendre une plainte argentine, comme si l'approche du maudit eût effrayé les objets inertes eux-mêmes.

Personne n'entrait chez le roi pendant *sa barbe*, comme on appelait l'heure de sa conférence intime avec maître Olivier le Dain. Pour qu'un officier vînt annoncer ainsi un étranger, il fallait que le roi lui même eût donné des ordres.

"Sire! sire! balbutia le barbier dont les dents claquaient; préviendrai-je la garde écossaise?

—Elle est prévenue, mon compère, répliqua le roi tout bas.

—Je demande à Votre Majesté la permission de me retirer.

—Tu n'es pas curieux, le Dain, mon ami, dit le roi qui était calme; on ne voit point un ogre tous les jours.... reste."

Un pas d'homme d'armes retentit sous le vestibule de la tente. Le page souleva la portière. Un chevalier parut. Il était de grande et riche taille. Maître le Dain le vit plus haut qu'un géant. Ce chevalier, du reste, reproduisait exactement l'idée que le vulgaire avait dû prendre de l'Homme de Fer. Son armure, de toutes pièces, était d'acier bruni, dont les clous seuls, biseautés et polis, brillaient. Il portait en tête le casque, surmonté d'une longue plume noire renversée. Sa visière était close. Il avait pour tout arme offensive, une courte dague dans sa gaine.

Il s'avança d'un pas bruyant jusqu'au milieu de la tente, s'inclina courtoisement et resta debout devant le roi. Maître Olivier eût donné sa meilleure paire de rasoirs pour être à dix lieues de là.

Le roi ne quitta point son siége.

"Comte, dit-il, je vous remercie d'être venu à mon appel."

Une voix mâle, et sonore passa entre les grilles du casque.

* Transcrit textuellement sauf orthographe: *Etablissement de l'ordre de Saint-Michel par le roi Louis XI*, mss. vélin in 4, 1471, Bib. Ste. Geneviève.

"—Sire, réplique-t-elle, par mon fief des Iles, je suis vassal et sujet de Votre Majesté.

—Ceux qui parlent de vous, reprit Louis XI dont le regard perçant s'émoussait contre ce masque d'acier; et beaucoup de gens parlent de vous, seigneur comte, en bien ou en mal.

—En mal seulement, sire, interrompit l'Homme de Fer; je sais cela.

—Ceux qui parlent de vous prétendent que vous êtes vassal et sujet d'un roi qui n'est point de ce monde.

—Beaucoup de gens, répliqua l'Homme de Fer, calomnient aussi Votre Majesté."

Le roi pensa:

" Ce sorcier allemand aurait pu naître en Normandie."

—Avez-vous connaissance de ce que j'attendais de vous? interrogea-t-il tout haut.

—Oui, sire.

—Qui vous l'a dit?

—Le bruit public.

—Malepeste! s'écria Louis XI qui jeta sur son confident un oblique regard; nos secrets d'Etat courent-ils ainsi les chemins?

—On en parlait ce matin même, et gaîment, je vous jure, repartit le comte Otto, sous la tente de François de Bretagne."

Le roi croisa ses jambes l'une sur l'autre.

" Je ne l'avais dit qu'à toi, mon compère! murmura-t-il en se tournant vers maître Olivier le Dain.

—Sur mon salut éternel! protesta celui-ci, je ne l'ai répété à personne!

—Les murs ont des oreilles, prononça gravement le comte Otto; ainsi parle la sagesse commune. Moi je traduis cela ainsi: l'air a des esprits.... Ecoutez!"

Il toucha de sa main, armée d'un gantelet un des doujons d'argent qui composaient la poivrière. Un soupir s'exhala. Ni le roi, ni le Dain, n'eussent su dire d'où venait le bruit. Le Dain joignit les mains en tremblant; Louis XI se signa ostensiblement.

" Comte, dit-il, si les esprits de l'air sont à vos ordres, obtenez d'eux qu'ils nous laissent en repos. Les magiciens du pharaon d'Egypte purent changer leurs baguettes en serpents. Ne faites rien pour me prouver votre pouvoir occulte: j'y crois. Répondez-moi seulement: voulez-vous accomplir mon souhait?

—Si Votre Majesté daigne accomplir le mien, répliqua l'Homme de Fer.

—Parlez.

—Je parlerai quand je serai seul avec le roi."

Louis XI n'hésita pas. Il plongea sa main sous le revers de son surcot et prit son saint Michel d'or, qu'il posa sur la table entre lui et le comte Otto. Gardé ainsi par l'archange, il fit signe au barbier de s'éloigner. Maître le Dain obéit avec une merveilleuse prestesse: la peur lui donnait des ailes.

Nous ne saurions dire si le roi avait peur. Les choses surnaturelles agissaient sur lui très-vivement; mais il se possédait en perfection. Dans tous les cas si le diable l'effrayait il n'en eut que plus de mérite, car il garda son rang vis-à-vis du diable; il ne lui offrit point de siége.

" Comte, dit-il, maintenant que nous voilà seuls, montrez-moi, s'il vous plaît, votre visage."

Le comte répondit:

"Si Votre Majesté était la reine, je le pourrais et le voudrais. Mais, j'ai fait un vœu."

Le fameux vœu de ne se découvrir jamais que pour obéir à l'ordre d'une dame.

Toute cette entrevue du roi et de l'Ogre est tellement populaire dans le pays de Dol et même sur la rive normande, que la tradition nous a retenu malgré nous sur notre récit.—Est-ce un grand mal? Les paysans du Marais ne savent trop si le roi était saint Louis ou Louis XIV; ils savent que c'était le roi. Quant à l'Ogre, il n'y eut jamais qu'un ogre. La date n'y fait rien, c'était il y a longtemps.

Les paysans qui racontent cette légende du roi et de l'Ogre, tient bien à l'endroit où l'Ogre dit au roi: "Si vous étiez la reine..." L'Homme de Fer réplique donc:

" J'ai fait un vœu."

Et il ajouta:

" Je ne montre mon visage qu'à celles que j'aime ou à ceux que je tue."

Le roi fit la grimace.

" Et quel est votre souhait, comte? demanda-t-il.

—J'ai fantaisie, sire, répliqua l'Homme de Fer, d'être chevalier de votre nouvel ordre de St. Michel."

(A continuer.)

A NOS ABONNÉS.

☞ *La direction de ce journal a pris des arrangements avec M. Friel, agent du Citizen pour faire nos collections.—Nous espérons que nos abonnés de cette ville voudront bien se rappeler que nos payments doivent se faire d'l'avance si l'on ne veut pas s'exposer à payer 50 cts. de plus à la fin du semestre.*

☞ *Nous préparerons tous nos comptes d'abonnements et autres. Nous les ferons collecter dans le cours de la semaine prochaine.*

☞ *Nous espérons que chacun de nos abonnés s'empressera de répondre généreusement à notre appel.*

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 4 Septembre 1861.

Colonisation et Immigration.

Le *Leader* de Sherbrooke, B.C., relève un de nos précédents écrits sur la colonation et nous tance à sa manière, parce que, dit-il nous fesons de cette question une affaire de religion et de nationalité.

Nous disions qu'il était déplorable pour nous, qui formons la majorité comme catholiques dans le Haut et le Bas-Canada et comme Canadiens dans le Bas-Canada, que les Départements des Terres de la Couronne et de l'Agriculture fussent organisés de telle sorte que la masse de l'immigration depuis plusieurs années ne se compose que de protestants irlandais, d'orangistes, de prussiens et de norvégiens protestants.

Or, nous le demandons à tout homme de bonne foi, est-ce là soulever les préjugés de race et de religion? Il y avait un moyen bien simple de détruire ce que nous écrivions, c'était d'en démontrer l'erreur et la fausseté: si on ne peut le faire parceque c'est un fait constaté par tout le monde, croit-on que nous allons nous taire parce que ce fait dévoile une profonde injustice, ou une négligence coupable, ou un parti pris criminel?

« Nos lois, dit le *Leader* de Sherbrooke, ne reconnaissent aucune distinction de religion; au contraire, elles les range sur un pied d'égalité parfaite, elle exercent à leur égard une tolérance sans réserve." Nous ne le nions pas; mais le *Leader* oublie que les individus chargés du fonctionnement de la loi s'autorisent précisément de ce mutisme du statut pour exercer leur charge de manière à favoriser d'avantage ceux de leur croyance et de leur nationalité. Aussi, nous ne demandons pas que ces agents de colonisation, que les officiers du Bureau de l'Immigration ne favorisent ou n'attirent sur nos terres publiques que des catholiques ou que des gens parlant la langue française.

Au contraire, nous demandons et nous avons le droit de demander qu'il y ait dans les deux Départemens de l'Agriculture et des Terres de la Couronne de telles améliorations, de tels changements que les catholiques et les canadiens puissent obtenir justice dans la réclamation respectueuse de leurs privilèges de citoyens.

Nous voulons et nous avons le droit de vouloir que l'immigration qu'on attire sur nos terres publiques avec nos propres deniers soit plus en rapport avec nos besoins religieux et nationaux.

Nous demandons et nous avons le droit de demander, nous canadiens, que les nominations d'agents de colonisation ne tombent pas sur des ennemis des canadiens et des catholiques, comme la chose vient d'avoir lieu tout dernièrement.

Le *Leader*, de Sherbrooke, soutient que tous les agents d'immigration, en Canada du moins, ne sont ni orangistes ni protestants. Nous soutenons absolument le contraire; et si le *Leader* veut des noms, nous nous ferons le plaisir de lui en indiquer.

Pas plus que personne nous ne voulons ici que des gens qui ne sachent que se bâtir des églises; et encore, où serait le mal?—notre désir, comme celui de tout citoyen ami de son pays, est de peupler nos terres incultes de colons industrieux, persévérants et qui fassent plus tard une population morale, sobre et prospère. Mais avant les intérêts matériels nous avons d'autre chose plus précieux à conserver et à fortifier; le *Leader*, lui, trouve toute immigration bonne pourvu qu'elle mette vite et bien en valeur nos terres incultes; nous, nous adressons une question, une simple question préléminaire au colon européen, avant que de l'inviter à venir en Canada; c'est celle-ci:—Votre croyance et votre nationalité sont-ils un obstacle à l'unité des Canadiens, à l'unité politique, nationale et religieuse du pays?—Car, nous tenons que la prospérité d'un état dépend surtout et essentiellement de l'accord des citoyens entr'eux. Le *Leader* peut, tout à son aise, regarder les immigrants comme des machines à défricher, à faire de la potasse, à essoucher, à ensemencer et à récolter; nous croyons plus noble et plus digne de la nation humaine de considérer d'abord l'être moral de l'individu: car c'est par l'esprit et le cœur que l'homme est sociable et non par le plus ou moins de vigueur et d'aptitude de ses appétits matériels.

Cependant, nous ne voulons pas tant attirer ici, du moins dans l'Outaouais et dans le Bas-Canada, une immigration étrangère, que le surplus de la population des vieilles paroisses d'en bas, qui, durant ces années dernières, a cherché si follement un débouché aux Etats-Unis. Aujourd'hui, nos malheureux compatriotes, forcés par la misère et par la guerre, reviennent tous les jours par centaines; ils vont encombrer les chantiers, les ateliers, les boutiques et les manufactures: ne serait-ce pas de la part du Ministre des Terres de la Couronne se conduire avec patriotisme et même avec politique, que de faire pour ces canadiens, enfants du sol, ce qu'il fait si largement pour des individus étrangers et de loin? Pourquoi payer des deniers de la Province deux ou trois piètres agents prussiens, norvégiens, ou même l'orangiste chef du Bureau d'immigration, qui tous s'en vont par les pays protestants, chez des peuplades presque aussi barbares que nos hurons et nos iroquois, frètant à ces colons d'une nouvelle espèce des navires pour venir en Canada?

Ne serait-ce pas plus économique d'aider aux canadiens à s'établir dans ces mêmes townships? Ne serait-ce pas plus politique de s'adresser aux populations catholiques d'Irlande, de Belgique, d'Angleterre et d'Ecosse?

Nous savons tout ce que le Ministère a d'affaires; on n'y improvise rien; on ne peut y improviser rien: mais au moins, nous avons confiance dans le patriotisme de nos Ministres canadiens. Conçoit-on bien toute la popularité qui s'attacherait au Ministre qui prendrait en mains, sérieusement, la belle cause de la colonisation?

Le *Courrier* par sa position, par l'intention de ses fondateurs, est un journal conservateur et ministériel. Voilà pourquoi nous tenons à parler aussi fortement que qui que ce soit sur les questions nationales qui agitent l'opinion publique; nous parlons en amis à des amis. Dissimuler aux Ministres la force et l'énergie du mouvement qui se produit à l'heure qu'il est dans tout le Bas-Canada ce serait un crime; car l'opposition se targuerait de notre silence ou de notre tiédeur pour crier bien haut que Ministère et Ministériels sont traîtres à la patrie, qu'il faut les remplacer, etc. Non; le ministère aujourd'hui, ou plutôt le parti ministériel est assez fort en chambre pour prendre l'initiative sur cette grande question et satisfaire au vœu national en accomplissant une grande œuvre patriotique.

—Les journaux canadiens de Québec et de Montréal ont parlé avec beaucoup de raison et d'enthousiasme d'un projet de créer un département ministériel de colonisation et d'immigration pour le Bas-Canada. Ils prétendent que cette séparation existe de fait dans plusieurs ministères, par exemple, dans le département des lois, dans celui du secrétaire; et que le même principe qui veut que nous ayons des lois différentes, veut que nous ayons aussi une immigration différente, un système de colonisation organisé sur d'autres bases et avec d'autres principes.

L'idée est excellente sans doute, mais nous croyons qu'il ne faudrait pas s'y attacher trop absolument, pour le moment, et que trop demander serait le moyen de ne rien obtenir. La mesure est tellement grave que le ministère la laissera murir et discuter avant que de ne rien décider à cet égard.

Il y a d'ailleurs en ce moment une charge très importante de vacante dans les bureaux du Ministre d'Agriculture, c'est celle de secrétaire, autrefois remplie par M. Holton. On a parlé de la nomination de M. J. C. Taché à ce poste honorable et élevé. Voilà au moins quelque chose de plus pratique et de plus immédiatement possible. M. Taché est un homme qui, par ses ouvrages sur l'économie politique, ses autres écrits, et son esprit remarquable d'organisation, remplirait mieux que personne les devoirs difficiles de cet emploi. nous sommes certain que cette nomination serait applaudie de tous les partis et qu'elle inspirerait dans ledépartement d'agriculture une confiance plus sérieuse et plus méritée. On sait les nombreux points de liaison qui rattachent ce département à la cause de la colonisation, et on comprend dès lors de quelle importance nationale erait l'élévation de M. Taché à la première place administrative de ce ministère.

Collége et Couvent d'Ottawa.—Nous avons parlé mainte fois avec un avantage réellement mérité du Couvent de l'Hôpital-Général et du Collége catholique de St. Joseph d'Ottawa. Organe spécial de la population française canadienne de la capitale et des environs, il nous appartenait de tenir les nombreuses familles qui la composent en majorité, et tous les amis de l'éducation réellement française en général, au courant des progrès que cette œuvre si grande, précisément par son côté national, a réalisés, depuis quelques annés seulement, dans cette partie-ci du Canada-Central. Donc toutes les fois que l'occasion s'est présentée, nous n'avons pas manqué de donner un aperçu, au moins général, sur le nombre des intitutions publiques dont le zèle catholique et civilisateur par conséquent, a doté notre ville; sur la nature de l'enseignement qui y est professé, et sur le crédit toujours croissant que procurent à ces saintes et savantes maisons les constations faites, dans les examens officiels et publics, de l'avancement de leurs élèves respectifs, soit dans la piété, soit dans l'instruction, soit dans ce bon ton et ces manières raffinées qui distinguent la société d'élite et les gens vraiment bien instruits et bien élevés. Nous eussions voulu pouvoir, dès notre entrée dans l'arène du journalisme, nous étendre particulièrement sur les détails qui forment l'ensemble de la discipline et du professorat du Couvent et du Collège. Mais, n'ayant pas été honorés, à l'égal de nos confrères de la presse anglaise catholique, de l'envoi direct de la copie française de leur divers prospectus, nous avons dû sursoir. Dans l'intérêt des familles lisant exclusivement la presse française, et désireuses d'ailleurs de faire bien élever et bien instruire leurs enfants, nous nous verrons avec plaisir nanti de ces documents indispensables, pour pouvoir les reproduire au début de ce nouveau cours scolaire.

Bazar de la St. Vin. de Paul.—Nos confrères de la presse anglaise ont déjà signalé à l'attention du public l'ouverture prochaine de ce bazar, sous les auspices de la société St. Vincent de Paul. Nous saisissons avec bonheur cette occasion de complimenter une organisation aussi féconde en bons résultats; puisque dans tous les pays civilisés, le bazar de charité est le pourvoyeur ordinaire des pauvres, des infirmes, et des nécessiteux de toute espèce. C'a été là, comme on sait, une des grandes actions de la vie de St. Vincent de Paul, d'ériger, sur les fondements de la religion, la charité chrétienne en système social; et, disons-le à l'honneur de ce bon prêtre et de l'humanité, son œuvre a prospéré et s'est propagée à travers les climats, les siècles et les révolutions.

Pour l'honneur de notre cité, nous la voyons présentement répandre dans son enceinte, les bénédictions qui naissent de l'abondance, de l'union et de la charité mutuelles.

Nous ne pouvons donc que nous associer de tout notre cœur à l'appel fait au public, et particulièrement aux dames charitables, les patronesses naturelles des sociétés de bienfaisances, d'encourager de leur présence et de leurs offrandes le prochain bazar de la société de St. Vincent de Paul. Son comité d'organisation annonce en même temps que le bazar sera accompagné d'un grand concert. On a pensé avec raison que, dans cette circonstance, la salle St. Patrice ne serait pas assez spacieuse pour contenir la foule. Le comité a pris des arrangements, en conséquence, et a loué le Témpérance Hall, Central Town, pour accommoder le plus grand nombre de personnes possible. Les billets d'admission qui ont été ultérieurement distribués, serviront pour l'entrée au Temprance Hall.

—Un M. Charles Secretan, avocat de Québec, a intenté en Cour Supérieure une action pour quatre mille piastres de dommages contre le propriétaire du *Morning Chronicle*, de Québec, parce que celui-ci a publié, le 20 juin 1861 une lettre de Dr. Russell qui accusait M. Secretan d'être l'auteur des correspondances d'un M. Murray par lequel M. Russell était attaqué dans le Chronicle.

—Un financier du XVIIIe siècle, et qui fut comme M. Turcaret, un Mécène à sa façon, M. de La Popelinière, voulut se faire peindre, ainsi que sa femme, sous des emblèmes mythologiques. « Comment dois-je me faire peindre? disait-il à Mlle Quinault, l'amie de Voltaire, consultée par lui sur ce point délicat. Je ferai peindre Mme de La Popelinière en Hébé; et moi? —Vous? lui dit Mlle Quinault; eh bien! faites-vous peindre en hébété."

Correspondance.

Constantine, 31 juillet 1861.

Monsieur le Rédacteur,—

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, me priant de vous envoyer quelques pages, pour remplir les colonnes de votre estimable journal français, le *Courrier d'Ottawa*. C'est s'adresser, il me semble, assez loin, pour mériter une prompte réponse. Je laisse donc volontiers de côté le *Moniteur Algérien* et le Narguileh pour m'entretenir quelques instants avec mes vieilles connaissances du Canada Central. Je le fais avec d'autant plus de satisfaction que, d'après tout ce que je sais par la lecture de votre journal, et d'après ce que j'en ai entendu dire par-ci par-là, ce cher *Courrier* paraît faire assez bien son chemin dans le monde. Il est permis d'espérer, de gager même, dès aujourd'hui, que, plus heureux que son brave mais infortuné prédécesseur, le *Progrès*, d'éphémère mémoire, le journal français d'Ottawa poursuivra, aussi longtemps qu'il le fait dignement, la carrière où il vient de s'engager, tant pour l'honneur que pour la sauvegarde des intérêts de la race franco-canadienne, que l'on voit prospérer et s'accroître sans cesse, au cœur même des colonies anglaises de l'Amérique Septentrionale. Pourquoi? c'est que, je crois pouvoir l'assurer, sans mensonge comme sans flatterie, le *Courrier* justifie les espérances qu'il avait fait naître dès son origine. On ne saurait douter qu'il n'ait été, jusqu'à présent, constamment fidèle à son but, à son programme et à ses tendances nationales. Puisse-t-il continuer d'être toujours ainsi! C'est le meilleur moyen de mériter qu'on le lise et qu'on le supporte sans relâche ni dégoût. Il en est d'un journal, surtout dans votre pays encore si neuf, comme du fonctionnaire public, comme de l'individu. Le mérite appelle la confiance; la confiance la vogue; et celle-ci l'estime et l'appui et des clients et des patrons, parmi tout ce monde de gens aisés et honnêtes, qu'on sent être portés tout naturellement à aimer à lire et rémunérer un bon journal tel que le *Courrier*. C'est le *seul*, en effet, il faut bien le remarquer, du moins dans tout le Haut-Canada, le *seul* qui s'entretienne, en leur propre langue, et de leurs affaires, et de leurs intérêts, de leurs droits et de leurs *devoirs*, de leurs joies et de leurs douleurs, de leurs *nécessités*, en un mot de tout ce je ne sais quoi dont se compose leur existence de *peuple à part*, de race d'élite;—*genus electum, gens sancta, populus acquisitionis*,—pourrais-je dire avec St. Pierre: laquelle race, si infiniment supérieure à toutes celles qui l'entourent, a tant besoin de *se maintenir à part*, si elle veut demeurer intacte, et qu'elle tienne réellement à ne pas *s'abîmer, se dépayser*, au milieu de toutes ces étranges agglomérations, d'hommes qui pullulent sur son territoire! Voilà ce que le bon sens et le patriotisme ne cessent de crier aux oreilles et au cœur de vos abonnés. Ces deux qualités ne leur ont jamais fait défaut. J'en vois une nouvelle preuve dans la satisfaction générale que, soit en particulier soit publiquement, on a manifestée partout à l'apparition du *Courrier d'Ottawa*; et cette approbation dure encore. Oui, répétons le sans crainte et avec un légitime orgueil, le journalisme français s'est montré digne de lui-même; le *Courrier* a parfaitement répondu à notre attente; son prospectus ne s'est pas démenti. Que pourrait-on lui reprocher? Sa politique? Mais elle est celle de la majorité canadienne du pays! Son dévouement incessant au progrès intellectuel et moral des canadiens-français, spécialement de la capitale et des environs? Mais c'est là tout son but et son objet; c'est là que tendent ses aspirations les plus intimes; c'est cela même que ne cesse de lui crier chaque fois sa propre devise: « Les peuples se déplacent quelquefois, mais ne s'anéantissent jamais!" Quant à ses principes religieux, ce sont précisément les nôtres.... Et d'ailleurs, bien loin qu'ils soient par trop saillants dans les colonnes du *Courrier*, on pourrait lui reprocher de ne pas leur consacrer assez de place. Que nous importe que quelques imbéciles, quelques faux frères, que quelques citoyens malavisés ou, pervertis par les doctrines d'une utopie furibonde et impie, viennent, à la remorque des ennemis de la foi et de la nationalité-mères, nous corner à l'oreille: « Eh! votre journal sent déjà trop le prêtre!" Mais, de grâce, leur dirai-je, ne vaut-il pas mieux que le *Courrier* sente le prêtre, qui est la bonne odeur de J.-Ch. et de son église, plutôt que de sentir le mufti, la synogogue, le ministre, le sérail! Plutôt que de sentir le Grand Lama, le bonze, le pope, ou la déesse-Raison?.... Qu'a de commun avec toutes ces divinités-là et avec tout leur culte farceur, bizarre et monstreux, notre suave et belle religion nationale primitive? Cette religion importée et maintenue, en Canada surtout, par des noms tels que les suivants,—noms qui écrasent et qui inspirent en même temps: les Cartier, les Champlain, les Maisonneuve, les Montmorency—Laval, les Rohaut, les Mance, les La Peltrie, les St. Vallier, les Queylus, les d'Youville, les Bourgeois, les Charon, les Charlevoix, les Pontbriand, les Montcalm, les Lévis, les Plessis, les Briand, les Salaberry, les Bellefeuille, les Bédard, les Taschereau, les Blanchet, les Papineau, les O'Callaghan, les Viger, les Cuvillier, les La Fontaine, les Morin; sans parler de toute cette myriade de catholiques canadiens contemporains, aussi distingués par leurs éminentes vertus, que par leur zèle, leurs talents et leurs succès plus éminents encore. Les uns et les autres, nous les voyons, ces fiers chevaliers de la croix et de l'épée, résister, détruire et édifier en même temps; semblables à ces vaillants Machabées, qui, le sabre d'une main, la truelle de l'autre, pourfendaient les têtes ennemies, puis relevaient ou entouraient de remparts les villes et les temples de Judée, saccagés par des hordes barbares et sacriléges.... Tous, nous les voyons, armés du glaive de la parole et de la plume, dans le silence du cabinet; ou bien, sous la tente nomade, armés de la hache du pionier, nous les voyons s'empresser à l'envi de civiliser, d'une extrémité à l'autre, cet immense pays du Canada, destiné peut-être, dans les décrets de Dieu, à former un jour la portion la plus riche et la plus belle du Champ du Père de Famille!!!

Que le *Courrier* donc, sans s'inquiéter des ineptes discours, entretienne sans cesse dans les cœurs canadiens des espérances si légitimes! Qu'il remette sans cesse en leur mémoire les admirables faits et gestes des illustres générations qui les ont précédé! Et alors, on pourra dire de lui avec vérité que, non seulement il sent le prêtre, mais encore qu'on respire et goûte en lui le bon canadien, le vrai patriote, l'ami sincère, constant et éclairé de sa patrie, de son Dieu, et de ses inappréciables institutions maternelles.... Trois choses aussi inséparables que chair et os. Les désunir, c'est s'annuler, c'est s'anéantir soi-même; ou, ce qui est bien pire, c'est passer d'un état normal à l'état d'*être monstre*.

Revenons au *Courrier* et à ses estimables qualités. On ne saurait, d'abord, le taxer de paresse. Il n'a jamais manqué de nous montrer son beau format, sa typographie-modèle, son corps de lettres brillantes et toujours si variées, au jour et à l'heure indiqués. Je doute qu'aucun journal canadien le surpasse en ce point.

Et sa rédaction? mais je la trouve charmante, souvent instructive, et presque toujours,—sauf ces erreurs matérielles qui sont le propre de la Presse,—irréprochable et pour le fond et pour la forme. Les feuilletons sont des chefs-d'œuvre du genre; ses nouvelles sont intéressantes, diverses et puisées aux meilleures sources. Pourtant, dira-t-on, ne fût-ce que pour trouver à redire, il n'est pas sans défauts? Mais, je vous le demande, quel est le journal sans défauts? pourrait répondre le *Courrier aux critiques*. J'entends les critiques intelligents et honnêtes. Car, quant aux autres, c.-à-d. à ces esprits vulgaires que la sotte manie de parler et de médire pousse à faire toutes sortes de remarques banales, injustes et risibles, à propos de tout, à propos même de ce qu'ils ignorent le plus ou comprennent le moins,—nous les laisserons de côté. Pour nombreux qu'ils puissent être, ils ne sont pas comptés dans la matière; ils ne font pas autorité, au Club, au Cercle, au Cabinet ou à l'Institut, pas plus qu'au Parnasse.... Nous leur répondrons seulement: « Allez apprendre à.... lire. Cette idée me rappelle un trait que je vais vous raconter, pour l'amusement de vos lecteurs bénévoles et instruits; d'ailleurs, il vient fort à l'appui de ma dernière thèse.

Je me promenais un jour avec le Rédacteur d'un journal mort-né, dans une certaine localité. Le bonhomme s'y était rendu pour retirer ses abonnements. Il paraît que la chose avait passablement mousé dans la paroisse. Aussi, notre journaliste était-il content!.... Il faut avouer qu'un peu la gloriole, un peu le lucre, un peu la pensée des dettes payées ou des emplettes faites, tout cela fait du bien, tout cela peut rendre crâne et heureux. Aussi, vous dis-je, si vous eussiez vu comme Mons. le Rédacteur était fier!! Comme il se frottait les mains!... En ce moment arrive un de mes concitoyens, un influent de la place, un abonné.... Après les saluts d'usage: « Eh bien, lui dis-je, aimez-vous le journal nouveau! Celui-là est français-canadien, au moins! J'espère qu'il est de votre goût?—Eh mais, répond le loustic, en se grattant les tempes et me regardant d'un air cocasse et rechigné tout à la fois.... moi, je n'aime pas trop cette gazette....—Bah! Pourquoi donc?—Mais c'est que.... je ne sais pas bien, mais je ne le trouve pas intéressant.—Ah! oui dà! Et qu'est-ce qui lui manque?—Je ne sais pas; mais je ne vois pas qu'il donne beaucoup de nouvelles intéressantes? Je ne veux plus le recevoir; je l'ai refusé!—Mais, m'écriai-je tout-à-coup, comment peux-tu savoir si ce journal est intéressant ou non? Si je ne me trompe, tu ne sais pas seulement lire!!!—C'est vrai, répond mon concitoyen; je ne sais pas lire du tout. Mais la gazette n'est pas intéressante du tout.... *Ils le disent, toujours*.... Je ne veux pas m'abonner." Effectivement, monsieur, le susdit interlocuteur ne savait pas lire, je vous l'assure; ce qui ne l'empêchait pas de critiquer comme un de ces gros *savantas* dont parle Molière!

Vous pouvez maintenant vous figurer aisément la stupeur et l'ébahissement de notre pauvre Rédacteur. Je le regardai: il était atterré; il avait passé auparavant par toutes les nuances, rouge, violet, pourpré, bleu, cramoisi.... que sais-je? Il fallait que le pauvre être eût l'âme ou la peau bien sensible, ou bien que l'émotion eût été trop forte. Je ne pus m'empêcher d'éclater de rire. Toutefois, pour la consolation du compère, je crus devoir lui réciter tout au long la fable de *Perrette et du Pot au Lait*. C'est un bon éteignoir pour l'imagination. Je vous engage bien à l'appprendre, Monsieur le Rédacteur, si déjà vous ne la savez. Le journalisme, comme tout autre métier, se trouve par moments en proie à l'imagination. Si jamais cette méchante bête, cette folle, cette enragée vient troubler votre logis et vous empêcher de dormir, rappelez-vous *Perrette*, et servez-vous de l'éteignoir. Si cela ne suffit pas, et que vous teniez réellement à dormir, ajoutez une bonne dose de laudanum.

Tout à vous,

Kabyle.

Taxes Directes et Indirectes.

Des événements extraordinaires, de grands malheurs désolent ce pays, et les causes qui les ont produits existent encore. Peu de gens sont contents. Ceux qui prétendent le contraire, flattent ou se flattent. Pourquoi ce mécontentement si général? Ne tient-il qu'à des intérêts froissés par les événements ou bien à l'opinion publique qui n'est point satisfaite? S'il en est ainsi, ne vaudrait-il pas beaucoup mieux chercher des moyens de la satisfaire que de travailler inutilement à lui donner une direction qu'elle ne saurait prendre?

Les abus, la dilapidation de la fortune publique, la détresse des finances, la corruption, la faiblesse ont accéléré les catastrophes.—L'impôt direct et les contributions forcées qui vont changer la condition du cultivateur et de l'artisan en celle du serf, en supportant toutes les nouvelles impositions devront nécessairement amener quelques nouvelles commotions. Il y a quelques semaines le peuple grondait, aujourd'hui il est furieux, car il s'aperçoit qu'en fin de compte il faudra payer le joueur de violon de Mr. Lincoln.

Pour le payer, on a fixé à 20 millions de dollars le produit à tirer de l'impôt.

L'impôt à percevoir se divise maintenant en deux catégories:

1o. Sur les bien-fonds et immeubles;
2o. Sur le revenu.

La *contribution foncière* sera prélevée sur toutes terres et lots de terrains, avec les constructions y afférentes, suivant leur prix d'évaluation à la date du 1er avril 1862."—Les propriétés habitées par leur possesseur sont exemptes jusqu'à concurrence d'une valeur de $500.—Le Président est autorisé à organiser le service de perception; mais il sera loisible aux administrateurs d'Etat de s'en charger dans leur circonscriptions respectives, moyennant une remise de 15 p. c. sur leur quote part.

Le *taxe sur le revenu* sera prélevée, à raison de 3 p. c. sur tout revenu au-dessus de $800 " provenant soit d'un genre de propriété quelconque, soit de n'importe quelle profession, commerce, emploi ou carrière, soit de toute autre source."—Les revenus des citoyens des Etats-Unis résidant à l'étranger seront frappés d'une surtaxe de 2 p. c.—Sur les revenus provenant de bons du Trésor ou du titre de la dette fédérale, la taxe sera de 2½ p. c. quand les possesseurs résident aux Etats-Unis et de 1½ p. c. seulement, quand ils résident à l'étranger.—L'impôt sera perçu sur le revenu net, déduction faite du montant des taxes et charges d'Etat qui peuvent le grever.

Maintenant pour le tarif:

Les droits sur le *sucre* brut sont fixés à 2 cts. par livre, avec progression jusqu'à 6 cts., suivant le degré de raffinage:

Le *café* paiera 4 cts. par livre; le *thé* 15 cts.

Les *vins* sont portés à 50 p. c.
Les *soieries* à 40 p. c.
Les *eaux-de-vie* à $1.25 par gallon (première preuve).
Les autres *spiritueux* à 50 cts. par gallon.

Telles sont les lourdes taxes dont on frappe les objets les plus essentiels à la consommation du peuple. Pourtant le peuple souffre parce qu'il manque du nécessaire, le cultivateur ne peut vendre ses produits, le travailleur n'a pas d'ouvrage parce qu'il est en grève, et cependant il va être forcé de payer les frais de cette guerre impie. Paie pauvre peuple paie.—*L'Union* d'Ogdensburgh.

—Le *Herald* de Montréal dit qu'il y a tout lieu de croire à l'arrivée prochaine d'un supplément très considérable de troupes en cette province. Les logements actuels sont tous occupés, mais nous apprenons, ajoute ce journal, que les casernes de Laprairie, Chambly, Saint-Jean, et même de l'Ile-aux-Noix vont être mises à la disposition du gouvernement impérial.

—Le *Herald* nous apprend qu'il doit se former, sous le nom de *Mining Agency Association*, une compagnie qui aura pour objet l'exploitation des ressources minérales du Canada.

Le capital de l'Association sera de $100,000 partagées en actions de $10 chacune, avec pouvoir d'augmenter le capital jusqu'à $500,000.

La compagnie devra exploiter les localités où il y aura apparence de dépôts de minerai; elle devra faire l'acquisition des terrains et des droits de mine dans ces localités.

La compagnie ne commencera ses opérations qu'après la souscription entière du capital de $100,000.

Lorsque $20,000 auront été souscrites, on élira des Directeurs Provisoires qui seront chargés de l'organisation général de la Compagnie.

Un livre de souscription, pour le fonds capital de la Compagnie, a été placé entre les mains de MM. Wilson et Robb, Ingénieurs des Mines, à leur Bureau, No. 52, rue St. François-Xavier. On obtiendra de ces MM. toute information relative au projet en question.

Un bon Controversiste.

On sait quelles inquiétudes travaillent l'esprit de nos frères séparés et les angoisses, les incertitudes, les malaises qui tourmentent le protestantisme. Cet esprit d'excitation fièvreuse offre un contraste assez frappant avec la quiétude et la sérénité de cœur des vrais catholiques, pour avoir déjà servi bien des fois de thême à des arguments irrésistibles contre l'hérésie; mais rarement on en à mieux tiré parti que ne le fit l'an dernier un canadien, simple *voyageur des pays d'en haut*.

Ce digne descendant des Godefroy, des Hertel, etc., etc., voyageait avec un employé protestant de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui lui parlait sans cesse de religion et de recherches dogmatiques, si bien qu'enfin notre Canadien lui dit:—Tu m'ennuies et je te prie de parler de choses plus à ta portée et à la mienne!

—Vous êtes curieux, lui dit alors le protestant, vous autres catholiques, vous ne demandez jamais rien à personne, vous ne vous enquerrez de rien et paraissez toujours tranquilles au sujet de la religion!

—Grand dommage, réplique le *voyageur*, que nous n'allions pas vous demander des avis.... Quand tu parcours la prairie dans un chemin connu et que tu est conduit par un guide sûr est-ce que tu demandes la route à tous ceux que tu rencontres. Il n'y a que ceux qui ne savent pas où ils en sont, que ceux qui sont *écartés* et sans *guide*, qui s'adressent à tous les passants pour avoir des nouvelles du bon chemin!

Faits Divers.

—M. Wm. Lyon Mackenzie, dont le nom a fait beaucoup de bruit en ce pays, comme journaliste et comme député, est mort mercredi dernier, à Toronto. M. Mackenzie était né en Ecosse, et avait émigré en Amérique en 1824. Il n'était âgé que de 67 ans.

Comté de Perth.—L'examen préléminaire des votes enrégistré à la dernière élection, revèle le fait qu'il y a 67 mauvais votes d'enrigistrés: de ce nombre M. Daly en a 4 et M. Foley le reste; déduisant 63 votes de la mojorité de 36 voix de M. Foly, M. Daly se trouve avoir une majorité de 27 voix sur son adversaire.

— Le *Times* de lundi dit que trois batteries de l'artillerie royale, allaient être expédiées pour le Canada. 200 chevaux étaient déjà en route pour la province. Selon ce même journal, la frégate à vapeur et à hélice *l'immortalité*, de 51 canons, sous le commandement du capt George Hannock, est partie de Plymouth le 11 août, en destination de l'amérique du nord.

Plaisanterie Funèbre. — Un malin plaisant, qui se dit étudiant en médecine, vient de se donner beaucoup de trouble pour jouer une pièce désagréable aux américains du Nord qui habitent ou visitent Montréal. Mercredi nous trouvions sur le poteau du télégraphe, érigé au coin du *Medical Hall*, en face du bureau de poste, une plaque en fer, vissée au poteau, portant l'inscription suivante, écrite sur un fond noir:

Erected
In memory of
The soles (of Boots)
Who were left behind
At the battle of
Bull's Run.
May their memory never
Wear out.

Medical Student.

Straws tell which way the wind blows.

Com. Alv.

[Traduction.]
Erigé
A la mémoire des
Semelles (de souliers)
Qui ont été abanbonnées
A la bataille de
Bull's run
Puisse leur mémoire
Ne jamais s'user!

Un Etudiant en médecine.

Une paille peut indiquer où souffle le vent."

—Plus de 1500 Canadiens se trouvent aujourd'hui sans ouvrages dans la ville de Baltic, Etat de Connecticut.

Les fabriques ont été fermées pour quelques temps; et nos pauvres compatriotes restent sans ressources.

Plusieurs d'entre eux sont déjà partis pour revenir au Canada; les autres suivront bientôt leur exemple, sans doute.

Encore des bras pour la colonisation; il faut y penser sérieusement et agir en conséquence.

Les Canadiens a New-York.—M. Huot, ci-devant de Québec, vient d'arriver de New-York, où il dit que la plus grande misère règne parmi la classe ouvrière. Un canadien, nous dit-il, résidant depuis 14 ans, dans cette ville, fesait des affaires chez un épicier qui lui a refusé dernièrement la valeur de 10 cents à crédit. Ce canadien est père d'une nombreuse famille.

Il nous infome de plus que l'on est à batir des Hangars pour loger les pauvres cet hiver. Les propriétaires des maisons de commerce tremblent pour leur marchandises, car on redoute les voleurs.

Douloureux Accident.— Samedi dernier le village de Westfield (New-Jersey) a été plongé dans la stupeur par une catastrophe qui a frappé deux familles et de nombreux amis. M. et Mme Rogers, de New-York, étaient depuis peu dans la ferme de M. Mott, où ils savouraient les plaisirs de la campagne, sans que rien les fût venu troubler jusque-là. Samedi soir, les deux filles de M. Mott eurent l'idée de se baigner dans un étang appartenant à leur père. L'une d'elles, charmante jeune fille de 17 ans, s'aventura par malheur dans un endroit trop profond et perdit pied. Mme Rogers, voyant de la rive le danger que court miss Mott, s'élance à l'eau et plonge courageusement pour sauver son amie. Bien qu'elle passât pour une bonne nageuse, tous ses efforts furent inutiles, et elle ne put que trouver la mort à côté de celle qu'elle voulait sauver. L'alarme fut aussitôt donnée; le malheureux père et le mari non moins malheureux, aidés de leurs amis, parvinrent à retrouver les les corps des infortunées au bout d'une demi-heure; mais déjà toute trace de vie avait disparu.

Le concours des amis et de la population a été immense aux obsèques de ces deux amies, dont la mort inopinée a éveillé les plus vives sympathies. On les a placées dans le même tombeau, inséparables même après la mort qu'elles avaient trouvée ensemble.—*Courrier des Etats-Unis.*

—Une campagnarde des alentours fait appeler, il y a quelques jours un médecin pour voir son mari, gravement malade. L'homme de l'art écrit son ordonnance sur le papier à chandelle. La femme a fait avaler le papier et l'ordonnance à son mari et l'a étouffé. Elle avait suivi à la lettre la recommandation du docteur, qui lui avait dit: « Voilà ce que vous ferez prendre au malade."

—Un fils d'Albion se présente dernièrement dans une de nos pharmacies et s'exprime à peu près en ces termes:

" S'il vô plaît, moâ vouloir de l'eau de sur quoi on monte...

—De ce sur quoi on monte!.. demande le pharmacien ébahi.

—Oh yes..."

Et l'insulaire monte aussitôt une échelle qui se trouvait là par hasard.

Le pharmacien comprend qu'il demande de l'eau de *Léchelle*, réputée souveraine contre les maladies de poitrine, et lui en remet un flacon.

Un Peureux.—La scène se passe en chemin de fer dans un wagon réservé aux dames. Le train est lancé à toute vitesse.

Une dame, qui jusque-là avait gardé son mouchoir sur sa bouche, l'ôte et fait voir une volumineuse paire de moustaches.

Effroi bien compréhensible de la part des dames.

" Mais, Madame, vous êtes un homme! lui dit-on.

—Eh bien! oui, je l'avoue, répondit cet intrus avec un accent parfaitement mâle.

—C'est une infamie, s'écrièrent toutes les dames en chœur.

—C'est la peur qui m'a fait prendre ce costume.

—Comment cela?

—On court tant de dangers en chemin de fer! Je me suis déguisé en femme afin d'avoir la permision d'entrer dans votre wagon... seulement j'ai oublié de couper mes moustaches... Que voulez-vous, on ne pense jamais à tout!"—*(Abeille Agenaise.)*

—Une lettre du golfe annonce que pas moins de 400 vaisseaux sont entrés dans le port franc de Gaspé; durant la même période 44,676 âcres de terre ont été vendus principalement à des norvégiens.

—On lit dans le *Canadien*:

« Nos moissons qui sont généralement cette année si belles seraient menacées de destruction dans certaines localités, par l'arrivée d'un insecte que l'on soupçonne être l'*army-worm*, qui a fait de si grands ravages dans le Haut-Canada. L'apparition de cet insecte vient d'être signalée à *Ste. Foye* où il commence à s'abattre sur les champs de blé et d'avoine en quantité innombrables."

—*La Gazette du Canada*, contient un avis annonçant qu'une application sera faite à la prochaine réunion des chambres pour amender la chartre de la Banque du Haut-Canada.

MARIAGE.

Comte-Garceau;—A Montréal, lundi, le 2 du courant, par le Rev. messire Prévost, P. Comte Ecuier, marchand de cette cité, à Dlle Marguerite Garceau, de Montréal.

Décès.

A St. Jean-Baptiste, le 20 du courant, Dame Chalotte Payement, épouse de feu J. Bte. Bélanger, à l'âge avancé de 75 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte un grand nombre de parents et d'amis.

Tous les journaux Anglais et Français du Pays et des Etats-Unis sont priés de reproduire ce décès.

Situation demandée.

Un Instituteur, natif de France, diplômé par MM. les Examinateurs de Montréal et d'Aylmer, et muni de certificats de moralité et d'une recommendation particulière de l'Hon. M. Chauveau, se trouvant en cette ville avec sa nombreuse famille, ose espérer de rencontrer assez de sympathies parmi la population Canadienne de Bytown, afin d'y trouver de l'emploi, soit comme Professeur de Français, d'Arithmétique, etc., etc., ou comme Commis.

S'adresser à ce Bureau. f23

Ecole Normale Jacques-Cartier.

Montréal, 28 août 1861.

La rentrée des élèves aura lieu jeudi, le 12 de Septembre prochain, à 5 heures du soir.

Les nouveaux élèves devront avoir:

1o. L'acte de leur baptême;
2o. Le certificat de bonne conduite;
3o. Le certificat de leur examen.

Le costume sera obligatoire.

H. VERREAU, Ptre.
Principal.

Ottawa, 4 Septembre 1861. f23

NOUVELLES COMMERCIALES.

PRIX DU MARCHÉ D'OTTAWA.

Blé du Printemps, par minot	0 90 @ 0 95
Blé d'Automne	0 90 @ 1 00
Fleur—Extra, par baril	5 00 @ 0 00
—Superfine, No. 1	4 75 @ 0 00
—Superfine, No. 2	[illegible]
de Ferme	3 20 @ 3 50
Farine d'Avoine, par baril de 196 lbs.	4 25 @ 4 50
Seigle, par minot de 56 lbs.	[illegible]
Orge. 48 lbs.	0 50 @ 0 55
Avoine. 34 lbs.	[illegible]
Pois, 60 lbs.	[illegible]
Fèves,	0 40 @ 0 45
Blé d'Inde,	1 00 @ 1 25
Pommes de terre (nouvelles), par minot	[illegible]
Foin, par tonneaux	[illegible]
Paille,	[illegible]
Lard, par 100 lbs.	5 00 @ 6 00
Bœuf, par 100 lbs.	6 00 @ 7 00
par lb.	[illegible]
Mouton par lb., par quartier	0 06 @ 0 10
Jambon	0 06 @ 0 07
Suif, par lb.	0 10 @ 0 12
Saindoux, par lb.	0 10 @ 0 11
Peaux de Bœuf, par 100 lbs.	[illegible]
Volaille	[illegible]
Poulet, chaque	[illegible]
Laine, lavée	[illegible]
étirée	[illegible]
Pommes, par minot	[illegible]
Bois—Pruche, etc., par corde	[illegible]
franc	[illegible]
Dindes, chaque	[illegible]
Beurre Frais, par lb.	[illegible]
Salé,	0 12 @ 0 14
Œufs, par douz.	[illegible]
Oignons, par minot	0 15 @ 0 17
Pois Nouveaux, par gallon	[illegible]

Ottawa, 2 Sept. 1861.

PRIX DU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

FARINE.

Farine par quintal	[illegible]
Farine d'avoine	[illegible]
Blé-d'Inde	[illegible]

GRAINS.

Blé, par minot	[illegible]
Orge,	[illegible]
Pois,	[illegible]
Avoine,	[illegible]
Sarrasin,	[illegible]
Blé d'Inde	[illegible]
Seigle,	[illegible]
Lin,	[illegible]
Mil,	[illegible]

VOLAILLES ET GIBIER.

Dindes vieux, par couple	[illegible]
jeunes,	[illegible]
Oies,	[illegible]
Canards,	[illegible]
sauvages,	[illegible]
Volailles,	[illegible]
Poulets,	[illegible]
Pigeons sauvages par doz.	[illegible]
Perdrix,	[illegible]
Lièvres,	[illegible]

VIANDES.

Bœuf, par lb.	[illegible]
Lard,	[illegible]
Mouton, par quartier	[illegible]
Agneau,	[illegible]
Bœuf, par 100 lbs.	[illegible]
Lard frais,	[illegible]
Saindoux,	[illegible]

PRODUITS DE LAITERIE.

Beurre frais, par lb.	[illegible]
Beurre salé	[illegible]
Fromage,	[illegible]

VEGETAUX.

Fèves Am., par minot	[illegible]
Fèves Can.,	[illegible]
Pommes de terre, par poche	[illegible]
Navets,	[illegible]
Oignons par tresse	[illegible]
Œufs frais par doz.	[illegible]
Plie, par lb.	[illegible]
Morue fraîche par lb.	[illegible]
Pommes, par quart	[illegible]
Oranges, par boîte	[illegible]

SUCRE ET MIEL.

Sucre d'érable, par lb.	[illegible]
Miel,	[illegible]

DIVERS.

[illegible]	[illegible]

[illegible], 2 Sept. 1861.

Les personnes qui désirent faire l'achat de TERRES PUBLIQUES dans le BAS-CANADA peuvent obteuir toutes les informations dont elles peuvent avoir besoin quant aux prix, à la qualité des terres et aux conditions de vente en s'adressant aux Agents sous-mentionnés :—

AGENTS.	RESIDENCES.	COMTES.	TOWNSHIPS.	Nombre d'acres en vente.	Prix par acre.
			Nord de la Riviere Ottawa.		
[illegible] Thompson	Fitzalen—Arundel	Partie d'Argenteuil	Harrington, Montcalm, Arundel, DeSalabery		
[illegible] W. Cameron	Thurso	Partie d'Ottawa	Hartwell, Ripon	101,000	30 cts.
[illegible] E. Murray	Buckingham	Partie d'Ottawa	Portland, Derry, Villeneuve, Bowman, Templeton, Buckingham	35,000	60 cts.
Robt. Farley	Wakefield	Partie d'Ottawa	Wakefield, Low, Masham, Hincks, Aylwin	160,000	"
[illegible]c. McBean	Northfield	Partie d'Ottawa	Cameron, Bouchette, Northfield, Kensington, Aumond, Wright, Egan	185,000	"
[illegible] M. Judgson	Clarendon	Partie de Pontiac	Aldfield, Thorne, Cawood, Leslie, Onslow	190,000	"
Thos. Barron	Lachute	Partie d'Argenteuil	Wentworth	180,000	"
Terance Smith	Allumette	Partie de Pontiac	Allumette, Waltham, Sheen, Chichester	30,000	30 cts.
				60,000	"
			Nord de la Riviere St. Laurent.		
A. B. Lavallée	Ste. Adèle d'Abercrombie	Terrebonne	Abercrombie, Morin, Beresford		
Alex. Daly	Rawdon	Montcalm	Chilton, Wexford, Chertsey, Kilkenny, Rawdon, Londoncaster	35,000	30 cts.
Jules Bourgeois	Kildare	Joliette et Berthier	Cathcart, Kildare, Joliette, Brandon	141,000	"
A. Dubord	Trois-Rivières	St. Maurice et Maskinongé	Peterborough, Caxton, Shawenegan	49,000	"
A. Bochet	Ste. Anne de la Pérade	Champlain	Radnor, Alton, Montauban	40,000	"
J. P. Déry	St. Raymond	Portneuf	Gosford, Colbert, Roquemont	25 000	"
Vincent Martin	Chicoutimi	Chicoutimi	Bagot, Chicoutimi, Laterrière, Jonquière, Kesy, Tremblay, Charlevoix, Metabetchouan, Kénogami, Labarre, Caron, Signay, Simard, Harvey, St. Johns	28,000	"
				250,000	20 cts.
			Sud de la Riviere St. Laurent.		
John Felton	Sherbrooke	Stanstead, Sherbrooke, Richmond, et partie de Wolfe et Compton	Marston, Auckland, Hereford, Weedon, Hampden		
F. H. Pratte	Stanfold	Partie d'Arthabaska	Maddington, Blandford, Stanfold, Bulstrode	160,000	60 cts.
J. T. Lebel	Wotton	Partie, Wolfe et Compton	Wotton, Ham et augmentation, Wolfstown, Garthby, Stratford, Whitton, Winslow	100,000	"
J. O. C. Arcand	St. Joseph, Beauce	Partie de Mégantic	Broughton, Thetford	290 000	"
E. M. McKenzie	Lambton, Lac St François	Beauce	Price, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst	44,000	40 cts.
Andrew Ross	Frampton	Dorchester, part. Beauce	Shenley, Jersey, Marlow, Risborough, Ditchfield, Linière, Watford, Cranbourne, Frampton, Buckland, Standon, Ware	130,000	"
S. V. Larue	St. Charles, R. Boyer	Bellechasse	Mailloux	200,000	30 cts.
Frs. Têtu	St. Thomas	Montmagny, p. de l'Islet	Montmagny, Ashburton, Bourdages, Patton	20,000	"
Jos. Jolivet	St. Gervais	Bellechasse	Roux, Bellechasse, partie de Buckland, Dunquam, Armagh	120,000	"
Stanis. Drapeau	St. Jean Port Joly	L'Islet et Chemin Elgin	Fournier, Ashford, Garneau, Casgrain, Lafontaine, Dionne, Arago, Chemin d'Arago	92,000	"
F. DeGuise	Ste. Anne La Pocatière	Kamouraska	Ixworth, Chapais, Woodbridge, Painchaud, Parke, Bungay, Chabot, Pohenegamook	110,000	"
L. N. Gauvreau	Isle Verte	Témiscouata	Whitworth, Viger, Demers, Denonville, Begon, Rodot	285,000	"
J. Bte. Lepage	Rimouski	Rimouski	Duquesne, Macpés, Neigette, Cabot, Fleurian, Macneider, Matane et augmentation, St. Denis, Cap Chat, Romieu, D'Alibert, Cherbourg	135,000	"
J. A. LeBel	New Carlisle	Bonaventure	Matapediac, Restigouche, Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, Cox, Hope, Port Daniel	300,000	"
John Eden	Bassin de Gaspé	Gaspé	Newport, Percé, Malbaie, Douglas, York, Sud de la Baie de Gaspé	180,000	20 cts.
			Nord de la Baie de Gaspé, Fox, Sydenham	130,000	"

OCTROIS GRATUITS.

Il y a dans le Bas-Canada cinq chemins sur lesquels le gouvernement accorde des octrois gratuits.

Le chemin Elgin dans le comté de l'Islet, long d'à-peu-près 35 milles, courant de St. Jean Port Joli à la ligne Provinciale. STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, en est l'Agent et réside à St. Jean Port Joli.

Le chemin entre Matane et Cap Chat; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin Taché, de Buckland dans le Comté de Bellechasse au chemin Kempt dans le Comté de Rimouski, à peu près 200 milles de longueur; Agent, STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, à St. Jean Port Joli.

Le chemin Matépédiac, de Métis à Restigouche; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin de Témiscouata, de la Rivière-du-Loup au Lac Témiscouata; Agent, L. N. GAUVREAU, Ecuier, Isle Verte.

Dans le but d'établir ces parties du Bas-Canada, le gouvernement a autorisé des octrois gratuits le long de ces chemins n'excédant pas 100 acres chaque, et sujets aux conditions suivantes :—

1o. Le colon devra être âgé d'au moins dix-huit ans.
2o. Il devra prendre possession de la terre dans le cours d'un mois.
3o. Il mettra au moins douze acres de terre en culture dans l'espace de quatre ans, et
4o. Il devra y bâtir une maison d'au moins 20 pieds sur 18, et résider sur le lot jusqu'au parfait accomplissement des conditions ci-haut mentionnées.

Les familles composées de plusieurs colons ayant droit à des octrois gratuits pourront demeurer sur le même lot et être exemptes de l'obligation de bâtir et de résider excepté sur le lot sur lequel elles demeurent.

Le manque d'accomplir ces conditions entrainera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu et octroyer de nouveau.

Ces chemins ayant été construits aux frais du gouvernement, les colons sont obligés de les tenir en bon état de réparation.

Les terres le long de ces chemins ainsi ouvertes et offertes gratuitement par le gouvernement sont généralement d'excellente qualité et sous le rapport du sol et du climat sont très propres à toutes les fins de l'agriculture.

Pour informations touchant les chemins à prendre et les prix de transports, on peut s'adresser de plus aux Agents suivants :—

QUÉBEC - - - - - - A. C. BUCHANAN, Agent en Chef d'Émigration.
MONTRÉAL - - - - C. E. BELLE, Agent des Bois et Forêts.
J. H. DALEY, Agent d'Émigration.

P M VANKOUGHNET,
Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 7 mai 1861.

HARLEY & PEARSON

Marchands de FRUITS, d'HUITRES, POISSONS, GIBIERS, CIGARS, etc., etc.

—EN GROS ET EN DÉTAIL—

Vis-à-vis le *BRITISH HOTEL*, Rue Sussex, Ottawa.

☞ Les effets expédiés à domicile SANS CHARGE EXTRA.

Ottawa, 4 Sept. 1861. f23

MOUNTAIN HILL HOUSE,

Rue Lamontagne

QUEBEC.

PETER BOURASSA, Proprietaire

Ceux qui vont visiter Québec, soit par affaires, soit par promenade, ne peuvent faire mieux que d'aller á

L'HOTEL BOURASSA,

où l'on trouve toujours une table bien servie, de bonne liqueurs, et de bonnes chambres.

La position de cet Hotel, au centre des affaires, à quelques pas seulement des batisses du gouvernement, à quelques minutes des bateaux à vapeur du Grand Tronc, en fait la place la plus avantageuse pour le voyageur. Ses prix sont extrement modérés.

PETER BOURASSA,
Propriétaire.

Québec, 12 mai 1861.

STEAMBOAT HOTEL,
No. 11, RUE SOUS LE FORT, QUÉBEC.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE
M. A. C. CAMPBELL.
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux, qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent-être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui exdédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

LOUS SIMONEAU.
PROPRIÉTAIRE.

M. LOUIS SIMONEAU prend la liberté d'annoncer aux collecteurs d'Ottawa et le public en général qu'il continue à tenir l'Hotel ci-dessus nommé où il peut offrir tout le comfort que les voyageurs peuvent désirer. La Situation de son Hotel, au centre des affaires, à la proximité des Steamboats et de la traverse du Chemin de Fer, en fait la place la plus avantageuse pour ceux qui visitent Québec.

La table est toujours couverte de ce que les marchés apportent de plus nouveau. Ses liqueurs choisies par lui même sont garanties être de la meilleur qualité, des serviteurs polis et attentifs pour veiller aux besoins des voyageurs, enfin rien n'est épargné pour donner la plus entière satisfaction.

M. SIMONEAU, invitent particulièrement Messieurs les collecteurs d'Ottawa à visiter son Hotel, lorsqu'ils viendront à Québec, persuadé qu'ils y trouveront toutes les commodités désirables.

Québec, 25 mai 1861.

FERRONNERIE.

LE SOUSSIGNE ose attiré l'attention des Citoyens d'Ottawa, et des personnes résidant dans le voisinage, sur l'assortiment étendu et général de **Ferronnerie**, provenant des meilleures manéfactures Anglaises et Américaines, qu'il vient d'ouvrir au public dans les

BATISSES EN BRIQUE DE PATERSON
A l'Enseigne de l'Enclume,
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau,
CITE D'OTTAWA.

Il les invite respectueusement à examiner attentivement son fonds de magasin, qui se compose du plus grand assortiment de

F ERONNERIE
GENERALE,

Dans toutes les branches, qui ait jamais été exhibé sur ce Marché; d'après les bas prix auxquels il vend ses effets, il est convaincu que les acheteurs trouveront qu'il est de leur intérêt de faire leurs achats chez lui.

Il vend à meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette Ville.

Rappelez-vous de l'Enseigne
DE L'ENCLUME.
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau.

JAMES STARKE.

Situation Demandée.

Un jeune homme marié qui a plusieurs années d'expérience dans le commerce des Groceries ou des Marchandises sèches, désirerait de l'emploi dans l'une ou l'autre de ces branches de commerce.

Il peut fournir les meilleures recommandations quand à son caractère et ses capacités. Il parle le Français et l'Anglais et se contentera d'un salaire modéré.

S'adresser à ce "Bureau," ou au bureau du "Citizen."

Ottawa, 28 août 1861.

Portland Hotel,
Rue St. Pierre, No. 9, Quebec.

LE soussigné, tout en remerciant ses amis d'Ottawa et le public en général, pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder, prend la liberté de leur annoncer qu'il a fait de grandes améliorations à son établissement, pour le comfort de ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

Quebec, 1861. CHARLES BEGIN.

OYSTERS.
HUITRES NOUVELLES
Venant d'être reçues
—AU—
RESTAURANT LAFONTAINE.
A l'Enseigne du Fanal Rouge, RUE SUSSEX

N. B.—M. LAFONTAINE recevra ses huitres, pour toute la saison, deux fois par semaine par *Express*.

Ottawa, 21 août 1861.

The Queen Insurance Company
CONTRE
LE FEU, ET SUR LA VIE.
Capital £500,000 sterling, avec pouvoir d'augmenter jusqu'a UN MILLION.

Bureau Principal; Queen Insurance *Buildings*, Liverpool.

DIRECTEURS,
President, WILLIAM MOLSON, Esq
Hon. JOHN YOUNG. | THOMAS KAY Esq.
BEN. THOMAS, Esq. | D. TORRANCE, Esq.
Banquiers, BANQUE de MOLSON.
Secretaire resident, et Agent General,
A McK. FORBES, Esq. Montréal.
HENRY J. PRIEL, *Agent* pour Ottawa, et les environs.

Batisse de "*L'Union*," coin des rues Sussex et York.

A VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand*;

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

Aussi,

LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES,

maintenant occupée par M. J. D. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser à ANTOINE ROBILLORD, Prop., GLOUCESTER, C. W. ou à J. D. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ceBureau.

Ottawa, 6 avril, 1861.

ECOLE DE DANCE.

LE SOUSSIGNE à l'honneur d'informer ses amis et le Public en général qu'il ouvrira une ECOLE DE DANCE dans la salle de l'Institut, Place du Marché, pour tous les Lundi et Mercredi.

Première Soirée, LUNDI, 2 SEPTENBRE, à 8 heures et demie. ☞ Admission, 25 cts.

J. B. CHAMPOUX,
Ottawa, 28 août 1861. *Professeur.*

Grand Concert et Bazar.
Sous le Patronage de la
SOCIETE DE ST. VINCENT DE PAUL,
En faveur des Pauvres de cette cité,
Auront lieu MARDI, le 1er Octobre prochain,
Dans la SALLE ST. PATRICE,
Rue Sussex.

On peut se procurer des billets d'admission aux magasins de MM. J. F. Cauldwell, F. Doherty, J. Heney, T. F. O'Brien, J. Lemy, et chez M. S. Collin, libraire;

Et aux Hôtels de MM. P. O'Meara, M. Kavanagh, C. Carleton, C. Goulden et D. Good, Basse-ville;

Ainsi qu'à la Haute-ville, chez MM. Wm. O'Meara, D. Lanigan et J. Enright, et à l'Office de Thos. McGreevy, Ecr., Côte du Gouvernement.

Par ordre, R. O'REILLY,
Secrétaire.

Ottawa, 21 août 1861.

1861. SEPTEMBRE ! 1861.
CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY,

Viennent d'ouvrir l'assortiment le plus attrayant de

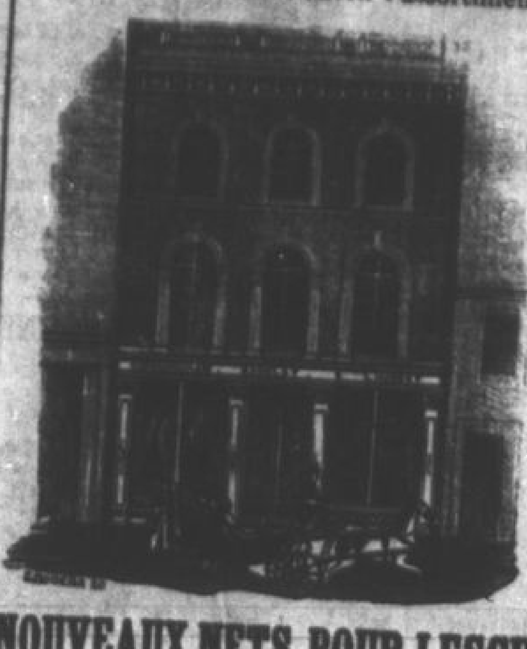

NOUVELLES ETOFFES DE
FANTAISIE POUR ROBE
NOUVEAUX
CHALES
Retournables
DE CARDOVER,
CHAPEAUX NOUVEAUX,
D'après les modes suivantes :—Diamond, Madras, Pekin, Beverly, Clyde et de Colleen Bawn.
NOUVEAUX
RUBANS DE FANTAISIE
ET DE VELOUR
POUR CHAPEAUX,
Décidément à bon marché.

NOUVEAUX NETS, POUR LESCHEVEUX, COIFFURES,
&c., &c., &c.

NOUVELLES LAINES.

Cunningham, Barclay & Lindsay,

Out maintenant en vente le meilleur assortiment de

FLANELLES,
COUVERTES,
BAS, ET
MANTILLES EN DRAP,
SEALSKINS, ETC
&c., &c., &c.

Qu'ils n'aient jamais eu auparavant le plaisir de montrer.

Ottawa, Sept. 4 1861. 23

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.
ARRANGEMENT D'ETE.

A commencer Lundi, 10 Juin, 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 7 A.M., et arrivera à Prescott à 9 30 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant àl'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à 2 heures, P. M.

Les Trains de retour.

Laisseront PRESCOTT à 2 P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Tronc venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 4. 30 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera PRESCOTT à 6.15 A.M., arrivant à Ottawa à 11.15 AM.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 12.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 4.40 P.M.

Les passagers venant par ce Train, arriveront àMontréal à 9.30 P. M.

B. FRENCH,
Prescott, 5 juin, 1861. *Surintendant.*

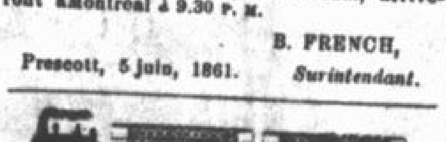

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.
REDUCTION DE PRIX,
(*Arrangement d'Eté.*)

Le et après LUNDI 15 courant, les *Prix de Passage* entre Montréal et la Cité d'Ottawa par le Grand Tronc, et le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott seront comme suit, savoir ;—

Première Classe, ... $4 00
Seconde " 2 00

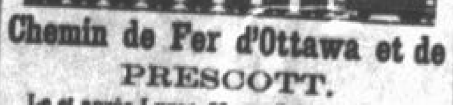

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après LUNDI, 22 *avril*, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Tronc, sera comme suit, savoir :

Première Classe,...... 25 cts. per 100lbs.
Seconde " ...... 22½ " " "
Troisième " ...... 17½ " " "

☞ Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Tronc, à Montréal.

JNO. R. WHITE,
Ottawa, 15 avril, 1861. *Secretaire.*

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,
—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaînes, Clous à river, Scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bèches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON !!! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,
Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.
RUE SUSSEX OTTAWA.

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous les jours à son office.

AYLMER.
C. E.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

QUEBEC, 2 Septembre 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 19,000 âcres des Terres de la Couronne, dans le township de DENHOLM, comté de l'Outaouais, C.-E., seront offerts en vente, le et après le 30e jour du mois courant.

Pour la liste des lots et les conditions de vente s'adresser à l'agent de la localité, Robert Farley, Ecuier, à Chelsea, Township de Hull, dans le comté susdit.

ANDREW RUSSELL.
Assistant Commissaire.
T. de la C.

Ottawa, 4 Sept. 1861. f23

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill,"; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,
JOHN MORRIS.
Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860.

☞ Les commerçants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'improbités.

M. LOUIS DUHAMEL,
MANUFACTUREUR
DE
VOITURES,

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de

VOITURES DE TOUTES SORTES.

Toutes les commandes et réparations qu'on poudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prixles plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.

3 avril 1861.

Etablissement de HARDES FAITES DE DOHERTY,
Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ÉTOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu a des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et a examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleurs fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT
de toute grandeur et de toute dimension, à
PRIX MODERES.

F. DOHERTY.

Ottawa, 15 mai, 1861 12m.

IMPORTATIONS D'AUTOMNE !

1861. 1861.

BROUGH, BUCHANAN & CIE.,

Ayant complété les

CHANGEMENTS CONSIDERABLES

ET LES

Ameliorations Internes

DE

LEUR ÉTABLISSEMENT

Sont maintenant préparés

A MONTRER

Le conteuu de

PRES DE CENT PAQUETS

DES

DERNIERES NOUVEAUTES

Dans chaque

DEPARTEMENT.

Ottawa, 4 Sept. 1861. f-22

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.
BOIS ET FORETS.

Québec, 29 juillet, 1851.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limities pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnées, savoir :

"Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 15 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa," pour la partie de ce territoire qui se trouve au nord de la rivière Ottawa, au bureau de l'agent des terres de la Couronne, dans le village de Buckingham, le 3 de Septembre prochain; et pour la partie de ce territoire qui se trouve au Sud de la rivière Ottawa, au bureau de Poste, dans le village d'Osborne, township de Cumberland, le 7 de Septembre prochain.

"Territoire Ontario," à l'Hotel de Caisse, Peterborough, le 11 de Septembre prochain.

"Territoire Huron, Superieur et de la Péninsule du Canada Ouest," pour le limites en arrière des rivières Severn, Muskoka et Noire, au Rosin House, Toronto, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inferieure du St. Laurent," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la Bai des Chaleurs, à New Carlisle, le 2 de Septembre prochain; et à Cross Point, le 14 du même mois.

"Territoire Chaudieres et Matawaska, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à la Rivière du Loup (Fraserville), le 17 de Septembre prochain.

Conditions de la Vente.

Premièrement.—Les limites, suivant leur éten due supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par en can public, à tel point d'enchère, outre la rent foncière ordinaire, que pourra determiner le département des terres de la Couronne.

Les limit à seront ajugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente fonc ère de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limits, à leurs propres frait, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièment.—Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devinir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui devront être offertes en vente, en s'adressant, le et après le VINGT du mois prochain, aux bureau des agents des bois de la Couronne, dans leurs localités respectives

ANDREW RUSSELL,
Assitant Commissaires,
T. de la C.

28 août, 1861.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

LES terres du Township de BASKATONGE, comté d'Ottawa, C. E., contenant environ **29,000 acres**, seront vendues par encan à ceux qui désirent s'y établir, le ou après le 29e jour d'Août courant.

Pour les Nos. des Lots et les conditions de la vente, s'adresser à

MICHAEL McBEAN,
Agent des T. de la Cou.
A Northfield, dans le dit Comté

Andrew Russell,
Assis. Commissaire.

Ottawa, 7 août 1861.

DPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.
AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant sur le dos "Soumission pour les Canaux du St. Laurent," seront reçues a ce bureau, jusqu'à MIDI, de MARDI, le 27 d'AOUT prochain, pour les ouvrages suivants, savoir :

CANAL BEAUHARNOIS.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAL DE CORNWALL.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

Des soumissions pour chacun de ses ouvrages devront être envoyées séparément.

Tous les matériaux devront être fournis par les contracteurs et l'ouvrage devra être exécuté en stricte conformité avec les plans et spécifications qui peuvent être vus à ce bureau ou au bureau du surintendant du canal de Cornwall où de plus amples informations peuvent être obtenues.

La signature de deux personnes responsables désirant se porter caution pour la due exécution du contrat devra accompagner chaque soumission.

T. TRUDEAU,
Secrétaire, T.P.

Ottawa, 14 août 1861. 15-2s.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.
BRANCHE DES PECHERIES,

QUEBEC, 8 Juin 1861.

Il a plus à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL en conseil nommer les inspecteurs de poisson et d'huile suivants, en vertu des dispositions de l'acte 22 Vic, c. 50, Statuts Refondus du Canada, concernant l'inspection du poisson et de l'huile.

JASPER KIMBALL GOODING, de la ville de Goderich, Haut-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Goderich.

JOHN FONTANA, de Port Amherst Isles de la Magdeleine, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, aux Isles de la Magdeleine.

BERNARD LECLAIRE, de Carleton, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Carleton.

JOHN JOHNSTONE de New Richmond, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poissons et d'huile, à New Richmond.

PHILLIPPE RECHERVAINS, du Bassin de Gaspé, comté de Gaspé, dans le Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, au Bassin de Gaspé.

P. M. VANKOUGNET,
Commissaire.

Ottawa, 7 Août 1861.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
VENTE DES TERRES PUBLIQUES.

QUEBEC, 15 août 1861.

LA VENTE des TERRES de la COURONNE, vacantes et non concédées, aura lieu dans les mois d'OCTOBRE et de NOVEMBRE prochain, et aussi, certaines Terres de la Couronne et du Clergé, sujettes à être reprises par défaut de paiement, dans les comtés de *Lanark, Carleton*, Leeds, Grenville, *Northumberland, Durham Peterborough, Victoria, Simcoe, York, Peel* et *Ontario.*

Une liste des terres devant être offertes en vente sera sous peu déposée, pour être distribuée, chez les différents agents locaux de chaque comtés respectifs.

(Signé,) P. M. VANKOUGNET.
Commissaire.

Ottawa, 28 août 1861.

NOUVEAU SALON DE PERFUMERIE.

M. E. MILES vient d'ouvrir un nouveau salon de perfumerie dans la bâtisse occupée par M. Salmon, porte voisine de

T. STORY,
Marchand Tailleur,

Où ses pratiques de cette partie de la ville pourront se faire raser et coiffer suivant les derniers goûts. M. MILES, tiendra aussi toujours en mains un assortiment d'instruments de musique, &c., dont il disposera à très bas prix.

E. MILES,
Ottawa, 9 juillet 1861. *Propriétaire.*

Desirez vous acheter a bas prix
Tout ce qui est necessaire a la vie
Boissons, Epiceries habillement
Pour argent comptant seulement
☞ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

MAISON CANADIENNE

Batisses de Mdme. FOSTER,
Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,
RUE SUSSEX.
Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

HUDON & GELINAS.

(IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANCAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES.

No. 138, Rue St. Paul, Montréal.

MM. H. & G., ont toujours en mains un assortiment des plus variés de Marchandises ci-dessus nommées, qu'ils vendront à des prix très réduits. Ils ont, de plus, un grand assortiment de Chaussures en caoutchouc et en cuir, Chapeaux en laines et autres, pour Messieurs.
22 Mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN

DE

POELS et d'Articles en FONTE
Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

☞On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.
Ottawa, 1861.

Cuisiniere demandee.

Une Cuisinière expérimentée trouverait immédiatement du service en s'adressant à

L'HOTEL CHAMPAGNE,
Rue Sussex, Ottawa.

On donnera de BONS GAGES. Une personne parlant l'anglais et le Français serait préférée.

Ottawa, 9 juillet 1861.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,
BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quinquailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.
Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON.

ET DE

CHANDELLE D'OTTAWA,
Au Nord de la Rue Sussex.

On trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très étendu de

SAVONS ET DE CHANDELLES
De la meilleure qualité

R. M'DERMOT & Cie.
Agents.

N. B On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHÉ, pour toutes espèces de suif et de graisse, s'adresser à l'établissement.

Ottawa, 3 avril 1861.

MAGASIN EN GROS

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

Annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il reçoit maintenant un assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

On trouvera aussi à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.
Ottawa, Mars 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 12, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES, S'adresser à

J. T. Prud'homme,
BATISSES PRUD'HOMME,
Rue Sussex.
Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,

Marchand de Marchandises SECHES,

Groceries, épiceries, Chaussures &c. à des PRIX MODERES.

BATISSE PRUD'HOMME,
RUE SUSSEX.
Ottawa, 1861.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence,
Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN, Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

J. DOSSERT,

PROFESSEUR DE MUSIQUE,
HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT à l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile et simple.

Ottawa, avril, 1861.

A LOUER.

Tout ce bloc de maisons en briques, A QUATRE ETAGES, situé **Rue Sparks, Ottawa central,** contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparément, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à
M. CHS. LAPORTE Propriétaire.
Rue Rideau, ou à ce Bureau.

Western Assurance Company,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,
Church Street.

PRESIDENT: ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT; MARCUS ROSSIN, Ecr.

Directeurs:

JOSHUA G. BEARD.	MARCUS ROSSIN,
I. C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN MCMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE,	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier: BERN. HALDAN, Ecr.
Solliciteur: ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil: HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur: BENJAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier: BANK DU HAUT CANADA.
Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.
Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE No. 1.

DU

PRINCE DE GALLES.

E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,
Rue Rideau, Ottawa.

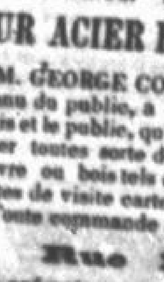

Ceux qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriente, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents, M. MILES, ne peut être surpassé dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR
SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c, &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Arnold, Rue Rideau, près du pont des sappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.— Il espère pouvoir mériter une part du patronage public.

DEPLUS,—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, 3 avril 1861.

Thos. Paterson.

OFFRE EN VENTE,

2000 Gallons Esprit de vin.
1000 Gallons de Morsons Family Proof Pur.
100 Boîtes de Thé Nouveau Fin.
100 Boîtes de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boîtes de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPAROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété incalculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers, Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c.

Ottawa, mars, 1861 } Chez, THOS. PATTERSON, Rue Rideau

EAUX MINERALES

DE

PLANTAGENET

ET DE

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui méritont, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

Ottawa, 3 Avril, 1861. A. BROWN.

E. E. BEAUDRY,

SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,
IMPORTATEUR

DE Vases Sacrés, Montres, Horloges; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenteries.

COIN DES RUES
St. Vincent et Notre-Dame,
En face du nouveau Palais de Justice,
MONTREAL.
☞IMPORTATEUR de Jouets d'enfant &c.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,
Ancienne résidence de feu M. de Rouville,
SOREL.
M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.
Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.
Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE

L'EMPOIE PATENTE, DE CLENFIELD,

Voyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on le substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.
Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,

Successeur d'H. S. HUMPHRY

CHIMISTE ET PHARMACIEN.
No. 2 Eagle Block, Rue Ford,
OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL.

Où on vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teintures, Medecines Patentés. Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fluid Instruments pour Chirugiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux

ATELIERS DAGUERRIENS.

Parfumeries,
Peignes,
Savons,
&c., &c.
2 Avril.

POMMADE

POUR LE MAL D'YEUX.

M. Le Dr. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir dès le premier jour de son application.

☞ *Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR DE LA CHEVELURE,

DU DOCTEUR PARADIS.
(Preparation d'Iodine.)
PATENTE POUR LE CANADA,
1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE très agréable.

☞ Références:—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.
R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.
Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,

COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,
Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE.
OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,
BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.
Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜
Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, audessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN,
Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,
Ottawa.

DR. BEAUBIEN,

RUE YORK,
Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,

DENTISTE,
Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,
Vis-avis de chez le Dr NELSON,
MONTREAL.

DR. TURCOTTE,

Chaumiere St. Laurent
RUE ST. GEORGE, SOREL.
Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,
Bureau Rue Rideau,
BASSE-VILLE, OTTAWA.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,
CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dantelles, Broderies sur Mousseline, Gants, Bas, Garnitures pour Robes, &c. Toiles, Serviettes ouvrées, Toile ouvrée, Linge de table, Serviettes de Table, Essuie mains, &c. &c.. &c.

Casimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine,
Indiennes: Guingham, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures, Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford
OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION ET ENCANTEURS.

OFFRENT EN VENTE:—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.

Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.

Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.
Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,
(DIRECTORIES)
Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.
Bridgeport. Norwich.

Delaware.
Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.
Washington et Georgetown.

New Jersey.
Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Glouceste, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Comtés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.
Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.
Cheveland.

Pennsylvania.
Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuvlkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.
Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.
Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.
Ottawa, Cité,

Hamilton.
Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,

CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON, DROGUISTE,
Côté Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

NOUVEAU MAGASIN DE'PICERIES DE FAMILLE,

J. T. LAMB'S,

Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'ÉPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de *Mess. T. W. HUNTON.*

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'impostations, un assortiment choisi de THÉS, CAFFÉS, ÉPICERIES, et TABAC SUCRÉ raffiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sperme, de Belmond et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier, Eau-de-vie de Mortell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaique, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Morton's family Proof, Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,
CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Sauces, Sardines, Homards et saumons en boites. Biscuits supérieurs de Wattons, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

JAMES T. LAMB'S.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,
LOUIS BLANCHETT,
Propriétaire.
Ottawa, 3 avril 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES.

M. CADIER,

Al'honneur d'annoncer aux habitants d'**Ogdensburgh et des environs,** qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits à la derniere mode,
Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle blanche et de couleur,
Cammes,

Draps, de toutes qualités, &c., &c. Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,
Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER
FORD STREET,
OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE

REPAS à toute heure du jour: Lunch depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe: aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA

RUE MURRAY,
Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.
Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER

Ayant meublé son établissement à NEUF peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le confort désirable. Sa table sera toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY. BASSE-VILLE,
Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire à son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur les marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.
BERNARD LARIVIERE,
Proprietaire.
Ottawa, 1861.

CITY HOTEL

PAR
ISAAC BERICHON,
Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

NOUVEAU MAGASIN,

(BATISSE DE M. FRASER,)

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il aura constamment en mains un assortiment considérable et varié de Marchandises Sèches, Hardes Faites de toute description et de toute grandeur, Bottes pour chantier, Bottes fines, Souliers Congress, Bottines, Chaussures d'enfants, etc., etc., qu'il vendra à bon marché et pour ARGENT COMPTANT.

EUG. MARTINEAU.
Rue Sussex, Ottawa.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer ses amis d'Ottawa et des environs, qu'il vient d'ouvrir un

Magasin de Groceries, Vins &c., &c.,

dans la maison adjoignant le magasin de ferronerie de A. C. CAMPBELL, Ecr. Bâtisse

M. NAZAIRE GERMAIN,
Rue Sussex.

Où il invite les acheteurs à lui faire une visite, persuadé qu'il seront parfaitement satisfaits tant par rapport au prix qu'à la qualité des articles.

J. M'CARRON.
Ottawa, 14 avril, 1861.

M. WILLIAM BOHRER

Organiste a l'Eglise St. Joseph de cette Ville.

Et PROFESSEUR de MUSIQUE au Collège d'Ottawa.

M. BOHRER est chez lui, RUE St. GEORGE, *ancienne résidence de M. GEORGE COX, graveur,* tous les LUNDIS et JEUDIS, depuis midi à 2 heures P. M.

Ottawa, 17 avril, 1861.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

Le Courrier d'Ottawa parait le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa,*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR:

Six lignes et au dessous, première insertion
Pour chaque insertion subséquente
Dix lignes et au dessous première insertion .... .50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente .... 12½ "
Les annonces audessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes. .... 75 "
.... 20 "
Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an
Un QUARRE (20 lignes)
Pour chaque carré additionnel $12.00
Les NOTICES SPÉCIALES et NÉCROLOGIQUES paieront par ligne $20.00
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne .... $15.
.... 10 "
.... 10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientele, toute espèce de commande dans les geures suivants:

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description, &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de *copies,* à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

Premiere Année. Ottawa, (H.-C.) Mercredi matin, 11 Septembre 1861. Vol. I. No. XXIV.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.

(Les Peuples se déplacent quelquefois, mais ne s'anéantissent jamais.)

J. G. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaitre ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été tranmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goître ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complètement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant;—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine,

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Revd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se feront un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspepsie, affection du cœur, abcès, épilepsie, humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qui est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérison de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à jamais la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—em.

LE NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous savons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction du notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriéaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents a remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt.
Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'Américan House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

Soulagement en Dix Minutes.

DE BRYAN.

Cette Medecine a ete Decouverte en 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de "*pastilles pulmonaires,*" soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN
Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amyedales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILES PULMONAIRES DE BRYAN
Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRAYAN
dans sa poche.
Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Personnes ne refusera de payer Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par Lyman, Savage et Cie., par Carter, Kerry Cie., et par Lamplough et Campbell.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criaide*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asmthe, l'Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir *l'Asthme, l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: *Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des* Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. Smith, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage les en a guéris.

E. Boyden,
Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. Butts.

Seth W. Fowle et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et a toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Porland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulaires à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contre-fait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. Cest une contrefaçon, on peut facilement le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE 10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. Produit.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,
Agent pour le Bas-Canada.
Rue Craig No. 142, chez M Garth.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remercîments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à *servir les déjeunés de* NOCES, dîners ou soupers de soirée.

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses services sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

TROISIÈME PATRIE.

(*Suite.*)

VI.—*La poivrière du roi.*

Nous savons que le roi Louis XI avait justement eu la même idée que l'Homme de Fer: Il avait songé à remplacer sur la liste le nom de François II, duc de Bretagne, par le nom du comte Otto Béringhem. A condition, bien entendu, que le comte Otto Béringhem lui ferait raison de l'entêtement de François II de Bretagne. Néanmoins le roi Louis XI prit la mine d'un souverain qui tombe de son haut.

"Saint archange! s'écria-t-il. Comte, y songez-vous? Ma nouvelle compagnie et frérie est chrétienne de tout point, soumise à l'autorité de la sacrosainte Eglise catholique, apostolique et romaine.

— Je ne veux point de mal à notre saint-père le pape, répondit l'Ogre paisiblement.

— Y songez-vous, y songez-vous! Nos chapitres se tiennent en la basilique du Mont....

— Grand et beau temple, sire!

— Nous jurons notre serment sur l'Evangile et sur la croix....

— Je n'y vois nul empêchement."

Le roi s'agitait feignant un embarras majeur. Le comte reprit:

"C'est mon caprice.

— Demandez-moi tout ce que vous voudrez hormis cela! s'écria Louis XI.

— Je ne veux rien autre.

— De l'or, des titres....

— Je fais de l'or: avec de l'or on achète des titres. Je veux être chevalier de Saint-Michel.

— Saint archange, donnez-moi conseil! supplia le roi en s'adressant à son image bénie.

L'image de saint Michel ne dit mot, mais, aussi vrai que le Couesnon est fou en grand'marée, les bonnes gens de Dol et de Pontorson affirment que la poivrière laissa échapper un murmure.

Elle avait déjà soupiré. Qu'avait-elle donc cette poivrière?

"Sire, reprit le comte Otto, je ne demande pas mieux que de vous amener pieds et poing liés duc François de Bretagne qui a laissé outrager hier, sur son domaine, mon caractère et ma personne. Cela me plait. Mais tout service vaut son prix, et je vous fais respectueusement savoir en quelle mounaie je prétends être payé.

—Que diraient mes frères et compagnons, les chevaliers de l'ordre? murmura le roi.

— Ils diront ce qu'ils voudront, sire. Chargez-moi seulement de leur repondre.

— Cependant, comte, si je jugeais votre prétention inadmissible?

— J'en serais fâché pour moi et pour vous, sire.

— Pour moi? dit le roi en se redressant.

— Pour vous surtout, car votre envie de réduire François de Bretagne est ardente et légitime.

— Ne pourrais-je le réduire sans vous?

— Hier vous l'auriez pu, sire.

— Et demain?

— Demain, Votre Majesté ne pourrait pas."

Voyez-vous cet ogre traitant de puissance à puissance avec le roi qui trancha la tête de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours! Les gens du Marais de Dol savent assurément de bonnes histoires.

"Pourquoi ne pourrais-je demain ce que je pouvais hier? demanda encore Louis XI.

"Parce que, répliqua le comte Otto, hier j'eusse été neutre.

— Vous avez grande opinion de vous, messire! grommela le roi.

— Demain, poursuivit l'Homme de Fer, j'aurai le refus de Votre Majesté sur le cœur. Je me connais: ma lance se couchera d'elle-même pour défendre François contre vous."

Les sourcils de Louis XI se froncèrent.

"Entre hier et demain il y a aujourd'hui, prononça-t-il avec sécheresse. Aujourd'hui vous être dans la tente du roi de France, et la garde écossaise du roi se range en armes autour de la tente.

— *Der Teufel!* s'écria l'Allemand en riant derrière la grille de son casque, je vois que Valois n'a point volé sa renommée! Je suis chez le roi de France, sous la garde de son honneur, et le roi de France me fait cerner à bas bruit par ses archers écossais. On aime à voir cela pour y croire!

"Sire, reprit-il sérieusement et même avec une certaine emphase, si vous avez vos satellites, j'ai les miens.

— Où sont-ils les vôtres? fit le roi.

— Plus près de nous que ceux de Votre Majesté.

— Il me plairait d'être fixé au sujet de votre puissance mystérieuse, comte Otto Béringhem," dit Louis XI.

L'Homme de Fer tira sa dague. Avec la pointe il traça un cercle dans le vide.

"Aïram!" prononça-t-il en touchant de son gantelet le faîte guilloché de la poivrière.

Une voix s'éleva dans la chambre. On eût dit qu'elle parlait au centre même de la table. Elle dit:

"Maître, je suis là!"

Louis XI sourit du bout des lèvres, mais il prit le temps de reciter une courte prière.

"J'ai vu en mon château du Plessis-du-Pac-les-Tours, dit-il ensuite, un jongleur plus habile que vous. Ce jongleur nommait son art ventriloquie. Il se couvrait le chef d'un casque comme vous faites présentement, et derrière la grille il feignait de converser avec trois ou quatre lutins qui tous lui répondaient à tour de rôle.

— Le roi m'a-t-il fait appeler pour m'outrager avant de l'assasiner?" demanda l'Homme de Fer, qui se redressa fièrement dans son armure.

Et comme Louis XI ne répondait pas assez vite à son gré, il ajouta;

"Seul que je suis dans la tente du roi et m'étant mis, comme je l'ai fait en apparence, à sa merci, je défie le roi!"

Louis XI le considérait curieusement.

"Vous êtes à tout le moins un homme intrépide et vaillant, comte Otto, dit-il. On m'accuse par le monde d'être supertieux et craintif touchant les choses magiques qui dépassent l'intelligence humaine: à l'occasion, vous pourrez témoigner du contraire. Si je vous donne le cordon de Saint-Michel, quand me livrerez-vous François duc de Bretagne?

—Aujourd'hui, à l'issue des joutes.

—Donc, vous serez chevalier de mon ordre, comte Otto Béringhem. Mon œuvre est juste, chrétienne et agréable à Dieu: la fin excuse les moyens.

—Aurai-je un gage?" demanda l'Homme de Fer.

Louis XI ne se fâcha pas. Il prit le parchemin où les noms des quatorze premiers membres étaient inscrits.

"J'allais écrire ici, dit-il, à la place quinzième, le nom de M. Tanneguy du Chastel; je vous donne sur lui la préséance....

"Quitte à voir plus tard!" ajouta-t-il mentalement.

Et il écrivit en toutes lettres, au rôle d'institution, le nom du comte Otto Béringhem, seigneur de Chausey.*

"Le roi n'a plus rien à m'ordonner? demanda l'Homme de Fer.

— Si fait. J'ai donné un gage, je veux un gage."

Le comte Otto tira son gantelet. Au doigt annulaire il portait une bague dont les feux éblouirent Louis XI, qui était connaisseur. C'était un diamand d'un prix inestimable.

"Voici qui vaut la rançon d'un roi, dit le comte; c'est mon gage, je le laisse à Votre Majesté."

Il s'inclina et se dirigea vers la sortie de la tente. Louis XI regardait le diamand. Au moment de sortir, l'Homme de Fer se ravisa.

"Maintenant que nous sommes d'accord, dit-il, plairait-il au roi de de voir face à face un de mes satellites mystérieux?

—Cela me plairait," fit Louis XI, non sans une certaine hésitation.

La garde écossaise était si proche qu'on entendait causer entre eux les soldats. Que craindre?

Le comte Otto revint sur ses pas.

"Nasboth! où es-tu?" prononça-t-il d'une voix contenue.

Nasboth ne répondit point.

Le comte prêta l'oreille à droite et à gauche comme s'il eut cherché à saisir un son dans l'air. Puis il s'approcha de la poivrière et se prit à écouter aux fenêtres, par où s'échappait, à l'heure du festin, la fumée du maître plat qui occupait toujours le centre de cette monumentale orfèvrerie. En se penchant, il fit le tour de la poivrière. Quand le palais d'argent le cacha tout à fait aux yeux de Louis XI, il dit tout bas à l'une des ouvertures:

"Réponds ou je t'étrangle comme un poulet, petit coquin!

—Je suis ici, maître," répliqua aussitôt une voix épouvantée.

Nasboth devenait obéissant. Le roi était attentif: un sourire sceptique restait autour de ses lèvres, mais il caressait de la main à tour hasard son image de Saint-Michel.

"Puisque tu es ici, reprit le comte, sors de ta retraite et montre-toi aux yeux du roi."

Le couvercle de la poivrière s'agita bruyamment. Louis XI tressaillit et recula son siege.

"Aïram! Aïram! cria le comte en frappant du pied le sol; j'ai ordonné, montre-toi! montre-toi!"

Nasboth faisait ce qu'il pouvait. Ce n'était pas un de ces esprits robustes qui entrent dans les maisons en démolissant un pan de muraille, car il avait beau se démener, il ne pouvait soulever le couvercle en argent massif de la poivrière. Le roi ouvrait de grands yeux, ne sachant quel genre d'animal menait dans l'intérieur de son argenterie cet étrange tapage. Sa frayeur, s'il avait eu frayeur, tournait à l'envie de railler.

Le comte Otto, à bout de patience, leva lui même, d'un geste violent, le couvercle de la poivrière. Tout aussitôt Nazboth s'élança et sauta sur la table. Pour le coup, le roi devint pâle et se mit sa main au-devant de ses yeux. Nasboth était un esprit de forme irrégulière et peu gracieuse: une tête énorme, armée de cheveux hérissés sur un corps dont l'exiguité pouvait paraître assurément un fait surnaturel. Le roi posa précipitamment son saint Michel d'or entre lui et Nasboth. Nasboth faisait peur au roi.

Le comte Otto, cependant, n'était pas content de Nasboth; il le prit par les cheveux et le jeta sous son bras comme un paquet.

"J'emporte ce qui est à moi," dit-il en sortant ainsi de la tente.

Son noir écuyer l'attendait au dehors avec des chevaux. Il se mit en selle; l'écuyer lui drapa sur les épaules un long manteau sous lequel disparurent le petit corps et la grosse tête du pauvre Nasboth. Le comte Otto, Nasboth et l'écuyer descendirent au galop dans la plaine.

Louis XI, resté seul, replaça d'abord avec soin le couvercle de sa poivrière.

"C'est un nain, se dit-il, un nain de chair et d'os.... Mais comment a-t-il pu s'introduire en cette cachette?"

Les gens qui regardent dans les tiroirs de commode avant de dire tout haut leurs secret n'exagèrent point la prudence. Les oreilles se fourrent partout.

Le roi revint au diamant, qui ne s'était point changé en caillou après le départ de l'Homme de Fer. Puis il s'agenouilla dévotement devant l'image de saint-Michel.

"Glorieux archange, dit-il en achevant sa prière, j'ai compté sur votre aide pour trouver un moyen de ne point tenir ma promesse."

Louis XI avait l'habitude de se chercher des complices dans le ciel. Quand il avait mis quelque saint de moitie dans ses fourberies politiques, sa conscience dormait bien tranquille.

Dans la plaine, le comte Otto, Nasboth et l'écuyer couraient ventre à terre. La tête volumineuse du nain soulevait le manteau de l'Homme de Fer.

"Esprit! dit celui-ci qui riait sous sa visière baissée, je t'avais vu rôder ce matin autour de la tente du roi, et quand je t'ai entendu souffler dans ta prison.... Rends grâce à ma fantaisie, car tu était pris sous le couvercle comme en un traquenard!

—Tant qu'il vous plaira, monseigneur, je vous rendrai grâce, répliqua l'esprit Nasboth.

—Je te reconnais, repris Otto Béringhem, tu es le nain Fier-à-Bras, fou du sire de Combourg.

—Moi, je vous reconnais aussi, monseigneur, vous êtes Olivier, baron d'Harmoy, amoureux de deux belles filles.

—Retourne à Chausey, Sélim, dit le comte à son écuyer; dix lances de renfort et la grande barque sous Tombeleine!"

L'écuyer piqua des deux dans la direction de la grève. Le comte poursuivait sa route vers la rive du Couesnon, où était sa tente.

"Pour qui besognes-tu? demanda-t-il au nain; pour ton seigneur le sire de Coëtquen? pour le duc de Bretagne?

—Non point, messire; j'étais là pour rendre service au bon écuyer Jeannin, que j'appelle mon oncle.... Vous savez, le père de Jeannine la brunette.

—Tu es un espion adroit et hardi.

—S'il vous plait, messire, je suis un pauvre gentilhomme, cadet de famille et sans apanage. Je fais ce que je peux pour vivre honorablement."

Le comte souleva le devant de son manteau pour voir un peu ce gentilhomme qu'il avait sous le bras. Ceux qui de nos jours ont vu cet artiste célèbre dans les bas théâtres et à toutes les barrières sous le nom de l'*Homme à la poupée*, peuvent se figurer assez bien le groupe formé par le comte Otto et Fier-à-Bras l'Araignoire. Seulement ce groupe était équestre.

"Veux-tu que je fasse ta fortune? demanda brusquement le seigneur des Iles.

—Volontiers, messire, répondit le nain; cela me comblera de joie.

—Je t'achète: fixe le prix."

Le nain prit un air grave.

"Messire, dit-il, ces choses ne s'expriment point en termes si francs. On ménage la fierté des gentilshommes. Je serai de votre parti moyennant que vous m'offriez d'honnêtes étrennes; mais, plutôt que de me vendre, je gratterais la terre avec mes ongles!

—Fixe donc des étrennes!" répéta le comte Otto en riant.

Fier-à-Bras établissait un calcul à l'aide de ses doigts maigres et longs.

"Deux et deux font quatre, dit-il, et deux six.... L'an a trois cent soixante et cinq jours, qui, multipliés par six, donnent deux mille cent quatre-vingt-dix. Je vivrai bien encore quarante années, étant de bonne et saine constitution. Mettons cinquante pour ne point être pris au dépourvu dans la vieillesse. Deux mille cent quatre-vingt-dix répétés cinquante fois donnent, si je ne fais erreur, cent neuf mille cinq cent.... Ce sont des sous tournois qui produisent, en livres, cinq mille quatre cent soixante-quinze, en écus d'or nantais quatre cent cinquante-sept et demi....

—Tu es un géant pour le calcul, ami Fier-à-Bras! s'écria le comte émerveillé.

—Avant de servir mon seigneur actuel, le sire de Coëtquen, réplique l'Araignoire, j'allais dans les assemblées et foires et je gagnais ma vie à supputer sans parchemin ni plume, par la seule puissance du souvenir. Je pense qu'un gentilhomme ne déroge pas pour cela.

—Certes.... et que veux-tu faire de tes quatre cent cinquante-sept écus nantais et demi?

—Quatre cent cinquante-huit, messire, car il faudra bien un demi-écu pour l'acte.

—Quel acte?

—Acte authentique, sous votre bon plaisir, passé entre moi et dame Lequien, du bourg d'Ardevon, agissant pour elle et ses héritiers ou successeurs, laquelle s'obligerait à me servir, ma vie durant, une tourte le matin, une tourte à midi, une tourte le soir; j'entends tourte double de pâte tendre, fourrée d'amandes et de raisins confits, chaude et sortant du four, ne pouvant, la dite dame Lequien, sans aucun pretexte quelconque, me distribuer tourte de la veille ou de la précédente fournée. Pour lesquels fonds perdu et servitude, consentis de gré à gré, je nantirai la dite dame Lequien des dits quatre cent cinquante-sept écus et demi en espèces courantes, dont quittance et reçu. En foi de quoi...."

Le comte éclata de rire derrière la grille de son armet.

"Tu auras cinq cents écus d'or tout neufs, dit-il, si tu veux m'apprendre, par-dessus le marché, comment tu existes encore, après avoir été grillé par mes archers dans la baraque du baladin Remy."

Le nain s'empressa de le satisfaire. Sa fortune subite et l'assurance qu'il avait de manger cinquante-cinq mille tourtes d'Ardevon, ne l'avaient point trop enflé. Quand il eut raconté son histoire, il demanda au comte, avec calme, ce qu'il fallait faire pour gagner définitivement les cinq cents écus.

"M'obéir, répondit Otto Béringhem. Si tu m'obéis aujourd'hui, demain, à pareille heure, tu pourras te présenter chez ta dame Lequien pour manger ta première tourte. Tu as tout entendu, là-bas, chez le roi; tu sais de quelle besogne je suis chargé. Voici mon cas: je ne connais pas ce duc François de Bretagne que j'ai promis d'enlever: si tu sais peindre aussi bien que compter ou rédiger les actes authentiques, fais-moi son portrait."

Fier-à-Bras se recueillit.

"Je ne l'ai vu qu'une fois, dit-il enfin, mais je l'ai bien regardé. Le jour où je le vis, il m'écarta de son passage, à l'aide de sa houssine, en criant: "Au large! moitié de singe!" Mais, il ne savait pas à qui il avait affaire: je ne lui en garde pas de rancune. Il est grand, lourd en selle, on peu voûté, avec des jambes grêles. Son cheval est blanc, portant des taches noires, espacées presque aussi régulièrement que les queues d'hermine de son écusson ducale. Il a les cheveux blonds tirant sur le roux, le nez droit et gros, les pommettes comme des noix, les yeux somnolents, l'air ennuyé.... Mais vous ne verrez rien de tout cela, messire, si c'est aux joutes, sauf la taille, les jambes et le cheval: encore fait-on de belles jambes à toutes les armures.

—Il portera le cimier ducal, dit le comte.

—Savoir!... repartit vivement le nain qui se mordit la lèvre jusqu'au sang et ajouta: sans doute, sans doute!"

Le comte Otto avait jeté sur lui un regard soupçonneux.

"Ecoute-moi bien, reprit-il. Je m'intéresse à cet écuyer Jeannin que tu appelles ton oncle. Tu as deviné les motifs de cet intérêt. En cas de malheur, lui seul serait épargné dans la suite de François de Bretagne.

—Et moi! messire, et moi! se récria le nain avec chaleur; songez que je suis obligé d'accompagner M. de Coëtquen! Je mettrai mon blason sur ma poitrine: *d'or au dindon de gueules*, afin que vous ne me preniez point pour un autre gentilhomme!"

La course du comte s'était ralentie pendant qu'ils parlaient. Le soleil montait cependant à l'horizon, et la plaine éveillée reprenait son air de fête. Je crois qu'on tirait un peu la grenouille, là-haut, sur le pont, mais c'étaient des comparses: Gabillon et Marcou étaient hors de combat. Le comte mesura la hauteur du soleil.

"L'heure me presse," murmura-t-il en plantant ses éperons dans le ventre de son cheval, qui bondit.

On apercevait derrière un rideau de peupliers la tente des insulaires.

"Nous allons nous séparer ici, reprit le comte Otto; remplis ta mission auprès de Jeannin comme tu l'entendras. Après tout, ce duc est un chevalier; l'annonce d'un danger ne peut l'éloigner de la passe d'armes.... N'oublie pas que l'écuyer sera épargné."

Il prit Fier-à-Bras par le collet de son pourpoint et le lança dans une meule de foin qui bordait la route, sans arrêter le galop de son cheval.

Le nain se releva tout étourdi.

"Je ne veux pas de tes tourtes, mécréant! s'écria-t-il en regardant l'Homme de Fer s'éloigner. Quand mon oncle Jeannin sera chevalier, il m'en donnera six par jours au lieu de trois, car c'est une bonne âme. Têtebleu! ma belle petite Jeannine ne mourra pas: j'ai de quoi dorer les éperons de son père!"

Il se mit à courir dans l'herbe coupée, sautillant et chantant comme un moineau franc en belle humeur.

VII.—*Où le faucon de dame Josèphe montre qu'on peut faillir à tout âge.*

Le nain Fier-à-Bras courut ainsi jusqu'au camp ducal, où Jeannin l'attendait avec impatience. En quelques mots, il raconta au bon écuyer ses surprenantes aventures, puis il ajouta:

"Maintenant, mon oncle, commences-tu à croire que tu seras chevalier?"

Jeannin ne voyait aucune espèce de rapport entre les projets de Louis XI et sa propre élévation. Que Fier-à-Bras eût surpris, caché dans une pièce d'argenterie, l'entretien du roi de France et de l'Homme de Fer, c'était bien, assurément; mais de là aux éperons d'or chaussés il y avait de la marge.

"Ah! mon oncle! mon oncle! s'écria le nain en colère, ce ne sont pas les gens comme toi qui inventent la poudre. Si je n'étais là, par la grâce de Dieu, ta fille mourrait!

"Ouvre tes deux oreilles, reprit-il d'un accent impérieux, et si tu ne comprends point, tâche au moins de te souvenir. Tout à l'heure, quand j'aurai achevé mon rapport au duc, notre seigneur, avance hardiment au milieu du cercle des barons, et dis ces propres paroles: "Je suis l'écuyer Jeannin que le maudit a dessein d'épargner. "Que mon seigneur prenne mon armure "et mon cheval, il ne courra aucun danger."

"Le roi des preux, s'interrompit Fier-à-Bras, le fier Roland, n'aurait peut-être point consenti à cela, mais François de Bretagne n'y regardera pas de si près."

En ce moment, Laënnec, le sergent d'armes, qui avait été dépêché au conseil, revint, apportant l'ordre d'introduire l'écuyer et le nain. Ce fut malheureux. Une demi-heure de plus, et le bon Jeannin commençait à comprendre!

Le duc but en voyant entrer Jeannin et son petit compagnon. Après avoir bu, il ordonna à l'écuyer de s'expliquer. Fier-à-Bras prit alors la parole et le duc rebut. Fier-à-Bras parlait bien; le récit qu'il fit de son aventure dans la tente du roi, récit qu'il enjoliva peut-être un peu, intéressa au plus haut degré le noble auditoire. En l'écoutant, le duc emplissait et vidait son verre avec un sincère plaisir.

"Coëtquen, dit-il, quand le nain eut fini; tu me donneras cette créature.

—Elle est à vous, monseigneur, repartit le sire de Coëtquen.

—Viens çà, Nasboth! s'écria le duc enchanté: je t'appelerai Nasboth en souvenir de la poivrière. Verse-moi à boire.... Ah! ah! l'Homme de Fer à promis qu'il me conduirait au mont pieds et poings liés?

Oui, monseigneur, et pour vous dévoiler cette drame, je manque ma fortune."

Ici l'histoire des cinquante-cinq mille tourtes d'Ardevon qui eut un succès de délire. Le duc but trois rasades coup sur coup pour témoigner comme il faut son contentement.

"Messieurs, dit-il, le roi Louis n'a oublié qu'une chose, c'est de nous convoquer à sa passe d'armes."

Comme il prononçait ce dernier mot, il se fit un grand bruit au dehors. Les trompettes sonnèrent. Le duc pâlit un peu et vida son gobelet d'un air chagrin. Laënnec souleva de nouveau la draperie de la tente et introduisit en grande cérémonie un homme, vêtu de ce manteau fleurdelisé que le roi de France et le roi d'armes avaient seuls le droit de porter.

Celui-ci était Montjoie, le roi d'armes. Et il venait convier le duc de Bretagne aux joutes et tournois qui devaient avoir lieu, ce jour-là même, ès grèves de la Rive, entre le mont Saint-Michel et la terre ferme.

Le duc tendit son verre à Fier-à-bras quand le héraut fut parti.

Monseigneur a refusé le collier de Saint-Michel, dit M. Tanneguy, monseigneur peut bien décliner l'assignation du roi qui vient tardivement, ce me semble.

—Es-tu déjà Français, pour ce qu'on veut te donner l'ordre de Saint-Michel, mon cousin Tanneguy?" demanda François entre deux gorgées.

Tanneguy du Chastel se redressa, mais ne répliqua point. Il y eut un murmure parmi les barons de Bretagne qui tous vénéraient cette vaillante barbe grise. Dunois s'écria:

"Nous irons, par le sang-Dieu! n'est-ce pas, monseigneur? Mais nous irons en armes et en force!

—Nous irons, répliqua le duc François qui repoussa d'une main son verre et tendit l'autre a M. Tanneguy. Mon cousin, je n'ai point voulu vous offenser."

Fier-à-Bras fit signe à Jeannin; Jeannin s'avança au milieu du cercle.

"Monseigneur, dit-il, répétant laborieusement la leçon que le nain lui avait faite, je suis l'écuyer de Kergariou que le Maudit a dessein d'épargner. Que monseigneur prenne mes armes et mon cheval, il ira aux joutes sans courir aucun danger."

Il y eut un grand silence dans la tente du duc de Bretagne. Tous les barons baissèrent les yeux comme s'ils eussent craint de s'entre-garder. Le rouge monta au visage du bâtard d'Orléans; le duc François, au contraire, malgré de nombreuses rasades, avait au front une nuance de paleur.

"Notre seigneur n'a point d'héritier en son palais de Nantes, dit M. Tanneguy d'une voix lente et grave; mon avis est que notre seigneur accepte l'offre de ce brave homme.

—Serai-je dont le premier duc de Bretagne, murmura François, qui ait pris un déguisement pour aller à l'ennemi?

— En cas de trahison, répliqua M. Tanneguy, nous nous rangerons autour de vous et vous aurez une epée."

Personne autre n'opina. Dunois frémissait. Le duc dit:

"Que Dieu me prête l'occasion, je montrerai à tous ceux qui sont là si je suis petit chevalier! Ce que je fais est pour la Bretagne dont le peuple est à ma garde. Brave homme, je porterai tes armes et je monterai ton cheval.

— Après quoi, dit Fier-à Bras qui remplit de lui-même la coupe de François, ce seront armes et monture de chevalier!"

Le duc avait fait dessein de ne plus boire; cependant il but. Sachons-lui gré de l'intention.

"Messires, dit-il, préparez-vous et à cheval!

—Hein!... s'écria Fier-à-Bras en s'élançant vers Jeannin, me voici échanson d'un prince, et toi, te voilà chevalier! Comprends-tu maintenant?

— Je comprends, répondit Jeannin sans sourciller, qu'avant la fin du jour j'aurai quelque bon coup de dague. C'est mon métier. Petit homme, tu as fait pour le mieux et je te remercie."

Il y avait du temps déjà qu'on parlait de ces joutes. Au XV^e siècle, la *publicité* ne se faisait pas aussi facilement ni de la même façon qu'aujourd'hui, mais elle se Lisait. Une chose dont on n'a point abusé garde tout son crédit. La publicité toute faible et naïve qu'elle était, courait le monde en boitant et le monde trouvait encore qu'elle allait bien vite, car il lui prêtait des ailes en l'appelant la Renommée.

Donc, la Renommée avait porté partout la nouvelle de ces fêtes, promises par le roi Louis XI. Les bonnes gens de Bretagne et de Normandie ne savent pas au juste comment se crée un ordre de chevalerie; on leur avait parlé d'une passe d'armes mémorable, ils pensaient que l'ordre de Saint-Michel serait institué en plein champ ou plutôt en pleine grève, et que chacun pourrait voir.

C'est ici la grande question: que chacun puisse voir. A la vérité, la condition n'est jamais remplie, et dans toute solennité, les neuf-dixièmes des curieux restent à la porte, mais ceux-là même qui sont restés en dehors toute leur vie espèrent entrer une fois avant de mourir.

Ce devait être un spectacle d'élite qu'une joute où tant de princes et tant de hauts barons recevraient leurs colliers d'or de la main du roi. On disait, en outre, merveilles des costumes: manteau de damas blanc brodé d'or, semé de coquilles [illegible] chaperon de velours cramoisi [illegible] courant de coquilles brodées. Les officiers

* Au quinzième numéro du *Rôle royal* il y a une rature. On a dit, nous ne l'affirmons point, que les premiers feuillets sont de la main du roi.

[illegible]

Et vite ! démolissez les baraques ! chargez les planches vermoulues sur les chariots de misère. Il s'agit bien de Rollon Tête d'Anne et des onze mille vierges de Cologne ! A peine donne-t-on un regard au tas de cendres qui marque le tombeau de Remy. Toutes ces choses sont d'hier ; elles ont cent ans. Les joutes ! la grève ! les armures damasquinées ! les manteaux fourrés d'ermine ! les colliers d'or ! les dames ! les chevaliers !

(A continuer.)

A NOS ABONNÉS.

☞ *La direction de ce journal a pris des arrangements avec M. Fric, agent du Citizen pour faire nos collections.—Nous espérons que nos abonnés de cette ville voudront bien se rappeler que nos payments doivent se faire d'avance si l'on ne veut pas s'exposer à payer 50 cts. de plus à la fin du semestre.*

☞ *Nous préparerons tous nos comptes d'abonnements et autres. Nous les ferons collecter dans le cours de la semaine prochaine.*

☞ *Nous espérons que chacun de nos abonnés s'empressera de répondre généreusement à notre appel.*

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 11 Septembre 1861

Patterson.

Nous publions d'après le *Journal de Québec*, les documents officiels suivants, qui font voir les raisons sur lesquelles Son Excellence le Gouverneur Général s'est appuyé pour accorder un sursis à l'exécution de Patterson, trouvé coupable du meurtre commis sur la personne d'Olive Savariat.

Par ces documents, on verra que le Gouverneur a pris sur lui toute la responsabilité de cet acte, et que par conséquent, ses Ministres sont exonérés de tout blâme à ce sujet.

On sait que deux fois le Gouvernement a eut à délibérer sur le sort de ce grand coupable et que deux fois, le Gouverneur, de l'avis de son Conseil, a décidé que la justice devait avoir son cours.

Cependant, dans la séance du 5 Septembre, Son Excellence, seul, contrairement à l'avis de son conseil, a décidé de sursoir à l'exécution de Patterson. D'ailleurs, les documents que nous publions plus bas, expliquent clairement les faits.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, jeudi, 15 août 1861.

"Présent : Son Excellence le gouverneur-général en conseil.

"Il plut à Son Excellence de soumettre devant le Conseil les notes du témoignage entendu par M. le juge Aylwin dans le procès de Jesse Patterson, qui fut poursuivi dans le dernier terme de la cour du banc de la Reine, tenu à Montréal, comme auteur du meurtre de la nommée Olive Savariat, et qui, ayant été trouvé coupable, fut condamné à mort ; cette sentence devait être mise à exécution le vendredi 6 septembre prochain.

"Son Excellence déposa aussi devant le Conseil les pétitions de certaines personnes de la cité de Montréal et du comté de Missiskoui, la première demandant commutation de la dite sentence, et la dernière, qu'un pardon entier soit accordé au dit Jesse Patterson.

"Les circonstances de cette affaire ayant été mûrement considérées par Son Excellence en Conseil, aussi le rapport de l'hon. Procureur-Général du Bas-Canada, contre la commutation de la sentence portée contre le coupable, il plut à Son Excellence d'ordonner et il est en conséquence ordonné que la sentence de la loi dans le cas du dit Jesse Patterson ait son exécution.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, le 21 août 1861.

"Présent : Son Excellence le gouverneur-général en conseil.

"Il plut à Son Excellence de soumettre devant le conseil une supplique de la part de Jesse Patterson, [illegible] considérée au conseil le 15 du présent, demandant qu'un sursis lui fut accordé jusqu'à ce que le procès de Collins, qui a été mis en accusation comme *accessoire au crime avant le fait*, ait eu lieu.

"Les allégations du pétitionnaire ayant été pleinement considérées par Son Excellence en conseil, en même temps que le rapport de l'hon. Proc.-Général du Bas-Canada, contre l'octroi d'une telle surséance d'exécution, et le conseil étant aussi d'opinion que la pétition ne fut pas reçue favorablement ;

"Il a plu à Son Excellence d'ordonner, et il est par les présentes ordonné que la sentence de la loi ait son cours."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.
Québec, jeudi, 5 septembre 1861.

"Présent : Son Excellence le gouverneur-général en conseil.

"Son Excellence a attiré encore l'attention du Conseil sur la cause du criminel Jesse Patterson et le cas ayant été de nouveau considéré avec soin, et l'oppinion du Conseil étant encore que la sentence de la loi fût exécutée.

Il a plu à Son Excellence d'ordonner qu'on entrât dans les minutes du Conseil la minute qui suit, contenant les raisons qu'il a de différer d'une telle opinion, savoir :—J'ai de nouveau considéré pleinement et avec soin l'opinion de mon Conseil en faveur de l'exécution de la sentence de Jesse Paterson, opinion que j'ai approuvée, et nonobstant cette opinion et cette approbation, j'ai décidé que l'exécution de la sentence fût différée jusqu'à la fin du procès de Collins, pour les raisons suivantes :

"1o. La recommandation du jury et l'opinion du juge, telle qu'exprimée dans sa lettre du 28 août, et à moi verbalement ;

2o. Considérant que Collins est accusé du même crime, comme accessoire avant le fait, qu'il a été séparé de Patterson dans sa défence, et n'a pas encore subi son procès, il me semble probable que l'exécution de Patterson est susceptible d'intervenir dans l'administration équitable de la justice en ce qui regarde la cause de Collins ;

"3o. Il est possible que la preuve de la culpabilité de Collins soit telle qu'elle égale celle de Patrerson ;

"4o. Je crois que les principes sur lesquels on exerce ordinairement la prérogative de grâce justifieraient de nouvelles considérations sur la commutation de la peine de Patterson et par les présentes, je lui accorde un sursis jusqu'au dix-huitième jour d'octobre prochain."

Sur quoi, l'exécution du condamné a été ainsi retardée par Son Excellence.

Il est évident que la conscience du Gouverneur-Général était inquiète et allarmée. Son Excellence s'en explique catégoriquement dans le mémoire qu'il a mis devant son conseil et auquel ce dernier a cru devoir prendre exception.

On peut approuver ou ne pas approuver ses motifs ; mais on ne saurait en mettre en question la sincérité.

Pour nous, nous n'avons pas besoin de dire que, jugeant d'après le témoignage, nous eussions laissé la loi suivre son cours ainsi que le voulait d'abord Son Excellence avec son Conseil ; mais Sir Edmond Head, en vertu des instructions impériales données à tous les gouverneurs des colonies, avait droit de décider seul et il l'a fait. Son acte personnel dans cette circonstance, entrainait la non responsabilité de ses ministres, et aussi a-t-il eu la loyauté de leur permettre de rendre les choses publiques et de prendre à lui seul tout le fardeau des conséquences de sa détermination.

Ce n'est, du reste, qu'un sursis au bout duquel peut encore arriver l'exécution : le sort de Collins pourrait bien décider de celui de Patterson ; c'est, du moins, la conclusion à laquelle est susceptible de nous faire arriver le mémoire du gouverneur-général.

Voici l'instruction, c'est la 22e, sur laquelle le gouverneur-général s'est appuyé pour accorder un sursis à Patterson :

"Attendu que nous vous avons, par notre commission, donné plein pouvoir et autorité, quand vous le jugerez convenable, ou que vous verrez qu'un ou des coupables en matière criminelle, ou condamnés à des amendes ou confiscations à notre profit, sont dignes de notre miséricorde, de pardonner à ces coupables et de leur remettre ces amendes, offenses ou confiscations,—maintenant nous vous requérons et enjoignons de demander au juge qui aura présidé au procès de criminels quelconques de vous faire des rapports écrits des cas de toutes les personnes qui seront de temps à autre condamnées à souffrir la mort par suite d'une sentence de l'une des Cours de notre province, et ces rapports du dit juge seront par vous pris en considération à la première assemblée de notre Conseil Exécutif qui pourra être convenablement convoqué pour cet objet. Le juge sera spécialement convié à cette assemblée et vous ne pardonnerez à aucun coupable à moins que vous ne jugiez à propos de le faire en étant conseillé par notre Conseil Exécutif ; *mais, dans tous ces cas, vous accorderez ou refuserez le pardon, suivant votre propre détermination*, QUE LES MEMBRES DE NOTRE DIT CONSEIL EXÉCUTIF CONCOURENT OU NON DANS CETTE DÉTERMINATION, prenant soin néanmoins d'entrer dans les délibérations du dit Conseil une minute détaillée de vos raisons, au cas ou vous décideriez une de ces questions en opposition au jugement de la majorité de ses membres."

Ce document formulé longtemps avant l'existence du gouvernement parlementaire dans les colonies britanniques, est une des rares reliques de l'ancien régime, que fera disparaître, comme tant d'autres, la volonté populaire de ce vaste pays. Ce sont les mandataires du peuple qui, en 1841, demandaient à l'Angleterre la concession du gouvernement parlementaire. Que leurs successeurs complètent leur tâche, en demandant au gouvernement impérial, de faire disparaître cette étrange anomalie de notre symbole constitutionnel.

On conviendra, en effet, que s'il est quelque chose qui devrait entrainer la responsabilité ministérielle c'est bien l'administration de la loi. Or, ici, par un singulier abus de la logique, la responsabilité disparait à mesure que grandit l'importance du fait légal à juger. La responsabilité existera, par exemple, pour une opinion sur la vente d'un arpent de terre inculte et sans valeur, mais elle cessera d'exister pour une opinion qui peut faire tomber la tête d'un homme sur l'échfaud ! Une pareille anomalie ne saurait durer, et il est peut-être heureux qu'elle se produise d'une manière aussi saillante, dans cette circonstance ; elle éveillera l'attention et mettra la volonté publique en activé.

Le *Chronicle* se trompe, il ne s'agit pas de limiter le droit de pardon mais uniquement de fixer la jurisprudence contitutionnelle sur la responsabilité des ministres en rapport avec l'action de l'éxécutif dans les questions de pardon.

Execution de Burns.

L'exécution de Burns a eu lieu vendredi, à dix heures, en présence d'une foule immence, venue de tous les quartiers de la ville pour être témoin de ce spectacle à la fois terrible et imposant.

Burns est mort en chrétien : sa fermeté, sa tranquillité, sa confiance et sa ferveur ont ému jusqu'aux larmes tous ceux qui l'ont approché à ses derniers moments. Quelques minutes avant l'heure fatale, le condamné, agenouillé dans sa cellule, n'avait qu'une pensée, celle de recommander son âme au Dieu des miséricordes qui pardonne au pécheur repentant.

Le digne prêtre qui l'assistait à ses derniers instants, l'exhortait souvent à la confiance dans la Divine providence ; "Je suis content de mourir," répondait-il, en expiation de mon crime. Maintenant que j'ai ouvert les yeux à la lumière, j'ai hâte d'arriver au ciel pour prier le bon Dieu qu'il ait pitié de ma famille encore plongée dans les ténèbres de l'erreur.

On a dit quelque part que Burns était atteint d'aliénation mentale ; on a insinué même que sa conversion était due à la folie : oh ! c'est une heureuse folie que celle qui ouvre les portes de l'éternité bienheureuse au malheureux prèt à périr sous les coups de la justice humaine.

Ceux qui ont vû sa ferveur, qui ont admiré le calme et la fermeté de son âme, qui l'ont vû monter sur l'échafaud avec un air de parfaite résignation, diront avec nous que Burns était en possession de toutes ses facultés intellectuelles et morales.

Depuis sa conversion opérée lundi dernier, Burns a édifié toutes les personnes qui ont eu avec lui quelques relations. Le caractère inquiet qui l'avait distingué jusque là, fit place à la tranquillité et à l'espérance. Parfaitement résigné au sort que lui réservait la justice humaine, il n'eut plus d'autre souci que celui de se réconcilier avec son créateur.

Aux premières paroles qui lui furent dites par le prêtre catholique, il manifesta une grande confiance et un profond attendrissement. Lorsqu'on lui parla du Baptême, de la confirmation, il dit avec émotion ; Je le veux, je le veux, c'est ce que je cherche

C'est mercredi matin que les sacrements de baptême et de confirmation lui ont été conférés.

Il reçut la sainte communion des mains de Sa Grandeur Mgr. de Montréal. Cette manne des forts lui communiqua la fermeté et la paix.

La nuit qui a précédé son exécution, Burns a paru reposer depuis dix heures jusqu'à 4 ; cependant il a avoué que pendant son sommeil il avait été troublé par l'image de sa vie passée. C'était comme une dernière tentative et il a résisté ; bien qu'effrayé au souvenir de ses erreurs et de ses crimes, il ne perdit point confiance en Dieu. Il resta ferme jusqu'au bout.

Hier matin, en chaussant ses pieds il parut réfléchir un moment, puis il dit :—Ce sont les derniers pas que je vais faire ! – Oui, mais ces pas vont vous conduire au Ciel, lui répondit le prêtre qui était alors à ses côtés.—C'est vrai, dit-il avec attendrissement et il se mit à prier.

Le même prêtre lui offrit ensuite de prier ensemble :—Priez, lui répondit-il, priez ! Moi, je ne sais pas encore vos prières, mais je prie de cœur.

Le rév. M. Irwin, ministre protestant lui serra la main en lui disant adieu ; Burns lui dit ;—Nous avons été anxieux l'un et l'autre. Aujour'dhui la pierre a roulé. Je suis tranquille ! mon âme est en paix. Je m'en vas au Ciel, j'espère que nous nous y reverrons !

Plus tard il entendit le bruit du dehors et quelques cris poussés parmi la foule :—Qu'ils ne fassent point de tumulte pour moi, dit-il à M. le Dr. Beaubien, je veux mourir pour aller au ciel.

Un quart d'heure avant l'exécution on lui accorda l'indulgence plénière : il montra toujours une ferveur extraordinaire. Pendant les prières qui furent faites en sa présence, il invoqua constamment la protection de Dieu, de la Ste. Vierge, et de son bon Ange Gardien.

Les bonnes sœurs de la Providence qui le suivirent jusqu'au pied de l'échafaud, étaient vraiment édifiées de la tranquillité et de la sérénité de son âme.

Rendu à la chambre de toilette il dit au shériff ;—C'est la dernière fois que je vous vois sur la terre, mais j'espère vous revoir au ciel.

Lorsqu'on lui lia les mains, qu'on passa le nœud fatal autour de son cou, Burns loin d'opposer aucune résistance, se montra parfaitement résigné.

On lui demanda s'il souhaitait qu'on lui couvrit le visage :—Non, répondit-il, je veux être découvert ! Peut-être dirai-je quelques mots à la foule.

Le Révd. M. Villeneuve qui l'assistait, lui demanda de faire ce dernier sacrifice. Il lui rappela l'exemple de notre seigneur qui succomba sans adresser un mot à ceux qui furent témoins de sa mort.

Burns se rendit aux sages conseils de son guide spirituel.—Il mourut sans prononcer une parole.

Avant de partir pour l'échafaud, les catholiques présents récitèrent les prières des agonisans, le *Miserere*, le *De profundis*, etc. Burns pria de son côté, avec une ferveur angélique.

Enfin, le moment suprême était arrivé ; Burns monta tranquillement les marches de l'échafaud. Les préparatifs terminés, on fit sauter la trappe. La foule était silencieuse ! six minutes s'écoulèrent, minutes d'horrible souffrance pour le malheureux, minutes d'angoise pour cette multitude avide d'un spectacle aussi émouvant, et Burns, après avoir satisfait à la justice humaine, alla paraître devant son Dieu.

Les prières et les exhortations de M. l'Abbé Villeneuve l'accompagnèrent jusque dans l'éternité.

Burns fut ferme en face de la mort : encore une fois, il est mort en chrétien.

Plusieurs Protestants mêmes parûrent édifiés de sa force et de sa résignation.

La conversion de Burns est un fait providentiel ; bien aveugles ceux qui n'y voient qu'un acte de folie.

Après l'exécution, quelques voix parmi la foule, demandèrent Paterson puis tout à coup il y eut un mouvement extraordinaire. On partit à courir dans la direction des portes qui conduisent à la prison. Plusieurs personnes furent renversées et foulées aux pieds pendant le tumulte, entre autres des femmes et des enfants.

Quelques uns ont dû recevoir des blessures ; nous ne connaissons pas d'accidents.

Il serait difficile d'assigner la cause de ce mouvement ; cependant, on sait que la nouvelle du sursis accordé à Paterson a causé un peu d'excitation parmi une certaine classe de la population de Montréal. Est-ce que dans un momeu de vertige, on voulait forcer les portes de la prison et obliger le Shériff à livrer Paterson ? Nous ne savons point.

Nous n'étions pas alors au milieu de la foule ; nous avons entendu crier, Paterson ? puis est venu le tumulte.

Le nombre de personnes présentes s'élevait à plusieurs milliers.

Un sursis a été accordé à Patterson jusqu'au 18 du mois prochain.

Nous ne connaissons pas les raisons qui ont engagé son Exellence à prendre cette détermination. Il paraitrait que Paterson aurait des révélations importantes à faire.—*Minerve.*

On lit dans l'*Osservateur Romeno* du 12 sout :

"Jeudi 15, fête de l'assomption de la très-sainte Vierge, S. S. le Pape Pie IX, a donné, du haut de la *loggia* de Sainte-Marie-Majeure, la bénédiction papale, et accordé l'indulgence plénière à tous les fidèles, qui, déjà munis des sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie, s'y sont présentés.

Le peuple romain est toujours le peuple de la T. S. Vierge. Aussi, en toute occasion, donne-t-il des preuves d'une dévotion et d'un culte spécial envers la Reine des Anges, Marie Imaculée. La fête de son Assomption se célèbre depuis longtemps à Rome avec la plus grande solennité. La messe est chantée à l'autel papale de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, par S. E. le Cardinal archiprêtre, avec des ornements blancs, lamés d'argent et brodés d'or. Cette fonction a quelquefois été célébrée dans la chapelle Borghès ; mais le Pape Léon XII voulut qu'elle eut lieu désormais à l'autel papale, la chapelle Borghèse étant trop étroite pour contenir toutes les personnes qui doivent y prendre place. Les cardinaux s'y transportèrent avec deux carosses et domestiques en livrée de gala. Le Pape, arrivé en trains de ville, s'arrête dans la sacristie pour y revêtir la chappe blanche, prendre la mitre d'or ; et, après avoir adoré le T. S. Sacrement, solennellement exposé dans la chapelle de Ste Catherine de la famille Cesi, il arrive à l'autel papale, porté sur la *Sedia gestatoria*, et entouré des pavillons ou éventails. Après l'évangile, le sermon est prononcé par un membre du collége des nobles en béret et chappe violette. La fonction terminée, ce discours, imprimé d'avance, est distribué aux autres personnes faisant partie de la chapelle.—Le motet qu'on chante à l'offertoire, *Assumpta est Maria*, est de Palestrino.—Autrefois, à l'issue de la messe, un cérémoniaire et deux gentils-hommes du cardinal protecteur de l'archiconfrérie du Gonfalon entraient dans le *presbyterium*, portant un bassin doré. Après une génuflexion devant le Pape, ils restaient à genoux au pied du trône, et le gardien du mont-de-piété déposait dans le bassin, au nom du Pape, l'offrande de cinquante écus d'or pour la rédemption des captifs ; ils passaient ensuite devant chacun des cardinaux et recevaient de lui un écu d'or. Aujourd'hui, ce sont des députés de la même archiconfrérie qui recueillent ces offrandes. Le Pape dépose la sienne de sa propre main, dans la bourse que lui présente le maitre des cérémonies, qui a reçue du trésorier ; et ceux des cardinaux qui n'assistent pas à la Chapelle n'en remettent pas moins leur écu d'or à la confrérie.

La fête avait été précédée d'une neuveine dans toutes les églises. Les communions pour gagner les indulgences ont été très-nombreuses. La veille au soir, et le soir même de la fête, de brillantes illuminations ont eu lieu dans toute la ville, et spécialement devant les madonnes situées au coin des rues et dans les maisons particulières. Les deux jours précédents, on voyait, sur toutes les places, des vendeurs de *lanternoni* promener leur marchandise. Ce sont des lampions assez semblables à ce qu'on appelle *lanternes vénitiennes*, qui sont entourés d'un papier où sont imprimées en couleur des images de l'Assomption ou les armoiries du Saint-Père.

En dépit des bruits alarmants répandus par les fauteurs de désordres, la fête a été calme et brillante, et rien n'est venu troubler cette auguste solennité. Pendant que le Pape se rendait, sur les 11 h., du Vatican à Saint-Marie-Majeure, pour y donner la bénédiction solennelle, une population nombreuse acclamait son Pontife et son Roi, et bénisant à son tour par ses cris de reconnaissance et d'amour. Sur toute la longue ligne de rues situées sur le passage du cortége, étaient affichés des placards sur papier blanc et jaune portant ces mots : *Vive Pie IX ! Vive le Pontife-Roi !*

Napoléon 1er élevé à la dignité Impériale.

Les agents du gouvernement consulaire, qui dirigeait alors la République Française, sous la présidence de Napoléon, 1er Consul, battaient le pays en tout sens depuis une certaine époque. Leur but était de réclamer, en faveur de leur Chef, au nom du peuple, ce que peut-être celui-ci était loin de désirer, mais que Bonaparte souhaitait de s'arroger, comme par manière de condescendance à un vœu devenu général, en France, dans le moment actuel ;—je veux dire le pouvoir souverain, sans restrictions ni limites, désigné franchement et sans subterfuge. Un attentat à la vie du héros n'était pas, certes, une occasion à négliger ; au contraire, tout le monde officiel de la saisir, et sans retard, parmi les autorités militaires, civiles et ecclésiastiques : et les nouvelles adresses de félicitations et d'actions de grâces de pleuvoir en masse aux Tuilleries. Connaissant bien ce qui pouvait plaire le plus à leur maître, tous ces grands dignitaires intimaient, plus ou moins adroitement, que c'était la France elle-même qui invitait son glorieux Chef à s'élever à une si haute position, qu'il pût y être à l'abri de toute nouvelle atteinte, et à même de "consolider son œuvre ;" ce qui, bien compris, signifiait qu'il devait assumer la dignité impériale héréditaire.

Durant les scènes de ce grand drame, Bonaparte sut jouer son rôle avec sa merveilleuse supériorité, ne laissant jamais rien apparaître au dehors dès le commencement, et abandonnant aux autres le soin de prendre toutes les mesures préalables. En vertu de ses priviléges qui lui conféraient l'honneur de la préséance, le Sénat, le premier de tous les grands corps de l'État, vint féliciter le consul d'avoir échappé *aux poignards de l'Angleterre ; car*, c'était là, du moins dans le language officiel, la manière de désigner ce complot imaginaire. Le Sénat suppliait le premier consul de ne pas différer plus longtemps l'accomplissement de son œuvre.

Cette adresse fut présentée dix jours seulement après la mort du duc d'Enghien. Bonaparte souffrait-il ? en proie à des remords causés par le souvenir de ce crime stérile et sans fruits, et avait-il remarqué le mauvais effet produit dans l'opinion publique par cette déplorable catastrophe ? Ou bien trouva-t-il les termes employés par le Sénat quelque peu vagues ? c'est ce qu'on ne sait au juste. Toujours est-il qu'il attendit presque un mois entier avant de répondre à cette adresse. Et, quand il le fit, ce fut seulement pour requérir une plus claire manifestation du sentiment public. Le secret fut gardé pendant ces négoliations ; car Bonaparte n'aimait la publicité que pour les résultats définitifs. Mais c'est aux tribuns qu'appartenait l'initiative de toutes les mesures. En conséquence, c'est du Tribunal qu'on vit émaner le projet alors parvenu à sa maturité.

Le tribun Curée eut l'honneur de proposer d'abord officiellement que la république consulaire fut changée en empire, et que Bonaparte fût revêtu du titre d'Empereur, avec le droit héréditaire. Curée développa sa proposition dans la réunion du 30 avril. Il commença par faire le tableau des misères qui avaient inondé la France, depuis l'Assemblée Constituante jusqu'au 18 Brumaire ; un de ces coups d'État qu'il caractérisa avec justice comme une délivrance. Puis, passant en revue la carrière si brillante du chef actuel de la république, il énumera ses titres à la gratitude de la France, et démontra que son état florissant dépendait tout de lui. "Ne différons donc plus, concluait-il, de demander la réintégration héréditaire de la Magistrature la plus haute qui existe ; et en même temps, à ce pouvoir si grand, donnons aussi un nom grandiose ; choisissons un titre, qui, tout en signifiant les plus hautes fonctions civiles, puisse rappeler les plus glorieux souvenirs, et preserver des moindres taches la souveraineté du peuple." Pour moi, je n'en vois pas qui convienne mieux au dépositaire du pouvoir national que le titre d'Empereur. S'il veut dire "consul victorieux," quel est celui qui en est le plus digne ? Quel peuple, qu'elles armées ont jamais mieux mérité d'avoir leur chef couronné d'une pareille dignité ? En conséquence, je propose de soumettre au Sénat les motions suivantes, expressions de nos vœux et de ceux de la nation toute entière :—

1o. Que Napoléon Bonaparte, présentement Premier Consul, soit proclamé Empereur, et qu'il continue à gouverner, sous cette qualité, les États de la République Française.

2o. Que la dignité impériale soit déclarée héréditaire dans la famille.

3. Que tous ces décrets, qui sont les nôtres, passent définitivement de l'état de projet à celui de loi obligatoire.

Tel fut le discours de Curée. La foule des membres du tribunal s'empressa immédiatement de faire inscrire ses noms sur le cahier de motions ; chacun d'eux, à tour de rôle, s'élançant à la tribune, pour y renchérir encore sur les compliments élogieux adressés par l'auteur des propositions susmentionnées, et pour seconder à l'envie toutes ces motions, émanées si évidemment de l'homme en faveur duquel leur passation devait sortir toutes les conséquences ultérieures.

(BOURRIENNE).

Napoléon salué du nom de Sire pour la 1e. fois.

Enfin, le 18 mai, Napoléon, pour la 1re fois de toutes, fut salué du titre de Sire par son ex-collègue, M. de Cambacérès, à la tête du Sénat, lequel s'était rendu en corps, pour offrir le décret relatif à la constitution de l'Empire. L'entrevue eut lieu à St. Cloud. Ce sénatus, consulte organique, qui modifiait absolument l'ancienne constitution, fut d'abord lu publiquement ; après quoi l'Empereur repliqua :—

"Tout ce qui peut contribuer au bonheur de la patrie est essentiellement lié à ma propre félicité.

"J'accepte le titre que vous jugez être utile à la gloire de la nation.

"Je soumets à la sanction du peuple la loi de précession. J'espère que la France ne regrettera jamais ces faveurs honorables qu'il lui plairait d'accorder à ma famille.

"A tous hasards, mon esprit cessera de vivifier ma postérité, dès le jour même où elle cessera de mériter, elle aussi, l'amour et la confiance de la grande nation."

Immédiatement après, le Sénat, conduit par son président, s'empressa de venir témoigner ses félicitations à l'Impératrice ; et c'est ainsi que fut réalisé la prédiction faite à Joséphine, bien des années auparavant, par une vieille devineresse de la Martinique, son pays natal.

Le premier acte de Bonaparte, une fois Empereur, et le jour même de son élévation à cette dignité, ne fut de nommer son frère Joseph grand-électeur, et son frère Louis, connétable de l'Empire, l'un et l'autre avec la qualité d'Altesse Impériale. Le même jour aussi, Cambacérès et Lebrun furent investis des hautes charges d'archi-chancelier et d'archi-trésorier de l'empire.

(BOURRIENNE.)

Maladie et mort de Napoléon 1er.

Le grand homme proscrit et détenu dans l'île de Ste. Hélène depuis le milieu de l'année 1811, de mémoire néfaste tomba complètement malade vers la mi-mars 1812. Ses esprits et ses forces semblèrent l'abandonner à cette époque, et le froid de la mort se fit sentir à l'extrémité de ses membres inférieurs. "Ah ! docteur, s'écria-t-il, que je souffre ! fallait-il que les boulets, le sabre et les balles ne m'épargnassent, que pour me faire mourir d'une si triste manière dans ce pitoyable endroit du globe ? Moi qui, autrefois, étais si actif, si alerte, à peine si je puis à présent soulever mes paupières !" Là dessus, il ferma les yeux. Il ne s'en leva pas moins à la fin du jour, s'assit sur un sofa ; mais ce ne fut qu'avec difficulté qu'on parvint à lui faire prendre quelque nourriture. Madame la Comtesse Bertrand étant entrée, Napoléon lui proposa de l'accompagner désormais dans toutes ses futures promenades à cheval. "Nous partirons de bonne heure le matin ; nous irons prendre l'air frais, nous refaire l'appétit, et triompher par là de l'influence de ce triste climat. Vous, la petite Hortense et moi, nous sommes les plus mal portants ; joignons donc nos efforts, et conspirons ensemble pour arracher à la mort ses victimes !"

La maladie de l'Empereur prenant un air de gravité sinistre, le Dr. Antomarchi n'osa pas s'en tenir plus longtemps à son unique consultation. Bonaparte ne voulait agréer aucun des médecins désignés par le gouverneur. Mais, à la fin, le Dr. Arnot, chirurgien du 29e régiment, fut mandé à son secours. On l'introduisit dans la chambre du pauvre agonisant, elle était obscure et sombre, Napoléon ne pouvant souffrir qu'on y laissa parvenir la moindre clarté. Il lui tâta le pouls, examina tous les autres symptômes avec soin, et reçut l'ordre de retourner le lendemain. Ceci se passait le 7 avril 1821.

(A Continuer.)

Faits Divers.

UNE FAMILLE MALHEUREUSE.—Nous apprenons que M. Franklin Shepherd, fils de feu M. Jacob Shepherd, du township de York, vient d'avoir le bras coupé par une machine à battre le grain. Cette famille mérite certainement la sympatie. M. Shepherd, père, fut tué il y a quelques années, en tombant du haut d'un moulin ; son frère s'est noyé il n'y a que quelque temps, en s'amusant à pêcher dans une petite rivière. Un jeune membre de la famille fut tué, l'hiver dernier, en glissant du haut d'une côte. Un autre frère eut le pouce accidentellement coupé, l'hiver dernier, et enfin, celui-ci, qui vient de se faire couper le bras.

ACCIDENT FATAL.—Le premier accident suivi d'un résultat fatal, arrivé aux bâtisses du parlement, a eu lieu la semaine dernière. Un homme du nom de Charles Develin, employé par MM. Jones, Haycock & Cie, montait l'un des échafands de la bâtisse départementale Ouest, lorsqu'il eût l'imprudence de mettre le pied sur une planche mal appuyée, et fut précipité d'une hauteur de 24 pieds.

Develin est mort deux jours après des suites de sa chute. On dit que les ouvriers de son département, ont aussitôt ouvert une souscription en faveuve de sa veuve, et ont réalisé la somme de $150.

AUTRE ACCIDENT.—Samedi dernier, un maçon employé à la bâtisse départementale Est, est tombé d'une hauteur d'environ trente pieds, heureusement qu'il ne s'est fait que peu de mal, et qu'il pourra reprendre son ouvrage sous peu de jours.

ENCORE UN AUTRE.—Un homme employé à la bâtisse du parlement, est tombé du haut du mur, mais sans se faire aucun mal. Il a pu reprendre presqu'aussitôt son ouvrage.

— On lit dans le *Court Journal* de Londres, du 2 août :

"Il a été, dit-on, procédé à l'autopsie de lord Campbell. Cette opération particulière devient maintenant assez publique, et, entre autres choses, les docteurs parlent de l'énorme poids de la cervelle du lord-chancelier. Elle pesait cinquante-trois onces un quart. Celle de Cuvier était la plus grosse qu'on eût jamais connue, car elle pesait cinquante-neuf onces mais elle n'était pas aussi saine que celle de lord Campbell. Le poids moyen de la celvelle est de quarante-six onces.

—On lit dans un journal de Gascogne :

"Sur le seuil d'un café de Périgueux deux hommes causaient à haute voix :

"— Comment, disait l'un à son voisin, vous buvez de l'absinthe ? Malheureux, ne savez-vous pas que c'est un poison lent qui [illegible]

"— Ah bah ! répartit l'autre, j'en bois tous les jours plusieurs verres depuis mon enfance et j'ai soixante ans.

"—Qui sait ? répondit l'interlocuteur. Si vous n'en aviez pas bu, vous auriez peut-être soixante et dix ans.

CATASTROPHE DANS LES ALPES.—Une lettre de Louèche-les-Bains fait connaître les tristes détails de la mort de Mme la baronne d'Herlincourt :

"La journée de samedi dernier a été marquée par un événement horrible qui nous a plongés dans une tristesse mêlée d'épouvante.

"Pour bien comprendre ce que j'ai à vous raconter, je vous prie de vous souvenir que le sentier du Kandersteg à Louèche, par Gemmi, est un des passages des Alpes les plus fréquentés par les touristes qui ont visité l'Oberland et qui se rendent dans la vallée du Rhone.

"Du côté qui regarde le Valais, la montagne de la Gemmi est coupée à pic et présente un abîme de 5 à 600 pieds. Le sentier est taillé en zig-zags dans cette paroi presque perpendiculaire, et sa construction le rend même un des chemins les plus curieux des Alpes. Il a, d'ailleurs, une largeur à peu près uniforme de deux mètres. C'est dire que si, en règle générale, il n'y a pas de danger à gravir à mulets les lacets de la Gemmi, cependant un accident est dans l'ordre des choses possibles pour peu que le pied de la monture ne soit pas parfaitement sûr.

"A plus forte raison en est-il ainsi, quand, au lieu de se diriger du Valais dans le canton de Berne, on fait le même trajet en sens inverse et que l'on a à redescendre la paroi de la Gemmi.

"Dans ce dernier cas, les guides ont toujours soin de prévenir les voyageurs que la plus vulgaire prudence leur commande de laisser leur monture et de marcher à pied.

"Nous ne savons si c'est par suite de l'omission d'une recommandation semblable qu'a eu lieu l'accident dont ma lettre vous parle ; toujours est-il que Mme la baronne d'Herlincourt, sœur de M. de Maupas, sénateur, préfet de Marseille, voyageant avec son mari, et arrivant de l'Oberland bernois, suivait, dans le courant de la journée de samedi, le sentier de la Gemmi.

"Parvenue au point où le chemin commence à descendre en surplombant l'abîme, Mme d'Herlincourt continua à rester sur son mulet. Mais, à un des premiers tournants, la bête broncha, tomba à terre, et dans l'effort qu'elle fit pour se relever, elle donna une violente secousse à la malheureuse Mme d'Herlincourt, qui fut jetée dans le précipice.

"On n'entendit qu'un cri, un cri déchirant, et il fallut prévenir un second malheur en contenant le mari fou de désespoir.

"Vous jugez de l'horreur de la scène. Quelle conclusion à un voyage d'agrément !

"On eut beaucoup de peine à retrouver les restes sanglants de l'infortunée jeune femme. Son corps avait été, non pas seulement brisé, mais déchiré en morceaux.

"Ces tristes lambeaux furent réunis avec l'aide des guides de Louèche, qui escaladèrent les roches situées au pied de la Gemmi, et placés dans dans une bière que M. d'Herlincourt a ramenée en France."

UN MARI BRUTAL.—Mercredi soir, un ouvrier nommé J. Gallagher, demeurant au No. 13, Rue Desbrosses, s'est livré sur sa femme, qui était enceinte, à un acte de brutalité révoltante ; il l'a frappée à coups de pieds dans la poitrine, et l'a tuée sur place. Il paraît qu'une voisine qui avait l'habitude de s'ennivrer avait par hasard fait une visite à la femme de Gallagher, et que celui-ci avait défendu de la recevoir à l'avenir. Mercredi, cependant, la visite se renouvela ; de là une altercation qui se termina par le meurtre que nous venons de rapporter. Une grande émotion se répandit dans le quartier, et la police avertie arrêta le meurtrier.

Gallagher est un homme d'environ trente-cinq ans, et n'avait pas la réputation d'être brutal. Il ne donne pas d'explications sur le crime qu'il a commis, et ne montre guère de remords.—*Courrier des Etats-Unis.*

—Le bref pour l'élection de la division électorale de Trent est émané. La nomination des candidats est fixée au 14 septembre à Peterborough. S'il y a contestation, la votation aura lieu les 22 et 23 septembre, et le candidat élu sera proclamé le 30.

UN BLONDIN FEMELLE.—Sous ce titre, nous lisons dans le *Morning Post* de Londre : "Le succès obtenu par les exercices acrobatiques de Blondin a produit ses effets naturels en lui suscitant des rivaux. Hier au soir, une femme a tenté de traverser la Tamise à Crémome, sur une corde raide, et, sans un accident provenant de ce que la corde était mal attachée, elle s'en serait tirée tout à fait à son honneur.

"L'acrobate est partie de SurreySide, et elle avait déjà fait les trois quarts du trajet, quand, à la surprise de tous et au grand effroi d'un grand nombre parmi les milliers de spectateurs, on la vit vaciller. Il y eut un moment d'anxiété douloureuse. Elle retourna cependant sur ses pas, et très peu de temps apres, elle fit une nouvelle tentative ; elle s'arrêta de nouveau, après avoir fait une partie considérable du chemin, s'assit, et fit signe aux gens qui étaient au-dessous de lui jeter une corde. A la fin, elle se précipita dans le fleuve et fut recueillie sur un bateau.

"La tentative de cette Blondin en jupon n'a pas réussi ; mais il est juste de dire qu'elle attribue, avec apparence de raison, la cause de son échec à l'absence de cordes destinées à maintenir la corde principale : les cordes de soutènement étaient retenues par d'énormes morceaux de plomb, et il paraît que M. E. Smith, l'entrepreneur de ce singulier spectacle, assure que les cordes avaient été coupées par quelque affreux coquin pour causer la mort de l'acrobate."

— On dit qu'une des femme qui ont été blessées, vendredi, pendant la panique qui a suivi l'exécution est morte le lendemain des suites de ses blessures. Elle avait eu la poitrine brisée et les jambes cassées. Cette personne est la femme de M. Joseph Désautels et ne comptait que trois semaines de mariage.—*L'Ordre.*

—Les accidents arrivés, vendredi dernier lors du tumulte survenu après l'exécution de Burns, sont nombreux sans doute.

Nous apprenons avec peine qu'une femme a succombé samedi soir à ses blessures. Une mère de famille avec son enfant agé de 7 mois dans bras était au milieu de la foule au moment du sauve qui-peut ; elle se trouva serrée entre deux voiture où elle fut presque broyée : en voulant sortir de la situation périlleuse où elle se trouvait, elle laissa tomber son enfant, sur lequel passa la foule ; lorsqu'on le releva, il n'était qu'un morceau de chair meurtrie.

Espérons que cette journée mémorable sera longtemps gravée dans la mémoire de ceux qui assistaient vendredi dernier à l'exécution de Burns.

Espérons aussi qu'elle sera d'un bon exemple pour l'avenir.—*Minerve.*

THÉATRE ROYAL.

La soirée annoncée dans les journaux de cette ville comme devant avoir lieu Samedi dernier, a été remise par suite de difficultés entre le gardien du Théâtre et Mlle. Fisher. Nous annonçons avec plaisir que cette représentation aura lieu ce soir, à la même place.

Mlle. Fisher est si bien connue du public, sa réputation comme actrice est si bien établie, qu'il nous semble qu'un long article est parfartement inutile, d'ailleurs le programme est des plus attrayants et des plus variés. Outre le plaisir que nous aurons, de voir Mlle. Ficher, on aura aussi celui d'entendre le célèbre violoniste Elliot, élève de De Bériot. M. Elliot a été couvert des plus chaleureux applandissements en Europe et partout où il s'est fait entendre, et il est reconnu pour un des meilleurs violonistes du jour. Nous souhaitons à Mlle. Fisher et à M. Elliot un auditoire nombreux.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

ARRIVÉE DU NAVIRE A VAPEUR

L'AFRICA.

Ce steamer est arrivé au cap Race à 6 h. 30 m. en ce matin.

GRANDE BRETAGNE.—*Le Globe de Londres* annonce que l'armée, en Canada, sera augmentée de 22,600 homes durant le mois. La Reine Victoria avait laissé l'Irlande pour Balmoral. Des avis des Indes-Occidentale reçues par voie anglaise rapportent que le *Sumter* avait pris et coulé à fond 40 vaisseaux, ce qui avait créé une grande excitation. Il est rapporté que Lord Monk succèderait à Sir E. Head dans le gouvernement du Canada.

Napoléon est allé à Diarritz. Son entrevue avec le roi de Prusse n'aura lieu qu'après le couronnement de ce dernier.

Le blé et le bié-d'Inde seront admis franc de port en France.

ITALIE.—Une circulaire importante a été envoyée par Recasoli expliquant que le brigandage qui règne actuellement près des provinces napolitaines reçoit son inspiration de Rome, et que le gouvernement ne mettra pas tous ses efforts pour l'Unité de l'Italie. Le Cardinal Antonelli prépare une réponse.

Les personnes qui désirent faire l'achat de TERRES PUBLIQUES dans le BAS-CANADA peuvent obtenir toutes les informations dont elles peuvent avoir besoin quant aux prix, à la qualité des terres et aux conditions de vente en s'adressant aux Agents sous-mentionnés :—

AGENTS.	RESIDENCES.	COMTES.	TOWNSHIPS.	Nombre d'acres en vente.	Prix par acre.
			Nord de la Riviere Ottawa.		
[W.] Thompson	Fitzalen—Arundel	Partie d'Argenteuil	Harrington, Montcalm, Arundel, DeSalabery	101,000	30 cts.
[J.] W. Cameron	Thurso	Partie d'Ottawa	Hartwell, Ripon	35,000	60 cts.
[J.] R. Murray	Buckingham	Partie d'Ottawa	Portland, Derry, Villeneuve, Bowman, Templeton, Buckingham	160,000	"
Robt. Farley	Wakefield	Partie d'Ottawa	Wakefield, Low, Masham, Hincks, Aylwin	185,000	"
Mic. McBean	Northfield	Partie d'Ottawa	Cameron, Bouchette, Northfield, Kensington, Aumond, Wright, Egan	120,000	"
[R.] M. Judgson	Clarendon	Partie de Pontiac	Aldfield, Thorne, Cawood, Leslie, Onslow	180,000	"
Thos. Barron	Lachute	Partie d'Argenteuil	Wentworth	30,000	30 cts.
[T]erance Smith	Allumette	Partie de Pontiac	Allumette, Waltham, Sheen, Chichester	60,000	"
			Nord de la Riviere St. Laurent.		
A. B. Lavallée	Ste. Adèle d'Abercrombie	Terrebonne	Abercrombie, Morin, Beresford	35,000	30 cts.
Alex. Daly	Rawdon	Montcalm	Chilton, Wexford, Chertsey, Kilkenny, Rawdon, Londonderry	141,000	"
Jules Bourgeois	Kildare	Joliette et Berthier	Cathcart, Kildare, Joliette, Brandon	49,000	"
A. Dubord	Trois-Rivières	St. Maurice et Maskinongé	Peterborough, Caxton, Shawenegan	40,000	"
A. Bochet	Ste. Anne de la Pérade	Champlain	Radnor, Alton, Montauban	25,000	"
J. P. Déry	St. Raymond	Portneuf	Gosford, Colbert, Roquemont	28,000	"
Vincent Martin	Chicoutimi	Chicoutimi	Bagot, Chicoutimi, Laterrière, Jonquière, Kesy, Tremblay, Charlevoix, Metabetchouan, Kénogami, Labarre, Caron, Signay, Simard, Harvey, St. Johns	250,000	20 cts.
			Sud de la Riviere St. Laurent.		
John Felton	Sherbrooke	Stanstead, Sherbrooke, Richmond, et partie de Wolfe et Compton	Marston, Auckland, Hereford, Weedon, Hampden	160,000	60 cts.
F. H. Pratte	Stanfold	Partie d'Arthabaska	Maddington, Blandford, Stanfold, Bulstrode	100,000	"
J. T. Lebel	Wotton	Partie, Wolfe et Compton	Wotton, Ham et augmentation, Wolfstown, Garthby, Stratford, Whitton, Winslow	290,000	"
J. O. C. Arcand	St. Joseph, Beauce	Partie de Mégantic	Broughton, Thetford	44,000	40 cts.
E. M. McKenzie	Lambton, Lac St. François	Beauce	Price, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst	130,000	"
Andrew Ross	Frampton	Dorchester, part. Beauce	Shenley, Jersey, Marlow, Rixborough, Ditchfield, Linière, Watford, Cranbourne, Frampton, Buckland, Standon, Ware	200,000	30 cts.
S. V. Larue	St. Charles, R. Boyer	Bellechasse	Mailloux	20,000	"
Frs. Têtu	St. Thomas	Montmagny, p. de l'Islet	Montmagny, Ashburton, Bourdages, Patton	120,000	"
Jos. Jolivet	St. Gervais	Bellechasse	Roux, Bellechasse, partie de Buckland, Dunquam, Armagh	92,000	"
Stanis. Drapeau	St. Jean Port Joly	L'Islet et Chemin Elgin	Fournier, Ashford, Garneau, Casgrain, Lafontaine, Dionne, Arago, Chemin d'Arago	110,000	"
P. DeGuise	Ste.Anne La Pocatière	Kamouraska	Ixworth, Chapais, Woodbridge, Painchaud, Parke, Bungay, Chabot, Pohenegamook	285,000	"
L. N. Gauvreau	Isle Verte	Témiscouata	Whitworth, Viger, Demers, Denonville, Begon, Rodot	135,000	"
J. Bte. Lepage	Rimouski	Rimouski	Duquesne, Macpès, Neigette, Cabot, Fleuriau, Macnider, Matane et augmentation, St. Denis, Cap Chat, Romieu, D'Albert, Cherbourg	300,000	"
[J.] A. LeBel	New Carlisle	Bonaventure	Matapediac, Restigouche, Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, Cox, Hope, Port Daniel	180,000	20 cts.
John Eden	Bassin de Gaspé	Gaspé	Newport, Percé, Malbaie, Douglas, York, Sud de la Baie de Gaspé, Nord de la Baie de Gaspé, Fox, Sydenham	130,000	"

OCTROIS GRATUITS.

Il y a dans le Bas-Canada cinq chemins sur lesquels le gouvernement accorde des octrois gratuits.

Le chemin Elgin dans le comté de l'Islet, long d'à-peu-près 35 milles, courant de St. Jean Port Joli à la ligne Provinciale. STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, en est l'Agent et réside à St. Jean Port Joli.

Le chemin entre Matane et Cap Chat ; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin Taché, de Buckland dans le Comté de Bellechasse au chemin Kempt dans le Comté de Rimouski, à peu près 200 milles de longueur ; Agent, STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, à St. Jean Port Joli.

Le chemin Matépédiac, de Métis à Restigouche ; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin de Témiscouata, de la Rivière-du-Loup au Lac Témiscouata ; Agent, L. N. GAUVREAU, Ecuier, Isle Verte.

Dans le but d'établir ces parties du Bas-Canada, le gouvernement a autorisé des octrois gratuits le long de ces chemins n'excédant pas 100 acres chaque, et sujets aux conditions suivantes :—

1o. Le colon devra être âgé d'au moins dix-huit ans.
2o. Il devra prendre possession de la terre dans le cours d'un mois.
3o. Il mettra au moins douze acres de terre en culture dans l'espace de quatre ans, et
4o. Il devra y bâtir une maison d'au moins 20 pieds sur 18, et résider sur le lot jusqu'au parfait accomplissement des conditions ci-haut mentionnées.

Les familles composées de plusieurs colons ayant droit à des octrois gratuits pourront demeurer sur le même lot et être exemptes de l'obligation de bâtir et de résider excepté sur le lot sur lequel elles demeurent.

Le manque d'accomplir ces conditions entrainera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu et octroyer de nouveau.

Ces chemins ayant été construits aux frais du gouvernement, les colons sont obligés de les tenir en bon état de réparation.

Les terres le long de ces chemins ainsi ouvertes et offertes gratuitement par le gouvernement sont généralement d'excellente qualité et sous le rapport du sol et du climat sont très propres à toutes les fins de l'agriculture.

Pour informations touchant les chemins à prendre et les prix de transports, on peut s'adresser de plus aux Agents suivants :—

QUEBEC - - - - - - - A. C. BUCHANAN, Agent en Chef d'Emigration.
MONTREAL - - - - C. E. BELLE, Agent des Bois et Forêts.
J. H. DALEY, Agent d'Emigration.

P M VANKOUGHNET,
Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 7 mai 1861.

HARLEY & PEARSON

Marchands de FRUITS,
d'HUITRES,
POISSONS,
GIBIERS,
CIGARS,
etc., etc.

—EN GROS ET EN DÉTAIL—

Vis-à-vis le *BRITISH HOTEL*,
Rue Sussex, Ottawa.

☞Les effets expédiés à domicile SANS CHARGE EXTRA.

Ottawa, 4 Sept. 1861. f23

MOUNTAIN HILL HOUSE,

Rue Lamontagne
QUEBEC.

PETER BOURASSA, Proprietaire

Ceux qui vont visiter Québec, soit par affaires, soit par promenade, ne peuvent faire mieux que d'aller à

L'HOTEL BOURASSA,

où l'on trouve toujours une table bien servie, de bonne liqueurs, et de bonnes chambres.

La position de cet Hotel, au centre des affaires, à quelques pas seulement des batisses du gouvernement, à quelques minutes des bateaux à vapeur du Grand Tronc, en fait la place la plus avantageuse pour le voyageur. Ses prix sont extrêmement modérés.

PETER BOURASSA,
Propriétaire.

Québec, 12 mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE

M. A. C. CAMPBELL.

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer ; farine, lard, et toute espèce de graine de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent-être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui exdédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

Portland Hotel,

Rue St. Pierre, No. 9, Quebec.

Le soussigné, tout en remerciant ses amis d'Ottawa et le public en général, pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder, prend la liberté de leur annoncer qu'il a fait de grandes améliorations à son établissement, pour le comfort de ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

Quebec, 1861. CHARLES BEGIN.

Naissances.

En cette cité, le 7 du courant, la Dame de M. Glackmeyer, une fille.

En cette cité, hier matin, le 10 du courant, la Dame de M. Elie Barrette, un fils.

Décès.

A Québec, mardi, le 3 du courant, à la résidence de sa mère, Dame E. Caroline Nowlan, épouse de Thomas McGreevey, Ecr., agée de 27 ans.

OYSTERS.

HUITRES NOUVELLES

Venant d'être reçues
—AU—

RESTAURANT LAFONTAINE.

A l'Enseigne du Fanal Rouge, RUE SUSSEX.

N. B.—M. LAFONTAINE recevra ses huîtres, pour toute la saison, deux fois par semaine par *Express*.

Ottawa, 21 août 1861.

Situation demandée.

Un Instituteur, natif de France, diplômé par MM. les Examinateurs de Montréal et d'Aylmer, et muni de certificats de moralité et d'une recommendation particulière de l'Hon. M. Chauveau, se trouvant en cette ville avec sa nombreuse famille, ose espérer de rencontrer assez de sympathies parmi la population Canadienne de Bytown, afin d'y trouver de l'emploi, soit comme Professeur de Français, d'Arithmétique, etc., etc., ou comme Commis.

S'adresser à ce Bureau. f23

Situation Demandée.

Un jeune homme marié qui a plusieurs années d'expérience dans le commerce des Groceries ou des Marchandises sèches, désirerait de l'emploi dans l'une ou l'autre de ces branches de commerce.

Il peut fournir les meilleures recommandations quand à son caractère et ses capacités. Il parle le Français et l'Anglais et se contentera d'un salaire modéré.

S'adresser a ce "Bureau," ou au bureau du "Citizen."

Ottawa, 28 août 1861.

Ecole Normale Jacques-Cartier.

MONTREAL, 28 août 1861.

La rentrée des élèves aura lieu jeudi, le 12 de Septembre prochain, à 5 heures du soir.

Les nouveaux élèves devront avoir :
1o. L'acte de leur baptême ;
2o. Le certificat de bonne conduite ;
3o. Le certificat de leur examen.
Le costume sera obligatoire.

H. VERREAU, Ptre.
Principal.

Ottawa, 4 Septembre 1861. f23

STEAMBOAT HOTEL,

No. 11, RUE SOUS LE FORT, QUÉBEC.

LOUIS SIMONEAU.

PROPRIÉTAIRE.

M. LOUIS SIMONEAU prend la liberté d'annoncer aux collecteurs d'Ottawa et le public en général qu'il continue à tenir l'Hotel ci-dessus nommé où il peut offrir tout le comfort que les voyageurs peuvent désirer. La Situation de son Hotel, au centre des affaires, à la proximité des Steamboats et de la traverse du Chemin de Fer, en fait la place la plus avantageuse pour ceux qui visitent Québec.

La table est toujours couverte de ce que les marchés apportent de plus nouveau. Ses liqueurs choisies par lui même sont garanties être de la meilleur qualité, des serviteurs polis et attentifs pour veiller aux besoins des voyageurs, enfin rien n'est épargné pour donner la plus entière satisfaction.

M. SIMONEAU, invitent particulièrement Messieurs les collecteurs d'Ottawa à visiter son Hotel, lorsqu'ils viendront à Québec, parsuadé qu'ils y trouveront toutes les comodités désirables.

Québec, 25 mai 1861.

The Queen Insurance Company

CONTRE

LE FEU, ET SUR LA VIE.

Capital £500,000 sterling, avec pouvoir d'augmenter jusqu'a UN MILLION.

Bureau Principal ; Queen Insurance *Buildings*, Liverpool.

DIRECTEURS,

President, WILLIAM MOLSON, Esq

Hon. JOHN YOUNG. | THOMAS KAY Esq.
HEN. THOMAS, Esq. | D. TORRANCE, Esq.

Banquiers, BANQUE de MOLSON.

Secretaire resident, et Agent General,
A McK. FORBES, Esq. Montréal.

HENRY J. FRIEL, *Agent* pour Ottawa, et les environs.

Batisse de "*L'Union*," coin des rues Sussex et York.

A VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand* ;

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

AUSSI,

LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES,

maintenant occupée par M. J. D. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser à ANTOINE ROBILLORD, Prop., GLOUCESTER, C. W. ou à J. D. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ce Bureau.

Ottawa, 6 avril, 1861.

ECOLE DE DANCE.

LE SOUSSIGNE à l'honneur d'informer ses amis et le Public en général qu'il ouvrira une ECOLE DE DANCE dans la salle de l'Institut, Place du Marché, pour tous les Lundi et Mercredi.

Première Soirée, LUNDI, 2 SEPTEMBRE, à 8 heures et demie. ☞Admission, 25 cts.

J. B. CHAMPOUX,
Professeur.

Ottawa, 28 août 1861.

Grand Concert et Bazar.

Sous le Patronage de la

SOCIETE DE ST. VINCENT DE PAUL,

En faveur des Pauvres de cette cité,

Auront lieu MARDI, le 1er Octobre prochain,

Dans la SALLE ST. PATRICE,

Rue Sussex.

On peut se procurer des billets d'admission aux magasins de MM. J. F. Cauldwell, F. Doherty, J. Heney, T. F. O'Brien, J. Lemy, et chez M. S. Collin, libraire ;

Et aux Hôtels de MM. P. O'Meara, M. Kavanagh, C. Carleton, C. Goulden et D. Good, Basse-ville ;

Ainsi qu'à la Haute-ville, chez MM. Wm. O'Meara, D. Lanigan et J. Enright, et à l'Office de Thos. McGreevy, Ecr., Côte du Gouvernement.

Par ordre, R. O'REILLY,
Secrétaire.

Ottawa, 21 août 1861.

1861. SEPTEMBRE ! 1861.

CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY,

Viennent d'ouvrir l'assortiment le plus attrayant de

NOUVELLES ETOFFES
DE
FANTAISIE POUR ROBE
NOUVEAUX
CHALES
Retournables
DE CARDOVER,
CHAPEAUX NOUVEAUX,
D'après les modes suivantes :—Diamond, Madras, Pekin, Beverly, Clyde et de Colleen Bawn.
NOUVEAUX
RUBANS DE FANTAISIE
ET DE VELOUR
POUR CHAPEAUX,
Décidément à bon marché.

NOUVEAUX NETS, POUR LES CHEVEUX, COIFFURES,
&c., &c., &c.

NOUVELLES LAINES.

Cunningham, Barclay & Lindsay,

Ont maintenant en vente le meilleur assortiment de

FLANELLES,
COUVERTES,
BAS, ET
MANTILLES EN DRAP,
SEALSKINS, ETC
&c., &c., &c.

Qu'ils n'aient jamais eu auparavant le plaisir de montrer.

Ottawa, Sept. 4 1861. 23

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

ARRANGEMENT D'ETE.

A commencer Lundi, 10 Juin, 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 7 A.M., et arrivera à Prescott à 9 30 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest ; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à 2 heures, P. M.

Les Trains de retour.

Laisseront PRESCOTT à 1 P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Tronc venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 4. 30 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera PRESCOTT à 6.15 A.M., arrivant à Ottawa à 11.15 AM.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 12.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Ouest, & arrivera à Prescott à 4.40 P.M.

Les passagers venant par ce Train, arriveront à Montréal à 9.30 P. M.

B. FRENCH,
Surintendant.

Prescott, 5 juin, 1861.

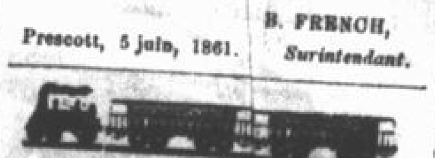

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

REDUCTION DE PRIX,
(*Arrangement d'Et.*)

Le et après LUNDI 15 courant les *Prix de Passage* entre Montréal et la Cité d'Ottawa par le Grand Tronc, et le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott seront comme suit, savoir ;—

Première Classe, ... $4 00
Seconde " 2 00

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT

Le et après LUNDI, 22 *avril*, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Tronc, sera comme suit, savoir :

Première Classe, ... 25 cts. p 100lbs.
Seconde " ..... 22½ " "
Troisième " ..... 17½ " "

☞Pour particularités, classificats, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Tronc, à Montréal.

JNO. R. WITE,
Secrétaire.

Ottawa, 15 avril, 1861.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortment de

Quincaillerie et de Ferronerie de toutes especes,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous tilés, Chaines, Clous à river, Scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Ustensils, Poudre, Pelles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON ! ! ! enfin toute sorte de Ferronerie.

A BON MARCHE,

Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAVA.

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous le jours à son office.

AYLMER,
C. E.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

QUEBEC, 2 Septembre 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 19,000 âcres des Terres de la Couronne, dans le township de DENHOLM, comté de l'Outaouais, C.-E., seront offerts en vente, le et après le 30e jour du mois courant.

Pour la liste des lots et les conditions de vente s'adresser à l'agent de la localité, Robert Farley, Ecuier, à Chelsea, Township de Hull, dans le comté susdit.

ANDREW RUSSELL.
Assistant Commissaire.
T. de la C.

Ottawa, 4 Sept. 1861. f23

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill," ; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois ; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,

JOHN MORRIS,
Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860.

☞ Les commercants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'improprietés.

M. LOUIS DUHAMEL,

MANUFACTUREUR
DE
VOITURES,

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de

VOITURES DE TOUTES SORTES.

Toutes les commandes et réparations qu'on poudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.

3 avril 1861.

Etablissement de HARDES FAITES DE DOHERTY.

Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ÉTOFFES A VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu a des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et a examiner son magasin avant d'acheter ailleurs. Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleurs fournisseurs qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT

de toute grandeur et de toute dimension, à *PRIX MODERES.*

F. DOHERTY.

Ottawa, 15 mai, 1861 12m.

IMPORTATIONS D'AUTOMNE !

1861. 1861.

BROUGH, BUCHANAN & CIE.,

Ayant complété les

CHANGEMENTS CONSIDERABLES
ET LES
Ameliorations Internes
DE
LEUR ETABLISSEMENT

Sont maintenant préparés

A MONTRER

Le contenu de

PRES DE CENT PAQUETS
DES
DERNIERES NOUVEAUTES

Dans chaque

DEPARTEMENT.

Ottawa, 4 Sept. 1861. f-22

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORETS.

Québec, 29 juillet, 1851.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limities pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnées, savoir :

"Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 15 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa," pour la partie de ce territoire qui se trouve au nord de la rivière Ottawa, au bureau de l'agent des terres de la Couronne, dans le village de Buckingham, le 3 de Septembre prochain ; et pour la partie de ce territoire qui se trouve au Sud de la rivière Ottawa, au bureau de Poste, dans le village d'Osborne, township de Cumberland, le 7 de Septembre prochain.

"Territoire Ontario," à l'Hotel de Caisse, Peterborough, le 11 de Septembre prochain.

"Territoire Huron, Superieur et de la Péninsule du Canada Ouest," pour le limites en arrière des rivières Severn, Muskoka et Noire, au Rosin House, Toronto, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inferieure du St. Laurent," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la Bai des Chaleurs, à New Carlisle, le 2 de Septembre prochain ; et à Cross Point, le 14 du même mois.

"Territoire Chaudiere et Madawaska, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à la Rivière du Loup (Fraserville), le 17 de Septembre prochain.

Conditions de la Vente.

Premièrement.—Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à tel point d'enchère, outre la rent foncière ordinaire, que pourra determiner le département des terres de la Couronne.

Les limit à seront ajugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente fonc ère de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limits, à leurs propres frait, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièment.—Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devinir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui devront être offertes en vente, en s'adressant, le et après le VINGT du mois prochain, aux bureau des agents des bois de la Couronne, dans leurs localities respectives

ANDREW RUSSELL,
Assitant Commissaire,
T. de la C.

23 août, 1861.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

LES terres du Township de BASKATONGE, comté d'Ottawa, C. E., contenant environ **29,000 acres**, seront vendues par encan à ceux qui désirent s'y établir, le où après le 29e jour d'Août courant.

Pour les Nos. des Lots et les conditions de la vente, s'adresser à

MICHAEL McBEAN,
Agent des T. de la Cou.
A Northfield, dans le dit Comté

Andrew Russell,
Assis. Commissaire.

Ottawa, 7 août 1861.

DPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant sur le dos "Soumission pour les Canaux du St. Laurent," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, de MARDI, le 27 d'AOUT prochain, pour les ouvrages suivants, savoir :

CANAL BEAUHARNOIS.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAL DE CORNWALL.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

Des soumissions pour chacun de ses ouvrages devront être envoyées séparément.

Tous les matériaux devront être fournis par les contracteurs et l'ouvrage devra être exécuté en stricte conformité avec les plans et spécifications qui peuvent être vus à ce bureau ou au bureau du surintendant du canal de Cornwall où de plus amples informations peuvent être obtenues.

La signature de deux personnes responsables désirant se porter caution pour la due exécution du contrat devra accompagner chaque soumission.

T. TRUDEAU,
Secrétaire, T.P.

Ottawa, 14 août 1861. 15-2s.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BRANCHE DES PECHERIES,

QUEBEC, 8 Juin 1861.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL en conseil nommer les inspecteurs de poisson et d'huile suivants, en vertu des dispositions de l'acte 22 Vic., c. 50, Statuts Refondus du Canada, concernant l'inspection du poisson et de l'huile.

JASPER KIMBALL GOODING, de la ville de Goderich, Haut-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Goderich.

JOHN FONTANA, de Port Amherst Isles de la Magdeleine, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, aux Isles de la Magdeleine.

BERNARD LECLAIRE, de Carleton, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Carleton.

JOHN JOHNSTONE, de New Richmond, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poissons et d'huile, à New Richmond.

PHILLIPPE RECHERVAISE, du Bassin de Gaspé, comté de Gaspé, dans le Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, au Basin de Gaspé.

P. M. VANKOUGNET,
Commissaire.

Ottawa, 7 Août 1861.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, VENTE DES TERRES PUBLIQUES.

QUEBEC, 15 août 1861.

LA VENTE des TERRES de la COURONNE, vacantes et non concédées, aura lieu dans les mois d'OCTOBRE et de NOVEMBRE prochain, et aussi, certaines Terres de la Couronne et du Clergé, sujettes à être reprises par défaut de paiement, dans les comtés de *Lanark*, *Carleton*, Leeds, Greenville, *Northumberland*, *Durham*, *Peterborough*, *Victoria*, *Simcoe*, *York*, *Peel* et *Ontario*.

Une liste des terres devant être offertes en vente sera sous peu déposée, pour être distribuée, chez les différents agents locaux de chaque comtés respectifs,

(Signé,) P. M. VANKOUGNET.
Commissaire.

Ottawa, 28 août 1861.

NOUVEAU SALON DE PERFUMERIE.

M. E. MILES vient d'ouvrir un nouveau salon de perfumerie dans la bâtisse occupée par M. Salmon, porte voisine de

T. STORY, *Marchand Tailleur,*

Où ses pratiques de cette partie de la ville pourront se faire raser et coiffer suivant les derniers goûts. M. MILES, tiendra aussi toujours en mains un assortiment d'instruments de musique, &c., dont il disposera à très bas prix.

E. MILES,
Ottawa, 9 juillet 1861. *Propriétaire.*

Desirez vous acheter a bas prix
Tout ce qui est necessaire a la vie
Boissons, Epiceries habillement
Pour argent comptant seulement
☞ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

MAISON CANADIENNE

Batisses de Mdme. FOSTER, Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

NARCISSE PARENT,
MARCHAND TAILLEUR,
RUE SUSSEX,
Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

HUDON & GELINAS.

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANCAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES.

No. 138, Rue St. Paul, Montréal.

MM. H. & G., ont toujours en mains un assortiment des plus variés de Marchandises ci-dessus nommées, qu'ils vendront à des prix très réduits. Ils ont, de plus, un grand assortiment de Chaussures en caoutchouc et en cuir, Chapeaux en laines et autres, pour Messieurs.

22 Mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN DE POELS et d'Articles en FONTE

Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

☞On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.
Ottawa, 1861.

Cuisiniere demandee.

Une Cuisinière expérimentée trouverait immédiatement du service en s'adressant à

L'HOTEL CHAMPAGNE,
Rue Sussex, Ottawa.

On donnera de BONS GAGES. Une personne parlant l'anglais et le Français serait préférée.

Ottawa, 9 juillet 1861.

L. ARMAND GRISON,
Coins des Rues Sussex & Murray,
BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars 1861.

MANUFACTURE DE SAVON, ET DE CHANDELLE D'OTTAWA,
Au Nord de la Rue Sussex.

On trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très étendu de

SAVONS ET DE CHANDELLES
De la meilleure qualité

R. M'DERMOT & Cie.
Agents.

N. B. On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHE, pour toutes espèces de suif et de graisse, s'adresser a l'établissement.

Ottawa, 3 avril 1861.

MAGASIN EN GROS

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

Annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il tient maintenant un assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

On trouvera aussi à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 12, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES, S'adresser a

J. T. Prud'homme,
BATISSES PRUD'HOMME,
Rue Sussex.

Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,

Marchand de Marchandises SECHES,

Groceries, épiceries, Chaussures &c. à des PRIX MODERES.

BATISSE PRUD'HOMME, RUE SUSSEX.

Ottawa, 1861.

TANNERIE CANADIENNE,
Rue Clarence,
Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN, Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX DE VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

J. DOSSERT,
PROFESSEUR DE MUSIQUE,
HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT à l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile et simple.

Ottawa, avril, 1861.

A LOUER.

Tout ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé Rue Sparks, Ottawa central, contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparément, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à
M. CHS. LAPORTE Propriétaire.
Rue Rideau, ou à ce Bureau.

Western Assurance Cmpany,
Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO, *Church Street.*

PRESIDENT : ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT : MARCUS ROUSSIN, Ecr.

Directeurs :

JOSHUA G. BEARD.	MARCUS ROSSIN,
I.C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN MCMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE,	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier : BERN. HALDAN, Ecr.
Solliciteur : ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil : HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur : BENJAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier : BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY, *Agent.*
Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE No. 1. DU PRINCE DE GALLES

E. MILES,
PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,
Rue Rideau, Ottawa.

Ceux qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriente, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents. M. MILES, ne peut être surpassé dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,
GRAVEUR ET IMPRIMEUR
SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, parrage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c. &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des sappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.— Il espère pouvoir mériter une part du patronage public.

DEPLUS,—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, 3 avril 1861.

Thos. Paterson.
OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Esprit de vin.
1000 Gallons de Morrison Family Proof Pur.
50 Boites de Thé Nouveau Vin.
100 Boites de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boites de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

2000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPAROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété inépuisable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Cakes, Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c.

Ottawa, mars, 1861 { Chez, THOS. PATTERSON, Rue Rideau

EAUX MINERALES DE PLANTAGENET ET DE BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.
Ottawa, 3 Avril, 1861.

E. E. BEAUDRY,
SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,
IMPORTATEUR

DE Vasses Sacrés, Montres, Horloges ; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenteries.

COIN DES RUES
St. Vincent et Notre-Dame,
En face du nouveau Palais de Justice,
MONTREAL.

☞IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,
AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,
SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,
AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel ; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.
Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE
L'EMPOIE PATENTE,
DE GLENFIELD,

Voyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on le substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.
Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,
Successeur d'H. S. HUMPHRY
CHIMISTE ET PHARMACIEN.
No. 2 Eagle Block, Rue Ford,
OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL.

Où on tient toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teintures, Medecines Patentées, Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fluid Instruments pour Chirurgiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux

ATELIERS DAGUERRIENS.

Parfumeries, Peignes, Savons, &c., &c.

3 Avril.

POMMADE
POUR LE MAL D'YEUX.

M. Le Dr. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir dès le premier jour de son application.

☞ *Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR DE LA CHEVELURE,
DU DOCTEUR PARADIS.
(*Preparation d'Iodine.*)
PATENTE POUR LE CANADA, 1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE très agréable.

☞ Références :—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.

R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.
Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,
COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c., Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE,
OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,
Arpenteur Provincial,
BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,
APOTHICAIRE ET DROGUISTE.
Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜

Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,
CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, au-dessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,
MEDECIN-CHIRURGIEN,
Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,
Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,
Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,
Ottawa,

DR. BEAUBIEN,
RUE YORK,
Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,
DENTISTE,
Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,
Vis-avis de chez le Dr NELSON,
MONTREAL.

DR. TURCOTTE,
Chaumiere St. Laurent
RUE ST. GEORGE, SOREL.
Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,
AVOCAT,
Bureau Rue Rideau,
BASSE-VILLE, OTTAWA.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,
No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dantelles, Broderies sur Mousseline, Gants, Bas, Garnitures pour Robes, &c. Toiles, Serviettes ouvrées, Toile ouvrée, Linge de table, Serviettes de Table, Essuie mains, &c. &c., &c.

Casimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine,

Indiennes: Guingham, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures, Rideaux de Dentelle et de Mousseline Brodorie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford
OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR
MARCHANDS A COMMISSION ET ENCANTEURS.
OFFRENT EN VENTE :—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.

Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.

Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.
Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,
Editeur de Guides d'affaires,
(DIRECTORIES)
Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.
Bridgeport. Norwich.

Delaware.
Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.
Washington et Georgetown.

New Jersey.
Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Gloucester, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Contés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.
Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.
Cheveland.

Pennsylvania.
Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.
Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.
Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.
Ottawa, Cité.

Hamilton.
Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,
CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,
DROGUISTE,
Côte Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

NOUVEAU MAGASIN DE'PICERIES DE FAMILLE,

J. T. LAMB'S,
Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'ÉPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de *Mess. T. W. HUNTON.*

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THÉS, CAFFÉS, ÉPICERIES, et TABAC SUCRÉ raffiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sparme, de Belmond et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Mortell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaique, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Morton's family Proof, Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,
CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Sauces, Sardines, Homards et saumons en boites. Buiscuits supérieurs de Wattons, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

JAMES T. LAMB'S.

Hotel du Voyageur,
RUE SUSSEX,
LOUIS BLANCHETT,
Propriétaire.
Ottawa, 3 avril 1861.

NOUVEAU MAGASIN,
(BATISSE DE M. FRASER,)

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il aura constamment en mains un assortiment considérable et varié de Marchandises Sèches, Hardes Faites de toute description et de toute grandeur, Bottes pour chantier, Bottes fines, Souliers Congress, Bottines, Chaussures d'enfants, etc., etc., qu'il vendra à bon marché et pour ARGENT COMPTANT.

EUG. MARTINEAU.
Rue Sussex, Ottawa.

FERRONNERIE

LE SOUSSIGNE ose attirer l'attention des Citoyens d'Ottawa, et des personnes résidant dans le voisinage, sur l'assortiment complet et général de Ferronnerie, provenant des meilleures manufactures Anglaises et Américaines, qu'il vient d'ouvrir au public dans les

BATISSES EN BRIQUE DE PATERSON
A l'Enseigne de l'Enclume,
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau,
CITE D'OTTAWA.

Il les invite respectueusement à examiner attentivement son fonds de magasin qui se compose du plus grand assortiment de

FERONNERIE GENERALE,

Dans toutes les branches, qui ait jamais été exhibé sur ce Marché ; d'après les bas prix auxquels il vend ses effets, il est convaincu que les acheteurs trouveront qu'il est de leur intérêt de faire leurs achats chez lui.

Il vend à meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette Ville.

Rappelez-vous de l'Enseigne
DE L'ENCLUME.
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau
JAMES STARKE.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitants d'Ogdensburgh et des environs, qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits à la dernière mode,

Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle blanche et de couleur,

CASIMIRES,

Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,
FORD STREET,
OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,
RUE YORK, BASSE-VILLE

REPAS à toute heure du jour : *Lunch* depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe ; aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,
RUE MURRAY,
Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.

Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER

Ayant meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,
RUE MURRY. BASSE-VILLE,
Ottawa, C. W.

M. A. RENAUD,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE
Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.
BERNARD LARIVIERE,
Propriétaire.
Ottawa, 1861.

CITY HOTEL
PAR
ISAAC BERICHON,
Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

Le Courrier d'Ottawa parait le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 0. par année payables d'avance, ou 2. 50, à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettrecorrespondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PULIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR :

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "
Les annonces au dessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.	
Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionnel	$15.
Les NOTICES SPÉCIALES et NÉCROLOGIQUES paieront par ligne	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants:

Livres, Brochures, Factum, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description, &c

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de *copies*, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

Premiere Année.

Ottawa, (H.-C.) Mercredi matin, 18 Septembre 1861.

Vol. 1. No. XXV.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

(Les Peuples se déplacent quelquefois, mais ne s'anéantissent jamais.)

Redigé par un Comité de Collaborateurs.

J. G. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, bleuâtres taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaitre ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été transmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon systême. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goître ou gonflement du cou.

Sebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit :—"Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complètement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goître et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant ;—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la médecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinion de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez ; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit :—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Revd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri, a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" du foie, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous renvoyons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se feront un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspepsie, affection du cœur, abcès, épilepsie, humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance altérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérison de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu plus que tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu. Quant à ce que pour ces sortes de maladies, il n'a pas de rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les bons résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à jamais la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

[illegible] cents par boite.

[illegible]—am.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce ; et nous avons retardé l'introduction du notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public ; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriéaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous ; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets ; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt.
Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'American House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

Soulagement en Dix Minutes.

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs ; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressiou.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amycdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRAYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux sévères* il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criaide,* la *Grippe* ou la maladie des *Branches,* il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption,* il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asmthe, l'Indigestion,* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir *l'Asthme, l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie : *Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des* Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale ; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,* pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOYDEN,
Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendan plus de trente ans, et à toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage ; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus ? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie ? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances ; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Porland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulaire à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans. N. H. Downs, il porte J. Curtis's [illegible] rouge. Cest une contrefaçon, on peut facilement le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Collèges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE 10 *Décembre,* 1858.

Brevetè aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,
Agent pour le Bas-Canada.
Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, dîners ou soupers de soirées.

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

TROISIÈME PATRIE.

VII.—*Où le faucon de dame Josèphe montre qu'on peut faillir à tout âge.*

(Suite.)

Il fallait voir la foule dessendre des deux côtés du Couesnon par groupes échelonnés et pressés, les paysans et les bourgeois en caravane, le plus grand nombre à pied, quelques-uns juchés deux à deux ou même trois sur des chevaux de labour ; ici toute une métairie dans une charrette ; là, sur un petit âne, un grand coquin de pataud dont les sabots ferrés touchant terre, des fillettes portées à la *guerdindelle* entre deux cops de village (la guerdindelle se nomme en d'autres pays *la chaise du roi*) ; plus loin, de louris garçons, voûtant leurs épaules trapues et marchant bras dessus bras dessous en chantant la ronde des Allans ; partout, des ménagères attelées au panier de provisions, partout des enfants joufflus à cheval sur le cou de leur père.

Mathurin Sans Denis et Goton, sa femme, étaient ce matin en belle humeur. Goton avait un mouchoir autour de la joue pour un maître coup de poing que son Mathurin lui avait confié la veille au soir. C'était un gage de réconciliation. Ils cheminaient cahincacha, riant et se gourmant de bonne amitié comme au temps de leur lune de miel. Jouanne, la petite gardeuse d'oies, et le pâtour du presbytère de la Pouesnière, se donnaient, à la face de tous, de mutuelles preuves d'affection. Jouanne avait déchiré le vestaquin de son pâtour ; le pâtour avait roulé sa Jouanne dans la boue : idylle bretonne, chères et gracieuse tendresses des enfants de la nature !

Puis c'étaient les compagnies nobles, arrivant de Pontorson des châteaux voisins, gentilshommes et belles dames, palefrois et haquenées. La plus nombreuse et la plus brillante de ces compagnies était sortie de l'hôtel du Dayron, après avoir vu du haut de la terrasse l'escorte ducale partir de leurs campements respectifs. Une troisième escorte, celle du seigneur des Iles, avait pris, quelques instants auparavant, le chemin des grèves.

C'était beau. Les bannières se balançaient à la brise molle, l'acier des armures dispersait au loin des gerbes d'étincelles. L'echo des fanfares arrivait tantôt enflé par le vent, tantôt brisé et comme mourant.

"Bette, ma mie, disait dame Josèphe de la Croix-Mauduit à sa suivante, qui chevauchait sur une bête à longues pattes dont le cou planté droit supportait une tête piteuse, Bette, voici l'occasion de montrer que nous [illegible] gauche ; la curiosité vaine est le fait du menu peuple ; reglez le pas de votre haquenée sur la mienne, qui sait comment on se conduit en pareille occurrence, puisqu'elle assista au couronnement du duc Pierre. Si vous avez des yeux, vous établirez aisément la différence qui existe entre ma monture et celles des bourgeoises inconsidérées. Tenez la tête haute, Bette, et si vous entendez autour de vous des pages ou hommes d'armes jasant, fermez l'oreille, car on ne gagne rien à ouïr pareils entretiens ; je veux vous dire en outre, Bette ma mie...."

Elle s'interrompit, et son maigre visage exprima tout à coup une profonde consternation. Elle regarda avec des yeux agrandis par l'horreur son gant de peau de daim, brodé de soie verte, où le vieux faucon était percher comme toujours. Le gant venait de subir un dommage dont le vieux faucon était l'auteur.

"Voilà onze ans, vienne la Noël, dit dame Josèphe d'une voix altérée, que j'acquis cet oiseau de la fauconnerie de Pierre-Marie Tuault, rue aux Foulons, à Rennes. Il avait alors deux mois et mangeait seul. Je ne l'aurais jamais cru capable d'une action aussi indécente, car il ne m'avait donné jusqu'à ce jour que du contentement.... Faites approcher maître Biberel, mon écuyer."

Le coupable faucon ne manifestait aucun remords. Il continuait de dormir percher sur le poing déshonoré de la douairière.

"Maître Biberel, reprit celle-ci d'un ton sévère en s'adressant à son écuyer, vous fûtes chargé par moi d'éduquer et instruire ce gerfaut ; c'est à vous que je dois dénoncer sa conduite. Qu'est-ce l'éducation, sinon l'art de régler et modérer les défaillances de la nature ? Ce que mon faucon vient d'accomplir ici devait être fait ce matin au perchoir. En principe, cela n'a rien de répréhensible ; mais par le temps et le lieu, l'action devient blâmable. Prenez l'oiseau, maître Biberel, pendant que Bette me retirer mon gant et le nettoyer, autant qu'on peut le faire en voyage. Comme toute faute mérite châtiment, appliquez au gerfaut une demi-douzaine de croquignoles ou chiquenaudes à la naissance de l'aile, sans le blesser ni maltraiter trop cruellement. L'instinct des animaux leur apprend le motif des punitions qu'on leur inflige. Je souffre de l'ordre sévère que je vous donne, attendu que j'ai le cœur sensible, n'aimant à voir peiner aucune créature de Dieu ; mais, agissant comme je fais, je crois remplir mon devoir."

Maître Biberel corrigea le faucon, qui hérissa ses plumes, étonné qu'il était de recevoir le fouet pour une action si naturelle, et Bette nettoya le gant tant bien que mal.

"Je voudrais, reprit la douairière, que ma nièce Berthe fût ici, près de moi, pour juger comme on doit faire en certaines circonstances fortuites. Ainsi vient l'expérience. Mais Berthe chevauche entre son cousin Aubry de Kergarion, qui est un beau jouvenceau, ne le trouvez-vous pas, Bette ? et messire Olivier, lequel nous contait hier de surprenantes légendes. Il me semble que je vois encore auprès d'elle cette fillette pour qui elle s'est prise d'une dangereuse affection. Ma nièce a veillé tard cette nuit. A son âge, je n'aimais que mes colombes et mes passereaux apprivoisés. Mais il n'y a plus de jeunesse au temps où nous vivons, et facilement pouvons-nous prévoir que la fin du monde approche."

On lui rendit son gant, puis son faucon. Elle dit à ce dernier sans se fâcher :

"Une seconde faute du même genre appellerait un châtiment double. A la troisième récidive, je donnerais ma faveur à un autre gerfaut. Tiens-toi donc pour averti, et comporte-toi désormais comme il convient à la position que tu occupes auprès de moi.

"Je vous le demande ! s'interrompit-elle avec une certaine émotion en s'adressant au vieil écuyer et à la vieille suivante, si le gerfaut avait agi de la sorte quand nous allons paraître devant les têtes couronnées ! Si, au milieu d'une révérence de dignité première !...."

Elle n'acheva pas, tant la pensée d'un pareil opprobre l'agitait violemment.

Dame Josèphe était séparée de sa nièce par toute l'épaisseur de la cavalcade dont elle formait l'arrière-garde. Immédiatement devant elle marchait Mme Reine, escortée de ses deux hommes d'armes, et formant groupe avec la famille du sire du Dayron. Ce n'est pas notre faute si la figure de Mme Reine s'efface de plus en plus à mesure que s'avance notre récit. Elle était là cependant, à quelques pas du théâtre de ses anciens exploits, tout près des grèves où elle avait bravé jadis les hommes d'armes et la mer. Mais si vous l'aviez vue, presque aussi roide sur sa haquenée que dame Josèphe elle-même ! Que dire d'une femme qui n'est plus Fée des Grèves, et qui ne tient pas encore cour plénière pour juger les actions perverses d'un faucon ? Elle avait laissé son trousseau de clefs au manoir du Roz ; elle savait Jeannin absent pour le service ducal ; elle connaissait la résolution prise par Jeannine d'entrer au couvent ; elle n'avait même plus cette physionomie que donne l'inquiétude maternelle. Un mois de ce repos, et Mme Reine prenait l'embonpoint des veuves qui ont assez pleuré.

A quoi pensait-elle ? Certes on ne peut répondre : à rien. Elle pensait à Aubry, son bien-aimé fils, qui allait peut-être coucher la lance. Que n'avait-il l'adresse et la vigueur de Jeannin, ou seulement la grâce suprême de messire Olivier ? Qu'était-ce ce messire Olivier ? Un problème. On se fût occupé d'Aubry davantage si Aubry eût été un problème. Mme Reine désirait que l'on s'occupât d'Aubry. Qui donc lui avait dit que Jeannin serait peut-être chevalier ? Au cas où Jeannin fut devenu chevalier.... Certes, certes, Mme Reine pensait ; elle pensait beaucoup. Il y avait deux bœufs à tuer au manoir du Roz, l'un plus gras, l'autre qui boitait. Bœuf qui boite est comme poirs blette : il faut se hâter. Cette année, les redevances était en retard. Faudrait-il une dot à Jeannine pour la cloîtrer ? Mme Reine n'était point avare : l'argent nécessaire on le trouverait. Et la guerre ! On en parlait de la guerre ! Son domaine de l'Aumône était bien exposé : ces biens qui sont aux frontières, c'est une mine de soucis. Pour les présents de noces, on pouvait vendre la tenance de Saint-Jean ou emprunter sur les biens de Kerkariou en Saient-Brieuc. Chevalier, ce Jeannin ! Comment le remplacer ? Au retour, mander les maçons pour la muraille de l'écurie qui se lézardait : tout s'use. Et voir à la cave, parce que le sommelier était sujet à caution. Ce Jeannin, chevalier !

Vous voyez bien que Mme Reine pensait. Quand ses voisins lui parlaient, elle répondait en outre fort sensément. Mais si quelqu'un plaisantait par hazard, elle devenait triste. Pour la faire sourire, il eût fallu le carillon doux et cher de ses clefs.

Dame Josèphe était trop loin de nos jeunes gens ; elle avait mal vu. Berthe n'était point entre Olivier et Aubry : elle chevauchait auprès de Jeannine. Aubry et Olivier causaient ensemble. Aubry était pâle et soucieux.

"Ce devait un rêve, dit-il à voix basse et en regardant tout autour de lui pour voir si personne n'était à portée de l'entendre.

—Ce n'était point un rêve, répliqua messire Olivier ; vous avez vu seulement ce qui était hors de la portée de vos yeux, comme vous, la mer et les grèves ne [illegible] jamais changées en miroirs, reflétant des merveilles inconnues ?

J'avais vu le Mont dans les tangues, à l'heure où la brume lutte contre les premiers rayons du soleil, le Mont renversé et plongeant la statue de son Archange au plus profond des sables.... Mais ces tableaux mobiles, ces magnificences impossibles, cette féerie qui semble inventée par le délire....

—Helion ! prononça messire Olivier ; ces choses existent au delà de la baie. Le mirage n'a fait que les rapprocher de vous."

Berthe et Jeannine allaient silencieuses. Jeannine avait les habits d'une bourgoise, ce qui était trop beau pour elle, au dire de la grosse Javotte, son ennemie : Berthe portait ses plus nobles atours. Mi Jésus ! C'était Javotte qui avait agrafé son corage et natté ses cheveux blonds. Parmi les demoiselles appelées à faire l'ornement des joutes, Javotte défiait bien quiconque d'en trouver une mieux accommodée et coiffée que Berthe de Maurever.

Les deux jeunes filles ne s'étaient point parlé depuis l'heure du lever. Quand on s'était mis en route, Berthe avait fait signe à Jeannine d'approcher : c'était tout. Jeannine était pensive et trise ; elle évitait les regards d'Aubry, qui constamment cherchaient les siens : elle ne s'apercevait même pas que l'œil ardint de missire Olivier se fixait à chaque enstant sur elle, Berthe avait le hennin des filles nobles et du haut de cette coiffure un long voile tombait. Quand le vent soulevait les plis du voile, on voyait Berthe pâle et changée, perdant son regard fixe dans le vide. Il y avait dans ses yeux une sorte d'égarement. Elle cherchait Aubry comme Aubry cherchait Jeannine. Quand elle rencontrait la flamboyante prunelle du baron d'Harmoy, tout son cops avait un tressaillement.

Ceux que la cavalcade dépassait disaient : "Voilà deux belles jeunes filles qui ont trop fatigué cette nuit à la fête du Dayron."

Trop de fatigue en une fête cela veut dire trop de joie. A quoi se lassent les jeunes filles sinon à jouer et à sourire ?

"Jeannine, dit enfin Berthe dont la voix tremblait, il te regarde, et je me sens condamnée.

—Vous avez voulu que je vous accompagne, chère demoiselle, répliqua Jeannine ; moi, je ne le voulais point.

—Il me fallait connaître mon sort, ma fille.

—Votre sort est d'avoir l'amour d'un chevalier, chère demoiselle. Aubry vous aimera.

—Quand tu ne seras plus là, n'est-ce pas, Jeannine ?"

La fillette baissa les yeux ; Berthe poursuivit :

"Cet amour dont tu ne voudrais pas, toi, ma fille, parce que tu es victorieuse et que tu as le droit d'être fière, cet amour, moi, je l'accepterai ; je m'y jetterai comme en un refuge, car cet amour seul peut me sauver !"

Elle prit la main de Jeannine et la serra fortement. La route tournait. Le cheval du baron d'Harmoy s'était trouvé un instant auprès de celui de Berthe, et la voix d'Olivier avait murmuré tout contre l'oreille de la noble fille :

"Si je veux, il vous aimera !"

VIII.—*Avant la passe d'armes.*

"Si je veux, il vous aimera !" le tentateur sais choisir l'amorce qu'il faut pour chaque âme. Berthe sera la main de Jeannine, mais elle ne lui dit point ce qu'elle avait entendu. Elle se recueillit en elle-même, élargissant à plaisir la plaie de son pauvre cœur blessé.

Il se fit un grand mouvement dans la foule ; des cris s'élevèrent de toutes parts. Sur la gauche, le cortége ducal passait au trot des chevaux de bataille ; sur la droite, le roi et ses chevaliers descendant au pas en solennelle cérémonie. Les Bretons inclinèrent la lance, comme c'était leur devoir, et prirent les devants aux acclamations de la cohue.

Presque aussitôt après, un nuage de poussière annonça l'approche d'un troisième cortége. Celui-ci était composé d'hommes d'armes aux cuirasses brunies. Ils allaient au galop. Au-dessus de leur escadron serré la bannière rouge et or du comte Otto-Béringhem flottait.

Messire Aubry, dit Olivier au moment où sortaient du nuage les armures des chevaliers de Chansey, avez-vous confiance en moi ?

Pourquoi cette question, messire ?

Parceque j'ai pour vous l'affection d'un frère aîné. Je vous veux vous faire heureux en gloire comme en amour.

—Grand merci !... commença Aubry avec la suffisance rogue de ses dix-huit ans."

Il ne se souvenait point des coups de ganle de la quintaine.

"J'ai besoin de rejoindre présentement le cortége du roi, reprit le baron : veuillez m'écouter avec attention. Quand vont s'ouvrir les joutes, vous ne me reconnaitrez point sous mon armure, et nous serons sans doute en deux camps opposés, vous Breton, moi suivant la cour de France. En mes voyages lointains, j'ai vu beaucoup et j'ai acquis un peu. Je possède deux lances dont le choc est irrésistible : en voulez-vous une ?"

Aubry était brave autant que vaniteux. Au premier moment, la bravoure et la vanité furent d'accord en lui pour refuser, mais son regard tomba sur Jeannine qui l'avait vu si souvent trébucher sous le bâton de l'Anglais, et si souvent il avait dit : "Quand j'aurai un adversaire de chair et d'os à la place de ce coquin de bois, les choses iront autrement !" Jeannine allait être là. Quel crève-cœur de tomber vaincu devant Jeannine !

"Serez-vous discret ? demanda Aubry en rougissant.

—Sur l'honneur, " répondit messire Olivier.

La vanité l'emportait. Aubry consentit à emprunter la lance irrésistible. L'escadron des chevaliers des Iles n'était plus qu'à une centaine de pas.

"Hélion ! Hélion ! criaient-ils en fendant la cohue.

"Dans la lice, reprit messire Olivier, un écuyer s'approchera de vous et vous remettra la lance. Avec elle vous gagnerez la couronne.... Un dernier mot : cette lance ne peut rien contre le seigneur des Iles, que vous reconnaitrez à la banderole portant ces mots : *A la plus belle !...*"

Les chevaliers chansey passaient. Dans le mouvement qui se fit, messire Olivier disparut. Berthe tressaillit encore et devint plus pâle. Avant de disparaître, messire Olivier avait glissé à son oreille ces mots qui pour elle complètaient les paroles déja prononçées :

"Au prix d'un baiser, je voudrai !"

Berthe chancela sur sa selle. Naguère cet homme avait enivré Aubry avec la liqueur contenue dans sa gourde ; pour enivrer la pauvre Berhe, il n'avait pas besoin de cela.

"Tu ne sais pas, tu ne sais pas, dit-elle à Jeannine qui l'observait inquiète : le sort jeté agit ; la folie me prend. J'aime Aubry, mon cousin, de toutes les forces de mon âme, et pourtant, s'il m'appelait l'autre, j'irais !"

Montjoie ! Saint-Denis ! La grève immense se montrait derrière les haies de troupes. [illegible] allait dépasser la ligne des l'horizon et, sur la droite, le Mont Saint-Michel, inondé de lumière, se dressait sur son roc au-devant de la ville d'Avranches.

C'était là une arène ! Cancale était témoin ; de l'autre côté de la baie, Cherrueix le Roz, Saint Jean, les Quatre-Salines, le Tombeleine la Rive, Avranches, Genest, toute la côte Narmande. Rien ne bornait le regard. Les vaisseaux qui cinglaient au large pouvaient contempler les jouteurs

O pudeur ! nous qui avions ces grands tableaux à peindre, nous décrit la grenouille ! Au lieu d'une fresque monumentale, notre pinceau, qui est un charbon, a croqué une pochade. Merci Dieu ! il est temps encore écrasons la craie vile sous notre talon indigné, trempons la brosse dans noble couleurs. Arrière Marcou ! Gabillou ! arrière, on ne vous connait plus !

Nous ne dirons même pas, tant ces détails nous affligent maintenant, que Gabillou était là et qu'il avait bu beaucoup trop de cidre normand pour se remettre de ses fatigue ; nous tairons également que Marcou, gueri par une nuit de bamboches, lutinait toutes les Marie-Jeanne en même temps que toutes les Yvonne et toutes les Fanchon.

Dame Josèphe de la Croix-Mauduit, voilà une digne silhouette ! le portrait de cette douairière nous fera pardonner, ayons-en l'espoir, bien des Mathurin et bien des Goton.

Dame Josèphe avait mis son cheval au pas de l'escorte du roi. Elle guettait l'occasion de lancer à propos au souverain trois ou quatre révérences de dignité première.

"Car expliquait-elle à Berthe, sa suivante, on peut diviser les honneurs en courtoisies et hommages effectifs. Les courtoisies n'engagent point, et je soutiendrai contre quiconque prétendra faussement le contraire que, ce faisant, je ne manquerai en rien à mes devoirs envers monseigneur François, duc de Bretagne."

L'escorte du roi avait le droit de n'accorder aucune espèce d'attention à dame Josèphe de la Croix-Mauduit. L'escorte du roi se tenait un peu à l'écart de la foule. Le roi marchait au centre de sa garde écossaise ; on ne le voyait point.

Le champ clos, preparé à grand renfort de madriers et de poutres, était situé à quatre ou cinq cents pas des dernières haies, en grève même. Du champ clos à la rive, c'était une pente douce, couverte de galets et formant amphithéâtre. A l'opposite, au contraire, le plan de la grève cédait légèrement et n'eût point permis aux spectateurs de se placer avec avantage. Aussi la foule se massait-elle déjà sur les galets, entre l'arène tracée et la terre ferme. Il y avait à cela un autre motif que la commodité.—L'estrade royale et les amphithéâtres étaient établis du côté de la mer, en dehors ; le spectacle curieux était là principalement.

Il pouvait être dix heures du matin. Tout annonçait une magnifique journée d'été.—La brise fraîche venait du large et guérissait des ardeurs du soleil caniculaire. La mer calme et bleue achevait son reflux à plus d'une lieue en deçà dans les grèves. Elle allait venir, on le savait bien, mais plus tard et quand la fête des armes serait achevée. Cette menace du flux qui allait, dans son inflexible exactitude, chasser ensemble roi, ducs, chevaliers et bonnes gens, était un attrait de plus et donnait du prix à chacune des minutes de cette journée.

Tandis que la foule augmentait sans cesse sur le galet et partout où la grève offrait un semblant de pente, les estrades se remplissaient plus lentement. Au xve siècle, on avait déjà fait cette remarque, à savoir que les gens pourvus de palefrois ou de haquenées sont toujours en retard sur le fretin qui va sur ses jambes. On se plaçait, non sans discussions graves, car l'honneur était en jeu : les bancs qui avoisinaient l'estrade royale échauffaient l'ambition de toutes les petites châtelaines conviées, faute de mieux, à la solennité. Il faut bien le dire, la partie féminine de l'assemblée n'était pas en rapport avec l'importance de la cérémonie. Le roi avait laissé la reine au château d'Amboise ; la duchesse de Bretagne était à Nantes, les duchesses de Bourbon et de Guyenne restaient en leurs apanages. Sans la dame de Torey, femme du sire d'Estouteville, la haute chevalerie n'eût point été représentée. La dame de Torey, grasse et puissante Normande, valait, il est vrai, pour le poids, plusieurs reines et nombre de duchesses. Elle était de Caen, patrie de la belle chair, ferme et entrelardée ; elle était grande, rouge, robuste ; elle faisait honneur à ces magnifiques pâturages dont le Calvados est fier si justement.

A part ce planteureux produit de la Neustrie fertile, on voyait, près du trône, deux dames voilées dont personne n'eût su dire les noms. Le duc de Guyenne vint leur rendre ses devoirs avant de prendre place parmi les chevaliers du nouvel ordre. Les personnes très-bien informées des petits mystères du tempe supposèrent que ces deux belles voilées étaient Mme d'Etampes et de Montsoreau. Ce devait être une femme singulière que celle qui aimait d'amour le compère Giliot, de Tours en Touraine.

A droite et à gauche du trône, un peu en arrière, quatorze stalles étaient réservées aux chevaliers de Saint-Michel. Au-dessus s'élevait, sous le dais royal, l'estrade destinée à l'abbé, aux deux prieurs et aux principaux dignitaires du couvent. Devant le roi, cinq siéges étaient occupés par deux archevêques et trois évêques. Là finissait le dais royal.

Il y avait trois autres dais, dont un pour les dames. Sous celui-là trônait la forte Estouteville en compagnie d'autres châtelaines et damoiselles de bonne et obscure noblesse normande.

Le seconde dais couvrait une destinée au duc François de Bretagne et à sa suite.—Cette estrade était vide. Sous le troisième dais se tenait la maison du roi.

Les officiers du nouvel ordre, le chancelier, qui était un prélat, le greffier, le trésorier, le hérant qui avait nom Mont Saint-Michel, occupaient le premier rang sous le dais de la maison du roi.

La grande estrade royale était tendue de velours aux couleurs de France, ainsi que la quatrième. La seconde, où étaient les dames, avait une tenture écarlate rehausée d'or. Celle du duc de Bretagne, drapée de velours plus sombre, avait des écussons en broderie d'hermine. Les choses étaient bien faites.

Quant aux gradins communs qui occupaient tout le côté septentrional de l'arène, on les avait tendus de serge, et c'était encore trop bon pour la mer qui allait passer dessus. Le côté méridional n'avait que deux ou trois rangs de bois posés sur le sol même. Encore fallait-il être Louis XI pour songer à asseoir Jacques Bonhomme, si mal que ce fût.

L'arène était de forme elliptique très-allongée. Il y avait quatre tentes, situées deux par deux aux extremites de l'ellipse. L'une de ces tentes appartenait aux ordonnateurs du tournoi, les trois autres aux champions. Dès le début et même avant d'entrer dans les tentes, les champions se divisèrent en deux camps bien distincts, séparés par toute la longueur des lices. Les Bretons tenaient l'extrémité occidentale ; à l'est se tenaient les Français et les gens de Chansey, non point réunis, mais rapprochés. Le roi put remarquer avec inquiétude que la suite [illegible] troupes mises ensemble [illegible] François II cheval et en bon ordre, graves, silencieux, nous pourrions dire menaçantes. Leur escadron serre semblait là pour une bataille et non pour un tournoi. A leur tête était le duc en personne ; du moins le chef portait le cimier de Bretagne. Les curieux allaient se dédommager de l'absence des dames ; un souverain en champ clos ! cela ne se voyait point tous les jours.

Ajoutons que la renommée ne représentait point François II sous ce chevaleresque et belliqueux aspect. On parlait de son hanap profond, non point de sa longue lance. Rien de beau comme ces fiers dementis donnés en face à la renommée !

Les trompettes sonnèrent. La garde écossaise du roi Louis sortit de la première tente : les trois quarts des archers environ vinrent se ranger sous le trône ; le reste demeura autour de la tente pour vaquer au service du camp. La cavalcade venue de l'hôtel du Dayron avait pris place tout près de l'estrade ducale sur les gradins publics. Dame Josèphe eût trouvé plus convenable qu'on la mit sous le dais, mais les officiers de la cérémonie n'avaient point été de son avis. Le dais attendait le duc ; le duc ne vint point, durant toute la passe d'armes le dais ne recouvrit que le velours de l'estrade.

Dame Josèphe obtint que Bette, sa suivante, et maître Biberel, son écuyer, se tiendraient debout à ses côtés. On lui concéda licence d'avoir ses deux vieux chiens sous ses pieds et son vieux faucon sur le poing. Le vieux faucon, rendu à de meilleurs sentiments, n'avait rien fait de nouveau depuis sa dernière inconvenance. Dame Josèphe avait lieu d'espérer qu'il ne confondrait plus désormais son poing vénérable avec le perchoir. Auprès de maître Biberel debout.—Berthe s'asseyait : le sire du Dayron était entre elle et Mme Reine. Jeannine avait trouvé place immédiatement au-dessous de Berthe, sur le dernier gradin qui bordait l'arène.

Au son de la trompette, un mouvement se fit dans les divers groupes d'hommes d'armes. Berthe toucha l'épaule de Jeannine :

"Le voilà !" dit-elle.

Jeannine l'avait déjà vu. Il était au second rang des champions de Bretagne.—En ce moment même sa lance s'inclinait pour saluer de loin Mme Reine, qui lui renvoya un baiser. Jeannine, la pauvre fille qui n'avait pas le droit de sourire, baissa ses yeux humides : Berthe agita son mouchoir brodé.

"Voyez comme il vous regarde, belle petite." dit Mme Reine par-dessus l'épaule du sire du Dayron.

Aubry regardait Jeannine.

Un grand cliquetis de fer eut lieu à l'autre extrémité du champ clos. Berthe se retourna.

"Le voilà!" dit-elle encore, mais cette fois tout au fond de sa conscience et sans remuer les levres.

Messire Olivier, armé de toutes pièces, mais le visage découvert, caracolait parmi les chevaliers du roi. Il s'inclina gracieusement vers Berthe qui, à son tour, baissa les yeux.

Jeannine regardait une chose étrange.—Son père était là-bas, sur les derrières des l'escadron ducal ; Jeannine reconnaissait bien son cheval et son armure, mais elle ne reconnaissait point sa mâle prestance. Le bon écuyer se tenait en selle mollement et sans grâce, lui, le meilleur homme de guerre du rut du côté gauche du Couesnon !

"Messire, disait Mme Reine au sire du Dayron son voisin, aviez-vous ouï rapporter que notre seigneur eût si belle mine ?

—Non, en vérite, noble dame," répondit le riche châtelain.

Mme Reine soupira.

"En ma vie, murmura-t-elle, je n'ai rencontré que deux hommes d'armes comparables à notre seigneur le duc : feu messire Aubry, mon époux et. . . ."

Elle allait ajouter le nom de Jeannin, et ce n'était que justice, quand son regard tomba par hasard sur le bon écuyer. Elle

[illegible] les yeux et crut rêver. Jeannin n'était plus lui-même. On eût dit qu'un autre corps était entré dans son armure.

En ce moment messire Aubry l'abordait. D'ordinaire la présence de Jeannin mettait bien bas le [illegible]: faisait honte à l'homme d'armes. [illegible] dans les rangs. Mère Reine se dit:

"J'ai mal vu.

—Ami Jeannin, [illegible] Aubry en [illegible] la main au bon écuyer, [illegible] donné durant ces deux jours et j'ai fait bien des choses que je n'eusse point faites peut-être si j'avais eu tes conseils."

(A continuer.)

A NOS ABONNÉS.

☞ *La direction de ce journal a pris des arrangements avec M. Friel, agent du Citizen pour faire nos collections.—Nous espérons que nos abonnés de cette ville voudront bien se rappeler que nos payments doivent se faire d'avance si l'on ne veut pas s'exposer à payer 50 cts. de plus à la fin du semestre.*

☞ *Nous préparerons tous nos comptes d'abonnements et autres. Nous les ferons collecter dans le cours de la semaine prochaine.*

☞ *Nous espérons que chacun de nos abonnés s'empressera de répondre généreusement à notre appel.*

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 18 Septembre 1861

Industrie et Agriculture.

L'imprévoyance avec laquelle les gouvernements européens et même ceux d'Amérique pratiquent l'industrie et le commerce, atteint le plus haut dégré d'évidence possible quand on examine de près l'industrie et l'agriculture dans leurs rapports mutuels.

Une vérité fondamentale et oubliée, c'est que la prospérité de l'industrie dépend de la prospérité de l'agriculteur. Ainsi, toutes les industries qui emploient la laine et le cuir reposent sur la production du bétail. Les troupeaux, suivant l'expression d'un ancien, sont des champs vivants. Ils forment une exploitation qui doit marcher de pair avec la culture proprement dite.

Si l'on songe à tous les usages de la laine et du cuir, on s'apperçoit immédiatement qu'une foule d'industries s'organiseront pour travailler ces matières premières fournies par l'agriculture. Ce sont là, en effet, des industries avantageuses; elles ne risquent pas de tomber dans le trop plein, parcequ'elles sont limitées par la production agricole. Elles portent avec elles la subsistance du travail, les matières qu'elles façonnent témoignent qu'une garantie correspondante de nourriture a été produite. Il n'y a donc pas à craindre l'exagération de la production.

Favoriser l'industrie des laines, ce se serait favoriser la multiplication [illegible] gouvernements d'Europe et des Etats du Nord de l'Union Américaine ont mieux aimé encourager la filature de coton. Or, une telle fabrication expose à de graves périls le pays qui l'accueille. Nous en avons des exemples frappants sous les yeux par la ruine des immences fabriques du Massachusett et du Vermont, aussi bien que par la noire perspective qui menace les villes manufacturières de France et d'Angleterre qui toutes tiraient leur coton des Etats du Sud.

Il est d'abord difficile de proportionner l'offre à la demande. Les manufactures fondées sur les matières venant de l'étranger peuvent produire indéfiniment et bien plus que ne l'exige le marché national. Si la consommation s'arrête un instant, une crise industrielle se déclare et la population ouvrière ressent les angoisses de la misère et de la faim. Delà aux agitations sociales et aux révolutions il n'y a qu'un pas. On constate que les villes d'Angleterre les plus connues par leur turbulence sont les villes de filatures de coton. Combien de fois, dit un auteur, Manchester n'a-t-il pas été réduit aux abois par la baisse des cotons.

Le développement de cette industrie ne suppose pas un développement proportionnel de subsistances, le coton ne porte pas comme les laines et les peaux vertes sa nourriture avec lui. Au contraire, il asservit la filature aux crises du pays producteur; c'est ce qui fait qu'aujourd'hui la guerre de sécession entre le Nord et le Sud des Etats ci-devant Unis de l'Amérique a fermé tout à coup les grandes manufactures des principales villes Européennes.

Sully avait raison de combattre en France l'introduction de l'industrie de la soie, et Henri IV. raisonnait comme nos économistes du jour quand il s'imaginait enrichir la France par la soie.

C'est qu'en effet, le luxe appauvrit les Etats, et que le travail improductif diminue les subsistances en diminuant la qualité du travail qui doit naturellement s'appliquer à les produire. Il en est autrement de la laine; si elle est abondante, c'est que la production en moutons l'est également. Et alors, l'agriculture fleurit et la vie est à bon marché. Or, un peuple n'a pour richesse que ses moyens d'existence; le reste n'est presque rien; en dehors de la nourriture, du vêtement et du logement, il n'y a que des objets destinés à satisfaire la vanité. L'économiste sérieux n'a pas à en tenir compte. Ainsi donc, d'après ce que nous venons de voir, toutes les industries ne sont pas dignes des mêmes faveurs. Les seules qui soient véritablement utiles et ajoutent à la richesse publique sont celles qui reposent sur l'agriculture, et en sont en quelque sorte le prolongement. Ce qui est vrai de l'industrie est vrai des autres travaux qui ne sont productifs que s'ils servent à la production du bétail et du grain.

Certes, tout ne se réduit pas pour l'homme à des questions d'alimentation; mais il est nécessaire de ne pas se tromper sur un point aussi important.

Donnez un grand essor à l'agriculture, et par la multiplication des matières premières, vous offrirez une base solide à l'industrie nationale et lui assurerez une prospérité durable.

—Presque tous les journaux du Bas-Canada nous arrivent remplis d'articles et de longs comptes rendus relatifs à l'exécution de l'infortuné Burns et du sursis accordé si inopinément à Patterson et à la dernière heure par le Gouverneur-Général.

Nous avons donné dans notre dernier No. les détails de la pendaison qui a eu lieu à Montréal, vendredi, le 6 du courant.

L'Ordre, en parlant du spectacle de l'exécution, dit dans son numéro du 4, que c'est une chose *condamnée par la conscience*, et en conclut contre ceux qui assistent à cette suprême vengeance de la loi. Cependant, si nous avons bonne mémoire c'est *L'Ordre* qui, la semaine dernière, se prononçait si énergiquement en faveur de la peine de mort.

D'où lui vient donc cette contradiction? Est-ce par faiblesse pour la phrase? Est-ce faiblesse de nerfs?

Car, enfin, si la conscience condamne le spectacle de l'exécution, c'est sans nul doute parcequ'il est immoral; alors, il s'en suit que la loi qui porte la condamnation capitale est immorale et réprouvée par la conscience.

Quand au sursis accordé à Patterson, c'est un acte universellement blâmé. Plusieurs s'accordent à y voir l'influence de la franc-maçonnerie, dont les chefs et les journaux se sont donné tant de mal pour obtenir du Gouverneur les lettres de grâce du frère Patterson. On sait que Sir Edmond Head est orangiste et franc-maçon.

Il est possible dès lors de s'imaginer quel déplorable effet un tel acte va avor dans l'opinion publique.

Jus'qu'au dernier moment le Gouverneur a été avec son Conseil d'opinion que le triple crime de Patterson n'admettait aucune circonstance atténuante, comme on a dû le voir par l'extrait des Procès-Verbaux du Conseil Exécutif, que nous avons publié dans notre dernier numéro.

Comment donc a-t-il changé si vite?

Ce fait est d'autant plus déplorable que tout le Ministère a différé d'opinion avec le Gouverneur, et que ce sursis a coïncidé avec la nouvelle vraie, répendue la veille dans le public que Burns s'était converti au Catholicisme.

Le Prince Napoleon.

Son Altesse Impériale est arrivée à Montréal mercredi soir sur les neuf heures, accompagnée de M. Mercier, ambassadeur de France à Washington, du colonel Ragon, son aide de camp, de M. Bouille, capitaine de [illegible] le baron Gauldrée Boileau, consul de France en Canada, est venu recontrer Son Altesse à Montréal.

A l'arrivée de Son Altesse à l'Hotel Donegana, une foule assez considérable la salua à la descente de voiture et témoigna le désir d'entendre quelques paroles de la bouche du Prince.

Son Altesse s'avança alors sur le balcon et dit à la foule:

"Messieurs, je vous remercie infiniment de la réception cordiale que vous avez la bonté de me donner, et je n'oublierai jamais cette marque d'amitié que vous me faites à mon arrivée dans votre ville."

Son Altesse salua ensuite et se retira.

Le Maire de cette ville lui offrit alors ses services que Son Altesse accepta avec bienveillance.

Hier matin, le Prince sortit à pied de bonne heure et alla faire quelques acquisitions de livres à la librairie Fabre et Gravel, où il acheta, nous dit-on, entr'autres auvrages, les relations des jésuites.

Dans la matinée, son Altesse visita le cabinet de géologie, et dans l'après-midi elle assista à une revue du 47me. régiment, et de la nouvelle batterie de canons Armstrong arrivée récemment à Montreal.

Une revue de six cents hommes, quelqu'excellente quefût leur manœuvre n'avait rien de bien attrayant pour un homme qui a vu tant de fois les grandes revues de l'armée.—Néanmoins Son Altesse a examiné avec un intérêt marqué et dans de grands détails les canons Armstrong dont on nous informe qu'elle avait pas encore vu de modèle.

Son Excellence le commandant des forces mit pied à terre en même temps que le Prince, et lui fit faire l'examen minutieux de ces magnifiques bouches à feu, qui pourtant font beaucoup de mal quelque fois même à ceux qui s'en servent. Mais leur supériorité comme portée et comme justesse de tir est incontestable.

Dans la soirée, Son Altesse alla dîner chez Son Excellence le commandant des forces.

Hier matin, une délégation de l'Institut-Canadien, alla présenter une adresse de bien-venue et de remerciements à Son Altesse.

Cet hommage lui était dû à plus d'un titre. D'abord le prince Napoléon est le premier membre d'une famille régnante de France qui ait visité le Canada; il était donc de la plus simple convenance de lui adresser quelque temoignage de sympathie et de cordialité de la part de la population canadienne. En second lieu, Son Altesse s'est de tout temps rangée sous le drapeau du libéralisme moderne, entendu dans son sens modéré et réellement progressif, et a par là prouvé au monde, que le libéralisme éclairé et sensé n'avait rien d'incompatible avec son éminente position de price français. Les esprits libéraux en Canada lui devaient donc, à ce titre, un hommage d'estime et de respect. Enfin, Son Altesse étant un esprit éminemment dévoué aux progrès de la science et de la littérature,—témoins ses voyages entérpris dans un but scientifique et la présence auprès de sa personne d'un littérateur distingué,—il était nonseulement naturel, mais obligatoire pour toute association littéraire qui a recu de si grandes marques de beinveillance du gouvernement français, d'aller offrir l'expression de sa reconaissance à un prince que ses éminentes qualifications intellectuelles autant que sa haute position rendent digne de représenter la France, et qui est le proche parent du premier souverain du continent de l'Europe.

Avec nos sympathies françaises en Canada, nous sommes heureux de voir l'empereur Napoléon porter si haut la puissance de notre ancienne mère-patrie; nous prenons notre part du rayonnement de la gloire de la France, et nous nous sommes joints de tout cœur à cette manifestation qui a valu à l'Institut la réponse si pleine de bienveillance, de tact, de délicatesse que nous publions à la suite de l'adresse.

L'offre que Son Altesse a daigné faire à l'Institut d'être son intermédiaire à Paris pour l'obtention de nouveaux dons, l'*idée de se mettre à sa disposition*, et l'invitation de s'adresser *directement* à Elle sont d'une si exquise politesse et d'une si cordiale bienveillance que les membres de l'Institut, nous en sommes convaincu, ne perdront jamais le souvenir de cette gracieuse condescendance de la part du Prince.

N.B.—Hier matin un salut de dix-neuf coups de canon a été tiré à la garnison de cette ville en l'honneur de l'arrivée du prince et a son départ pour Quebec, qui a eu lieu à 4 heures de l'après-midi, par un convoi du Grand-Tronc, un salut semblable fut de nouveau tiré.

Voici maintenant l'adresse présentée par l'Institut-Canadien à Son Altesse Impériale:

A SON ALTESSE IMÉRIALE, LE PRINCE NAPOLEON.

QU'IL PLAISE A VOTRE ALTESSE IMPERIALE,

Les membres de l'Institut-Canadien sont heureux de saluer, à son passage en Canada, le premier membre d'une famille régnante de leur ancienne mère-patrie, qui ait visité leur pays depuis l'époque de sa séparation.

Outre le souvenir et les sympathies de commune origine qui leur auraient fait un devoir de souhaiter la bienvenue à Votre Altesse Impériale, les membres de l'Institut-Canadien devaient un témoignage de leur reconnaissance au gouvernement français pour les dons précieux de livres et d'objets d'art qu'ils ont reçus de ce gouvernement civilisateur en 1855.

L'Institut-Canadien prie Votre Altesse Impériale de vouloir bien transmettre à l'Empereur et à son gouvernement le renouvellement plus direct des remerciments qu'il a déjà eu l'honneur de leur adresser.

L'Institut-Canadien dont les sympathies sont acquises aux grandes causes, est heureux de communiquer avec ses bienfaiteurs par l'entremise d'un prince qui, dans ses travaux législatifs, a si éloquemment développé les vues libérales du gouvernement de [illegible]

Que Votre Altesse Impériale veuille bien permettre aux membres de l'Institut de lui souhaiter un voyage agréable sur le sol du Canada et un heureux retour à la patrie;—ils osent aussi prier Votre Altesse de transmettre à sa noble compagne l'expression de leurs vœux les plus ardents pour son bonheur et de leur admiration pour ses éminentes qualités sociales.

PETER L. MACDONELL,
Président I.-C.

C. C. E. BOUTHILLIER,
Sec. Arch. I.-C.

Montreal, 13 Septembre, 1861.

(RÉPONSE.)

Je reçois avec plaisir, Messieurs, l'expression de vos sentiments, et je les transmettrai volontier à l'Empereur, mon cousin.

Je suis heureux de voir que vous conserviez de votre ancienne patrie des souvenirs si vifs, que cent ans de séparation n'ont pas affaiblis, et j'en suis fier au nom de la France.

Je vois surtout avec satisfaction que vous savez allier ces souvenirs avec les devoirs que votre situation actuelle vous impose. Vous êtes libres, et heureux de vivre dans un pays où l'on n'étouffe pas l'expression de vos sentiments qui font honneur à l'Angleterre qui sait respecter vos droits et votre religion.

Je connais l'esprit libéral de votre Institut qui est éminemment utile, et je vous prie de me considérer comme l'un des vôtres. Je serai heureux de pouvoir être votre intermédiaire à Paris pour vous obtenir de nouveaux dons en livres ou en objets d'arts. Je me mets à votre disposion et vous invite à vous adresser directement à moi pour ce que vous pourriez désirer.—*Pays.*

EXECUTION CAPITALE DANS L'ILLINOIS.

—La petite ville de Salem, dans l'Illinois, a été le théâtre d'une exécution capitale, le 15 aout dernier. La scène horrible qui a précédé cette exécution en fait un digne pendant de celle qui a eu lieu en cette, ville vendredi de la semaine dernière—sauf que là, c'est le prisonnier qui a causé tout le scandale.

James White devait subir la peine capitale pour le meurtre d'Andrew Applegate. Aussitôt que les préparatifs préliminaires eûrent été complètés, le public, qui s'était rendu sur la place pour assister à l'exécution, fût profondément ému en apprenant que le meurtrier White était en possession d'un bout de chaine et qu'avec cette arme il menaçait de mort tous ceux qui tenteraient de s'introduire dans sa cellule. C'était une chaine du genre de celles avec les quelles on attache les bœufs, et il avait été jugé nécessaire de la fixer au plancher de ce cachot, pour enchainer les prisonniers récalcitrants, mais White, avec un effort presque sur humain, avait réussi à l'enlever avec l'anneau, qui mesurait neuf pouces de circonférence.

En passant à plusieurs reprises la chaine dans l'anneau, White avait réussi à faire à l'une des extrémités, un gros nœud, qui en faisait une arme dangereuse. Ainsi armé et se tenant à la porte de sa cellule, White déclara avec des imprécations terribles que personne y entrerait vivant. Cette déclaration mit un arret momentané aux procédés. Le Shériff Black, aidé de quatre hommes résolus fit une tentative pour entrer.

Emporté par son désespoir, White déchargea un coup de sa chaine, qui, heureusement n'infligea qu'une légère blessure à la main gauche du Shérif. Il fut ensuite proposé de jetter de l'amoniaque à la figure du condamné afin de le suffoquer temporairement pour permettre aux officiers de l'empoigner. On employa ce moyen, mais sans succès. Le misérable meurtrier parut affecté pour un instant par le liquide; mais revenant bientôt à lui, il se tint près de la porte, toujours muni de son arme et présentant l'aspect d'un monstre.

On se décida à répendre du chloroforme dans sa cellule, et à endormir ainsi l'exaspération turbulente de celui qui l'habitait, jusqu'à ce qu'on put le capturer.

Une ou deux bouteilles de chloroforme furent apportées et on en répendit dans la cellule une quantité sffisante pour en imprégner l'atmosphère; des couvertures furent suspendues en dehors des grilles des chassis du cachot, l'on prit en un mot toutes les mesures nécessaires pour que cette tentative de plonger le criminel dans les bras de Morphée ne fut pas vaine et en pure perte. Au premier abord, le furieux condamné rit de cette tentative. Il était parfaitement clair que dans le cours de sa vie criminelle il s'était familiarisé avec l'usage du chloroforme et connaissait tous les effets, et cela au point de dire aux officers que la marchandise qu'ils employaient était éventée et d'une qualité inférieure. Afin de résister aux effets du chloroforme, il s'enveloppa la figure avec son couvre-pied, puis allant près du chassis pour respirer l'air pur il réussit à enlever une partie de la couverture posée en dehors du grillage de sa fenêtre et ouvrit ainsi un passage libre à l'air frais.

Plus d'une heure s'était écoulée depuis qu'on avait commencé ces tentatives infructueuses pour s'emparer du prisonnier et de son arme, et il devenait évident qu'on serait forcé d'employer des moyens plus violents. White vit bien qu'il serait forcé de se soumettre bon gré mal gré, et quoiqu'il fut en premier lieu décidé à vendre chèrement sa vie, son courage et ses forces commencèrent à lui faire défaut. Il dit au chérif que s'il voulait lui donner a diner avec un verre de whiskey, et le laisser vivre jusqu'à une heure de l'après-midi, il lâcherait son arme et se rendrait lui-même.—Cette proposition fut acceptée et White donna sa chaine nouée à travers les barreaux de sa cellule. On lui prépara à diner, et on lui servit un verre d'eau et de whiskey. C'était apparemment la seule faveur que désirait le prisonnier, et le shérif la lui accorda très volontiers.

A une heure le shérif entra dans la cellule. White s'avança au devant de lui et se rendit. On lui attacha les bras derrière le dos, et il descendit résolument l'escalier de la prison, et monta sur l'échafaud avec une fermeté apparente. [illegible] posé tous les appareils qui devaient servir à son exécution. Mais ici se passa une des scénes les plus horribles à décrire dans ce terrible drame.

Après qu'il fut sur l'échafaud et qu'on lui eût lié les mains et les pieds, on produisit à sa vue le bonnet blanc dont il est usage de couvrir la tête des suppliciés dans l'Illinois, et on lui dit qu'on allait l'en couvrir. White insista à ce qu'on ne fit aucun changement à sa toilette. Il portait le petit chapeau de feutre qui ne l'avait pas quitté depuis son incarsération. Lorsque le shérif lui ôta son chapeau de feutre et au moment où il allait le remplacer par le bonnet blanc, le prisonnier fit de nouvelles objections, et en prononçant dès jurements épouvantables il déclara qu'on ne lui en couvrirait pas la tête. Le shérif essaya de persuader le prisonnier de se soumettre à cette dernière cérémonie, mais vainement.

Pendant près d'une heure les officiers eurent à lutter avec le criminel pour mettre en force le règlement.—Attaché comme il l'était, celui-ci opposa une résistance déséspérée. Il mordait tous ceux qui l'approchait, faisait des soubresauts et se tordait sur la plate-forme comme un désespéré. Pendant quelque temps on crût qu'on serait incapable d'en venir à bout. Après une lute sérieuse le bonnet lui fut enfin jetté sur la tête et on le lui rabattit sur le visage ou il fut attaché au moyen de petites cordes qui faisaient le tour du cou. Il ne restait maintenant plus qu'a lui passer la corde autour du cou et à ajuster le nœud fatal. Après beaucoup de difficultés cela fut enfin accompli, les efforts réunis de quatre hommes furent employés pour atteindre ce but.

Au moment ou le shérif serrait le nœud et le plaçait au dessous de l'oreille du malheureux, celui-ci s'écria en lancant des imprécations terribles: "Pourquoi diable m'etouffez-vous! vous m'étouffez, car c'est à peine si je puis parler." Ce fut les dernières paroles de cette malheureuse créature. Le shérif donna le signal que tout était prêt; à l'instant même la trappe sauta et White agonisait en s'agitant dans de violentes convulsions.

— Tous les Canadiens se réjouiront de la bonne nouvelle que le capital de la Banque Jacques-Cartier, ($4000,000) nécessaire pour commencer les opérations, a été souscrit, et au-delà, puis qu'il reste un surplus de $20,000. Nous espérons que les directeurs provisoires s'assembleront au plutôt, afin d'organiser une assemblée des actionnaires pour prendre les mesures nécessaire, à la prompte ouverture de cette nouvelle institution monétaire qui promet d'être si populaire non seulement dans Montréal mais aussi dans nos campagnes.—*Idem.*

Jeudi matin avait lieu, à l'Hotel-Dieu de Québec, une bien touchante cérémonie; deux religieuses, les révérendes Mères saint Chales et Saint Antoine renouvelaient leurs vœux après 50 années de profession. Entrées ensemble en religion, ayant prononcé leurs vœux le même jour, après 18 mois de noviciat, elles ont parcouru leurs longues carrières ensemble, et ce jour-là toutes deux faisaient la rénovation des vœux qu'elles avaient prononcés il y a un demi siecle.

Pensionnat de Demoiselles.

(Tenu par les Sœurs de la Charité, à Ottawa.)

Les Sœurs de la Charité (Hôpital Général d'Ottawa) ont l'honneur de prévenir le public canadien qu'elles enseignent aux jeunes demoiselles, placées dans leur couvent, toutes les branches de l'instruction particulière à leur sexe. Les Sœurs se font spécialement un devoir de ne rien négliger, afin de pourvoir, autant que possible, au bien-être, au comfort et à la santé de leurs pupilles, non moins qu'à leur avancement spirituel. On les habitue aussi au bon ordre, à la propreté et à l'économie domestiques, et à se présenter en public avec des manières et une tenue dignes et modestes.

La population d'Ottawa, qui est mixte, fournit aux pensionnaires le double moyen d'apprendre facilement les deux langues française et anglaise. De la beauté du site et de la salubrité du climat, qui font d'Ottawa une ville sans rivale, dérivent naturellement des conditions favorables à l'hygiène et au bien-être corporel des élèves. Le régime alimentaire est bon, salutaire et abondant.

Enseignement.

Les branches d'études enseignées sont:—Lecture, Ecriture, Arithmétique, Géométrie, Tenue des Livres, Grammaire en Français et en Anglais, Belles-lettres et Humanités, Composition française et anglaise, Histoire Sainte, Ancienne et Moderne, Usage des Globes et Astronomie générale, Zoologie, Cours élémentaire de Physique, de Chimie et de Philosophie Naturelle, Botanique, Economie domestique, Tricotage, Couture commune et de fantaisie, Broderie, etc., etc., etc.

Des leçons de Musique, de Dessin et de Peinture sont données, moyennant un prix raisonnable en sus du

PRIX DE PENSION.

	£	s.	d.
Pensionnat,	£18	0	0
Demi-Pensionnat,	9	0	0
Quart de Pensionnat,	4	0	0
Musique,	5	0	0
Dessin et Peinture,	1	7	6
Pratique du Piano,	0	10	0
Menues dépenses du courant de l'année,	0	8	3

(Celles-ci payables à l'Entrée des Elèves.)

Les frais de poste, du Médecin, les livres, le papier et plumes sont à la charge des parents.

Il n'est fait aucune réduction de prix pour une élève qui sort avant l'expiration du mois, si ce n'est pour de bonnes raisons.

COSTUME ET TROUSSEAU.

Il n'y a de costume particulier d'exigé que pour les Dimanches et les Jeudis, jours où, pendant l'été, les jeunes élèves s'habillent alternativement en robe bleu-ciel ou blanche, et pendant l'hiver, en mérino vert-foncé.—En entrant, chaque élève doit apporter, outre le costume uniforme:—

Six changes de linge;
Une cape couleur bleu-ciel;
Un voile blanc et un noir;
Un manteau pour l'hiver,
Un chapeau pour l'éte et un pour l'hiver;
Deux couvertes et un couvre-pied, assez grands pour couvrir les pieds du baudet;
Un matelas et une paillasse;
Une orcillée et trois têtes d'oreiller;
Trois paires de draps;
Un peigne;
Deux serviettes, de deux verges de long sur trois quarts de large;
Deux paires de souliers;
Douze serviettes;
Un couteau et fourchette;
Trois assiettes;
Une grande et une petite cuiller;
Un gobelet;
Une tasse et une soucoupe.

OBSERVATIONS.

Les classes sont ouvertes le 2 Septembre.

Les parents sont respectueusement priés d'envoyer leurs enfants le jour fixé. En omettant ce point, ils font beaucoup de dommage et à l'établissement et à leurs enfants; car, le cour scolaire ne peut pas être repris d'une manière convenable en l'absence de plus ou moins d'élèves; l'ordre et la discipline souffrent, par suite de ces irrégularités; et il arrive souvent que ces élèves absentes, pour avoir prolongé leurs vacances, rencontrent de sérieuses, voire même, d'insurmontables difficultés, pour rattraper leurs condisciples déjà trop avancées.

Tous les articles du trousseau doivent être marqués. L'uniforme et les voiles doivent être faits conformément à la règle du Pensionnat. Les parents doivent donc consulter les Maitresses avant de confectionner ces articles.

Toutes les Demoiselles du Pensionnat devront se conformer au règlement et à l'ordre public suivi dans la communauté. Mais on n'exercera aucune influence déplacée sur leurs croyances religieuses.

Afin de prévenir toute interruption dans les classes, on a fixé le jeudi pour les visites; lesquelles ne peuvent se faire aux élèves que par leurs pères, mères, frères, sœurs, oncles, tantes, et autres personnes qui en auraient reçu des parents l'approbation formelle par écrit.

Tous les ans il y a six semaines de vacances, que les pensionnaires peuvent passer soit chez leurs parents, soit dans le couvent.

Toutes lettres adressées aux élèves doivent être affranchies.

Ottawa, 16 août 1861.

—ORDINATION. Dimanche, 7 du courant, Mgr. l'Evèque d'Ottawa a conféré l'ordre sacré de la prêtrise au Rév. M Richer, de la société des Oblats de M. I. M. Richer se destine aux missions de la Rivière Rouge et est parti d'ici, mercredi matin, pour se rendre à Montréal, d'où il a dû s'embarquer pour sa destination. Six sœurs de la charité sont aussi parties le même jour de Montréal, pour les mêmes missions.

DÉPART POUR L'EUROPE.—J. E. Turcotte, écuyer, député de la ville de Trois-Rivières s'est embarqué samedi dernier avec ses deux fils pour l'Europe à bord de l'*Hibernian*. L'intention de M. Turcotte est de donner une éducation européenne à ses deux fils qu'il va placer dans les premières universités.

—Les détails que nous recevons de Wakefield nous confirment de plus en plus dans la douloureuse appréhension dans la quelle nous sommes touchant la mort tragique du Révd. M. Ebrard, au moment où il se disposait, à sa vive satisfaction, d'accompagner en Europe sa grandeur Mgr. d'Ottawa qui s'était enfin rendu au désir maintes fois exprimé par ce Rév. monsieur, d'aller en France, pour yentrer dans une maison religieuse; mais Dieu n'a pas permis qu'il mit son généreux projet à exécution.

Qu'il soit tombé à l'eau, il ne nous reste plus aucun doute à ce sujet, d'après les détails que nous avons pu receuillir. Ce fut le samedi soir 7 du courant, que M. Ebrard quittait son presbytère, n'emportant avec lui que sa robe de chambre dont il se servait, l'orsque selon une vieille habitube contractée dans l'enfance il allait prendre un bain. La mort de M. Ebrard nous affecte d'autant plus que notre journal perd en lui un habile et zélé collaborateur.

Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt l'entrevue suivante qui a eu lieu entre le Prince Napoléon et un vieux soldat de son oncle. Nous extrayons ce qui suit d'un journal de Chicago:—

"Hier, a eu lieu un incident qui restera comme un des souvenirs les plus intéressants du voyage du Prince Napoléon aux Etats-Unis.

"Lorenz Hario est un des debris de la grande armée de Napoleon Ier; il est aujourd'hui l'un des hôtes de la maison des pauvres du comté de Cook. Il y a peu de jours on lui apprit que le Prince passait à Trémont; le cœur du vieux soldat tressaillit, et il n'eut plus qu'un rêve, qu'un désir, ce fut de voir le prince, et de lui être présenté; il n'avait aussi qu'un regret, c'était de ne pas avoir conservé le vieil uniforme, ou au moins sa culotte de peau et ses bottes molles qui avaient eu jadis tant de succès en Europe. N'importe; il s'adressa à l'agent du comté, Hansen, qui le conduisit aux appartements du prince, ou le vieux brave fit gravement son entrée en portant la main à son shako absent, et en redressant sa haute taille voutée sous le poids de ses quatre-vingts ans.

"Le Prince se leva, et pendant un instant les deux personages se regardèrent immobiles,—l'un, le second héritier de la couronne, de France, l'autre couronné de ses cheveux blancs et du laurier de batailles.—Le prince s'avança, saisit la main du vieillard, et l'ayant conduit à un siège, lui parla avec tant de bonté, que le cœur du vétéran déborda, et fondit en larmes.

"Pour tous ceux qui connaissent l'histoire de la dynastie Napoléonienne, la bonté du price, ni l'émotion du vieux soldat n'ont rien qui les étonne. Tout le monde sait quel incroyable empire Napoléon exercait sur ses soldats, et quelle idolâtrie ceux-ci professaient pour leur général, aussi bien dans la défaite que dans la victoire.

"Dans l'entrevue d'hier, le vétéran remonta le cours du temps, et se retrouva [illegible] au milieu de la fumée des combats. Le prince le questionna et le fit causer. Il y a toujours dans les événements dont un Napoleon a été le héros quelque détail puissant qui fait briller l'œl et battre le cœur.

"Le vieux soldat avait trois doigts de moins à l'une de ses mains; le prince s'en aperçut:

"Où avez-vous perdu vos doigts?" lui dit-il.

"A la retraite de Moscow. J'étais dans la cavalerie, et dans une charge à fond de ces gueux de Cosaques, un coup de lance m'a rogné les ongles. Mais, halte là? mon sabre lui a coupé le sifflet. Ah! ces gredins de Cosaques! fameux cavaliers! il n'y a pas mieux; mais ils avaient peur de la cavalerie de Murat, tout de même!"

"Et l'esprit du vieux soldat se retrempait au souvenir de cette terrible retraite, où se confondait l'incendie de la vieille capitale moscovite, les rigueurs d'un hiver inexorable, et ces furieuses charges dans lesquelles, nuit, et jour, ils étaient harrassés par la cavalerie cosaque,—ces sauvages et terribles enfants du désert.

"Ceci, mon général vient de Lodi; histoire d'un brin de mitraille." Et il montrait une cicatrice sur son épaule gauche.

"Voilà un souvenir d'Arcole." Le mollet gauche était traversé de part en part par un biscayen.

"Ici une estafilade d'Austerlitz" et du même geste le vieux brave porta la main à son front et saisit la Croix de la Légion d'Honneur que l'Empereur lui avait donnée sur le champ de bataille.

—Cette entrevue dura deux heures et remua autant de souvenirs dans le cœur du prince que dans celui du soldat; et quand celui-ci se leva pour se retirer, il bénit la munificence du prince, qui, lui pressant la main, y glissa une bourse bien garnie, en l'assurant que la France n'oubliait pas ses vétérans, et qu à partir de ce moment il recevrait une pension qui mettrait ses vieux jours à l'abri du besoin."

—Avant-hier, un bœuf trouvant la porte ouverte, est entré dans nos bureaux; aimant sans doute la variété, comme il était entré par la porte, il voulut sortir par la fenêtre, et en cassa une vitre. Ce fait n'a pas eu de conséquences graves, mais on nous rapporte que la semaine dernière un troupeau de ces animaux passait dans la rue Saint-Valier, et l'un deux a blessé un enfant qui se trouvait sur le chemin.

Il nous semble que les autorités municipales devraient faire des réglements pour empêcher qu'on ne laisse ainsi errer des animaux, sans être liés de manière à ce qu'ils ne puissent causer d'accidents.—J. DE QUÉBEC.

COUR CRIMINELLE.

Cette cour s'est ouverte et terminée hier, après quelques heures de séance, occupées à vide trois affaires du dernier terme; celles de François Grondin, George et Joseph Grondin accusé d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétexte; Joseph Grondin a été acquitté; George Grondin, sur conviction, condamné à trois mois de prison et François Grondin à six semaines seulement, vu qu'il s'était avoué coupable.

Nous pouvons donc, à l'exemple de l'Hon. Président de la cour, féliciter les habitants du district de Trois-Rivières sur leur moralité.—*Ere Nouvelle.*

—Le corps de Joseph Augé, homme de cage, qui s'est noyé à Hochelaga, a été trouvé ces jours derniers, à la même place où il était tombé.—*Idem.*

LAVAL.

La nomination pour le comté de Laval a eu lieu lundi. La levée des mains a été de deux [illegible] en faveur de l'Hon. Sol. Gen. Morin. L'élection de M. Morin parait certaine.

TRENT.

La nomination pour cette division a eu lieu samedi: Les chances sont deux contre un en faveur du Maître Gen. des Postes. Son adversaire est M. Flint.

—Lord Monk que l'on désigne comme devant être le successeur de Sir Edmund Head comme gouverneur de cette province, est le quatrième baron de ce nom, et le rejeton de la famille Widklow issue d'une ancienne famille nommée Lemoyne, et représentant une branche cadette [illegible] d'Albemale Monk dont le premier fit proclamer Charle II. roi d'Angleterre, après la mort d'Olivier Cromwel. Il naquit en 1820 et épousa en 1844 fille de lord Rathdown.—(Idem.)

—Hier matin ont eu lieu à Versailles les funérailles du R. P. Ventura, le célèbre orateur et théologien italien. Le service religieux s'est fait à l'église Saint-Louis et à la chapelle des Capucins, où le corps est resté déposé pour être transporté plus tard à Rome.

On dit que le P. Ventura a confié à un de ses amis des documents intéressants sur la question romaine.

L'AMOUR DANS LE MARIAGE.—On sait que sous ce titre M. Guizot, faisant trève aux méditations politiques, a publié jadis un petit livre rempli de bons exemples et d'excellents principes pour les ménages. Il y citait une quantité de traits de dévouement de la part d'épouses aimantes et aimées. Le fait suivant, qui vient de se passer à Charlesville (Iowa), serait de nature à faire demander par les maris un peu moins d'amour et un peu plus de sécurité.

Mme Deborah Winterfield comparait devant la cour sous prévention d'avoir crevé les yeux à son mari, l'honorable Ismaël Winterfield, pendant qu'il dormait. A toutes les questions que lui adresse le jury, elle répond invariablement: "Mon Ismaël m'est si cher!" Mais, lui réplique-t-on, si votre Ismaël vous est si cher, pourquoi lui avoir crevé les yeux? Deborah se décide enfin à donner la clef de sa conduite.

"Je tiens—dit-elle—un pensionnat de demoiselles. Ismaël me paraissait trop les regarder. Cela me fendait le cœur: il m'est si cher et je suis si jalouse! Pour qu'il ne fût plus exposé à la tentation, je lui ai crevé les yeux."

Malgré cette explication si naturelle, le jury, composé sans doute de maris peureux, a délivré Ismaël Winterfield de sa jalouse moitié en la condamnant à cinq ans d'emprisonnement—deux années et demie par œil.

LA VAPEUR DANS LES RUES.—Des expériences viennent d'être faites à Londres, avec une locomotive à vapeur—fabriquée pour circuler sur une route ordinaire, par M. Ch. B. King, ingénieur. La machine a parcouru l'espace compris entre London-Bridge et Westminster, à une heure après-midi, en passant par Chespside, Saint-Paul, Churchland-Pice street, Strand et Parliament street, puis elle a fait le trajet en sens inverse par Bishopsgate, Kinsland Road, en se rendant à Burg's St. Edminds. La vitesse moyenne était de cinq milles à l'heure et la force motrice de trente livres.

Plusieurs savants, qui assistaient à l'expérience, ont exprimé leur satisfaction des résultats. La machine, dit le *Daily News*, est remarquable par la simplicité de sa construction.

LE LAC MURÉ.—Ce lac merveilleux est situé, au centre du comté de Wright, dans l'Iowa. Sa forme est ovale; il a deux milles de long sur un de large et occupe une superficie de 2000 acres carrés. Le mur naturel qui ceint le lac a plus de six milles de longueur et se compose de pierres tantôt énormes, tantôt si menues qu'elles deviennent de véritables cailloux cimentés par la terre qui se trouve entre les interstices. Le sommet de la muraille est partout de hauteur uniforme, mais le lac s'élève fréquemment et submerge son enceinte. Sa plus grande profondeur est de dix pieds; le poisson y est très abondant et d'excellente qualité. L'eau est pure comme du cristal et ne paraît être alimentée par aucune source. Des oiseaux sauvages de toute espèce habitent ses bords.

L'aspect de la muraille qui entoure le lac est si saisissant qu'on la dirait construite par des mains humaines. On jurerait que c'est une forteresse, pour laquelle ont été épuisées toutes les pierres de la contrée, car on en trouve plus aux environs. Il n'y a pas d'apparence non plus que ce lac ait surgi dans une éruption volcanique, car ses formes régulières sont exemptes de ces accidents tourmentés qui accompagnent toujours les convulsions géologiques.

Le lac Muré est à 17 milles de la rivière Boon à l'ouest, à 8 milles de l'Iowa à l'est, et à cent vingt milles des rapides de Cedar. Il est une des grandes merveilles de l'Ouest, et il a été visité déjà par nombre de curieux.

Naissance.

A Quebec, le 6 du courant, la dame de J. E. Doucet, Ecr. avocat, a mis au monde une fille.

MARIAGE.

A Aylmer, mercredi dernier, par le Rév. Mr. Michel, Lawrence Smith, Ecr., marchant, de cette cité, à Delle. Marie Joséphine Larue, fille ainée de André Larue, Ecr. d'Aylmer.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

ARRIVÉE DU *KANGAROO*.

DEPART DU "GREAT EASTERN" AVEC 3 NOUVEAUX REGIMENTS.

St. Jean T.-N., 14.

Le *Kangaroo* est arrivé au Cap Race. Il est dit que des espions du gouvernement de Washington sont à bord de tous les trains et des vapeurs océaniques.

Un autre terrible accident est arrivé près de Londres, 13 tués, 50 blessés. Il s'est vendu 27,000 balles sur le marché au Coton de Liverpool lundi et mardi.

Trois autres régiments laissent l'Angleterre vers la mi-septembre pour le Canada à bord du *Great Eastern*.

Un éditorial du *Times* dit que le gouvernement peut avoir des raisons privées pour l'envoi de troupes au Canada; mais il n'y en a aucune apparence, ce n'est qu'un simple mouvement défensif ou une déclaration d'identité entre l'Angleterre et le Canada; il espère que le Canada ne prendra pas la chose pour plus qu'elle ne vaut et se tiendrait prêt s'il devenait nécessaire à se protéger lui-même. On regarde cette mesure comme une sage garantie contre toutes complications et dans le but de [illegible] son intérieur.

Le *Times* demande comment les Américains vont porter le fardeau des taxes auxquelles ils sont étrangers. On dit aussi que l'attrait des hauts prix aura pour résultat d'affranchir de tous droits une partie de la récolte de coton.

New-York, 13 Sept.

Nous apprenons, dit le *Commercial Advertiser* de cette ville que le général Fremont doit être remplacé dans son commandement par le payeur général Regis. Le général Frémont est accusé d'être sorti des bornes de son autorité par la proclamation qu'il a fait publier; qu'il a, en outre, agi dans diverses circonstances, non-seulement contre les ordres du gouvernement, mais en contravention directe des règles de partique.

Le steamer *Champion* de Aspinwall est arrivé le 6 avec plus de 200 passagers et un million de dollars en espèces.

Un agent du gouvernement arrêté dans le comté de Boon, a été dépouillé de $12,000 et d'un grand nombre de chevaux.

NOUVELLES COMMERCIALES.

PRIX DU MARCHÉ D'OTTAWA.

Blé du Printemps, par minot	[illegible]	[illegible]
Blé d'Automne "	[illegible]	[illegible]
Fleur—Extra, par baril	[illegible]	[illegible]
" —Superfine, No. 1	[illegible]	[illegible]
" —Superfine, No. 2	[illegible]	[illegible]
" de Forme	[illegible]	[illegible]
Farine d'Avoine, par baril de 196 lbs.	[illegible]	[illegible]
Seigle, par minot de 56 lbs.	[illegible]	[illegible]
Orge, " 48 lbs.	[illegible]	[illegible]
Avoine, " 34 lbs.	[illegible]	[illegible]
Pois, " 60 lbs.	[illegible]	[illegible]
Fèves, "	[illegible]	[illegible]
Blé d'Inde, "	[illegible]	[illegible]
Pommes de terre (nouvelles), par minot	[illegible]	[illegible]
Foin, par tonneaux	[illegible]	[illegible]
Paille, "	[illegible]	[illegible]
Lard, par 100 lbs.	[illegible]	[illegible]
Bœuf, par 100 lbs.	[illegible]	[illegible]
" par lb.	[illegible]	[illegible]
Mouton par lb. par quartier	[illegible]	[illegible]
Jambon	[illegible]	[illegible]
Suif, par lb.	[illegible]	[illegible]
Saindoux, par lb.	[illegible]	[illegible]
Peaux de Bœuf, par 100 lbs.	[illegible]	[illegible]
Volaille	[illegible]	[illegible]
Poulet, chaque	[illegible]	[illegible]
Laine, lavée	[illegible]	[illegible]
" salée	[illegible]	[illegible]
Pommes, par minot	[illegible]	[illegible]
Bois—Franc, etc., par corde	[illegible]	[illegible]
" Mou	[illegible]	[illegible]
Dindes, chaque	[illegible]	[illegible]
Beurre Frais, par lb.	[illegible]	[illegible]
" Salé	[illegible]	[illegible]
Œufs, par douz	[illegible]	[illegible]
Oignons, par minot	[illegible]	[illegible]
Pois Nouveaux, par gallon	[illegible]	[illegible]

Ottawa, 11 Sept. 1861.

Grand Concert et Bazar.

Sous le Patronage de la

SOCIETE DE ST. VINCENT DE PAUL,

En faveur des Pauvres de cette cité,

Auront lieu MARDI, le 1er Octobre prochain,

Dans la SALLE ST. PATRICE,

Rue Sussex.

On peut se procurer des billets d'admission aux magasins de MM. J. P. Cauldwell, F. Doherty, J. Heney, T. F. O'Brien, J. Lemy, et chez M. S. Cullis, libraire ;

Et aux Hôtels de MM. P. O'Meara, M. Kavanagh, C. Carleton, C. Goulden et D. Good, Basse-ville ;

Ainsi qu'à la Haute-ville, chez MM. Wm. O'Meara, D. Lanigan et J. Enright, et à l'Office de Thos. McGreevy, Ecr., Côte du Gouvernement.

Par ordre, R. O'REILLY, *Secrétaire.*

Ottawa, 21 août 1861.

Situation demandée.

Un Instituteur, natif de France, diplômé par MM. les Examinateurs de Montréal et d'Aylmer, et muni de certificats de moralité et d'une recommendation particulière de l'Hon. M. Chauveau, se trouvant en cette ville avec sa nombreuse famille, ose espérer de rencontrer assez de sympathies parmi la population Canadienne de Bytown, afin d'y trouver de l'emploi soit comme Professeur de Français, d'Arithmétique, etc., etc., ou comme Commis.

S'adresser à ce Bureau. f23

Situation Demandée.

Un jeune homme marié qui a plusieurs années d'expérience dans le commerce des Groceries ou des Marchandises sèches, désirerait de l'emploi dans l'une ou l'autre de ces branches de commerce.

Il peut fournir les meilleures recommandations quand à son caractère et ses capacités. Il parle le Français et l'Anglais et se contentera d'un salaire modéré.

S'adresser à ce "Bureau," ou au bureau du "Citizen."

Ottawa, 28 août 1861.

HARLEY & PEARSON

Marchands de FRUITS, d'HUITRES, POISSONS, GIBIERS, CIGARS, etc., etc.

—EN GROS ET EN DÉTAIL—

Vis-à-vis le *BRITISH HOTEL,* Rue Sussex, Ottawa.

☞ Les effets expédiés à domicile SANS CHARGE EXTRA.

Ottawa, 4 Sept. 1861. f23

À VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand ;*

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

Aussi,

LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES,

maintenant occupée par M. J. D. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser à ANTOINE ROBILLORD, Prop., GLOUCESTER, C. W. ou à J. D. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ce Bureau.

Ottawa, 6 avril, 1861.

The Queen Insurance Company

CONTRE

LE FEU, ET SUR LA VIE.

Capital £500,000 sterling, avec pouvoir d'augmenter jusqu'à UN MILLION.

Bureau Principal ; Queen Insurance *Buildings,* Liverpool.

DIRECTEURS,

Président, WILLIAM MOLSON, Esq

Hon. JOHN YOUNG. | THOMAS KAY Esq.
HEN. THOMAS, Esq. | D. TORRANCE, Esq.

Banquiers, BANQUE de MOLSON.

Secrétaire résident, et Agent Général, A McK. FORBES, Esq. Montréal.

HENRY J. FRIEL, *Agent* pour Ottawa, et les environs.

Bureau de "*L'Union,*" coin des rues Sussex et York.

ECOLE DE DANCE.

LE SOUSSIGNE à l'honneur d'informer ses amis et le Public en général qu'il ouvrira une ECOLE DE DANCE dans la salle de l'Institut, place du Marché, pour tous les Lundi et Mercredi.

Première Soirée, LUNDI, 2 SEPTEMBRE, à 8 heures et demie. ☞ Admission, 25 cts.

J. B. CHAMPOUX, *Professeur.*

Ottawa, 29 août 1861.

Ecole Normale Jacques-Cartier.

MONTREAL, 28 août 1861.

La rentrée des élèves aura lieu jeudi, le 12 de Septembre prochain, à 5 heures du soir.

Les nouveaux élèves devront avoir :

1o. L'acte de leur baptême ;
2o. Le certificat de bonne conduite ;
3o. Le certificat de leur examen.

Le costume sera obligatoire.

H. VERREAU, Ptre. *Principal.*

Ottawa, 4 Septembre 1861. f23

1861. SEPTEMBER ! 1861.

CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY,

Viennent d'ouvrir l'assortiment le plus attrayant de

NOUVELLES ETOFFES DE FANTAISIE POUR ROBE NOUVEAUX CHALES Retournables DE CARDOVER, CHAPEAUX NOUVEAUX, D'après les modes suivantes :—Dinde, Madras, Pekin, Savory, Clyde et de Collen Bawn NOUVEAUX RUBANS DE FANTAISIE ET DE VELOUR POUR CHAPEAUX, Décidément à bon marché.

NOUVEAUX NETS, POUR LESCHEVEUX, COIFFURES, &c., &c., &c.

NOUVELLES LAINES.

CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY,

Ont maintenant en vente le meilleur assortiment de

FLANELLES, COUVERTES, BAS, ET MANTILLES EN DRAP, SEALSKINS, ETC &c., &c., &c.

Qu'ils n'aient jamais eu auparavant le plaisir de montrer.

Ottawa, Sept. 4 1861. 23

IMPORTATIONS D'AUTOMNE !

1861. 1861

BROUGH, BUCHANAN & CIE.,

Ayant complété les

CHANGEMENTS CONSIDERABLES

ET LES

Ameliorations Internes

DE

LEUR ETABLISSEMENT

Sont maintenant préparés

A MONTRER

Le contenu de

PRES DE CENT PAQUETS

DES

DERNIERES NOUVEAUTES

Dans chaque

DEPARTEMENT.

Ottawa, 4 Sept. 1861. f-22

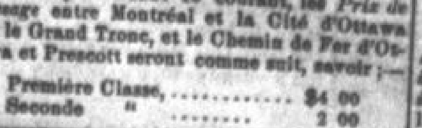

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

REDUCTION DE PRIX,

(*Arrangement d'Eté.*)

Le et après LUNDI 15 courant, les *Prix de Passage* entre Montréal et la Cité d'Ottawa par le Grand Tronc, et le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott seront comme suit, savoir ;—

Première Classe,	$4 00
Seconde "	2 00

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après LUNDI, 22 *avril,* le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Tronc, sera comme suit, savoir :

Première Classe,	25 cts.	par 100lbs.
Seconde "	22½ "	" "
Troisième "	17½ "	" "

☞ Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Tronc, à Montréal.

JNO. R. WHITE, *Secrétaire.*

Ottawa, 15 avril, 1861.

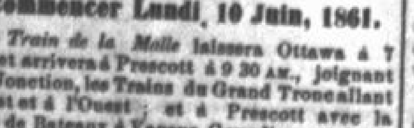

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

ARRANGEMENT D'ETE.

A commencer Lundi, 10 Juin, 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 7 A.M., et arrivera à Prescott à 9 30 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest ; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant àl'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à 2 heures, P. M.

Les Trains de retour.

Laisseront PRESCOTT à 2 P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Tronc venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 4. 30 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera PRESCOTT à 6.15 A.M., arrivant à Ottawa à 11.15 AM.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 12.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 4. 40 P.M.

Les passagers venant par ce Train, arriveront àMontréal à 9.30 P. M.

B. FRENCH, *Surintendant.*

Prescott, 5 juin, 1861.

Les personnes qui désirent faire l'achat de TERRES PUBLIQUES dans le BAS-CANADA peuvent obtenir toutes les informations dont elles peuvent avoir besoin quant aux prix, à la qualité des terres et aux conditions de vente en s'adressant aux Agents sous-mentionnés :—

AGENTS.	RESIDENCES.	COMTES.	TOWNSHIPS.	Nombre d'acres en vente.	Prix par acre.
		Nord de la Riviere Ottawa.			
W. Thompson	Fitzalen—Arundel	Partie d'Argenteuil	Harrington, Montcalm, Arundel, DeSalabery		
G.W. Cameron	Thurso	Partie d'Ottawa	Hartwell, Ripon	101,000	30 cts.
E. E. Murray	Buckingham	Partie d'Ottawa	Portland, Derry, Villeneuve, Bowman, Templeton, Buckingham	35,000	60 cts.
Robt. Farley	Wakefield	Partie d'Ottawa	Wakefield, Low, Masham, Hincks, Aylwin	160,000	"
Mic. McBean	Northfield	Partie d'Ottawa	Cameron, Bouchette, Northfield, Kensington, Aumond, Wright Egan	165,000	"
G. M. Judgson	Clarendon	Partie de Pontiac	Aldfield, Thorne, Cawood, Leslie, Onslow	190,000	"
Thos. Barron	Lachute	Partie d'Argenteuil	Wentworth	180,000	"
Terance Smith	Allumette	Partie de Pontiac	Allumette, Waltham, Sheen, Chichester	30,000	30 cts.
				60,000	"
		Nord de la Riviere St. Laurent.			
A. B. Lavallée	Ste. Adèle d'Abercrombie	Terrebonne	Abercrombie, Morin, Beresford		
Alex. Daly	Rawdon	Montcalm	Chilton, Wexford, Chertsey, Kilkenny, Rawdon, Londoncaster	35,000	30 cts.
Jules Bourgeois	Kildare	Joliette et Berthier	Cathcart, Kildare, Joliette, Brandon	141,000	"
A. Dubord	Trois-Rivières	St. Maurice et Maskinongé	Peterborough, Caxton, Shawenegan	49,000	"
A. Bochet	Ste. Anne de la Pérade	Champlain	Radnor, Alton, Montauban	40,000	"
J. P. Déry	St. Raymond	Portneuf	Gosford, Colbert, Roquemont	25,000	"
Vincent Martin	Chicoutimi	Chicoutimi	Bagot, Chicoutimi, Laterrière, Jonquière, Mesy, Tremblay, Charlevoix, Metabetchouan, Kénogami, Labarre, Caron, Signay, Simard, Harvey, St. Johns	28,000	"
		Sud de la Riviere St. Laurent.			
John Felton	Sherbrooke	Stanstead, Sherbrooke, Richmond, et partie de Wolfe et Compton		250,000	20 cts.
F. H. Pratte	Stanfold	Partie d'Arthabaska	Marston, Auckland, Hereford, Weedon, Hampden		
J. T. Lebel	Wotton	Partie, Wolfe et Compton	Maddington, Blandford, Stanfold, Bulstrode	160,000	60 cts.
J. O. C. Arcand	St. Joseph, Beauce		Wotton, Ham et augmentation, Wolfstown, Garthby, Stratford, Whitton, Winslow	100,000	"
E. M. McKenzie	Lambton, Lac St. François	Partie de Mégantic	Broughton, Thetford		
Andrew Ross	Frampton	Beauce	Price, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst	290,000	"
S. V. Larue	St. Charles, R. Boyer	Dorchester, part. Beauce	Shenley, Jersey, Marlow, Risborough, Ditchfield, Linière, Watford, Cranbourne, Frampton, Buckland, Standon, Ware	44,000	40 cts.
Frs. Têtu	St. Thomas	Bellechasse	Mailloux	130,000	"
Jos. Jolivet	St. Gervais	Montmagny, p. de l'Islet	Montmagny, Ashburton, Bourdages, Patton	200,000	30 cts.
Stanis. Drapeau	St. Jean Port Joly	Bellechasse	Roux, Bellechasse, partie de Buckland, Danquam, Armagh	20,000	"
		L'Islet et Chemin Elgin	Fournier, Ashford, Garneau, Casgrain, Lafontaine, Dionne, Arago, Chemin d'Arago	120,000	"
F. DeGuise	Ste. Anne La Pocatière	Kamouraska	Ixworth, Chapais, Woodbridge, Painchaud, Parke, Bungay, Chabot, Pohenegamook	92,000	"
L. N. Gauvreau	Isle Verte	Témiscouata	Whitworth, Viger, Demers, Denonville, Begon, Rodot	110,000	"
J. Bte. Lepage	Rimouski	Rimouski	Duquesne, Macpés, Neigette, Cabot, Fleuriau, Macnsider, Matane et augmentation, St. Denis, Cap Chat, Romieu, D'Alibert, Cherbourg	285,000	"
J. A. LeBeb	New Carlisle	Bonaventure	Matapediac, Restigouche, Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, Cox, Hope, Port Daniel	135,000	"
John Eden	Bassin de Gaspé	Gaspé	Newport, Percé, Malbaie, Douglas, York, Sud de la Baie de Gaspé, Nord de la Baie de Gaspé, Fox, Sydenham	300,000	"
				180,000	20 cts.
				130,000	"

OCTROIS GRATUITS.

Il y a dans le Bas-Canada cinq chemins sur lesquels le gouvernement accorde des octrois gratuits.

Le chemin Elgin dans le comté de l'Islet, long d'à-peu-près 35 milles, courant de St. Jean Port Joli à la ligne Provinciale. STANISLAS DRAPEAU, Ecuier, en est l'Agent et réside à St. Jean Port Joli.

Le chemin entre Matane et Cap Chat ; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin Taché, de Buckland dans le Comté de Bellechasse au chemin Kempt dans le Comté de Rimouski, à peu près 200 milles de longueur ; Agent, STANISLAS DRAPEAU, Ecuier, à St. Jean Port Joli.

Le chemin Matépédiac, de Métis à Restigouche ; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin de Témiscouata, de la Rivière-du-Loup au Lac Témiscouata ; Agent, L. N. GAUVREAU, Ecuier, Isle Verte.

Dans le but d'établir ces parties du Bas-Canada, le gouvernement a autorisé des octrois gratuits le long de ces chemins n'excédant pas 100 acres chaque, et sujets aux conditions suivantes :—

1o. Le colon devra être âgé d'au moins dix-huit ans.
2o. Il devra prendre possession de la terre dans le cours d'un mois.
3o. Il mettra au moins douze acres de terre en culture dans l'espace de quatre ans, et
4o. Il devra y bâtir une maison d'au moins 20 pieds sur 18, et résider sur le lot jusqu'au parfait accomplissement des conditions ci-haut mentionnées.

Les familles composées de plusieurs colons ayant droit à des octrois gratuits pourront demeurer sur le même lot et être exemptes de l'obligation de bâtir et de résider excepté sur le lot sur lequel elles demeurent.

Le manque d'accomplir ces conditions entrainera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu et octroyer de nouveau.

Ces chemins ayant été construits aux frais du gouvernement, les colons sont obligés de les tenir en bon état de réparation.

Les terres le long de ces chemins ainsi ouvertes et offertes gratuitement par le gouvernement sont généralement d'excellente qualité et sous le rapport du sol et du climat sont très propres à toutes les fins de l'agriculture.

Pour informations touchant les chemins à prendre et les prix de transports, on peut s'adresser de plus aux Agents suivants :—

QUÉBEC - - - - A. C. BUCHANAN, Agent en Chef d'Émigration.
MONTRÉAL - - - - C. E. BELLE, Agent des Bois et Forêts.
J. H. DALEY, Agent d'Émigration.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 7 mai 1861.

M. LOUIS DUHAMEL, MANUFACTUREUR DE VOITURES,

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de

VOITURES DE TOUTES SORTES.

Toutes les commandes et réparations qu'on poudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prixles plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.

3 avril 1861.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaînes, Clous à river, Scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON !!! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,

Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAWA.

Etablissement de HARDES FAITES DE DOHERTY.

Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ÉTOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu a des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particuliérement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et a examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleurs fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT

de toute grandeur et de toute dimension, à *PRIX MODERES.*

F. DOHERTY.

Ottawa, 15 mai, 1861 12m.

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté, tous les jours à son office.

AYLMER. C. E.

MOUNTAIN HILL HOUSE.

Rue Lamontagne

QUEBEC.

PETER BOURASSA, Proprietaire

Ceux qui vont visiter Québec, soit par affaires, soit par promenade, ne peuvent faire mieux que d'aller à

L'HOTEL BOURASSA,

où l'on trouve toujours une table bien servie, de bonne liqueurs, et de bonnes chambres.

La position de cet Hotel, au centre des affaires, à quelques pas seulement des batisses du gouvernement, à quelques minutes des bateaux à vapeur du Grand Tronc, en fait la place la plus avantageuse pour le voyageur. Ses prix sont extrêmement modérés.

PETER BOURASSA, *Propriétaire.*

Québec, 12 mai 1861.

Portland Hotel,

Rue St. Pierre, No. 9, Québec.

LE soussigné, tout en remerciant ses amis d'Ottawa et le public en général, pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder, prend la liberté de leur annoncer qu'il a fait de grandes améliorations à son établissement, pour le comfort de ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

Quebec, 1861. CHARLES BEGIN.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE

M. A. C. CAMPBELL.

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer ; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent-être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

STEAMBOAT HOTEL,

No. 11, RUE SOUS LE FORT, QUÉBEC.

LOUIS SIMONEAU.

PROPRIÉTAIRE.

M. LOUIS SIMONEAU prend la liberté d'annoncer aux collecteurs d'Ottawa et le public en général qu'il continue à tenir l'Hotel ci-dessus nommé où il peut offrir tout le comfort que les voyageurs peuvent désirer. La Situation de son Hotel, au centre des affaires, à la proximité des Steamboats et de la traverse du Chemin de Fer, en fait la place la plus avantageuse pour ceux qui visitent Québec.

La table est toujours couverte de ce que les marchés apportent de plus nouveau. Ses liqueurs choisies par lui même sont garanties être de la meilleur qualité, des serviteurs polis et attentifs pour veiller aux besoins des voyageurs, enfin rien n'est épargné pour donner la plus entière satisfaction.

M. SIMONEAU, invitent particulièrement Messieurs les collecteurs d'Ottawa à visiter son Hotel, lorsqu'ils viendront à Québec, parsuadé qu'ils y trouveront toutes les comodités désirables.

Québec, 25 mai 1861.

DPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant sur le dos "Soumission pour les Canaux du St. Laurent," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, de MARDI, le 27 d'AOUT prochain, pour les ouvrages suivants, savoir :

CANAL BEAUHARNOIS.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAL DE CORNWALL.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

Des soumissions pour chacun de ses ouvrages devront être envoyées séparément.

Tous les matériaux devront être fournis par les contracteurs et l'ouvrage devra être exécuté en stricte conformité avec les plans et spécifications qui peuvent être vus à ce bureau ou au bureau du surintendant du canal de Cornwall où de plus amples informations peuvent être obtenues.

La signature de deux personnes responsables désirant se porter caution pour la due exécution du contrat devra accompagner chaque soumission.

T. TRUDEAU, *Secrétaire, T.P.*

Ottawa, 14 août 1861. 15-2s.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BRANCHE DES PECHERIES,

QUEBEC, 8 juin 1861.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL en conseil nommer les inspecteurs de poisson et d'huile suivants, en vertu des dispositions de l'acte 22 Vic., c. 50, Statuts Refondus du Canada, concernant l'inspection du poisson et de l'huile.

JASPER KIMBALL GOODING, de la ville de Goderich, Haut-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Goderich.

JOHN FONTANA, de Port Amherst Isles de la Magdeleine, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, aux Isles de la Magdeleine.

BERNARD LECLAIRE, de Carleton, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Carleton.

JOHN JOHNSTONE, de New Richmond, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poissons et d'huile, à New Richmond.

PHILLIPPE RECHERVAISE, du Bassin de Gaspé, comté de Gaspé, dans le Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, au Bassin de Gaspé.

P. M. VANKOUGNET, Commissaire.

Ottawa, 7 Août 1861.

HUITRES NOUVELLES

Venant d'être reçues

—AU—

RESTAURANT LAFONTAINE.

A l'Enseigne du Fanal Rouge, RUE SUSSEX.

N. B.—M. LAFONTAINE recevra ses huîtres, pour toute la saison, deux fois par semaine par *Express.*

Ottawa, 21 août 1861.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORETS.

Québec, 29 juillet, 1861.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limities pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnées, savoir :

"Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 15 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa," pour la partie de ce territoire qui se trouve au nord de la rivière Ottawa, au bureau de l'agent des terres de la Couronne, dans le village de Buckingham, le 3 de Septembre prochain ; et pour la partie de ce territoire qui se trouve au Sud de la rivière Ottawa, au bureau de Poste, dans le village d'Osborne, township de Cumberland, le 7 de Septembre prochain.

"Territoire Ontario," à l'Hotel de Caisse, Peterborough, le 11 de Septembre prochain.

"Territoire Huron, Superieur et de la Péninsule du Canada Ouest," pour le limites en arrière des rivières Severn, Muskoka et Noire, au Rosin House, Toronto, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inferieure du St. Laurent," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la Bai des Chaleurs, à New Carlisle, le 3 de Septembre prochain ; et à Cross Point, le 14 du même mois.

"Territoire Chaudieres et Madawaska, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à la Rivière du Loup (Fraserville), le 17 de Septembre prochain.

Conditions de la Vente.

Premièrement.—Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à tel point d'enchère, outre la rent foncière ordinaire, que pourra determiner le département des terres de la Couronne.

Les limit à seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limits, à leurs propres frait, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisiément.—Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatriémement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devinir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui devront être offertes en vente, en s'adressant, le et après le VINGT du mois prochain, aux bureau des agents des bois de la Couronne, dans leurs localities respectives

ANDREW RUSSELL, Assitant Commissaires, T. de la C.

28 août, 1861.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

le 29e jour d'Aout courant.

Pour les Nos. des Lots et les conditions de la vente, s'adresser à

MICHAEL McBEAN, Agent des T. de la Cou. A Northfield, dans le dit Comté

Andrew Russell, Assis. Commissaire.

Ottawa, 7 août 1861.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill,"; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois ; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur. le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre, JOHN MORRIS, Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860.

☞ Les commercants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

QUEBEC, 2 Septembre 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 19,000 âcres des Terres de la Couronne, dans le township de DENHOLM, comté de l'Outaouais, C.-E., seront offerts en vente, le et après le 30e jour du mois courant.

Pour la liste des lots et les conditions de vente s'adresser à l'agent de la localité, Robert Farley, Ecuier, à Chelsea, Township de Hull, dans le comté susdit.

ANDREW RUSSELL. *Assistant Commissaire.* T. de la C.

Ottawa, 4 Sept. 1861. f23

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

VENTE DES TERRES PUBLIQUES.

QUEBEC, 15 août 1861.

LA VENTE des TERRES de la COURONNE, vacantes et non concédées, aura lieu dans les mois d'OCTOBRE et de NOVEMBRE prochain, et aussi, certaines Terres de la Couronne et du Clergé, sujettes à être reprises par défaut de paiement, dans les comtés de *Lanark, Carleton,* Leeds, Greenville, *Northumberland, Durham Peterborough, Victoria, Simcoe, York, Peel* et *Ontario.*

Une liste des terres devant être offertes en vente sera sous peu déposée, pour être distribuée, chez les différents agents locaux de chaque comtés respectifs.

(Signé,) P. M. VANKOUGNET. Commissaire.

Ottawa, 28 août 1861.

NOUVEAU SALON DE PERFUMERIE.

M. E. MILES vient d'ouvrir un nouveau salon de perfumerie dans la bâtisse occupée par M. Salmon, porte voisine de

T. STORY,
Marchand Tailleur,

Où ses pratiques de cette partie de la ville pourront se faire raser et coiffer suivant les derniers goûts. M. MILES, tiendra aussi toujours en mains un assortiment d'instruments de musique, &c., dont il disposera à très bas prix.

E. MILES,
Ottawa, 9 juillet 1861. *Propriétaire.*

Desirez vous acheter a bas prix
Tout ce qui est necessaire a la vie
Boissons, Epiceries habillement
Pour argent comptant seulement
☞ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

MAISON CANADIENNE

Batisses de Mdme. FOSTER,
Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,
RUE SUSSEX.
Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales.

HARDES FAITES.
Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

MAGASIN EN GROS

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

Annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il reçoit maintenant, un assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

On trouvera aussi à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 12, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES, *S'adresser à*

J. T. Prud'homme,
BATISSES PRUD'HOMME,
Rue Sussex.
Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,

Marchand de Marchandises SECHES,
Groceries, épiceries, Chaussures &c.
à des PRIX MODERES.
BATISSE PRUD'HOMME,
RUE SUSSEX,
Ottawa, 1861.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence,
Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN, Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX DE VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout à des prix extrêmement réduits.*

J. DOSSERT,

PROFESSEUR DE MUSIQUE,
HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT a l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile et simple.

Ottawa, avril, 1861.

A LOUER.

Tout ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé **Rue Sparks, Ottawa central,** contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparément, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à
M. CHS. LAPORTE Propriétaire.
Rue Rideau, ou à ce Bureau.

Thos. Paterson.

OFFRE EN VENTE,

2000 Gallons Esprit de vin.
1000 Gallons de Mortons Famely Proof Pur.
100 Boîtes de Thé Nouveau Fin.
100 Boîtes de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boîtes de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPAROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété incalculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers, Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c..

Ottawa, mars, 1861 } Chez, THOS. PATTERSON, Rue Rideau

EAUX MINERALES DE PLANTAGENET ET DE BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

Ottawa, 3 Avril, 1861. A. BROWN.

E. E. BEAUDRY,

SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,
IMPORTATEUR

DE Vases Sacrés, Montres, Horloges; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenteries.

COIN DES RUES
St. Vincent et Notre-Dame,
En face du nouveau Palais de Justice,
MONTREAL.
☞IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,
Ancienne résidence de feu M. de Rouville,
SOREL.
M. HEBERT, suivra le circuit
D'YAMASKA.
Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.
Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE L'EMPOIE PATENTE,

vent on le substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.
Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,

Successeur d'H. S. HUMPHRY

CHIMISTE ET PHARMACIEN.
No. 2 Eagle Block, Rue Ford,
OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.
EN GROS et en DETAIL.

Où on vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teintures, Medecines Patentés. Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fluid Instruments pour Chirugiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux

ATELIERS DAGUERRIENS.
Parfumeries,
Peignes,
Savons,
2 Avril. &c., &c.

POMMADE

POUR LE MAL D'YEUX.

M. Le Dr. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir dès le premier jour de son application.

☞ *Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR DE LA CHEVELURE, DU DOCTEUR PARADIS.

(Preparation d'Iodine.)
PATENTE POUR LE CANADA,
1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE très agréable.

☞ Références :—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.
R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.
Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,

COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,
Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE,
OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,
BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.
Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜
Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, au-dessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN,
Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,
Ottawa,

DR. BEAUBIEN,

RUE YORK,
Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,

DENTISTE,
Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,
Vis-a-vis de chez le Dr NELSON,
MONTREAL.

DR. TURCOTTE,

Chaumiere St. Laurent
RUE ST. GEORGE, SOREL.
Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,
Bureau Rue Rideau,
BASSE-VILLE, OTTAWA.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,
CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres,
Rubans, Dantelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c.. &c.

Casimires, Draps, Merinos,
Mousseline de Laine,
Indiennes: Guingham, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents,
Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline
Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford
OGDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION ET ENCANTEURS,

OFFRENT EN VENTE :—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.

Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.

Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.
Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,
(DIRECTORIES)
Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.
Bridgeport. Norwich.

Delaware.
Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.
Washington et Georgetown.

New Jersey.
Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Glouceste, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Contés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.
Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout & [illegible],
[illegible]se et son Comté.

Ohio.
Cheveland.

Pennsylvania.
Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.
Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.
Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.
Ottawa, Cité.

Hamilton.
Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

NOUVEAU MAGASIN,

(BATISSE DE M. FRASER.)

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il aura constamment en mains un assortiment considérable et varié de Marchandises Sèches, Hardes Faites de toute description et de toute grandeur, Bottes pour chantier, Bottes fines, Souliers, Congress, Bottines, Chaussures d'enfants, etc., etc., etc., qu'il vendra à bon marché et pour ARGENT COMPTANT.

EUG. MARTINEAU.
Rue Sussex, Ottawa.

FERRONNERIE.

LE SOUSSIGNE ose attiré l'attention des Citoyens d'Ottawa, et des personnes résidant dans le voisinage, sur l'assortiment étendu et général de **Ferronnerie**, provenant des meilleures manufactures Anglaises et Américaines, qu'il vient d'ouvrir au public dans les

BATISSES EN BRIQUE DE PATERSON
A l'Enseigne de l'Enclume,
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau
CITE D'OTTAWA.

Il les invite respectueusement à examiner attentivement son fonds de magasin qui se compose du plus grand assortiment de

FERONNERIE GENERALE,

Dans toutes les branches, qui ait jamais été exhibé sur ce Marché; d'après les bas prix auxquels il vend ses effets, il est convaincu que les acheteurs trouveront qu'il est de leur intérêt de faire leurs achats chez lui.

Il vend à meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette Ville.

Rappelez-vous de l'Enseigne DE L'ENCLUME,
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau.
JAMES STARKE

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitants d'**Ogdensburgh et des environs,** qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits à la dernière mode,
Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,
Flanelle blanche et de couleur,
CASIMIRES,
Draps, de toutes qualités, &c., &c.
Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,
Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER
FORD STREET,
OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE

REPAS à toute heure du jour: *Lunch depuis* 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importées directement d'Europe: aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA

RUE MURRAY,
Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.
Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER

Ayant meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le comfort décirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY, BASSE-VILLE,
Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY.

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur ses marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleure qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.
BERNARD LARIVIERE,
Propriétaire.
Ottawa, 1861.

CITY HOTEL

PAR
ISAAC BERICHON,
Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

HUDON & GELINAS.

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANCAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES.

No. 138, Rue St. Paul, Montréal.

MM. H. & G., ont toujours en mains un assortiment des plus variés de Marchandises ci-dessus nommées, qu'ils vendront à des prix très réduits. Ils ont, de plus, un grand assortiment de Chaussures en caoutchouc et en cuir, Chapeaux en laines et autres, pour Messieurs.

22 Mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN

DE

POELS et d'Articles en FONTE Poêls de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

☞On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.
Ottawa, 1861.

Cuisiniere demandee.

Une Cuisinière expérimentée trouverait immédiatement du service en s'adressant à

L'HOTEL CHAMPAGNE,
Rue Sussex, Ottawa.

On donnera de BONS GAGES. Une personne parlant l'anglais et le Français serait préférée.

Ottawa, 9 juillet 1861.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,
BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON.

ET DE

CHANDELLE D'OTTAWA,
Au Nord de la Rue Sussex.

ON trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très étendu de

SAVONS ET DE CHANDELLES
De la meilleure qualité

R. M'DERMOT & Cie.
Agents.

N. B. On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHÉ, pour toutes espèce de suif et de graisse, s'adresser a l'établissement.

Ottawa, 3 avril 1861.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,
Church Street.

PRESIDENT: ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT: MARCUS ROSSIN, Ecr.

Directeurs:

JOSHUA G. BEARD,	MARCUS ROSSIN,
I. C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN MCMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE,	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Tresorier: BERN. HALDAN, Ecr.
Solliciteur: ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil: HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur: BENJAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier: BANK DU HAUT CANADA.
Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.
Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE No. 1. DU PRINCE DE GALLES

E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,
Rue Rideau, Ottawa.

Ceux qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriente, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents. M. MILES, ne peut être surpassé dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c..

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR
SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c. &c.

Toute commande laissée à son bureau.

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des sappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.—

Il espère pouvoir mériter une part du patronage public.

DEPART.—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, 3 avril 1861.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

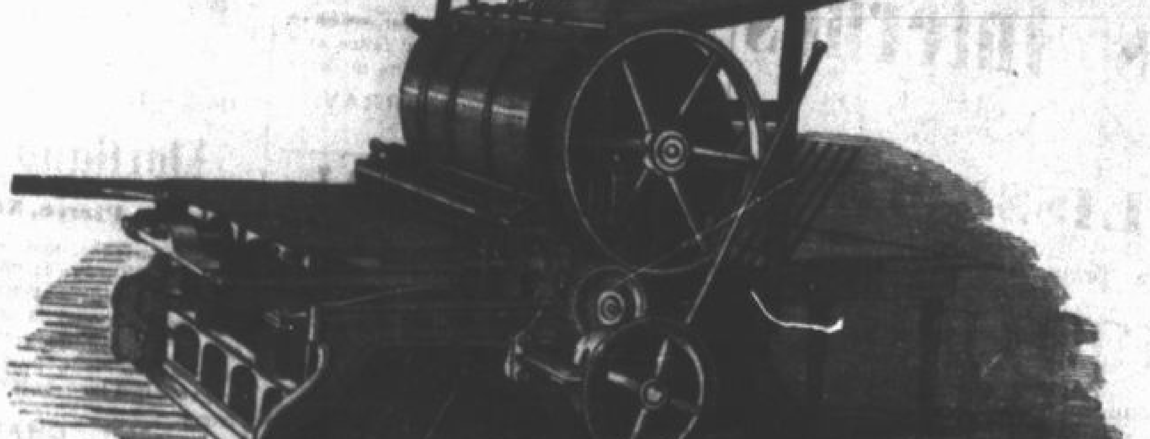

Le Courrier d'Ottawa parait le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR :

Six lignes et au dessous, première insertion.................50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente.................12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion.................75 "
Pour chaque insertion subséquente.................20 "
Les annonces audessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.
Un demi-quarré (10 lignes) par an.................$12.00
Un quarré (20 lignes).................$20.00
Pour chaque carré additionnel.................$15.
Les NOTICES SPÉCIALES et NÉCROLOGIQUES paieront par ligne.................10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne.................10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants :

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description, &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de *copies*, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

A. O. LABONTE,

CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,
DROGUISTE,
Côte Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

NOUVEAU MAGASIN D'EPICERIES DE FAMILLE,

J. T. LAMB'S,

Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'ÉPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de

Mess. T. W. HUNTON.

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THÉS, CAFFÉS, ÉPICERIES, et TABAC SUCRÉ raffiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sparme, de Belmond et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Mortell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaique, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Merton's family Proof, Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,
CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Sauces, Sardines, Homards et saumons en boites. Biscuits supérieurs de Wallons, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

JAMES T. LAMB'S.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,
LOUIS BLANCHETT,
Propriétaire.
Ottawa, 3 avril 1861.

Première Année.

Ottawa, (H.-C.) Mercredi matin, 25 Septembre 1861.

Vol. 1. No. XXV.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.

(Les Peuples se déplacent quelquefois, mais ne s'anéantissent jamais.)

J. G. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaitre ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été tranmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, qut au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goitre ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"Trois bouteilles de votre salsalsepareille m'ont complétement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant;—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsalsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinion de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous ferons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspésie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérison de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'ont point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les heureux résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à si juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—am.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction du notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt.

Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'Américan House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

Soulagement en Dix Minutes. DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de "PASTILLES PULMONAIRES," soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRAYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer

Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—13.

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar.

Pour guérir la *Toux criarde*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar.

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar.

Pour guérir l'*Asmhe*, *l'Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir *l'Asthme*, *l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOYDEN,

Médecin à Hester Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et à toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur argent. Nous garantissons de plus encore, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que faire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et 30 rue Saint-Henri, Montréal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Porland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulaires à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. Cest une contrefaçon, on peut facilement le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE 10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Sciure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON, BONAVENTURE HALL, MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeuners de NOCES, dîners ou soupers de soirées.

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

TROISIÈME PARTIE.

VII.—*Où le faucon de dame Josèphe montre qu'on peut faillir à tout âge.*

(*Suite.*)

Jeannin toussa. Aubry le regarda mieux.

"Es-tu malade? demanda-t-il en se reculant sur sa selle.

—J'ai soif, répondit Jeannin.

—Comme ta voix est changée, ami! reprit Aubry; j'espère que tu n'entreras point en lice dans l'état où te voilà.

—Nenni donc! répliqua Jeannin avec empressement.

—Bien tu feras!.... je viens te demander avis....

—C'est boire que je voudrais, " interrompit l'écuyer.

Jeannin était la sobriété même. Aubry pensa:

"Il faut que les fièvres le brûlent pour songer à boire en un moment pareil.

—L'avis que je voulais te demander, ami, reprit-il, le voici. Depuis hier, par suite de circonstances que je te raconterai plus tard en détail, je me suis trouvé en rapport avec un homme qui semble posséder un pouvoir surnaturel. J'ai vu des choses qui dépassent croyance."

Jeannin bâilla dans son casque.

"Pauvre ami! fit Aubry, je ne te vis jamais ainsi.

—Où diable trouverai-je à boire? demanda Jeannin.

—Je ne sais.... Veux-tu que je t'envoie quérir de l'eau?

—Fi donc!

—Cet homme dont je te parle.... Ecoutemoi bien, ami, le cas est grave!.... Cet homme m'a témoigné de l'amitié. Il n'est pas de bon conseil, mais c'est que sa jeunesse fut perdue. Il m'a fait remettre tout à l'heure cette lance que je tiens à la main; cette lance est fée....

—Bah! " fit Jeannin qui se mit à rire.

La veille, il eût fallu bien autre chose vraiment pour faire rire le bon écuyer! Aubry tombait de son haut.

"Penses-tu, demanda-t-il encore pourtant, que je puisse combattre avec cette lance à laquelle nul ne peut résister?"

Jeannin lui mit rondement la main sur l'épaule.

"Mon petit seigneur, dit-il, entre dans cette tente et va me chercher une coupe de vin. Tâche qu'elle soit large, profonde et pleine. Je te dirai ensuite mon opinion sur la lance qui est fée."

IX.—*Couronne partagée.*

Au midi de l'enceinte, sur la pente douce des galets, la cohue était au grand complet, une cohue vierge, libre et à l'abri de ce frein que nos polices modernes passent dans la gueule du monstre, une cohue sans gêne, la bride sur le cou, livrée à elle-même, bonne fille mais quinteuse, gaie mais vive et braillarde, un peu ivre, très querelleuse et naturellement portée vers la dévotion de plaies et bosses. Des Normands et des Bretons, des jeunes et des vieux, des filles et des gars pêle-mêle. De ci, de là, des ânes, des bidets, des charrettes attelées, engins de discordes! En effet, les propriétaires de ces bidets, ânes et carrioles, voulaient monter dessus pour mieux voir; ceux qui étaient derrière ne voulaient pas. De là d'épiques bagarres qui jonchaient le sol de débris de coiffes, de lambeaux de vestes et de poignées de cheveux. Liberté, liberté chérie! voilà comme quoi, sans le savoir, vous enfantâtes les gendarmes!

Après cela, une fête où l'on ne se prend pas aux cheveux, est-elle une bonne fête?

Catiolle, la mareyeuse, et Huguet, l'archer, avaient uni leurs épaules complaisantes. Le nain Fier-à-Bras s'asseyait dessus. Du haut de ce trône, où il achevait de grignotter une tourte d'Ardevon, Fier-à-Bras pérorait:

"Voyez! voyez! disait-il, voilà un duc! Je suis son échanson. Ceux qui voudront ma protection n'ont qu'à parler! Est-ce le roi Louis XI qui monterait ainsi à cheval? Notre duc gagnerait sa vie à être homme d'armes!"

Un murmure courait dans la foule, et c'était un murmure d'admiration. Les qualités physiques produisent une grande impression sur le vulgaire. Ce duc François était, en conscience, le plus beau soldat de son armée.

"Et vous allez voir comme il joue de la lance! reprenait le nain qui souriait, on ne sait pourquoi; je suis son échanson, je connais ses talents. Tenez, le sixième chevalier après le duc, c'est le sire de Coëtquen, mon ancien seigneur. Je n'ai point de mal à dire de lui: bel éloge pour un maître.... Holà! Marcou! Mathurin! Tous les gens de Kergariou! Vivez un peu là-bas, maître Jeannin qui a la colique!"

Il y eut un grand éclat de rire. En ce moment même, Aubry apportait au pauvre écuyer une coupe pleine de vin.

"Je vis autrefois le duc François à Nantes, dit Mathurin sans dents; sur ma part de paradis, il n'était pas de moitié si gaillard que cela!.... Vous parlez de Jeannin: le duc ressemblait à Jeannin pris de colique, et, cejourd'hui, le duc ressemble à Jeannin bien portant."

Mathurin sans dents obtint une huée de la foule, et trois bourrades de Goton, sa femme, qui il faisait hâte.

"Voilà ce qui arrive à ceux qui disent la vérité trop vrai, vieil homme! murmura Fier-à-Bras: écoutez-moi, vous autres, si vous voulez savoir du nouveau: j'ai demeuré dans la poivrière du roi Louis, et je suis comme il parle à son compère Olivier. Y a-t-il un seul qui se puisse vanter d'avoir fait la barbe au roi? Ah! ah! j'ai préféré ce matin l'honneur à la fortune, et je ne m'en repens point. Hier, vous me croyiez ...; de l'épreuve du feu je suis sorti grand seigneur. Bretagne-Malo! Bretagne! criez un peu pour empêcher les Normands de vous assourdir avec leur Montjoie! Saint-Denis!"

Une clameur générale, formée des deux cris de guerre rivaux, s'éleva au-dessus de la foule. Les trois escadrons qui étaient en ligne s'ébranlaient à la fois pour faire le tour de l'enceinte. Les sergents d'armes venaient de suspendre aux poteaux les écus de France et de Bretagne. Les trompettes sonnèrent des fanfares. C'était enfin la première scène du drame si longtemps attendu. Les trois groupes de chevaliers passèrent tour à tour devant le trône, et Louis XI agita sa main bien gracieusement quand les Bretons le saluèrent; si gracieusement, que le sire de Guyon dit tout bas à Chabannes, son voisin:

"Mon cousin, il y a anguille sous roche."

Mme Reine rougissait de plaisir, en voyant la belle mine de son fils Aubry. Le sire du Dayron lui fit son compliment de bon cœur. En vérité, messire Aubry se tenait comme il faut, et il était facile de voir que le duc de Bretagne le remarquait. Le duc s'était déjà retourné plus de quatre fois pour le mieux voir. En revanche, l'écuyer Jeannin, qui restait avec ses pareils au bout de la lice, ne semblait faire aucune attention à son jeune maître.

Mais n'était-ce pas assez de Mme Reine, de Berthe, de Jeannine et de François de Bretagne, pour s'occuper de messire Aubry de Kergariou?

On vit tout à coup des pages sortir de la tente du roi. Ils vinrent suspendre, à quinze pieux plantés en terre, quinze écussons, dont les quatorze premiers furent reconnus pour appartenir aux nouveaux chevaliers de Saint-Michel. Le quinzième était: *de sable à la croix arrachée d'argent*; un cimier de comte le timbrait et il portait pour devise: "*A la plus belle!*"

"Etourneau que je suis! s'écria Fier-à-Bras, j'avais oublié de vous dire que l'Ogre des Iles était présentement cousin du roi Louis et chevalier de Saint-Michel, au lieu et place de François de Bretagne. Mais patience! avant que vienne le flux, s'il plaît à Dieu, vous en verrez bien d'autres!"

Après avoir fait parade autour de l'arène, salué le Roi, salué les dames, les trois troupes de chevaliers reprirent leurs places premières. La joute commença par cette suite de duels muets et brillants où chaque homme d'armes ne donnait qu'un coup de lance. Messire Olivier courut visière levée et désarçonna son adversaire: il fut le premier applaudi; mais le regard des dames le perdit presque aussitôt dans la foule des champions, et, depuis lors, on le chercha en vain. Quelques minutes après, en revanche, on vit paraître un chevalier couvert d'une armure noire, sur laquelle les clous d'acier poli brillaient comme autant de diamants. Ce chevalier montait un cheval noir du Perche, d'une force extraordinaire. Il avait la visière baissée, et la banderole rouge qui flottait au bout de sa lance, portait, en lettres d'or, ces mots: "*A la plus belle!*" Le roi Louis XI fit un mouvement à sa vue. Les dames chuchotèrent; quelques-unes pâlirent. Le nain Fier-à-Bras, baissant la voix malgré son effronterie, prononça le nom de l'Homme de Fer. Ce nom courut aussitôt de bouche en bouche dans la foule des bonnes gens échelonnés sur le galet. La cohue se prit à onduler comme une mer.

L'Homme de Fer se mit à la tête des chevaliers des Iles. Son cheval et lui demeurèrent immobiles. Vous eussiez dit une statue équestre coulée en bronze noir.

Le second qui fit un beau coup de lance, fut messire Aubry de Kergariou. Et Dieu sait si Mme Reine triompha, l'heureuse mère! Aubry n'avait pu obtenir réponse de Jeannin, là-bas, au bout de la lice. Aubry avait gardé la lance que messire Olivier lui avait fait remettre. Le sort le plaça en face d'un grand gaillard de Flamand qui vint sur lui au trot d'un cheval d'Alsace, lourd comme un éléphant. Aubry, à tout hasard, coucha la fameuse lance. Comme il se souvenait des nombreuses défaites subies par lui dans ses combats malheureux contre la quintaine, il n'espérait pas beaucoup. Sa lance toucha le Flamand; le Flamand fut enlevé hors des étriers et roula sur le sable, au grand contentement de l'assemblée.

Aubry baissa la tête. L'élément viril naissait en lui, car il n'osa regarder ni Jeannine, qui avait les larmes aux yeux, ni sa mère, qui battait des mains, ivre d'orgueil. Sa lance le brûlait; il avait honte de sa victoire. On mûrit vite à ces heures solennelles, sous le regard de ce grand juge qui s'appelle le monde. Aubry sentit sa conscience au bruit des applaudissements qu'il n'avait point mérités. Il s'enfuit au dernier rang des chevaliers bretons, et cassa sur son genou l'arme déloyale.

A dater de cette heure, Aubry était homme; son père mort avait un fils digne de lui.

Aubry prit une autre lance et attendit.

Les chevaliers bretons et français continuaient de courir. Dame Josèphe de la Croix-Mauduit saisit ce moment pour travailler d'autant à l'éducation de Bette et de maître Biberel.

"Une chose remarquable et hors de doute, dit-elle, c'est qu'au mois d'août, le soleil du temps jadis éclairait davantage. J'en puis parler, puisque je l'ai vu. A quoi sert maintenant de connaître à fond la belle science des honneurs et hommages? Les souverains dédaignent ce qui fait leur grandeur. M'a-t-on seulement donné l'occasion d'offrir au duc François et au roi, sans faire tort au duc, une pauvre révérence de dignité première? J'ai grande pitié de tout cela. Et qu'est-ce que ces armures qui ne reluisent point? Je ne vois ici qu'un progrès, c'est en la personne de la dame de Torcy, qui est large comme deux châtelaines d'autrefois. Quant aux chevaliers, ils ont diminué de moitié. Je pense que leurs destriers boitent. Voyez ceux-ci qui courent l'un contre l'autre; n'ont-ils point frayeur de s'estropier? Comment nommez-vous celui qui tient pour Bretagne, maître Biberel?

—René de Châteaubriant, répondit le vieil écuyer.

—Je l'ai connu! je l'ai connu! s'écria vivement la douairière; il était au mariage du duc François Ier avec Mme Isabelle d'Ecosse: un grand brun, manchot du bras gauche, pour la blessure qu'il reçut devers Moncontour....

—Celui-ci à ses deux bras, noble dame.

—Ce sera son fils, peut-être, fit dame Josèphe qui soupira: je vis son fils au couronnement du duc Pierre: plus petit, un peu bossu de naissance....

—Noble dame, celui-ci est droit comme un I!"

La douairière laissa échapper un second et plus gros soupir.

"Serait-ce déjà son petit-fils? murmura-t-elle; le temps va vite!

"Tant il y a, poursuivit-elle cependant en reprenant courage, qu'à la passe d'armes du 9 juin 1434, donnée en la place des Lices, à Rennes, du temps du duc Jean V, par le grand connétable Arthur de Richemont, je fus choisie pour dame de beauté. Je venais d'épouser en secondes noces Jacques Triblet, chevalier, seigneur de la Croix-Mauduit et autres lieux: j'allais sur ma trente-cinquième année; mais nous gardions alors, à cet âge-là, tout l'éclat de la première jeunesse. Je me souviens que je fis au connétable trois révérence de dignité seconde, en ajoutant le passe-pied, pour le sang ducal dont il était. J'eus son bras, je dis le bras de M, le connétable, pour aller au château de la Tour-le-Bât où était la collation servie. Et je me souviens qu'au deuxième service, y compris le relevé, j'eus l'occasion....

—Regardez, noble dame, regardez! s'écria maître Biberel qui se penchait en avant.

Bette joignit les mains et resta bouche béante.

"Qu'y a-t-il donc? demanda la douairière; on n'y voit presque point ici, et nous aurons bientôt la brune en plein midi!"

Hélas! le soleil ruisselait sur le sable d'or, et les armures partout étincelaient. Ce n'était pas le monde qui vieillissait, mais bien les yeux de dame Josèphe. Heureusement pour les douairières qu'on allait bientôt inventer les besicles.

Ce qui avait motivé le cri de maître Biberel, c'était le choc terrible de deux chevaliers, qui avaient jeté leurs tronçons de lance pour prendre la hache d'armes. On n'en était plus aux bagatelles. La joute sérieuse s'entamait. Les deux chevaliers combattaient pour la couronne d'or émaillé que la dame de Torcy tenait à la main, et, en ce moment même, les hérauts, désignant le prix à haute voix, exhortaient les deux champions à bien faire.

Il n'était pas besoin. L'un des deux champions, dont l'écu n'avait ni armoiries ni devise, avait fourni la course à la lance en homme d'armes consommé. On disait autour de l'enceinte que c'était Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois; l'autre était l'Homme de Fer. Tous deux y allaient de franc jeu; leurs armures faisaient feu sous la hache, et les débris de l'acier jonchaient déjà le sol. Un coup de marteau, asséné à deux mains par Dunois, jeta l'Homme de Fer hors des arçons; Dunois mit pied à terre; sa hache, faussée, lui laissa, au coup suivant, son manche dans la main. L'Homme de Fer lança la sienne au loin aussitôt. Cet ogre savait et pratiquait les lois de la courtoisie chevaleresque.

Ils dégainèrent en même temps et vinrent l'un contre l'autre, l'épée haute. Le souffle de la foule s'enfuit comme un murmure. Au loin, vers le nord, un autre murmure répondait: c'était la mer qui commençait à monter au bas des grèves.

L'Homme de Fer et Dunois s'attaquèrent de pied ferme. Ce fut une belle lutte, les plus vieux chevaliers en convinrent, et Marcou regretta qu'on ne fit point tirer la grenouille à ces deux robustes compagnons. Au bout d'un gros quart d'heure, Dunois tomba sur ses genoux, et ses cheveux blancs s'échappèrent en longues mèches de son casque fondu.

"Batard, mon ami, dit Louis XI en riant méchamment, tu as fait de ton mieux, mais tu n'as pas de bonheur!"

L'homme de Fer avait relevé son épé; les trompettes sonnèrent. Louis XI fit un signe; le roi d'armes son bâton fleurdelisé entre les deux combattants. Dunois, soutenu par Jean de Plœuc et Coëtivy, regagna l'extrémité occidentale de la lice. La foule applaudissait et criait.

L'Homme de Fer, entouré des chevaliers de France, s'approcha de l'estrade qui fléchissait sous les beautés volumineuses de la dame de Torcy. Il salua le roi et les princes. La dame de Torcy s'appuya contre la balustrade et lui tendit la couronne, qu'il reçut genou en terre. Puis il se remit en selle pour faire, comme c'était la coutume, le tour de l'enceinte.

"Visière élevée! visière levé!" cria la foule qui était dans son droit.

Cette parade autour de l'enceinte n'était, en effet, que pour montrer le visage du vainqueur.

L'Homme de Fer s'arrêta comme s'il eût hésité.

"Belles dames, dit le roi Louis XI à ses voisines, il nous faut ici votre aide. Le comte Otto Beringhem a fait un vœu. Son casque s'ouvre qu'au commandement des dames."

Visière levée, seigneur comte! ordonnèrent aussitôt trois ou quatre douces voix, que domina la voix mâle de la dame de Torcy.

La foule applaudit et cria L'Homme de Fer leva la visière de son casque.

La foule s'attendait à frémir. Elle avait deviné, derrière cette grille fermée, le visage de l'ogre, c'est-à-dire quelque chose de terrible et de hideux: une barbe hérissée, une bouche large, armé de dents de loup, deux charbons ardents au fond des orbites caves. Ce lui-là était le mécréant, le sorcier, qui changeait en or le sang des enfants et des femmes!

Nous faisons-nous bien comprendre? La fantaisie populaire est pleine d'étranges subtilités. Celui-là, pour la foule, était tout ce que nous disons, mais avec la condition du doute qui laisse place à je ne sais quelle admiration au milieu de l'horreur. Un voile mystérieux entourait les crimes du reprouvé. Le monstre faisait peur et non point dégoût, puisque la foule ne savait pas. Cet homme la mettait en fièvre, et l'incertitude profonde où l'on restait à son égard le grandissait à la taille d'un géant. Depuis une demi-heure son nom circulait de groupe en groupe, son nom redouté; les femmes pâlissaient rien qu'à l'entendre, et le cœur des hommes battait; mais c'étaient des rumeurs et rien de plus. Sur vingt rumeurs qui glissent ainsi dans la cohue, y a-t-il seulement une vérité? Pas souvent. Ceux-là même qui affirment ne croient pas.

La parole du roi Louis XI sanctionnait tout à coup les bruits vagues, en donnant raison à l'émoi de chacun, était déjà un coup de théâtre. Le roi Louis XI appelait l'Homme de Fer par son nom. Otto Béringhem. Le casque sombre où se balançait la plume rouge, renversée fièrement, allait-il montrer en s'ouvrant la face sinistre du démon?

Il y en eut qui fermèrent les yeux ou qui détournèrent la tête. La foule rendit un seul et grand soupir, puis une clameur monta. L'étonnement parlait.

On avait cherché en vain la barbe hérissée, les dents de loup dans la bouche horriblement fendue et les charbons rouges dans le creux des orbites. Les femmes, qui avaient compté sur une paire de cornes, furent également trompées.

C'était un beau jeune homme, si beau qu'on ne se souvenait point d'avoir jamais vu son pareil. On vit un front pur et doux où tombaient, affaissées par la sueur, les boucles d'une chevelure de soie. Une femme eût souhaité ces anneaux brillants, noirs comme le jais, flexibles et se balançant au pas mesuré du cheval, qui allaient se jouant jusque sur les épaules en prison dans l'acier; une femme eût envie encore l'éclat chatoyant de ces prunelles qui semblaient humides et qu'ombrageait la courbe hardie des sourcils. On vit une bouche souriante, un teint pâle et blanc: une beauté, pour tout dire, qui eut paru molle et efféminée sans la mâle audace du regard.

Voilà pourquoi toutes les poitrines rendirent un souffle contenu et prolongé. L'arène s'entourait d'un silence profond.

Jeannine se tourna vers Berthe, qui était plus pâle qu'une morte.

Mme Reine frémissait. Le sire du Dayron et tous ceux qui, la veille, avaient accepté l'hospitalité en son hôtel, tressaillirent comme si un choc électrique les eût frappés.

La seule personne qui ne témoigna aucune émotion fut la petite Jouanne. La petite Jouanne n'avait rien vu. Elle mangeait une galette de blé noir avec appétit en écoutant le pâtour du presbytère qui lui parlait de choses sérieuses.

"Je le savais bien, moi, s'écria le nain Fier-à-Bras de sa voix perçante; l'Homme de Fer et messire Olivier mettent leur tête sous le même bonnet."

Ce nom d'Olivier vint aussi à la bouche d'Aubry stupéfait. Les lèvres de Berthe et de Jeannine le murmuraient. Dame Josèphe de la Croix-Mauduit donna son faucon à Bette pour prendre son rosaire. Elle avait respiré, la veille au soir, dans le salon du Dayron, le même air que l'Ogre des Iles!

"Le connais-tu, Araignoire, le connais-tu?" demandait-on au nain de toutes parts.

Fier-à-Bras se rengorgea.

"J'ai voyagé ce matin sous son manteau, répliqua-t-il, et, si j'avais voulu, il aurait fait ma fortune!"

On se tut parce que l'Homme de Fer, ce démon à visage d'ange, passait devant le front de la foule. Les chevaliers de France et ceux de Chausey l'escortaient en cérémonie.

"Que fait-il donc là? demanda Fier-à-Bras quand il fut éloigné.

—On dirait qu'il a rompu en deux la couronne," répondit Catiolle la mareyeuse.

C'était vrai. Le comte Otto, soit à dessein, soit par distraction, avait brisé le fil d'or qui retenait les feuilles et les fleurs de la couronne. Sa main tenait encore les deux moitiés réunies, quand il salua le duc de Bretagne et sa suite. Les chevaliers bretons ne se joignirent point au cortège. Aubry tout seul, au grand étonnement de sa mère, mit son cheval au pas de celui du comte Otto.

Aubry avait-il surpris le regard que le comte vainqueur avait lancé vers l'estrade où étaient Berthe et Jeannine?

Le comte Otto arrivait aux gradins nobles. Quelques dames agitèrent leurs écharpes. C'était le moins qu'on pût faire pour un ogre si merveilleusement beau. L'Homme de Fer se comporta en galant chevalier, mais il ne lâcha point sa couronne et continua d'aller en avant. Il s'arrêta court devant l'estrade où s'asseyaient les hôtes du sire du Dayron. Sa lance s'agita par trois fois, déroulant au vent la devise: *A la plus belle!*

La foule noble des gradins et la pauvre cohue pressée sur les galets, curieuses l'une autant que l'autre, tendirent à la fois leurs mille têtes. Pour qui parlait la devise du comte? On allait enfin savoir. Le comte, en effet, suspendit la couronne à la pointe de sa lance; la devise éloquente donnait un sens précis à son hommage. Il s'inclina jusqu'à toucher du front la crinière de son cheval, et la lance, décrivant un cercle gracieux, envoya la couronne à sa destination.

"C'est à Berthe de Maurever! fit une moitié des bonnes gens.

—C'est à la fillette de Jeannin, l'écuyer! dit l'autre moitié.

—C'est à l'une et à l'autre! s'écria le nain Fier-à-Bras.

La couronne, au moment de tomber, s'était divisée en deux parts égales, dont une s'accrocha au voile de Berthe, tandis que la seconde restait sur les genoux de Jeannine. La banderole parlante ondulait entre les deux jeunes filles.

X.—*Comment finit la passe d'armes de St. Sulpice.*

On se demanda pourquoi le duc de Bretagne se laissait émouvoir par ce mince événement. Le duc fut sur le point de s'élancer: que lui importait le dénoûment original de cette galanterie? Ceux qui étaient du Roz et qui connaissaient l'écuyer Jeannin furent grandement surpris, au contraire, de son impassibilité. Jeannin aimait sa fille à l'adoration, et son respect pour Berthe, la fiancée d'Aubry, n'avait point de bornes. Pourtant Jeannin resta immobile, nonchalamment assis sur la selle et aussi calme en apparence que si Jeannine et Berthe eussent été pour lui des étrangères.

Le nain Fier-à-Bras aurait pu donner, sur ce sujet, quelques explications à la foule, mais l'échanson d'un duc est presque un homme d'Etat. Fier-à-Bras se sentait venir de la prudence. Il fut discret pour la première fois de sa vie.

Un épisode nouveau vint distraire d'ailleurs l'attention générale.

Tandis que les deux jeunes filles, changeant de couleur et les yeux baissés, demeuraient comme étourdies de leur équivoque triomphe. Aubry de Kergariou mit pied à terre et franchit d'un saut la balustrade qui formait la lice. Il saisit vivement la moitié de la couronne qui était sur les genoux de Jeannine et la réunit à la seconde moitié suspendue encore au voile de Berthe.

L'Homme de Fer avait reprit sa marche lente et regagnait l'extrémité orientale du champ clos, après avoir salue une dernière fois l'estrade royale.

Jeannine ne bougea pas. Ses joues, tout à l'heure si roses, devinrent blanches comme le lin de sa gorgerette, agitée violemment par les soubresauts de son petit cœur. Berthe rougit depuis la poitrine jusqu'aux nattes de ses merveilleux cheveux blonds. Chacune des deux jeunes filles interprétait en sens contraire l'action d'Aubry. Jeannine le remerciait dans son âme et comprimait l'élan de sa reconnaissance. Berthe, heureusement laissant voir naïvement la profondeur de sa joie, essuya ses yeux pleins de larmes.

Aubry ne voulait point de partage; Aubry lui rendait l'hommage tout entier. Aubry, à la face des deux souverains, de tous les chevaliers et de la foule immense, se déclarait hautement son chevalier.

Elle comprenait cela ainsi, la pauvre Berthe. Sa longue souffrance cela prenait fin dans cette allégresse inespérée; elle voyait devant elle, ouvert et radieux, le paradis des heureuses amours.

Berthe qui avait tant pâli et tant pleuré!

Aubry redescendait les gradins, sauta en selle et se retrouva au millieu des chevaliers bretons qui s'ébranlait pour entamer la seconde partie du tournoi. Ils étaient quinze qui marchaient au-devant des autres le duc en tête, afin de toucher les écus suspendus aux poteaux de la tente royale. Aubry resta en ligne avec ces quinze lances d'élite, bien qu'il n'eût point été choisi. Le duc lui fit signe de s'éloigner; Aubry n'obéit pas.

Bien plus, il devança le groupe des chevaliers poursuivants et alla donner de sa lance contre l'écu de sable à la croix arrachée d'argent. Mme Reine ne put retenir un cri en voyant cela. Son fils venait de provoquer au combat le plus terrible de tous les champions présents, le comte Otto Béringhem.

L'Homme de Fer!

L'écu de Béringhem rendit un son retentissant et prolongé. Berthe perdit ses belles couleurs; Jeannine essuya son front où coulait la sueur froide.

Le duc de Bretagne fit comme Aubry, sa lance frappa l'écu de l'Homme de Fer. Les autres chevaliers choisirent des adversaires à leur gré. De Plœuc eut le sire de Laval, Goulaine eut Estouteville qui, soit dit entre parenthèses, était le seigneur et maître de cette considérable dame de Torcy; Rieux eut le bâtard de Bourbon, Coëtquen eut comminges, l'Isle Adam eut Nompar de Caumont, etc., etc.

"Pasques-Dieu! Fier-à-Bras, car moi et le roi nous jurons de la même sorte, messire Aubry n'y va par quatre chemins? Voyez s'il s'est retiré devant le duc!"

Aubry restait en effet en face de l'écu, malgré le défie de François qui avait suivi le sien. Otto Béringhem sortit de la tente. Il avait le choix entre ses deux provocateurs, mais le choix ne pouvait guère être douteux; comment hésiter entre la fanfaronnade de ce pauvre enfant et le défi sérieux du duc de Bretagne? Otto n'hésita point, en effet, il laissa de côté le duc et l'enfant.

Le duc fut réduit à toucher l'écu de Beaujeu.

Les Bretons tournèrent bride pour prendre champ. Belle et grande joute cette fois! sauf le petit Aubry qui n'avait point encore gagné ses éperons, et que le duc de Bretagne, suivant l'opinion commune, aurait dû renvoyer à l'école, poursuivants et tenants étaient tous chevaliers accomplis. L'attention redoutable autour de l'enceinte, hérauts, sergents, écuyers se rangeaient aux places les plus favorables pour ne rien perdre du choc mémorable qui allait avoir lieu. Le seul être qui dans cette réunion, ne montra aucune curiosité, fut l'écuyer Jeannin. C'était à n'y point croire. Jean-

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

E. BOYDEN,

Médecin à Hester Corner.

plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

de coureurs. A tout instant, Jeannin et le comte Otto disparaissaient comme en un

"Sire, dit la vieille dame après la troisième révérence et pendant que sa suite rendait

retour.

—S'il plaît à Dieu, mon cher ami, tu fais

Jeannin serait déjà la poingnée de son estoc et se préparait au combat.

...nin, le fier homme d'armes qui avait usé sa vie au milieu des coups d'estoc et des coups de lance, Jeannin, le soldat vaillant, Jeannin qui voyait en outre engagé dans cette grave partie son élève chéri, le fils unique de son maître, Jeannin restait à l'écart, endormi à moitié sur sa selle et aussi indifférent à tout ce qui se passait que si la joute eût été à cent lieues de lui.

(A continuer.)

A NOS ABONNÉS.

☞ *La direction de ce journal a pris des arrangements avec M. Friel, agent du Citizen pour faire nos collections.—Nous espérons que nos abonnés de cette ville voudront bien se rappeler que nos payements doivent se faire d'avance si l'on ne veut pas s'exposer à payer 50 cts. de plus à la fin du semestre.*

☞ *Nous préparerons tous nos comptes d'abonnements et autres. Nous les ferons collecter dans le cours de la semaine prochaine.*

☞ *Nous espérons que chacun de nos abonnés s'empressera de répondre généreusement à notre appel.*

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 25 Septembre 1861

Ce qu'on dit.

La presse canadienne n'offre rien de bien saillant en ce moment, à part les ridicules rapports des plus ridicules batailles livrées par les Yankees aux hommes du Sud, et les explosions de gaieté que le naïf télégraphe américain soulève chez la plupart de nos confrères, nous trouvons peu à glaner dans leurs colonnes.

La question nationale de la Colonisation occupe encore un peu cependant l'attention de quelques uns.

Il restera de grands résultats de cette discussion, ou plutôt de cette unanimité de tous les journaux du Bas-Canada à proclamer qu'en face du présent et de l'avenir la colonisation de nos terres par nos propres compatriotes est la question à l'ordre du jour. D'abord, le plan mis en avant par le *Courrier du Canada*, qui propose la création d'un portefeuille d'Agriculture et de Colonisation du Bas-Canada a fait le tour de la presse après avoir reçu les honneurs de la discussion chez plusieurs, et avoir au moins attiré l'attention de tous. Un projet c'est déjà un commencement de solution; car un plan en amène un autre, qui, à son tour, cède la place à un troisième; et ainsi de suite. Pendant ce temps l'opinion s'émeut, approuve, examine, mûrit et finit par se fixer.

Pour notre part, nous félicitons le *Courrier du Canada* de son idée. Nous l'avons déjà dit: la mesure proposée est grave; il faut donc la laisser un peu vieillir et donner à nos hommes publics le temps de la peser et de l'étudier. Voilà pourquoi, nous avons conseillé humblement à nos confrères de ne pas se montrer si exclusifs dans le remède qu'ils veulent apporter au mal de l'émigration des canadiens, au mal d'une immigration non en rapport avec nos besoins religieux et nationaux.

Si, en attendant qu'un nouveau departement ministériel s'organise, nous pouvions, par exemple, obtenir l'élévation de M. J. C. Taché, au poste de Secrétaire du Bureau d'Agriculture et des Statistiques: ce serait quelque chose de très important de gagné. L'action de M. Taché dans ses bureaux; l'action de l'Honorable M. Cauchon dans les siens produiraient pour la nationalité canadienne et pour la colonisation les plus heureux résultats. Nous en sommes sûrs.

Une chose nous surprend dans la polémique assez dégagée qui n'est pas encore terminée entre le *Courrier*, le *Journal* et le *Canadien* de Québec, c'est qu'il est beaucoup plus question pour eux d'attirer ici une immigration française que de faire ouvrir nos townships aux enfants du sol, aux canadiens. Il nous semble que l'on regarde trop à la fenêtre et pas assez à l'intérieur de la maison.

Ne donnons point le change à personne: ce qu'il faut avant tout, c'est de faire coloniser par les canadiens; puis, nous nous occuperons ensuite, et comme à loisir, de faire diriger ici l'émigration belge et française, ou plutôt bretonne et normande. Voilà, à notre sens, les vrais termes de la question. M. Rameau ne l'a pas compris autrement. Nous serions fâché de voir nos confrères embrouiller la question au point de donner au public comme principal ce qui n'est qu'accessoire, et comme de peu d'importance le point vital par excellence. Nous sommes forts quand nous demandons que tel ou tel département public favorise davantage les canadiens dans la répartition de la protection de l'Etat; car alors nous demandons un droit indéniable, sacré; qui pourrait, qui voudrait nous le refuser? Il n'en est pas de même si nous parlons d'immigration étrangère: tout ce que nous pourrions faire alors c'est de protester contre ce qui serait une injustice flagrante, un esprit de système, un parti pris. Ainsi, nous n'aimons pas beaucoup à voir un journal (nous ne savons plus lequel) dire que l'Agent Principal d'Emigration s'étant présenté à l'Empereur des Français pour lui demander d'envoyer ici des colons, l'Empereur l'aurait refusé péremptoirement. Voilà au moins quelque chose de très hasardé. D'abord, la chose ne se demande pas de cette manière; et nous aimons à croire qu'on ne donne pas des réponses aussi sèches aux ... Attendons pour en juger la prochaine session où sera présenté le Rapport de M. Buchanan.

L'élection de l'honorable Solliciteur-Général Morin dans le comté de Laval, B.-C., près Montréal, a dû se terminer hier soir: elle a commencé lundi matin. Le représentant pour le comté lors des élections générales de juillet dernier avait été M. P. Labelle. M. Morin ayant perdu son élection dans le comté de Terrebonne, M. Labelle accepta une charge nominale sous le gouvernement et rendu par là même son siége vacant. M. Morin entreprit alors de se faire élire dans ce comté, voisin de Terrebonne et où il avait de nombreux amis.

Quels que soient les torts qu'aient pu avoir ..., nous aimons à reconnaître en lui un jeune canadien plein de talent et dont ... commencé d'une façon bien brillante ... ne tient qu'à lui de ne point dé... une telle perspective.

... de M. Morin, pourquoi l'*Ordre* qui prend le ciel à témoin, il n'y a pas longtemps, de ne jamais s'attaquer à la vie privée des hommes publics et surtout de ne jamais traîner dans les discussion de journaux tout ce qui touche à la religion, pourquoi donc ce futur phénix de la presse prend-il de la première occasion qui se présente pour faire précisément le contraire.

Est-ce bien à l'*Ordre*, dont le chef est M. Dorion, dont l'allié est M. G. Brown, de reprocher certains faits privé à M. Morin, comme, par exemple, d'appartenir à l'Institut Canadien de Montréal?

A la distance que nous sommes des lieux, nous ne croyons pas que nos paroles puissent avoir un grand poids sur ce qui se passe en Bas-Canada; néanmoins, comme journaliste, nous tenons à l'honneur de la presse et nous reprouvons tout manque de bonne foi dans la discussion, que la faute ait lieu chez nos amis ou chez nos ennemis.

l'Eglise Catholique.

On lit dans le *Monde*:

La *Revue des Deux-Mondes* lance sur la question romaine la lourde infanterie de ses rédacteurs; ils y viennent les uns après les autres, avec le même zèle et avec le même succès. Aujourd'hui, c'est le tour de M. Forcade. Cet homme de lettres est peiné de la situation où se trouve l'Eglise catholique, et il serait heureux de la tirer de ce mauvais pas. Il émet ses idées avec d'autant plus de confiance, qu'elles lui ont été communiquées par un correspondant "qui a eu l'honneur de les faire partager à M. de Cavour, et qui les a même essayées sur l'esprit des membres les plus éclairés et les plus pieux de la cour de Rome." M. Forcade oublie de nous dire si l'expérience a réussi. La tête de Mgr. Liverani n'a sans doute pu y résister. Mais il ne paraît pas qu'elles fassent de grands ravages parmi les catholiques. Sauf une demi-douzaine de défections parmi les gens dont l'opinion doit compter, la masse des catholiques est restée inébranlable. La prétention des philosophes et libres-penseurs de réformer l'Eglise est un des traits saillants de cette époque, la marque qui la recommande à la postérité. Voltaire, devenu politique, ne veut plus écraser l'*Infâme*, mais seulement le corriger. Tous les journalistes se mettent à l'œuvre; ils croyaient à une chûte immédiate du pouvoir temporel de la Papauté; il n'y en a plus que l'ombre; mais sous cette ombre s'abritent les immortelles espérances des chrétiens, et elle tarde à disparaître. Les plus hardis hésitent et se troublent. M. de Cavour est mort à la peine. On se rit de tous les romans fabriqués à plaisir pour apprendre à l'Eglise comment elle est née et comment elle a grandi, et pourquoi elle doit s'amender suivant les lumières du siècle. M. Forcade est vraisemblablement jeune; il parle de l'histoire contemporaine en homme qui la sait par ouï-dire; qu'il nous en croire: il aura meilleur marché d'inventer une religion nouvelle que de réformer le catholicisme. Par là, il se rendra l'égal de M. Louis Jourdan, au lieu de lui emprunter ses plus piètres arguments. Est-ce respecter son lecteur que de lui répéter sans cesse que le droit de propriété nuit à l'indépendance de l'Eglise, que le Pape a intérêt à se dépouiller de tout! Eh! mon Dieu! le Pape, les Cardinaux, les Evêques, les catholiques, connaissent leurs intérêts, et ils ont juste autant d'intérêt à défendre le pouvoir temporel, que d'autres en ont à le détruire. Personne ne se trompe; il n'y a erreur d'aucun côté.

Une des premières réformes religieuses que propose la *Revue des Deux-Mondes*, c'est l'application du suffrage universel au gouvernement catholique des âmes. Ce régime réussit si bien dans l'ordre temporel, qu'on ne saurait l'employer trop tôt au spirituel. Les peuples nommeraient les Evêques, et les Evêques nommeraient le Pape. Ce n'est pas plus difficile que cela! Seulement, c'est le panthéisme en action. Or, les catholiques croient que la lumière vient d'en haut, et non d'en bas. Il ne faut pas être bien avancé en histoire et en politique pour comprendre que le système de la revue garibaldienne confond le spirituel et le temporal, et met les affaires religieuses dans les mains des princes. M. Forcade a une singulière idée du peuple. Si le peuple peut conférer une fonction religieuse, il est Dieu. C'est ainsi que l'entendent les sectes modernes; mais l'Eglise l'entend autrement: elle vénère dans le Pape le Vicaire de Jésus-Chris, et non le représentant du peuple. La désignation du Souverain Pontife doit donc, autant que possible, être en dehors des influences séculières. La plupart des Cardinaux appartiennent à l'Italie. Les faiseurs politiques s'en étonnent, et se demandent pourquoi les nations catholiques n'ont pas un nombre de cardinaux proportionné à leur population. M. Forcade ne manque pas de recueillir cette objection. Dans ce système, chaque nation serait en lutte pour son candidat, et la guerre pourrait sortir d'un conclave. Qui ne sait les intrigues des rois dits catholiques pour peser sur les Cardinaux, lors de l'élection d'un Pape? Ils s'étaient même arrogé certains droits contraires à la liberté de l'Eglise. C'est un grand bonheur que la majorité des Cardinaux ne soit pas sous la main des grandes couronnes. Les princes italiens n'avaient aucune prétention à diriger les choix du conclave. Ils devaient tout au Saint-Siége; et leurs Etats offraient un asile à l'indépendance catholique. Le Pape n'appartenait à aucune puissance, puisque l'Italie n'était qu'une expression géographique. Il était universellement respecté, parce que son origine était un gage de son impartialité. A vrai dire il n'était pas Italien, car l'Italie n'était pas une nation. Les Cardinaux jouissaient de l'indépendance au même degré. Cet ordre admirable serait brisé, si les Cardinaux étaient suspects de dépendre de quelques souverains puissants. Le pouvoir temporel garantit l'indépendance du Pape et des Cardinaux, parce qu'il rend le Pape l'égal des rois de la terre, et qu'il assure, dans les mêmes conditions d'indépendance, l'élection de son successeur. L'unité de l'Italie est un vain mot; et qu'importe que l'Italie forme un seul Etat ou en forme dix! Ce que les sectes révolutionnaires poursuivent, c'est moins l'unité de l'Italie que l'abaissement de l'Eglise catholique et sa destruction par des moyens habilement gradués. Cette guerre de ruse et de violence dure depuis longtemps, et la *Revue des Deux-Mondes* n'en verra pas la fin.

Le *Siècle* compare la révolution et la contre révolution. "Avec la révolution, le droit règne et gouverne, et par lui la légalité et l'austérité des mœurs." Cette révélation inattendue ne peut que combler de joie et d'étonnement les lecteurs du *Siècle*. Jamais il ne se sont trouvés à pareille fête. Etre transformés en représentants du droit, de la légalité et même l'austérité des mœurs, c'est une assez jolie gloire pour des gens qui, jusqu'ici, ne songeaient guère à y aspirer.

Un incident se produit dans la lutte qui ensanglante le royaume de Naples De divers côtés arrive la nouvelle que la flotte anglaise prête main-forte à Cialdini. Et c'est au moment ou les Piémontais se sentent épuisés et incapables de résister à la colère de tout un peuple, que l'Angleterre vient à leur secours! C'est un commencement d'intervention armée. Evidemment l'Angleterre veut nous disputer l'influence en Italie; qu'elle prenne pied à Naples, et l'on verra s'il sera facile de l'en déloger. Cialdini, qui se dit italien, et appelle l'étranger, ne montre que trop, par là, combien la cause qu'il sert est étrangère à l'Italie.

La comédie annoncé à l'avance s'exécute de point en point, et si nous en croyons une correspondance du *Nouvelliste de Rouen*, Cialdini *réclame instamment le droit de poursuivre les brigands sur le territoire pontifical!* COQUILLE.

RENCONTRE IMPREVUE.—Il y a un mois environ, une scène dramatique mettait en émoi la population d'ordinaire si tranquille de la petite ville de Madison, sur les bords du lac Michigan. Une troupe ambulante de *Clowns*, d'écuyers et d'acrobates donnait des représentations qui avaient un grand succès, et le public faisait un accueil particulièrement flatteur à une jeune fille qui montrait une intrépidité remarquable dans le l'exhibition d'une ménagerie de bêtes féroces, dont les allures redoutables faisaient un contraste frappant avec la douce physionnmie de leur charmeresse.

Un soir donc la jeune fille jouait avec une panthère qui semblait d'un caractère assez indocile, lorsque, tout à coup, elle pâlit, se trouble, hésite et s'évanouit. L'animal surpris, recule se rassemble, et comme le loup qui suit une proie et l'attaque si elle tombe, va s'élancer... L'assistance épouvantée se recrie.... un homme se lève et d'un bond, d'un geste, il est près de la bête et lui plonge un couteau dans le cœur. Les deux jeunes gens tombent dans les bras de l'un et de l'autre. Tableau.

Voici ce qui était arrivé:

Sarah E... était une jeune miss blonde et langoureuse, une vraie fille d'Abion aux long cheveux cendrés, aux yeux d'outremer, au teint de camélia; une figure de keepsake, l'orgueil d'une famille patriarcale du comté de Perh, en Ecosse. Il y a quatre ans, la pauvre enfant, frêle et romanesque, s'éprit d'une espèce de Nemrod aux épaules carrées et à la barbe en spirale, comme une divinité d'Egine, grand chasseur par nature, et dompteur de bêtes par profession. La douce créature unit sa destinée à celle de la ménagerie voyageuse, et dit adieu à la mai on paternelle en compagnie du beau dompteur, sans même passer par Gretna-Greene. On n'a plus entendu parler d'elle dans les trois royaumes.

Depuis, le dompteur a été embrassé trop fort par une tigresse, jalouse sans doute, et Sarah E... est restée sans ressources à la merci du pitre, autrefois associé, et depuis propriétaire unique de la ménagerie. De chute, en chute, elle était arrivée au dernier échelon de la dépendance et de l'abaissement, lorsque, à la représentation de Madison, elle aperçut dans la foule... son frère, son propre frère, William E..., officier au service de S. M. Britannique dans ses possessions canadiennes, qu'une fantaisie de touriste conduisait dans les environs des grands lacs, et dans le *far West* du continent américain.

On devine le reste, Sarah E.... a quitté sa famille d'adoption pour rentrer dans le sein de celle qu'elle devait à la nature. Est-elle guérie de ses penchants romanesques? C'est douteux; on n'évite pas sa destinée; peut-être la retrouverons-nous un jour sous le wigwam d'un grand chef, dans la tribu des Sioux ou des Têtes Plates.

NOUVELLES D'EUROPE.

LE PÈRE JACQUES.

Le P. Jacques, confesseur du comte de Cavour, est décidement interdit de l'administration de la paroisse des Anges, à Turin. Voici, d'après des enseignements certains, comment l'affaire s'est passée:

Le Saint-Père, voulant être renseigné sur l'administration des sacrements à M. de Cavour, donna ordre de demander au P. Jacques une relation détaillée. Ce religieux se fit un devoir d'adresser à Rome son récit; mais le Saint-Père n'étant pas completement satisfait, chargea le supérieur général des franciscains d'inviter le P. Jaques à se rendre à Rome ou d'y envoyer un religieux qui fût bien au courant de l'affaire. Le P. Jacques prit le parti de venir lui-même, et dès son arrivée il fut introduit à l'audience du pape.

Le Saint-Père lui dit: "Je ne crois et je ne prétends pas savoir quoi que ce soit qui regarde la confession; je voudrais seulement apprendre comment vous avez administré la communion." Le P. Jacques raconta qu'ayant été appelé par ordre du comte de Cavour, il eut le temps de le confesser et après l'avoir entendu, il lui porta publiquement la communion. Le pape lui fit observer qu'avant de donner la communion, il devait exiger du malade un acte de rétractation religieuse. Le franciscain répondit que M. de Cavour avait déclaré, en présence de plusieurs personnes, qu'il avait toujours été catholique et qu'il voulait mourir dans le sein de l'Eglise. Cette réponse ne fut pas jugée suffisante par S. S.

Le pape ordonna alors au P. Jacques de se rendre chez le P. Panebianco, de l'ordre des Mineurs Conventuels et consulteur du Saint-Office. Là, le curé de la paroisse des Anges fut invité à déclarer par écrit qu'il reconnaissait avoir manqué à son devoir en administrant la communion sans demander une rétractation au malade; en conséquence, on l'engagea à demander lui-même pardon de sa faute. Là le P. Jacques refusa de signer une déclaration de ce genre. *Le* pape chargea ensuite le P. Antoine de Rignano, savant franciscain, de parler au P. Jacques et de l'accompagner au Vatican à l'audience.

Introduit pour la seconde fois devant le pape, le P. Jacques ne voulut jamais avouer qu'il s'était trompé. Le pape s'émut et lui fit des reproches; mais le P. Jaques ne répondit pas un mot: il se borna à s'excuser sur ses intentions et il sortit. Le pape eut l'occasion de le voir une troisième fois dans le couvent de Saint-Bonaventure, et, toujours peu satisfait des réponses de ce religieux, il lui défendit l'administration de sa paroisse. Voilà la vérité exacte sur cette affaire, à laquelle la presse étrangère à donné des proportions exagérées.

La catastrophe de Philadelphie.

Les accidents par le feu aux théâtres ne sont malheureusement pas rares, mais jamais peut-être on n'avait entendu parler d'une catastrophe semblable à celle qui vient de faire tant de victimes au *Continental* théâtre, à Philadelphie. Six jeunes personnes mortes, huit horriblement brûlées et en danger, voilà le bilan de cet épouvantable malheur.

On jouait la Tempête de Skapeare. Au moment de l'accident, c'est-à-dire au premier acte, le théâtre représente la mer par une grande toile verte, avec un navire chargé de voyageurs.

Le second acte s'ouvre par un ballet. Pendant le premier, les danseuses sont réunies dans leurs loges et s'occupent de leur toilette. Ces loges donnent sur Samson Street. Elles sont au second étage, à cinquante pieds au moins du sol, et ont accès par un escalier qui part de l'un des côtés de la scène. Il y a trois loges qui communiquent ensemble; l'une est destinée aux premières danseuses; le corps de ballet occupe le reste.

Sur une des parois de la loge principale était accroché un miroir, avec un bec de gaz à côté. Les danseuses, placérr devant, disposaient leurs costumes. Une rengée de patères est placée le long du mur au-dessus du miroir et les artistes y suspendent leurs toilettes de ville. A un clou placé à la droite du miroir, Miss Ruth Gale avait accroché une robe de mousseline dont elle allait se vêtir. Elle est de petite taille, et elle devait faire un effort pour l'atteindre. Dans ce mouvement l'étoffe légère s'alluma au bec de gaz, et flamba comme une toile d'arraignée; en une seconde les vêtements de la pauvre jeune fille furent en feu. Saisie de terreur, elle courut à travers la chambre auprès de ses sœurs, et celles-ci, sans prendre conseil de leur propre salut, se précipitèrent sur elle en s'efforçant d'éteindre le feu qui l'enveloppait.

Folle de frayeur, elle s'échappa de leurs mains, courut dans la loge voisine, communiqua le feu aux autres femmes à travers lesquelles elle passait, et aux vêtements épars sur les tables, sur les chaises, et aux patères. Sa sœur Zela courut après elle, et, en une seconde, fut elle-même enveloppée de flammes. Eperdue, elle se précipita par les escaliers sur la scène; on peut juger de l'effroi qui se répandit dans la salle. Zela fut saisie par le mécanicien Thomas Bayard, qui, en ce moment, baissait le rideau. Il arracha la toile qui figurait la mer, l'y roula, et éteignit le feu.

Miss Hannah Gale, éperdue de frayeur, s'est précipitée par la fenêtre du second étage dans Samson Street. Elle est tombée sur le dos et s'est tuée.

Anna Nichols a sauté du palier de l'escalier sur la scène d'une hauteur de vingt-cinq pieds.

Clara Clifton s'est élancée de la fenêtre dans Samson Street dans les bras d'un passant et n'a pas été blessée.

Cinq jeunes femmes ont été sauvées de la mort par l'empressement et l'habileté du Dr. Jas. Milliken qui se trouvait dans la Salle et qui a su trouver en un instant du coton, de la chaux et de l'huile de l'î, la préparation la plus efficace en pareils cas. D'autres médecins sont venus ensuite, et l'ont aidé à faire les pansements.

Plusieurs des victimes ont été à bord transportées dans la maison de M. Zacharia C. Robbins, au Samson Street; d'autres chez le propriétaire du Grear's saloon, contigu au théâtre, où elles ont trouvé les soins les plus empressés. Sur l'avis de médecins, les plus gravement atteintes ont été dès le premier moment conduites à l'hôpital; les premières ont également été envoyées ensuite.

Anna McBride a succombé la première. Le délire la saisit dès son entrée à l'hôpital, et à six heures elle expira.

Miss Philips la suivit de près. A une heure elle mourut en possession de toutes ses facultés, bénissant la mort qui la délivrait de douleurs indescriptibles.

Hanna Gale est morte à trois heures. Elle souffrait avec une rare patience. Elle était calme et demanda qu'on lui lut la Bible. Une amie intime, Miss Annie Wilks, obéit à ce désir suprême. Hannah ne se plaignait point de son sort; toute sa sollicitude se reportait sur ses sœurs et sur sa mère. Les sœurs Gale avaient, au dire de tous ceux qui les ont connues, une vie sans tache. Jamais plus parfaite union n'avait regné peut-être dans une famille. Le nom de Dieu a été le dernier mot échappé des lèvres de la pauvre Hannah.

Mrs Herman, qui faisait partie du corps de ballet, a expiré vers quatre heures. Elle était venue de Richmond depuis peu de semaines, et laisse un jeune enfant qui se recommande à la commisération publique. Les demoiselles Gale étaient les seuls soutiens de leur mère. Les deux aînées sont venues dans ce pays avec la troupe Ronzani, et ont été engagées depuis au théâtre de Laura Keene. Mme Gale est arrivée récemment d'Angleterre, son pays natal, avec ses deux jeunes filles. Les aînées venaient de remplir un engagement à Chicago.

Miss Abbie Carr, une autre des danseuses principales, est dans une position très critique. Elle a été transportée chez son père, et on a moins de détails sur son compte que sur celles de ses compagnes qui ont été conduites à l'hôpital.

Au moment de l'évènement, le directeur Wheatley s'est présenté devant le rideau et a demandé au public de se retirer. Il y a eu une certaine confusion, mais pas d'accident dans la salle.

Les pompes ont promptement préservé le théâtre, qui n'a pas éprouvé de dommages appréciables.—*Courrier des Etats-Unis.*

Voici la biographie du prince Napoléon, que nous trouvons dans le dictionnaire de Vapereau. Nos lecteurs seront sans doute bien aises de lire ces détails:

"Napoléon (Napoléon-Joseph-Charles-Paul-Bonaparte), prince français, général de division, ancien représentant du peuple, né le 9 septembre 1822 à Tries (Illyrie), est le second fils de Jérome-Bonaparte, ex-roi de Westphalie, et de la princesse Fréderique de Wertemberg. Après avoir séjourné en Italie, il passa en Suisse (1835), resta deux ans en pension à Génève et entra en 1837 à l'école militaire de Louisebourg (Wurtemberg). Son éducation terminée (1840) il refusa de porter les armes pour un pays qui n'était pas la France, et se mit à voyager. Pendant cinq ans il parcourut l'Allemagne, l'Angleterre et l'espagne, où il fit un assez long séjour. En 1845, il obtint l'autorisation de visiter Paris sous le nom de comte de Montfort; mais ses relations avec le parti démocratique ne tardèrent à le rendre suspect au gouvernement qui, au bout de quatre mois lui intima l'ordre de quitter sur champ le territoire. Quelque temps après; la chambre des députés accueillit favorablement une pétition de l'ex-roi Jérôme, et il lui fut permis de rentrer provisoirement en France avec son père.

Le jour même de la chûte de Louis Philippe, le Prince Napoléon accourut à l'Hotel-de-Ville, (24 février, 48) et, deux jours plus tard, il écrivit une lettre rendue publique où il se mettait au service du gouvernement provisoire, en déclarant que "le devoir de tout bon citoyen était de se réunir à la république." Il se rallia d'une manière plus explicite au principe républicain, dans sa profession de foi aux électeurs de Corse, comme candidat à l'assemblée constituante.

Elu le premier, par 39,299, suffrages, il se rengea d'abord parmi les républicains et vota en général avec la droite, dirigée par le général Cavaignac, pour l'impôt proportionnel, les deux Chambres, l'expédition d'Italie, pour le maintien de la peine de mort, etc., il se prononça avec la minorité, coutre le bannissement de la famille d'Orléans.

Il fut nommé, le 10 février 1849, ministre plénipotentiaire à Madrid; mais il n'occupa ce poste que peu de temps. Il siégea sur les bancs de la gauche à l'Assemblée Législative. Aux approches du coup d'état du 2 décembre 1851, il s'abstint le plus souvent de prendre part aux discussions orageuses qui marquèrent la fin de l'Assemblée. A la suite du coup d'état, il se retira dans la vie privée. Toutefois, cet éloignement ne fut pas de longue durée. A la fin de 1852, lors de la restauration de l'Empire, le prince Napoléon était appelée éventuellement à l'hérédité (18 décembre,) et, en vertu du sénatus-consulte du 23 janvier suivant, il portait le titre de prince français, et avait de droit sa place au Sénat et au Conseil d'Etat; en même temps il recevait les insignes de Grand-Croix de la Légion-d'Honneur et le grade de Général de Division.

Lorsque la guerre eût été déclarée à la Russie, il demanda à partager les périls de l'armée, il s'embarqua à Marseille le 10 avril, et commanda une division d'infanterie de réserve aux batailles de l'Alma et d'Inkerman; peu de temps après, la faiblesse de sa santé, et peut-être aussi la publication d'une brochure imprimée à Bruxelles, et contenant une appréciation trop libre du plan de campagne adopté en Crimée, le firent rappeler en France. Une mission plus conforme à ses goûts éclairés l'y attendait. Nommé Président de la Commission Impériale de l'Exposition Universelle de 1855, il apporta, dans ses travaux, un zèle actif et une ferme volonté de bien faire qui furent appréciés par les jurés étrangers et par tous les exposants. En 1857, il fit, dans les mers du Nord, une longue excursion scientifique. Le 24 juin 1858, il fut nommé Ministre de l'Algérie et des Colonies. Bientôt après il épousa la Princesse Clothilde, fille de Victor-Emmanuel, roi de Piémont. Lors de la guerre d'Italie, il commandait l'armée du centre, qui occupait la Toscane, Modène et Parme.

LE FOUET EN ANGLETERRE.—Le *Times* de Londres rapporte un fait qui vient ajouter une nouvelle victime au martyrologe des soldats anglais: "Un soldat du 5me bataillon de la brigade des *Rifles* (carabiniers) avait déserté de ce corps et depuis deux années était parvenu à se faire une position honorable à Londres. Il s'était caché si habilement que l'autorité militaire avait perdu sa trace et renoncé à le chercher dorénavant; mais une belle-sœur trahit le retraite du malheureux, qui fut traduit devant une cour martiale et condamné à recevoir cinquante coups de fouet.

"La sentence a reçu son exécution le 4 août, dans les casernes de Winchester.

"Tandis qu'on attachait la victime, ses cris déchirants demandaient miséricorde.

"Au cinquième coup du terrible fouet, à neuf lanières, Merer tomba dans un évanouissement semblable à la mort; mais le chirurgien lui souleva la paupière et déclara qu'il n'y avait pas de raison pour qu'il ne subit pas la condamnation jusqu'au bout.

"On donna de l'eau à la victime pour lui rendre le sentiment de la souffrance, et l'œuvre de boucher continua; elle n'alla pas jusqu'au bout, cependant; un coup restait encore à porter, quand le fouet se brisa à la quarante neuvième atteinte, preuve qu'on en avait fait usage sans pitié."

Le Times, en s'indignant contre l'obstination des officiers, demande que le commandant en chef soit personnellement responsable et que, malgré cette clique appelée en Angleterre les hommes du martinet, il commue la peine du fouet en celle de l'emprisonnement. Si l'on y faisait opposition, il faudrait que la peine devint applicable à tous les rangs de l'armée, et que l'agent direct du souverain pût être condamné à cinquante coups de fouet, s'il était reconnu coupable d'un acte qui ne serait pas digne d'un officier et d'un gentleman.

EXHIBITION.—L'exhibition agricole du comté de Carleton a eu lieu à Bell's Corner, le 19 du courant. De magnifiques spécimens de toute espèce de grains y ont été montrés.

COMTE DE RUSSELL.—L'exhibition annuelle de la Société d'Agriculture de ce comté aura lieu le 27 du courant, à Osgood. On nous dit que Robt. Bell, Ecr., M.P.P. a présenté une Médaille d'Or, à la Société d'Agriculture pour être donnée comme prix au meilleur laboureur du comté.

Voici la dépêche télégraphique que nous recevons au moment de mettre sous presse et qui nous apprend le résultat de l'élection du comté de Laval et de Trent.

DIVISION DE LAVAL.—Majorité en faveur de M. Morin—165.

DIVISION DE TRENT.—Le Maître Général des Postes, M. S. Smith, avait au premier jour de la votation, au dessus de 100 voix de majorité.

BAZAR.—Le Bazar de la Société de St. Vincent de Paul s'ouvrira mardi prochain, 1er d'octobre. Nous invitons les personnes qui n'ont pas encore envoyé les effets qu'elles ont bien voulu offrir à ce bazar, à se hâter de le faire, afin de pouvoir permettre aux directrices de classifier les objets pour éviter la confusion.

CONCERT ELLIOT.—La satisfaction générale exprimée par ceux qui ont assisté au Concert d'hier soir, nous a fait regretter d'avantage de n'avoir pu nous rendre à cette belle fête musicale. Nous étions certain, en voyant les noms qui ont figurés sur le programme, d'un succès complet. Aussi, le *Temperance Hall* était-il littéralement encombré par un auditoire des plus choisis. Les connaisseurs nous disent que c'est une des plus belles soirées musicale que nous ayons eues à Ottawa.

Benidiction d'une Eglise.

Dimanche prochain aura lieu la bénédiction de la nouvelle et magnifique église d'Aylmer. Mgr. l'Evêque d'Ottawa présidera à la cérémonie. Le chœur de la Cathédrale de cette cité, sous l'habile direction de M. Dossert à bien voulu se rendre à l'invitation du Rév. M. Michel, curé d'Aylmer, et chantera, outre la 12 messe de Mozart, plusieurs morceaux de musique choisis.

Le corps de musique canadien, dont nous avons pu apprécier les nombreux services dans toutes nos fêtes religieuses et nationales, ajoutera aussi à la solemnité de la fête de dimanche. Nous ne doutons pas qu'une foule immense y assistera.

Faits Divers.

—Dimanche dernier, le 15 septembre, Messire Saint-Germain, curé de St. Laurent, île de Montréal, célébrait sa cinquantième année de prêtrise. Ce vénérable curé a renouvelé ses vœux aux pieds de Monseigneur Peecon, Evêque de Portland, (Maine). Au moment de cette imposante cérémonie tout le monde était ému.

Mgr. Beacon est l'ami intime de M. St. Germain et célébrait ce jour-là sa 46me année. Il considère ce digne prêtre comme un second père. Messire Nicolas Dufresne, du Séminaire de St. Sulpice, et Messire Mignault, curé de Chambly, tous deux condisciples de M. St. Germain, au collége de Montréal, assistaient l'Evêque.

Messire Faillon, le savant auteur des "Communautés Religieuses de Montréal" prononça un sermon approprié à la circonstance. Il rappela que c'était au zèle de cet excellent prêtre si la paroisse de St. Laurent possédait deux Institutions qui ont déjà fait beaucoup de bien, la communauté des Frères de St. Joseph et celle des Dames de Ste. Croix.

L'Eglise était des mieux décorée et remplie d'une foule compacte venue des paroisses les plus éloignées. Le pain béni touchait presque à la voute.

Pas moins de 30 prêtres étaient présents, parmi lesquels, M. Vinet, du Sault-au-Récollet, M. Duranceau, M. le Chanoine Fabre, MM. Arraut, Dowd et Regourd, Sulpiciens, M. Bayle, directeur du grand Séminaire de Montréal, le Père Léonard, des Oblats, Messire Côté, des Trois-Rivières, M. Dufresne, du Séminaire de St. Hyacinthe, M. Brunet, du diocèse de St. Hyacinthe, le Rév. M. Mc Neiry, secrétaire de Mgr. l'Archevêque de New-York, MM. Tassé, St. Aubin, Cousineau et de MM. Aubry. La joie était générale dans le village de St. Laurent, et on n'oubliera pas de longtemps une cérémonie aussi imposante.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Un correspondant écrit de Lachute à la date du 18 septembre.

Le choc d'un tremblement de terre a été senti ici, vers 10 heures P. M. On entendit d'abord un bruit sourd, comme le roulement distinct d'une voiture sur le roc. Le bruit semble avoir passé de l'Est à l'Ouest et a duré pas moins de 30 à 45 secondes.

MOUVEMENT MILITAIRE.—Nous apprenons par les journaux anglais d'hier que les vastes casernes de Chambly érigées en 1812-14 et réparées en 1837-8 vont être occupées de nouveau par les régiments actuellement stationnés à Beauharnois, Cornwall et la Rivière Rouge. Des provisions ont déjà été envoyées par le Commissariat de Montréal. Nous espérons avec notre confrère du Herald, que ce mouvement militaire vers Chambly attirera l'attention des autorités sur ce joli vieux fort qui a été bâti près du village par de Chambly, quelque temps avant que le Canada fût passé entre les mains des anglais.

Nous apprenons que les troupes devront se rendre dans leur nouveau quartier de suite.

L'AFFAIRE DE CLARENCEVILLE.—Une enquête, commencée par un magistrat de Clarenceville, a été tenue ces jours derniers par le Magistrat de Police et le Greffier de la Couronne, sur les faits relatifs à la démollition de la maison dans laquelle residait la mère d'Olive Savariat, cette pauvre victime du Dr. Patterson dont l'exécution est remise à la mi-octobre pour des raisons que l'on sait. Nous n'avons aucun doute que les habiles magistrats feront tout leur possible pour parvenir à découvrir les auteurs de ce nouveau crime. Est-ce que par hasard les amis de Patterson voudraient intimider la mère Savariat au point de l'empêcher de venir donner sa déposition dans l'affaire encore pendante de Collins, accusé d'être complice du meurtre de la jeune fille, Olive Savariat? si toutefois c'était le cas nous avons confiance que l'enquête mettra au jour les menées de ces ennemis de la justice.

UN CANARD NOIR.—Depuis quelque temps les journaux des Etats-Unis sont remplis de correspondance venant de tous les côtés, et comme de raison le Canada y a aussi son mots. Un correspondant d'un journal de Boston qui écrit de quelque partie du Canada—invisible sur sa correspondance—annonce que pas moins de 5 compagnies de nègres LIBRES se sont formées dans ce pays, et qu'ils n'attendent qu'un ordre pour combattre dans les armées du Nord. Les différentes compagnies sont au complet et ne comptent pas moins de mille nègres chacune.—Pour le coup en voilà une bande de canards noirs.

—La suite du Prince de Joinville qui est arrivé à New-York, la semaine dernière, se compose de son fils, du comte de Paris, du Duc de Chartres, Ce M. Fauseil de M. Moorbaida et du Dr. Leclerc, sans compter un nombreux personnel de domestique.

—L'*Illustrated Times* du 24 août dit que trois batteries d'artillerie royale ont reçu l'ordre de partir de l'Inde pour le Canada. Cette force devra parcourir par terre 1,000 milles. 200 chevaux pour l'artillerie royale sont en route.

UN ANGLAIS PEU TOLÉRANT.—Mardi, au moment où le Prince Napoléon s'embarquait dans le vapeur traversier du Grand Tronc, au milieu des acclamations de la foule, un de ces braves Anglais qui ne conçoivent pas qu'un descendant des Français ait le front assez haut pour crier: Vive la France, sur un territoire britannique, se mordit les lèvres de rage à chaque vivat poussé par les personnes présentes. Enfin ne pouvant contenir d'avantage son ire," (Shut up) vocifère-t-il, en se retournant furieux vers un jeune homme qui criait plus fort que les autres: Vive la France! Pour toute réponse le jeune homme répète à tue-tête son vivat, puis il ajoute, en riant au nez du susceptible Anglais:" Pourquoi ne m'avez-vous pas fait taire, l'année dernière, lorsque je criais à me rompre le gosier: Hourra pour le Prince de Galles, hourra pour l'Angleterre; je criais encore plus fort que ça allez."

Le brave Anglais trouva en apparence l'excuse excellente et se tint coi, jusqu'au départ du vapeur.

AFFREUX ACCIDENT.—Ces jours derniers, à la Pointe du Lac, Il est arrivé, chez un nommé G. Duval, un de ces accidents dont les mères ne se consolent jamais, et qui le plus souvent est dû à leur imprévoyance.

Un jeune enfant d'environ quatre ou cinq mois, était couché dans une espèce de berceau et un autre enfant un peu plus âgé, avait aussi été laissé seul dans cette maison, dont la porte était ouverte, lorsque tout à coup un cochon que l'on tenait enfermé pour l'engrais, étant venu à s'échapper, entra dans la maison où se trouvaient les deux enfants et mangea le plus jeune presqu'entièrement. L'autre, plus âgé, s'étant approché du berceau comme pour défendre son frère fut aussi grièvement mordu.

Lorsque la mère de ces deux jeunes enfants, dont l'un était mort et l'autre à demi mangé, eut aperçu cet affreux spectacle, on peut juger quelle fut son angoisse.

Avis aux mères!—*Ere Nouvelle.*

NOUVELLES COMMERCIALES.

PRIX DU MARCHÉ D'OTTAWA.

Blé du Printemps, par minot	[illegible]	[illegible]
Blé d'Automne, "	[illegible]	[illegible]
Fleur—Extra, par baril	[illegible]	[illegible]
" —Superfine, No. 1	[illegible]	[illegible]
" —Superfine, No. 2	[illegible]	[illegible]
" de Ferme	[illegible]	[illegible]
Farine d'Avoine, par baril de 196 lbs.	[illegible]	[illegible]
Seigle, par minot de 56 lbs.	[illegible]	[illegible]
Orge, " 48 lbs.	[illegible]	[illegible]
Avoine, " 34 lbs.	[illegible]	[illegible]
Pois, " 60 lbs.	[illegible]	[illegible]
Fèves	[illegible]	[illegible]
Blé d'Inde, "	[illegible]	[illegible]
Pommes de terre (nouvelles), par minot	[illegible]	[illegible]
Foin, par tonneau	[illegible]	[illegible]
Paille	[illegible]	[illegible]
Lard, par 100 lbs.	[illegible]	[illegible]
Boeuf, par 100 lbs.	[illegible]	[illegible]
" par lb.	[illegible]	[illegible]
Mouton par lb, par quartier	[illegible]	[illegible]
Jambon	[illegible]	[illegible]
Suif, par lb.	[illegible]	[illegible]
Saindoux, par lb.	[illegible]	[illegible]
Peaux de Boeuf, par 100 lbs.	[illegible]	[illegible]
Volailles	[illegible]	[illegible]
Poulet, chaque	[illegible]	[illegible]
Laine, lavée	[illegible]	[illegible]
" citrée	[illegible]	[illegible]
Pommes, par minot	[illegible]	[illegible]
Bois—Franc, etc., par corde	[illegible]	[illegible]
" tendre	[illegible]	[illegible]
Dindes, chaque	[illegible]	[illegible]
Beurre Frais, par lb.	[illegible]	[illegible]
" Salé	[illegible]	[illegible]
Œufs, par douz	[illegible]	[illegible]
Oignons, par minot	[illegible]	[illegible]
Pois Nouveaux, par gallon	[illegible]	[illegible]

Ottawa, 11 Sept. 1861.

Grand Concert et Bazar.

Sous le Patronage de la

SOCIETE DE ST. VINCENT DE PAUL,

En faveur des Pauvres de cette cité,

Auront lieu MARDI, le 1er Octobre prochain,

Dans la SALLE ST. PATRICE,

Rue Sussex.

On peut se procurer des billets d'admission aux magasins de MM. J. F. Cauldwell, F. Doherty, J. Heney, T. F. O'Brien, J. Lemy, et chez M. S. Cullin, libraire;

Et aux Hôtels de MM. P. O'Meara, M. Kavanagh, C. Carleton, C. Goulden et D. Good, Basse-ville;

Ainsi qu'à la Haute-ville, chez MM. Wm. O'Meara, D. Lanigan et J. Enright, et à l'Office de Thos. McGreevy, Ecr., Côte du Gouvernement.

Par ordre, R. O'REILLY, *Secrétaire.*

Ottawa, 21 août 1861.

Situation demandée.

Un Instituteur, natif de France, diplômé par MM. les Examinateurs de Montréal et d'Aylmer, et muni de certificats de moralité et d'une recommendation particulière de l'Hon. M. Chauveau, se trouvant en cette ville avec sa nombreuse famille, ose espérer de rencontrer assez de sympathies parmi la population Canadienne de Bytown, afin d'y trouver de l'emploi, soit comme Professeur de Français, d'Arithmétique, etc., etc., ou comme Commis.

S'adresser à ce Bureau. f23

Situation Demandée.

Un jeune homme marié qui a plusieurs années d'expérience dans le commerce des Groceries ou des Marchandises sèches, désirerait de l'emploi dans l'une ou l'autre de ces branches de commerce.

Il peut fournir les meilleures recommandations quand à son caractère et ses capacités. Il parle le Français et l'Anglais et se contentera d'un salaire modéré.

S'adresser à ce "Bureau," ou au bureau du Citizen."

Ottawa, 28 août 1861.

HARLEY & PEARSON

Marchands de FRUITS, d'HUITRES, POISSONS, GIBIERS, CIGARS, etc., etc.

—EN GROS ET EN DÉTAIL—

Vis-à-vis le BRITISH HOTEL, Rue Sussex, Ottawa.

☞ Les effets expédiés à domicile SANS CHARGE EXTRA.

Ottawa, 4 Sept. 1861. f23

A VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand;*

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

AUSSI,

LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES,

maintenant occupée par M. J. D. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser à ANTOINE ROBILLORD, Prop., GLOUCESTER, C. W. ou à J. D. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ce Bureau.

Ottawa, 6 avril, 1861.

The Queen Insurance Company

CONTRE

LE FEU, ET SUR LA VIE.

Capital £500,000 sterling, avec pouvoir d'augmenter jusqu'a UN MILLION.

Bureau Principal; Queen Insurance *Buildings*, Liverpool.

DIRECTEURS,

President, WILLIAM MOLSON, Esq

HON. JOHN YOUNG. | THOMAS KAY Esq.
HEN. THOMAS, Esq. | D. TORRANCE, Esq.

Banquiers, BANQUE de MOLSON.

Secrétaire resident, et Agent General, A. McK. FORBES, Esq. Montréal.

HENRY J. FRIEL, *Agent* pour Ottawa, et les environs.

Batisse de "*L'Union,*" coin des rues Sussex et York.

ECOLE DE DANCE.

LE SOUSSIGNE à l'honneur d'informer ses amis et le Public en général qu'il ouvrira une Ecole de Dance dans la salle de l'Institut, Place du Marché, pour tous les Lundi et Mercredi.

Première Soirée, LUNDI, 2 SEPTEMBRE, à 8 heures et demie. ☞ Admission, 25 cts.

J. B. CHAMPOUX, *Professeur.*

Ottawa, 28 août 1861.

Ecole Normale Jacques-Cartier.

MONTREAL, 28 août 1861.

La rentrée des élèves aura lieu jeudi, le 12 Septembre prochain, à 5 heures du soir.

Les nouveaux élèves devront avoir:

1o. L'acte de leur baptême;
2o. Le certificat de bonne conduite;
3o. Le certificat de leur examen.

Le costume sera obligatoire.

H. VERREAU, Ptre. *Principal.*

Ottawa, 4 Septembre 1861. f23

1861. SEPTEMBER ! 1861.

CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY,

Viennent d'ouvrir l'assortiment le plus attrayant de

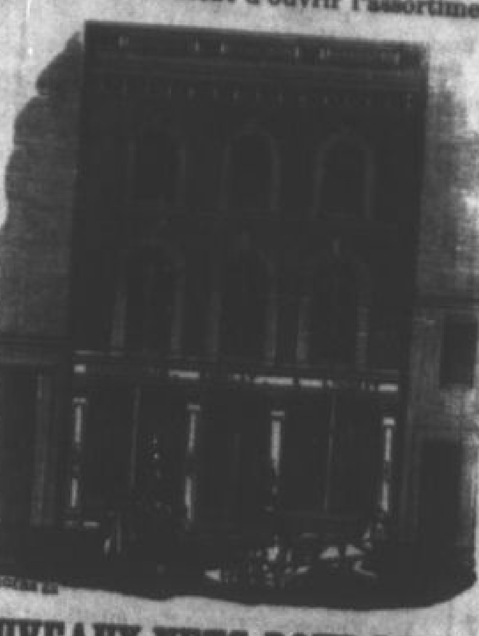

NOUVELLES ETOFFES DE

FANTAISIE POUR ROBE

NOUVEAUX

CHALES

Retournables

DE CARDOVER,

CHAPEAUX NOUVEAUX,

D'après les modes suivantes:—Dinand, Madras, Rubis, Beverly, Clyde et de Colleen Bawn

NOUVEAUX

RUBANS DE FANTAISIE

ET DE VELOUR

POUR CHAPEAUX,

Décidément à bon marché.

NOUVEAUX NETS, POUR LES CHEVEUX, COIFFURES,

&c., &c., &c.

NOUVELLES LAINES.

CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY,

Ont maintenant en vente le meilleur assortiment de

FLANELLES, COUVERTES, BAS, ET MANTILLES EN DRAP, SEALSKINS, ETC

&c., &c., &c.

Qu'ils n'aient jamais eu auparavant le plaisir de montrer.

Ottawa, Sept. 4 1861. 23

IMPORTATIONS D'AUTOMNE !

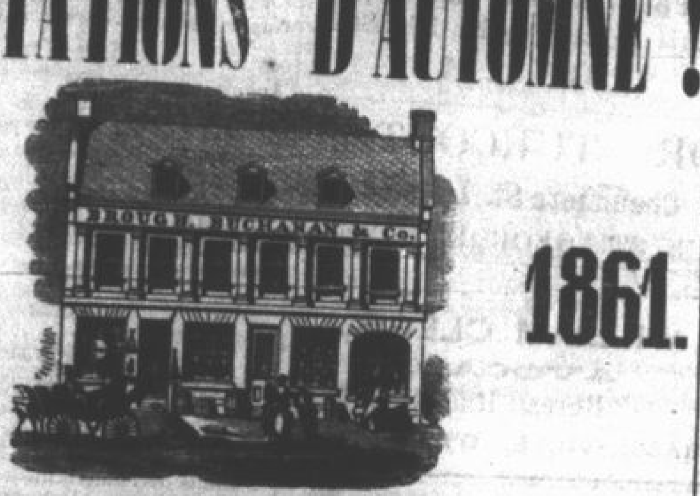

1861. 1861.

BROUGH, BUCHANAN & CIE.,

Ayant complété les

CHANGEMENTS CONSIDERABLES

ET LES

Vmeliorations Internse

DE

LEUR ETABLISSEMENT

Sont maintenant préparés

A MONTRER

Le contenu de

PRES DE CENT PAQUETS

DES

DERNIERES NOUVEAUTES

Dans chaque

DEPARTEMENT.

Ottawa, 4 Sept. 1861. f-22

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

REDUCTION DE PRIX,

(*Arrangement d'Eté.*)

Le et après LUNDI 15 courant, les *Prix de Passage* entre Montréal et la Cité d'Ottawa par le Grand Tronc, et le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott seront comme suit, savoir;—

Première Classe,	$4 00
Seconde "	2 00

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après LUNDI, 22 *avril*, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Tronc, sera comme suit, savoir:

Première Classe,	25 cts. per 100lbs.
Seconde "	22½ " " "
Troisième "	17½ " " "

☞ Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Tronc, à Montréal.

JNO. R. WHITE, *Secrétaire.*

Ottawa, 15 avril, 1861.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

ARRANGEMENT D'ETE.

A commencer Lundi, 10 Juin, 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 7 A.M., et arrivera à Prescott à 9 30 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à 2 heures, P. M.

Les Trains de retour.

Laisseront PRESCOTT à 2 P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Tronc venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 4. 30 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera PRESCOTT à 6.15 A.M., arrivant à Ottawa à 11.15 A.M.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 12.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 4. 40 P.M.

Les passagers venant par ce Train, arriveront à Montréal à 9.30 P. M.

S. FRENCH, *Surintendant.*

Prescott, 5 juin, 1861.

Les personnes qui désirent faire l'achat de TERRES PUBLIQUES dans le BAS-CANADA peuvent obtenir toutes les informations dont elles peuvent avoir besoin quant aux prix, à la qualité des terres et aux conditions de vente en s'adressant aux Agents sous-mentionnés:—

AGENTS.	RESIDENCES.	COMTES.	TOWNSHIPS.	Nombre d'acres en vente.	Prix par acre.
			Nord de la Riviere Ottawa.		
W. Thompson	Fitzalen—Arundel	Partie d'Argenteuil	Harrington, Montcalm, Arundel, DeSalabery		
G. W. Cameron	Thurso	Partie d'Ottawa	Hartwell, Ripon	101,000	30 cts.
E. R. Murray	Buckingham	Partie d'Ottawa	Portland, Derry, Villeneuve, Bowman, Templeton, Buckingham	35,000	60 cts.
Robt. Farley	Wakefield	Partie d'Ottawa	Wakefield, Low, Masham, Hincks, Aylwin	160,000	"
Mic. McBean	Northfield	Partie d'Ottawa	Cameron, Bouchette, Northfield, Kensington, Aumond, Wright, Egan	185,000	"
G. M. Judgson	Clarendon	Partie de Pontiac	Aldfield, Thorne, Cawood, Leslie, Onslow	190,000	"
Thos. Barron	Lachute	Partie d'Argenteuil	Wentworth	180,000	"
Terance Smith	Allumette	Partie de Pontiac	Allumette, Waltham, Sheen, Chichester	30,000	30 cts.
				60,000	"
			Nord de la Riviere St. Laurent.		
A. S. Lavallée	Ste. Adèle d'Abercrombie	Terrebonne	Abercrombie, Morin, Beresford		
Alex. Daly	Rawdon	Montcalm	Chilton, Wexford, Chertsey, Kilkenny, Rawdon, Loudoncaster	35,000	30 cts.
Jules Bourgeois	Kildare	Joliette et Berthier	Cathcart, Kildare, Joliette, Brandon	141,000	"
A. Dubord	Trois-Rivières	St. Maurice et Maskinongé	Peterborough, Caxton, Shawenegan	49,000	"
A. Bochet	Ste. Anne de la Pérade	Champlain	Radnor, Alton, Montauban	40,000	"
J. P. Déry	St. Raymond	Portneuf	Gosford, Colbert, Roquemont	25,000	"
Vincent Martin	Chicoutimi	Chicoutimi	Bagot, Chicoutimi, Laterrière, Jonquière, Kenogami, Tremblay	28,000	"
			Charlevoix, Metabetchouan, Kénogami, Labarre, Caron, Signay, Simard, Harvey, St. Johns	250,000	20 cts.
			Sud de la Riviere St. Laurent.		
John Felton	Sherbrooke	Stanstead, Sherbrooke, Richmond, et partie de Wolfe et Compton			
F. H. Pratte	Stanfold	Partie d'Arthabaska	Marston, Auckland, Hereford, Weedon, Hampden		
J. T. Lebel	Wotton	Partie, Wolfe et Compton	Maddington, Blandford, Stanfold, Bulstrode	160,000	60 cts.
J. O. C. Arcand	St. Joseph, Beauce	Partie de Mégantic	Wotton, Ham et augmentation, Wolfstown, Garthby, Stratford, Whitton, Winslow	100,000	"
E. M. McKenzie	Lambton, Lac St François	Beauce	Broughton, Thetford		
Andrew Ross	Frampton	Dorchester, part. Beauce	Price, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst	290,000	"
				44,000	40 cts.
S. V. Larue	St. Charles, R. Boyer	Bellechasse	Shenley, Jersey, Marlow, Rixborough, Ditchfield, Linière, Watford, Cranbourne, Frampton, Buckland, Standon, Ware	130,000	"
Frs. Têtu	St. Thomas	Montmagny, p. de l'Islet	Mailloux		
Jos. Jolivet	St. Gervais	Bellechasse	Montmagny, Ashburton, Bourdages, Patton	200,000	30 cts.
Stanis. Drapeau	St. Jean Port Joly	L'Islet et Chemin Elgin	Roux, Bellechasse, partie de Buckland, Danquam, Armagh	20,000	"
F. DeGuise	Ste. Anne La Pocatière	Kamouraska	Fournier, Ashford, Garneau, Casgrain, Lafontaine, Dionne, Arago, Chemin d'Arago	120,000	"
				92,000	"
L. N. Gauvreau	Isle Verte	Témiscouata	Ixworth, Chapais, Woodbridge, Painchaud, Parke, Bungay, Chabot, Pohenegamook	110,000	"
J. Bte. Lepage	Rimouski	Rimouski	Whitworth, Viger, Demers, Denonville, Begon, Rodot	285,000	"
			Duquesne, Macpès, Neigette, Cabot, Fleurieu, Macnider, Matane et augmentation, St. Denis, Cap Chat, Romieu, D'Albert, Cherbourg	135,000	"
J. A. LeBel	New Carlisle	Bonaventure	Matapédiac, Restigouche, Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, Cox, Hope, Port Daniel	300,000	"
John Eden	Bassin de Gaspé	Gaspé	Newport, Percé, Malbaie, Douglas, York, Sud de la Baie de Gaspé	180,000	20 cts.
			Nord de la Baie de Gaspé, Fox, Sydenham	130,000	"

OCTROIS GRATUITS.

Il y a dans le Bas-Canada cinq chemins sur lesquels le gouvernement accorde des octrois gratuits.

Le chemin Elgin dans le comté de l'Islet, long d'à-peu-près 35 milles, courant de St. Jean Port Joli à la ligne Provinciale. STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, en est l'Agent et réside à St. Jean Port Joli.

Le chemin entre Matane et Cap Chat; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin Taché, de Buckland dans le Comté de Bellechasse au chemin Kempt dans le Comté de Rimouski, à peu près 200 milles de longueur; Agent, STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, à St. Jean Port Joli.

Le chemin Matépédiac, de Métis à Restigouche; Agent, J. B. LEPAGE. Ecuier, à Rimouski.

Le chemin de Témiscouata, de la Rivière-du-Loup au Lac Témiscouata; Agent, L. N. GAUVREAU, Ecuier, Isle Verte.

Dans le but d'établir ces parties du Bas-Canada, le gouvernement a autorisé des octrois gratuits le long de ces chemins n'excédant pas 100 acres chaque, et sujets aux conditions suivantes:—

1o. Le colon devra être âgé d'au moins dix-huit ans.
2o. Il devra prendre possession de la terre dans le cours d'un mois.
3o. Il mettra au moins douze acres de terre en culture dans l'espace de quatre ans, et
4o. Il devra y bâtir une maison d'au moins 20 pieds sur 18, et résider sur le lot jusqu'au parfait accomplissement des conditions ci-haut mentionnées.

Les familles composées de plusieurs colons ayant droit à des octrois gratuits pourront demeurer sur le même lot et être exemptes de l'obligation de bâtir et de résider excepté sur le lot sur lequel elles demeurent.

Le manque d'accomplir ces conditions entrainera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu et octroyer de nouveau.

Ces chemins ayant été construits aux frais du gouvernement, les colons sont obligés de les tenir en bon état de réparation.

Les terres le long de ces chemins ainsi ouvertes et offertes gratuitement par le gouvernement sont généralement d'excellente qualité et sous le rapport du sol et du climat sont très propres à toutes les fins de l'agriculture.

Pour informations touchant les chemins à prendre et les prix de transports, on peut s'adresser de plus aux Agents suivants:—

QUEBEC - - - - - - - A. C. BUCHANAN, Agent en Chef d'Émigration.
MONTRÉAL - - - - C. E. BELLE, Agent des Bois et Forêts.
J. H. DALEY, Agent d'Émigration.

P M VANKOUGHNET, Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 7 mai 1861.

M. LOUIS DUHAMEL,

MANUFACTUREUR DE VOITURES,

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de *VOITURES DE TOUTES SORTES.*

Toutes les commandes et réparations qu'on poudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.

3 avril 1861.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Feronnerie de toutes espece,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés, Chaines, Clous à river, Scies à Main, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bèches, Pics, Poëles de toute description, et le CELEBRE NAPOLEON !!! enfin toute sorte Ferronnerie.

A BON MARCHE

Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAWA.

Etablissement de HARDES FAITES DE DOHERTY.

Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ÉTOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de la Cité, quant à la quantité ou la qualité, qui sera vendu a des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploie de meilleures fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES DENFANT de toute grandeur et de toute dimension, à *PRIX MODERES.*

F. DOHERTY.

Ottawa, 15 mai, 1861 12o.

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous les jours à son office.

AYLMER. C. E.

MOUNTAIN HILL HOUSE.

Rue Lamontagne QUEBEC.

PETER BOURASSA, Proprietaire

Ceux qui vont visiter Québec, soit par affaires, soit par promenade, ne peuvent faire mieux que d'aller à

L'HOTEL BOURASSA,

où l'on trouve toujours une table bien servie, de bonne liqueurs, et de bonnes chambres.

La position de cet Hotel, au centre des affaires, à quelques pas seulement des batisses du gouvernement, à quelques minutes des bateaux à vapeur du Grand Tronc, en fait la place la plus avantageuse pour le voyageur. Ses prix sont extrêmement modérés.

PETER BOURASSA, *Propriétaire.*

Quebec, 12 mai 1861.

Portland Hotel,

Rue St. Pierre, No. 9, Quebec.

LE soussigné, tout en remerciant ses amis d'Ottawa et le public en général, pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder, prend la liberté de leur annoncer qu'il a fait de grandes améliorations à son établissement, pour le comfort de ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

CHARLES BEGIN.

Quebec, 1861.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE

M. A. C. CAMPBELL.

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent-être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

STEAMBOAT HOTEL,

No. 11, RUE SOUS LE FORT, QUÉBEC.

LOUIS SIMONEAU.

PROPRIÉTAIRE.

M. LOUIS SIMONEAU prend la liberté d'annoncer aux collecteurs d'Ottawa et le public en général qu'il continue à tenir l'Hotel ci-dessus nommé où il peut offrir tout le comfort que les voyageurs peuvent désirer. La Situation de son Hotel, au centre des affaires, à la proximité des Steamboats et de la traverse du Chemin de Fer, en fait la place la plus avantageuse pour ceux qui visitent Québec.

La table est toujours couverte de ce que les marchés apportent de plus nouveau. Ses liqueurs choisies par lui même sont garanties être de la meilleur qualité, des serviteurs polis et attentifs pour veiller aux besoins des voyageurs, enfin rien n'est épargné pour donner la plus entière satisfaction.

M. SIMONEAU, invitent particulièrement Messieurs les collecteurs d'Ottawa à visiter son Hotel, lorsqu'ils viendront à Québec, persuadé qu'ils y trouveront toutes les comodités désirables.

Québec, 25 mai 1861.

DPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant sur le dos "Soumission pour les Canaux du St. Laurent," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, de MARDI, le 27 d'AOUT prochain, pour les ouvrages suivants, savoir:

CANAL BEAUHARNOIS.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAL DE CORNWALL.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

Des soumissions pour chacun de ses ouvrages devront être envoyées séparément.

Tous les matériaux devront être fournis par les contracteurs et l'ouvrage devra être exécuté en stricte conformité avec les plans et spécifications qui peuvent être vus à ce bureau ou au bureau du surintendant du canal de Cornwall où de plus amples informations peuvent être obtenues.

La signature de deux personnes responsables désirant se porter caution pour la due exécution du contrat devra accompagner chaque soumission.

T. TRUDEAU, Secrétaire, T.P.

Ottawa, 14 août 1861. 15-2s.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BRANCHE DES PECHERIES,

QUEBEC, 8 juin 1861.

Il a plus à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL en conseil nommer les inspecteurs de poisson et d'huile suivants, en vertu des dispositions de l'acte 22 Vic., c. 50, Statuts Refondus du Canada, concernant l'inspection du poisson et de l'huile.

JASPER KIMBALL GOODING, de la ville de Goderich, Haut-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Goderich.

JOHN FONTANA, de Port Amherst Isles de la Magdeleine, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, aux Isles de la Magdeleine.

BERNARD LECLAIRE, de Carleton, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Carleton.

JOHN JOHNSTONE, de New Richmond, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poissons et d'huile, à New Richmond.

PHILLIPPE RECHEVAINE, du Bassin de Gaspé, comté de Gaspé, dans le Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, au Bassin de Gaspé.

P. M. VANKOUGNET, Commissaire.

Ottawa, 7 Août 1861.

HUITRES NOUVELLES

Venant d'être reçues

—AU—

RESTAURANT LAFONTAINE.

A l'Enseigne du Fanal Rouge, RUE SUSSEX.

N. B—M. LAFONTAINE recevra ses huitres, pour toute la saison, deux fois par semaine par *Express.*

Ottawa, 21 août 1861.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORETS.

Québec, 29 juillet, 1861.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnées, savoir:

"Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 15 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa," pour la partie de ce territoire qui se trouve au nord de la rivière Ottawa, au bureau de l'agent des terres de la Couronne, dans le village de Buckingham, le 3 de September prochain; et pour la partie de ce territoire qui se trouve au Sud de la rivière Ottawa, au bureau de Poste, dans le village d'Osborne, township de Cumberland, le 7 de Septembre prochain.

"Territoire Ontario," à l'Hotel de Caisse, Peterborough, le 11 de Septembre prochain.

"Territoire Huron, Superieur et de la Péninsule du Canada Ouest," pour la limites en arrière des rivières Severn, Muskoka et Noire, au Rosin House, Toronto, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inferieure du St. Laurent," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la Bai des Chaleurs, à New Carlisle, le 2 de Septembre prochain; et à Cross Point, le 14 du même mois.

"Territoire Chaudieres et Madawaska, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à la Rivière du Loup (Fraserville), le 17 de Septembre prochain.

Conditions de la Vente.

Premièrement.—Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à tel point d'enchère, outre la rent foncière ordinaire, que pourra determiner le département des terres de la Couronne.

Les limit s seront ajugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente fonc ère de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limits, à leurs propres frait, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement.—Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devinir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui devront être offertes en vente, en s'adressant, le et après le VINGT du mois prochain, aux bureau des agents des bois de la Couronne, dans leurs localities respectives

ANDREW RUSSELL, Assitant Commissaire, T. de la C.

28 août, 1861.

DEPARTEMENT TERRES DE LA COURONNE,

Les terres du Township de BASKATONGE, comté d'Ottawa, C. E., contenant environ **29,000 acres,** seront vendues par encan à ceux qui désirent s'y établir, le ou après le 29e jour d'Août courant.

Pour les Nos. des Lots et les conditions de la vente, s'adresser à

MICHAEL McBEAN, Agent des T. de la Cou. A Northfield, dans le dit Comté

Andrew Russell, Assis. Commissaire.

Ottawa, 7 août 1861.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill,"; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,

JOHN MORRIS, Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860.

☞ Les commerçants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

QUEBEC, 2 Septembre 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 19,000 âcres des Terres de la Couronne, dans le township de DENHOLM, comté de l'Outaouais, C.-E., seront offerts en vente, le et après le 30e jour du mois courant.

Pour la liste des lots et les conditions de vente s'adresser à l'agent de la localité, Robert Farley, Ecuier, à Chelsea, Township de Hull, dans le comté susdit.

ANDREW RUSSELL. *Assistant Commissaire.* T. de la C.

Ottawa, 4 Sept. 1861. f23

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

VENTE DES TERRES PUBLIQUES.

QUEBEC, 15 août 1861.

LA VENTE des TERRES de la COURONNE, vacantes et non concédées, aura lieu dans les mois d'OCTOBRE et de NOVEMBRE prochain, et aussi, certaines Terres de la Couronne et du Clergé, sujettes à être reprises par défaut de paiement, dans les comtés de *Lanark, Carleton,* Leeds, Greenville, *Northumberland, Durham Peterborough, Victoria, Simcoe, York, Peel* et *Ontario.*

Une liste des terres devant être offertes en vente sera sous peu déposée, pour être distribuée, chez les différents agents locaux de chaque comtés respectifs.

(Signé,) P. M. VANKOUGNET, Commissaire.

Ottawa, 28 août 1861.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

NOUVEAU SALON DE PERFUMERIE.

M. E. MILES vient d'ouvrir un nouveau salon de perfumerie dans la batisse occupée par M. Salmon, porte voisine de T. STORY, Marchand Tailleur,

Où ses pratiques de cette partie de la ville peuvent se faire raser et coiffer suivant les derniers goûts. M. MILES, tiendra aussi toujours en main un assortiment de perfumerie, Brosses, &c., dont il disposera à très bas prix.

E. MILES, Ottawa, 9 juillet 1861. Propriétaire.

Desirez vous acheter à bas prix Tout ce qui est necessaire à la vie Boissons, Epiceries habillement Pour argent comptant seulement ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

MAISON CANADIENNE Batisses de Mdme. FOSTER, Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits. Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

NARCISSE PARENT, MARCHAND TAILLEUR, RUE SUSSEX. Vis-à-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un magnifique assortiment de et pareils cimiers Tweeds, Doeskin, de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de HARDES FAITES. Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc., etc.

HUDON & GELINAS. Importateurs de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines. No. 138, Rue St. Paul, Montréal.

MM. H. & G., ont toujours en mains un assortiment des plus variés de Marchandises ci-dessus nommées, qu'ils vendront à des prix très réduits. Ils ont, de plus, un grand assortiment de Chaussures en caoutchouc de leur propre fabrique. 22 Mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN DE POELS et d'Articles en FONTE Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus-mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle batisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal. On vend au plus bas prix. RODDEN & CIE. Ottawa, 1861.

Cuisinière demandee.

Une Cuisinière expérimentée trouverait immédiatement du service en s'adressant à L'HOTEL CHAMPAGNE, Rue Sussex, Ottawa. On donnera de BONS GAGES. Une personne parlant l'anglais et le Français serait préférée. Ottawa, 9 juillet 1861.

L. ARMAND GRISON, Coins des Rues Sussex & Murray, BASSE VILLE, OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., qu'il vendra aussi bon marché que partout ailleurs. Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON, ET DE CHANDELLE D'OTTAWA, Au Nord de la Rue Sussex.

On trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable de SAONS ET DE CHANDELLES De la meilleure qualité. B. McDERMOT & Cie. Agents.

N. B. On paiera, en argent, le plus HAUT PRIX du MARCHE, pour toutes quantités de suif et de graisse. Ottawa, 3 avril 1861.

MAGASIN EN GROS DE M. FRANCOIS X. GUERTIN.

Annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il vient de recevoir un assortiment de Marchandises sèches et de Groceries de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés. On trouvera aussi à son magasin toute espèce de liqueurs de la première qualité. Ottawa, Mars 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 13, avec Maison en bois à deux logements, donnant maintenant $216 de loyer par an. CONDITIONS LIBERALES, S'adresser à J. T. Prud'homme, BATISSES PRUD'HOMME, Rue Sussex. Ottawa, 17 avril, 1861.

J. T. PRUD'HOMME, Marchand de Marchandises SECHES, Groceries, épiceries, Chaussures &c. à des PRIX MODERES. BATISSE PRUD'HOMME, RUE SUSSEX. Ottawa, 1861.

TANNERIE CANADIENNE, Rue Clarence, Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN, Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX DE VEAU, PEAUX DE MOUTON, &c. &c., Le tout à des prix extrêmement réduits.

J. DOSSERT, PROFESSEUR DE MUSIQUE, HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT à l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT, Sa méthode d'enseignement est facile et simple. Ottawa, avril, 1861.

A LOUER.

Tout ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé Rue Sparks, Ottawa central, contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des BATISSES DU PARLEMENT. Les magasins et les logements pourront être loués séparément, si on le désire. Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau.

Western Assurance Company, Incorporée par Acte du Parlement. Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque. BUREAU PRINCIPAL, TORONTO, Church Street.

PRESIDENT: ISAAC C. GILMOUR, Ecr. VICE-PRESIDENT: MARCUS ROSSIN, Ecr. Directeurs: JOSHUA G. BEARD, I. C. GILMOUR, JOHN McMURRICH, ROBT STANTON, GEORGE MICHIE, MARCUS ROSSIN, THOMAS HAWORTH, ROBT GILMOUR, AND WM. HENDERSON, Ecr. Secrétaire Trésorier: BERN. HALDAN, Ecr. Solliciteur: ANGUS MORRISON, Ecr. Conseil: HON. J. H. CAMERON. Inspecteur: BENJAMIN SWITZER, Ecr. Banquier: BANK DU HAUT CANADA. Pertes justement reparées et promptement payées. R. O'REILLY, Agent. Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE No. 1. DU PRINCE DE GALLES E. MILES, PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE, Rue Rideau, Ottawa.

Ceux qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriante, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents. M. MILES, ne peut être surpassé dans son art. On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie françaises, d'ouvrages en cheveux, &c. &c. DE PLUS Un assortiment choisi d'instrument de musique.

GEORGE COX, GRAVEUR ET IMPRIMEUR SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, à l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sortes de gravure sur acier, cuivre ou bois tels que, cachets, vignettes, cartes de visite, cartes d'adresse &c. &c. Toute commande laissée à son bureau, Rue Rideau, sera exécutée avec la plus grand soin et sous son contrôle immédiat. Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de GROCERIES ASSORTIES, qu'il vendra à des prix modérés. Il sollicite humblement une part du patronage public. De plus, toute personne désirant avoir une bonne table, n'a qu'à s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT. Ottawa, 3 avril 1861.

Thos. Paterson. OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Esprit de vie. 1000 Gallons de Marston Family Proof Por. 100 Boîtes de Thé Nouveau Fil. 100 Boîtes de Tabac assorti. Sucre et Sirops de toute espèce. 100 Boîtes de Figues, Nouvelle récolte. AUSSI 3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPAROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

DE PLUS: Une variété inépuisable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers, Fromages, Poissons, Porter et Ale, &c. &c. Ottawa, mars, 1861. Chez, THOS. PATTERSON, Rue Rideau.

EAUX MINERALES DE PLANTAGENET ET DE BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville. A. BROWN. Ottawa, 3 Avril, 1861.

E. E. BEAUDRY, SUCCESSEUR DE L. P. BOIVIN, IMPORTATEUR DE Vaisseaux Sacrés, Montres, Horloges; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenteries. COIN DES RUES St. Vincent et Notre-Dame, En face du nouveau Palais de Justice, MONTREAL. IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT, AVOCAT, RUE DU ROI, Ancienne résidence de feu M. de Rouville, SOREL. M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

OLIVIER ET ARMSTRONG, AVOCATS, Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M. L. A. OLIVIER, JAMES ARMSTRONG. Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE L'EMPOIS PATENTE, DE GLENFIELD,

Voyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on le substitue à des sortes inférieures. WOTHERSPOON & Cie., Glasgow et Londres. Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE, Successeur d'H. S. HUMPHERY CHIMISTE ET PHARMACIEN, No. 2 Eagle Block, Rue Ford, OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les médecines, et les Drogues les plus rares. EN GROS et en DETAIL. Où on vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teintures, Médecines Patentés. Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fluid Instruments pour Chirurgiens et pour Dentistes, de toute description et les plus modernes. Aussi, instruments et articles nécessaires, aux ATELIERS DAGUERRIENS. Parfumeries, Peignes, Savons, &c., &c.

POMMADE POUR LE MAL D'YEUX.

M. Le DR. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une POMMADE ADMIRABLE pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours. Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir dès le premier jour de son application. Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.

LE RESTAURATEUR DE LA CHEVELURE, DU DOCTEUR PARADIS. (Preparation d'Iodine.) PATENTE POUR LE CANADA, 1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc. C'est un article DE TOILETTE très agréable. Références:—Tous les Médecins. H. PARADIS, Propriétaire, St. Antoine, Rivière Richelieu. R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel. Sorel, 1861.

WM. N. OSWELL, COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES. De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c., Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe. OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE, Arpenteur Provincial, BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER, APOTHICAIRE ET DROGUISTE, Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et vitrines. Prescriptions préparées avec soin. Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN, CHIRURGIEN DENTISTE. Bureaux Batisses de Brown, au-dessus des Bureau du Télégraphe. Ottawa Centre. Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction. Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL, MEDECIN-CHIRURGIEN, Rue Sussex. Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN, Rue Sussex. Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL, Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE, Ottawa.

DR. BEAUBIEN, RUE YORK, Ottawa.

LE Dr. TRESTLER, DENTISTE, Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques, Vis-avis de chez le Dr NELSON, MONTREAL.

DR. TURCOTTE, Chaumiere St. Laurent RUE ST. GEORGE, SOREL. Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG, AVOCAT, Bureau Rue Rideau, BASSE-VILLE, OTTAWA.

MAGASIN DE MARCHANDISES. J. H. GUEST, No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, CONSISTANT EN Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dentelles, Broderies sur Mousseline, Gants, Bas, Garnitures pour Robes, &c. Toiles, Serviettes ouvrées, Toile cirée, Linges de table, Serviettes de Table, Couvertes, &c. &c. &c. Casimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine, Indiennes, Gingham, &c. Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Rideaux de Dentelle et de Mousseline Brodée, &c. &c. Nouvelles par le No. 60 Rue Ford OGDENSBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR MARCHANDS A COMMISSION ET ENCANTEURS, OFFRENT EN VENTE:—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques, Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c. Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés. Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste batisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées. Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient. Ils sollicitent des ventes au dehors. LAMOTHE & McGREGOR. Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD, Editeur de Guides d'affaires, (DIRECTORIES) Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut. Bridgeport. Norwich. Delaware. Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware. Guide pour la Cité Wilmington. Dist. de Colombia. Washington et Georgetown. New Jersey. Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Glouceste, Cape May. Comtés Essex Hudson et Union. Comtés Mercer et Burlington. Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton. New York. Auburn, et son Comté. Binghamton et son Comté. Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y. Brooklyn Guide d'affaire. Elmira et son Comté. N. Y. Guide d'affaire. N. Y. Livres de Taxes. Rome et son Comté. Rondout, Schenectady, Ohio. Cleveland. Pensylvania Lancaster et son Comté. Philadelphia Guide d'affaire. Philadelphia (Guides pour Société). Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill. Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery. Rhode Island. Newport, Pawtucket et Woonsocket. Virginia. Virginie (Guide d'affaire.) Canada. Ottawa, Cité. Hamilton. Hamilton sous presse. Carte montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c. Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestnut Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE, CORDONNIER. PORTE VOISINE DE M. BACON, DROGUISTE, Côte Ouest de la Rivière Ogdensburgh. M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

NOUVEAU MAGASIN DE PICERIES DE FAMILLE, J. T. LAMB'S, Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNE ouvre en ce moment un MAGASIN D'EPICERIES et de LIQUEURS dans la Batisse voisine de Mess. T. W. HUNTON. Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THES, CAFFES, EPICERIES, et TABAC SUCRE raffiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES, de Sparme, de Belmond et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL. Aussi, un assortiment considérable de VINS, LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité. Consistant en—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Martell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaique, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Morton's family Proof, Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c., CONSISTANT EN Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c., Epices, Sauces, Sardines, Homards et saumons en Boîtes. Biscuits anglaise de Walters, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc. JAMES T. LAMB'S.

Hotel du Voyageur, RUE SUSSEX, LOUIS BLANCHETT, Propriétaire. Ottawa, 3 avril 1861.

NOUVEAU MAGASIN. (Batisse de M. Fraser.)

Le Soussigné à l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin dans le voisinage, sur Rue Sussex, un assortiment de Marchandises Sèches, Hardes Faites, Bottes pour chasse, Bottes, Souliers, Congress, Bottines, Claques, Chapeaux, &c., de toute description et les meilleurs, qu'il vendra à bas prix ARGENT COMPTANT. EUG. MARTINEAU. Rue Sussex, Ottawa.

FERRONNERIE.

LE SOUSSIGNE a attiré l'attention des Citoyens d'Ottawa, et des personnes du dehors, et du général de Ferronnerie, sur l'assortiment des meilleures maisons d'Angleterre, qu'il vient d'ouvrir au public dans les BATISSES EN BRIQUE DE PATERSON A l'Enseigne de l'Enclume, Au Vieil Etablissement, Rue Rideau, CITE D'OTTAWA.

Il les invite respectueusement à examiner attentivement son fonds de magasin, qui se compose d'un grand assortiment de FERONNERIE GENERALE

Dans toutes les branches, qui ait jamais été exhibé sur ce Marché; d'après les bas prix auxquels il vend ses effets, il est convaincu que les acheteurs trouveront qu'il est de leur intérêt de faire leurs achats chez lui. Il vend à meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette Ville.

Rappelez-vous de l'Enseigne DE L'ENCLUME, Au Vieil Etablissement, Rue Rideau. JAMES STARKE.

NOUVELLES MARCHANDISES. M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans d'Ogdensburgh et des environs, qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises d'Automne et d'Hiver consistant entre autres en Manteaux pour Dames, faits à la dernière mode, Ainsi que Chapeaux au dernier gout. Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine, Flanelle blanche et de couleur, CASIMIRES, Draps, de toutes qualités, &c. &c. &c. Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles. M. CADIER, Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement. A. G. CADIER, FORD STREET, OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT, RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: Lunch depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe; ainsi qu'un assortiment d'excellents cigares de la Havane etc. La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de plus recherché. A. BROWN.

HOTEL VICTORIA, RUE MURRAY, Trois Portes Est des Batisses de SPARROW. Le Propriétaire de cet Hotel, M. EUSEBE GAUTHIER,

Ayant meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le confort désirable. Sa table sera toujours fournie du choix des marchés, les vins et liqueurs de la meilleure qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public. Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et des écuries. Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE, RUE MURRY, BASSE-VILLE, Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD, A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par M. CONWAY, Les améliorations qu'il a fait faire à son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur les marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de commerce de cette Cité, sont garanties être de la meilleure qualité. Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, abondamment pourvues, et une vaste cour, pour leurs voitures. Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE Coins des Rues SUSSEX et St. PATRICE. BERNARD LARIVIERE, Propriétaire. Ottawa, 1861.

CITY HOTEL PAR ISAAC BERICHON, Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité des quais et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quant aux liqueurs, à la table, et au confort. Le propriétaire a tout fait de son côté pour assurer le confort du voyageur. Ottawa, 1861.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

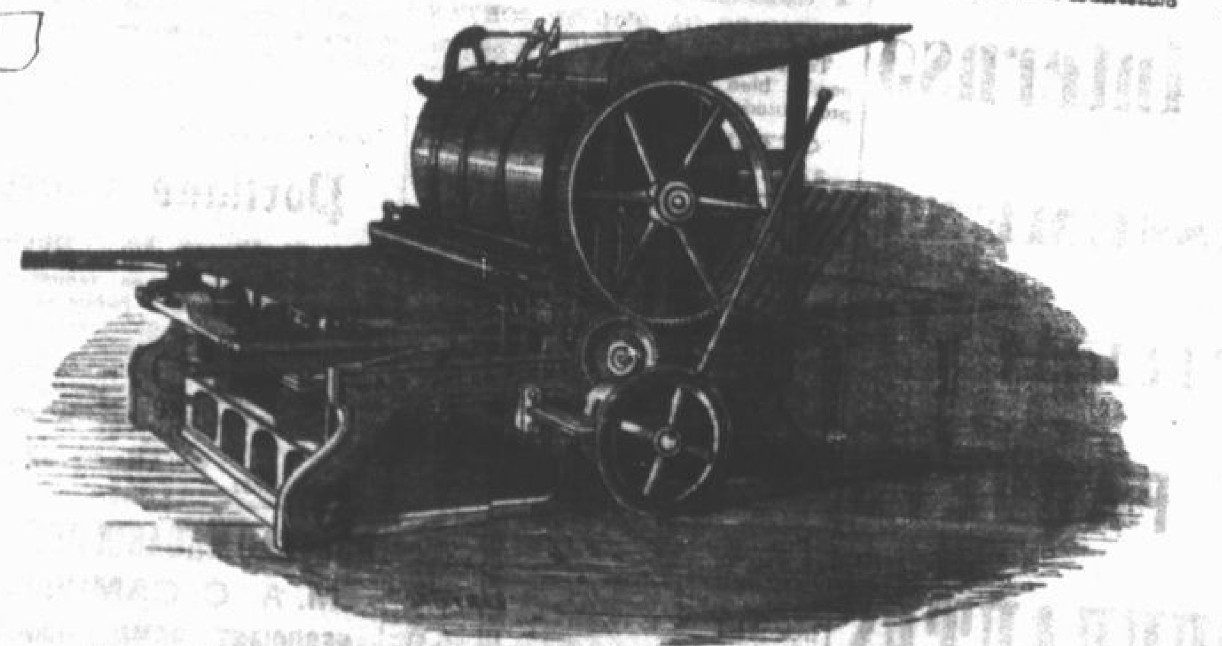

Le Courrier d'Ottawa parait le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du Courrier d'Ottawa.

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR 6 MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIS AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR:

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	60 "
Pour chaque insertion subséquente	15 "
Les annonces au dessus de dix lignes seront publiées à raison de 6 cents la ligne pour la première insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.	
Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	[illegible]
Un QUARRE (20 lignes)	[illegible]
Pour chaque carte additionnel	[illegible]
Une colonne par an	$12.00
Les NOTICES SPÉCIALES et RÉCLAMES paieront par ligne	$25.00
Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "
	05 "

Les Ateliers Typographiques du "COURRIER D'OTTAWA," sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, les ouvrages des genres suivants:

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Pancards, Affiches, Tte de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description, &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse.—Il faudra donner une description des instructions comptes par rapport au nombre de copies, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.